

Belg. 320-2

14. JUNI 96

Xerokopieren aus konservato-
rischen Gründen nicht erlaubt
Nur im Lesesaal benutzbar

Digitized by Google

1/3

NOTICES HISTORIQUES
SUR
LE PAYS DE LIÉGE.

 La dernière série des **NOTICES HISTORIQUES**,
recueillies par l'Éditeur de cet ouvrage, paraîtra
en un volume in-8° comme les deux précédents. Ce
dernier volume contiendra encore bon nombre de
faits inédits.

C

NOTICES HISTORIQUES

SUR

LE PAYS DE LIÈGE,

RECUEILLIES

Gilles Joseph Nautet
Par G. N.....

DEUXIÈME SÉRIE COMPRENANT 102 NOTICES.



VERVIERS,

TYPOGRAPHIE G. NAUTET-HANS,

Place des Récollets, 35 bis.

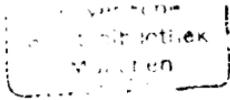
1856

T167/394

Polg. 300-2

RECEIVED
MAY 19 1960

170



NOTICES HISTORIQUES

SUR LE

PAYS DE LIÈGE.

CXIII.

Épidémie de l'an 1530. — Le Tribunal de l'Officialité.

La Sueur, maladie étrange (en patois : LA SUEURTE).

Le choléra, l'épidémie la plus cruelle de nos jours, débute généralement par le refroidissement des extrémités, de violentes douleurs dans les membres et un affaiblissement général. Les progrès extraordinaires de cette maladie, le nombre de ses victimes sont en quelque manière comparables à une épidémie qui, l'an 1530, ravagea l'Allemagne, la France, la Belgique et le pays de Liège. Elle fut vulgairement nommée *Sueur d'Angleterre*, parce qu'on en attribua l'origine, on ne sait pourquoi, aux Iles britanniques. Ses symptômes ont été longuement décrits par des chroniqueurs allemands et liégeois. L'épidémie attaquait les individus les plus robustes, dans la force de l'âge, jouissant de la meilleure santé et une mort aussi subite que cruelle venait, au bout de quelques heures, terminer leurs souffrances. Au lieu du froid glacial provoqué par le choléra, la *sueur* procédait en sens inverse; une transpiration excessive saisissait tout-à-coup l'individu qui tombait comme si la foudre l'eût renversé. La nature de ce mal contagieux était inconnue, et divers remèdes furent appliqués sans résultat. La *sueur* causa des ravages inouis à Liège, qui fut fort dépeuplée, et dans le reste du pays.

DEUXIÈME SÉRIE.

1

Pendant que le peuple gémissait sous le poids de cet épouvantable fléau, la Providence suscita un homme de génie qui vint y mettre un terme, ou au moins un notable allègement. Appliquant toutes ses facultés à l'étude de la cause du mal, il en découvrit le remède et le communiqua généreusement à tous. Des milliers de personnes lui dirent la vie, et comme la plupart des bienfaiteurs de l'humanité, ce vertueux et charitable personnage est à peu près ignoré !

Cet homme de génie se nommait Gilbert *Fuchs* ou *Fuschius* ; il naquit probablement à Limbourg ou dans les environs, car il prit plus tard le nom du lieu de sa naissance, suivant la coutume d'alors, et s'appela Gilbert de Limbourg. C'est sous ce nom qu'il fut connu et devint célèbre à Liège et dans tout le pays. Il fut, dit M. de Villenfagne, pourvu d'une prébende dans l'église collégiale de Saint-Paul. Gilbert s'adonna avec ardeur à la médecine et y fit de grands progrès ; il acquit en peu de temps une réputation brillante et une grande autorité, tant par la régularité de ses mœurs que par son érudition et son expérience. Jean Stadius, Juste Lipse et plusieurs autres savants ont fait l'éloge de ce grand médecin. Il aimait particulièrement le séjour de la ville de Liège ; et content d'être le médecin de nos princes, Robert de Bergue et Gérard de Grosbeck, il refusa les offres avantageuses que lui firent l'université de Louvain et le duc Philibert de Savoie.

Gilbert est mort l'an 1567. Il a composé plusieurs ouvrages sur la médecine. Il est, paraît-il, le premier qui ait fait connaître par ses écrits les effets salutaires des eaux de Spa.

MM. de Limbourg, de Theux, sont de la famille de l'illustre médecin dont nous venons de parler.

Le Tribunal de l'Officialité.

Dans une précédente notice, nous avons brièvement raconté ce fait d'un homme marié et tonsuré qui, ayant

commis plusieurs vols, fut, malgré l'opposition de l'Official, condamné par le tribunal des échevins à avoir le poing coupé. On sait que le prince Erard approuva ce jugement, et mit ainsi des bornes aux prétentions de l'Official.

Ces prétentions étaient l'objet d'une vieille querelle et de contestations qui ont duré jusque dans le milieu du siècle dernier. Elle s'était rallumée plus vive que jamais en 1739.

Le Tribunal de l'officialité était composé d'un juge ecclésiastique nommé *Official*, assisté et suppléé par deux *avocats fiscaux* laïques; le prince nommait ces trois fonctionnaires.

Il semble que, d'après le but de son institution, ce tribunal aurait dû se borner à connaître les causes purement ecclésiastiques, en d'autres termes, à être le juge du clergé. Mais à la longue, et au milieu des orages politiques qui divisèrent nos ancêtres, il avait étendu ses prérogatives au préjudice du Tribunal des échevins, institué par saint Hubert, et seule autorité compétente; et évoqué à lui une foule de causes qui n'étaient pas de son ressort. De là de graves abus; l'*Official* souvent jugeait sans appel, et comme il ne prononçait généralement que des sentences légères, telles que des pénitences, des pèlerinages, etc., pour des crimes qui auraient entraîné la mort ou des peines proportionnées à la gravité du délit, il arrivait qu'une quantité de mauvais sujets portaient la tonsure et se réclamaient de lui lorsque le cas se présentait.

La justice régulière, celle des échevins, et les notables du pays dans leurs assemblées, dénoncèrent fréquemment les entreprises illégitimes de l'officialité. Plusieurs de nos princes-évêques, les empereurs d'Allemagne et le Pape lui-même, interdirent à l'Official de se mêler de ce qui ne le regardait pas. A la première occasion favorable, ce juge reprenait ce qu'il appelait ses droits, et ses agents avaient d'autant plus d'autorité qu'il était lui-même,

outre sa qualité de juge, l'un des premiers dignitaires de l'église-cathédrale, et par conséquent du pays (1).

Si le cadre de cette notice le permettait, on pourrait y exposer longuement les empiétements de l'officialité, l'opposition des échevins, celle des princes-évêques, des papes et des empereurs, qui ont tâché de régler la juridiction de ce tribunal (2). Nous nous bornerons à la partie anecdotique du sujet.

Les Officiaux avaient fait dresser une liste de tous les individus qu'ils prétendaient avoir le droit de juger. Elle est remarquable. Elle comprenait : outre le clergé, tous ceux qui abusaient de la tonsure; les avocats, les procureurs, les commissaires, les notaires, leurs clercs; les imprimeurs, les maîtres d'école; les receveurs des chanoines, leurs domestiques; les étudiants, les pauvres, les voyageurs, les pèlerins, les lépreux ou ladres, les jeunes filles et garçons non majeurs, et enfin les hommes de plus de 60 ans.

Voici maintenant l'extrait d'une liste des sentences prononcées par l'*Officialité* :

An 1529. Collard Closset, de Milmorte, pour avoir maltraité et blessé sa mère au bras, est condamné à faire le voyage de Vendôme, en France.

An 1548. Herman Lox, ayant dans une rixe, emporté

(1) Voici les noms des personnes qui formaient le Tribunal de l'officialité en 1786 :

Official : M. de Jacquet, Tréfoncier de la très-illustre cathédrale de Liège, Archidiaire du Hainaut, et conseiller privé de S. A. le prince-évêque.

Avocats fiscaux : M. de Lintermans, conseiller privé de S. A., et M. de Bouqueniau.

Sentencier : M. de Gilot, conseiller du conseil ordinaire, et secrétaire du cabinet de Son Altesse.

Secrétaire : M. Clermont, notaire impérial.

Archifiscs : MM. Lebrun et Hotchamps fils, procureurs.

(2) La question est traitée longuement et légalement dans une brochure, intitulée : *Manifeste où l'on expose les entreprises de l'Official de Liège sur la juridiction séculière des échevins, signamment en matière criminelle*. Liège, imprimerie de J.-P. Gramme, marchand-libraire et imprimeur, au Moriane, en Vinave-d'Isle. 1739.

le pouce à son adversaire, est absous, moyennant l'obligation d'aller jusqu'à Mayence.

An 1555. Walthère Peskens, après avoir blessé son frère, est obligé de se rendre à Cologne pour la fête des Trois-Rois.

An 1576. Remacle de Préville, est condamné à faire le voyage de Liège à S^t.-Hubert, pour avoir blessé grièvement Servais Deprez.

Même année. Jean-François de Hasselt, dans un accès de colère furieuse, ayant frappé sa mère et tué l'un de ses chevaux, est condamné à faire le voyage de Paris.

Suit une liste de coupables, condamnés à faire des petits voyages, pour des crimes à peu près semblables. Passons à d'autres :

An 1595. Le nommé Nicolas Frère, receveur des contributions, coupable d'avoir volé les deniers publics, est condamné à donner aux pauvres, un muid de seigle converti en pains et à mille 80 florins Brabant, moyennant quoi, Nicolas Frère, qui s'était enrichi par ses rapines, fut mis en liberté.

An 1608. Rigaud dit *Rigolet*, de Soumagne, déclaré coupable de meurtre sur trois soldats, est condamné, d'abord, à entrer en chemise, un cierge à la main, dans l'église de Soumagne, à y entendre la messe à genoux, et avouer à tout le peuple d'avoir grièvement péché; ensuite, à faire un voyage à Notre-Dame de Lorette, et à son retour de ne manger de sa vie que du pain et boire de l'eau, à faire dire une messe toutes les semaines sa vie durant, et enfin à payer une amende de 100 florins Brabant.

An 1622. Jean Miatre ayant tué Pierre Baux, est absous de son crime, moyennant l'obligation de payer aux parents de la victime six florins, et de distribuer aux pauvres quatre setiers de seigle.

An 1652. Jean Humblet, ayant rencontré Henri Doms, son débiteur, se jeta sur lui, lui lia les mains et les pieds, l'attacha au flanc de son cheval et le traîna dans cette po-

sition dans la boue et sur les pierres. Le tribunal ne le condamna pour ce fait qu'à une amende de six écus.

An 1654. Guillaume Vandermeer, ne fut condamné qu'à deux florins d'or pour s'être fait donner, l'épée à la main, une quittance du notaire Heer.

Nous supprimons bon nombre de sentences, toutes comminant des peines très-légères pour des délits et des crimes que le Tribunal des échevins aurait puni plus sévèrement, et qui, sans doute, conduiraient aujourd'hui leurs auteurs aux travaux forcés.

CXIV.

Cornelle de Bergue, successeur d'Erard de la Marck.

A partir du règne de Corneille de Bergue, on voit, pour un temps, la prépondérance des empereurs d'Allemagne peser sur les affaires du pays de Liège, et diminuer la prérogative des chanoines de la cathédrale, qui jouissaient seuls du droit d'élire le prince-évêque, sauf la confirmation du pape et de l'empereur. La promotion de Cornelle de Bergue, qui, 290 ans plus tard, devait avoir pour successeur dans l'évêché de Liège un prélat portant le même nom, fut suggérée à Erard de La Marck par l'empereur Charles-Quint, à qui l'on n'avait rien à refuser. Malgré la répugnance des chanoines, il obtint la succession d'Erard, et, en 1538, il prit possession de la principauté.

Le 30 avril de cette année, le successeur d'Erard fit sa joyeuse entrée à Liège par la porte S^{te}-Walburge avec une suite de 300 cavaliers. Tous les ordres de l'État, la bourgeoisie armée et une garde d'honneur prise dans son sein allèrent à sa rencontre jusqu'à la hauteur du faubourg et l'accompagnèrent au son des timbales, des clairons et du canon jusqu'au palais.

Bien des gens croient que l'institution des gardes nationales ou civiques sont des inventions de notre temps. Il n'en est rien. Dans un état démocratique ou populaire comme la principauté de Liège, chaque citoyen était tenu, en l'absence d'une armée régulière comme nous en avons de nos jours, à prêter son concours pour la défense de l'Etat. Les Franchimontois formaient une milice particulière où s'enrégimentaient, à peu près, volontairement tous les hommes de cœur. Liège avait sa corporation des métiers, corps puissant par son organisation et très-influent dans les affaires du pays, mais dont la discipline laissait trop souvent à désirer. Corneille de Bergue, qui voulait la paix appuyée sur les armes, entreprit de réorganiser l'état militaire du pays, et il réussit sans doute par cet acte de fermeté à assurer la tranquillité de ses sujets qui, pendant son règne, qui dura six ans, ne fut point troublée. L'armement et la défense de la grande cité de Liège attirèrent d'abord son attention.

Il divisa la ville en cinq quartiers militaires, comprenant chacun plusieurs paroisses; l'on assigna à chaque compagnie une église ou un édifice public, comme point de ralliement ou de réunion. Le prince se réserva la nomination des officiers supérieurs; il laissa au peuple le choix d'un nombre déterminé d'officiers, et il statua que les chanoines de chacune des églises collégiales auraient le droit d'élire des commandants chargés de s'entendre avec les autres chefs sur tout ce qui avait rapport à la défense du pays et particulièrement de la ville.

Puis il fit pour cette milice, qui devait être aussi employée dans les incendies, un règlement assez sévère et un peu bizarre, dont voici les points principaux :

1°. Défense expresse d'abandonner son drapeau, sous quelque prétexte que ce soit, sans un ordre du capitaine, sous peine d'une condamnation arbitraire, c'est-à-dire non fixée. — 2°. L'ordre d'un seul officier ne suffira pas pour faire ouvrir, pendant la nuit, l'une ou l'autre porte de la ville, sans l'autorisation du conseil de guerre, assemblé

en permanence à l'hôtel-de-ville. — 3°. En cas d'incendie nul ne pourra quitter son poste sans ordre et sans sa compagnie, même si sa propre maison brûlait, à peine d'encourir une amende de dix florins d'or ou un mois de prison, si le contrevenant est insolvable. — 4°. Chaque bataillon aura son dépôt d'échelles et de seaux de cuir et le matériel nécessaire pour arrêter les incendies. — 5°. La circulation sur les remparts est interdite depuis 7 heures du soir en hiver et depuis 10 heures en été : les patrouilles arrêteront les délinquants. Ce règlement a servi de base aux ordonnances qui depuis ont été faites sur l'organisation de la garde bourgeoise.

Le prince défendit, en outre, sous peine de bannissement, à tous ses sujets, de prendre du service dans les armées étrangères. Quelques mois après la promulgation du règlement dont nous venons de parler, ensuite de quelques rapports d'insubordination qui lui furent adressés, il investit les officiers d'une autorité absolue sur ceux de leurs gardes qui manifesteraient des opinions violentes : ils eurent le droit de les passer par les armes !

Corneille de Bergue avait en horreur les fauteurs de troubles. Dans ce temps où il n'existait pas de police bien ordonnée, où des bandes de misérables s'organisaient pour se livrer au pillage et à la dévastation, où des assassinats fréquents se commettaient en plein soleil dans les rues, on ne doit pas s'étonner des mesures extraordinaires prises par le souverain. Par exemple, sous prétexte de défense personnelle, un grand nombre d'individus ne sortaient de chez eux qu'armés d'un bâton dont l'extrémité était une espèce de lance qu'on nommait vulgairement le *Picot de Haccourt*, et ils abusaient criminellement de cette arme meurtrière. Un coup fortement appliqué suffisait pour donner la mort, et le coupable prétendait alors qu'il n'avait fait usage de son méchant instrument que pour repousser une attaque, et qu'ainsi il était dans le cas de défense légitime. Indigné de cet abus criant, Corneille de Bergue s'appliqua à le déraciner dès

le commencement de son règne, et voyant que malgré ses défenses réitérées publiées au Péron, on continuait à porter le *picot* et à en mal user, il ordonna de n'en plus travailler, vendre, ni garder chez soi à peine de confiscation et de 20 florins d'or d'amende pour la première fois, du double pour la deuxième et d'une correction laissée à la disposition du juge pour la troisième. Pendant quelque temps, cet ordre porta des fruits salutaires.

On pense que les sollicitations de l'empereur Charles-Quint déterminèrent Corneille de Bergue à résigner son évêché en faveur de Georges d'Autriche, parent de l'empereur. Quoi qu'il en soit, le prince se trouvant, au mois d'octobre 1543, au château de Huy, écrivit pour la dernière fois au chapitre de l'église Saint-Lambert, et se retira après on ne sait pas même en quel lieu; l'on n'entendit plus parler de lui, et l'on ignore même la date de sa mort, qui, d'après le père Foullon, serait arrivée l'an 1560.

La littérature et les arts fleurirent dans notre pays sous le règne de ce prince, quoiqu'il ne les encouragea d'aucune façon. Godefroid De Presseux, d'une ancienne et honorable famille de Theux, écrivit des œuvres poétiques et littéraires qui probablement ont été perdues dans la dévastation des bibliothèques de nos anciens monastères. Le peintre Lombart, célèbre par son beau talent, était contemporain de Corneille de Bergue. Pauvre et délaissé, malgré ses belles créations artistiques, il alla mourir à l'hospice de Cornillon, près de la Chartreuse, à Liège.

CXV.

Arrestation et emprisonnement de Georges d'Autriche. — Guerre.

Charles-Quint ou Charles V, empereur d'Allemagne, roi d'Espagne et souverain de la Belgique, et François I^{er}, roi de France, furent deux irréconciliables ennemis.

Ils concluaient des trêves ou des paix peu sincères pour raffermir leurs forces épuisées. Le pays de Liège souffrit beaucoup de la lutte continuelle de ces puissants potentats, malgré les prudentes concessions, qualifiées d'alliances réciproques, que l'on fit à l'empereur, le voisin le plus proche et conséquemment celui qui pouvait nous causer le plus de mal. Dans le but de ménager un prince aussi entreprenant, Erard de la Marck répudia l'alliance de la France, accepta pour successeur Corneille de Bergue et celui-ci, suivant l'exemple d'Erard, proposa au chapitre de St.-Lambert, pour lui succéder, Georges d'Autriche, parent de l'empereur. Comme nous l'avons déjà dit, l'intronisation de ces deux derniers princes-évêques était contraire à tous les précédents ; les chanoines, auxquels appartenait de temps immémorial le droit d'élire le prince-évêque, murmuraient, et montraient une grande répugnance à abdiquer ainsi leur droit, mais que pouvaient ces justes mécontentements contre la volonté toute-puissante de l'empereur ? Le chapitre et les Etats durent accepter Georges d'Autriche comme ils avaient accepté Corneille de Bergue.

L'an 1540, le roi de France, recherchant l'alliance de la république italienne de Venise dans la guerre qu'il allait entreprendre contre l'empereur, envoya dans cette ville deux ambassadeurs, nommés César Fregose et Antoine de Rinçon. Le marquis de Guast, général commandant en Italie, pour l'empereur, apprenant que ces personnages allaient descendre dans une barque la rivière du Pô pour se rendre à Venise, les fit guêter par des soldats espagnols, cachés dans de petites nacelles amarrées au bord du fleuve. Dès que l'équipage français fut en présence, les soldats se saisirent des bateliers, les garrottèrent, massacrèrent impitoyablement les deux ambassadeurs et quelques-uns de leur suite. D'autres se jetèrent à la nage, gagnèrent le bord opposé et purent échapper aux meurtriers. C'est par eux qu'on sut tous les détails de cet attentat.

Le roi de France somma inutilement l'empereur de réparer la cruelle offense qu'il venait de recevoir dans la personne de ses représentants. La guerre fut immédiatement déclarée.

Sur ces entrefaites, l'empereur avait fait parvenir à son parent, Georges d'Autriche, archevêque de Valence, l'invitation de se présenter au chapitre de l'église cathédrale pour recevoir de cet illustre corps, l'hommage comme prince-évêque de Liège.

Georges, malgré l'ardente querelle qui divisait l'empereur et le roi de France, quitta l'Espagne et s'achemina sur la France. Arrivé à Lyon, les agents du roi se saisirent de sa personne et le retinrent prisonnier en représailles de l'attentat commis sur les deux ambassadeurs. La ville de Lyon lui fut donnée pour prison ; il y resta vingt-deux mois et ne recouvra enfin sa liberté qu'au prix de vingt-cinq mille écus. Cette somme, avec les frais de voyage et de son séjour forcé dans la seconde ville de France, lui fut remboursée en 1544, par les Etats du pays de Liège, quelques mois après qu'il eut pris les rênes du gouvernement de la principauté.

Cette même année, le grand empereur vint à Liège, où il séjourna quelque temps et qu'il quitta pour se rendre en Allemagne. On l'y reçut comme il l'avait été 24 ans auparavant (1520), c'est-à-dire avec la plus grande magnificence. Les princes Corneille de Bergue, Georges d'Autriche, la noblesse, le clergé, les membres des Etats et la bourgeoisie l'attendaient à la hauteur de St^e-Walburge. On le conduisit au palais épiscopal au milieu d'une foule immense dont les mille voix vibraient dans l'air et témoignaient d'une vive allégresse. Les bourgmestres en robes rouges lui présentèrent les clefs de la ville. Ces clefs étaient l'une en argent, l'autre en or ou vermeil ; chacune était longue d'un pied environ ; l'extrémité n'en était point forcée et représentait un écusson avec le chiffre de saint Hubert, fondateur de la Cité. L'empereur les reçut très-gracieusement, les pendit à l'arçon de la selle ; puis arrivé au palais,

il fit appeler les mêmes bourgmestres, leur remit les clefs avant de descendre de cheval, en leur disant : *Je vous prie de garder les clefs de ma Cité avec la même fidélité et vigilance que vous avez eues jusqu'à présent.*

Si l'on excepte l'émeute des Rivageois si sévèrement réprimée, comme nous l'avons vu, par Erard de la Marck, on ne remarque, dans un espace de plus de cinquante ans, aucune dissension intérieure de quelque importance dans le pays ; les démêlés entre le pouvoir et le peuple, si renouvelés autrefois, cessèrent sous les règnes de Corneille de Bergue et de Georges d'Autriche. Nous les verrons se rallumer plus tard avec plus du fureur. Mais si, sous ce rapport, la principauté jouit d'une tranquillité inaccoutumée, d'un autre côté le repos public fut fréquemment troublé par les soldats étrangers, une foule de maraudeurs, de pillards et de vagabonds auxquels la guerre entre le roi de France et l'empereur servait de prétexte pour dévaster les habitations, les récoltes et rançonner le peuple. La police de ce temps-là ne déployait guère de sévérité que contre ceux qui avaient quelque chose à donner ou à prendre, et laissait libre carrière aux gens sans aveu. A ces maux, il faut ajouter les contributions de guerre sollicitées par l'empereur et consenties *forcément* par les États, la cherté des grains et les entraves apportées au commerce. Le pays s'appauvrisait de plus en plus.

En 1544, on fut obligé de faire venir en toute hâte, à Liège, les braves Franchimontois pour aider la bourgeoisie à chasser les impériaux qui s'avançaient jusque dans les faubourgs pour molester les habitants.

Après les soldats de l'empereur arrivèrent les mercenaires au service du Roi de France qui, sortant du duché de Bouillon, dont le Roi s'était rendu maître, se répandirent dans toute la principauté et y commirent tant de dégâts, jusque dans les environs de Liège, que les habitants voulaient, dit un historien, *désert*.

Et comme si notre malheureux pays, dont la neutralité n'était qu'illusoire, ne souffrait pas encore assez par les

déprédations des impériaux et des Français, des bandes nombreuses de brigands, jaloux de leurs exploits et alléchés par le pillage, s'organisaient de tous côtés, fondaient comme des oiseaux de proie sur les cultivateurs et entraient à main armée dans les villes ouvertes. D'autres misérables fabriquaient et répandaient de la fausse monnaie, particulièrement des *carolus*, qui valaient environ 20 sous de notre monnaie actuelle.

Ce n'est pas qu'il n'existât des édits très-sévères contre ces malfaiteurs; le prince Erard en avait promulgué plusieurs où il était même permis aux honnêtes gens de se faire justice à eux-mêmes; mais comme nous l'avons dit, les officiers du prince, ne s'occupaient avec quelque activité que de ce qu'on appelait les édits *bursaux*, dont l'exécution produisait des amendes qui leur étaient dévolues. Pour secouer un peu leur coupable apathie, il fallut renouveler jusqu'à trois fois dans l'espace de neuf mois, les édits portant diverses peines contre les malfaiteurs. Georges d'Autriche ajouta de nouvelles ordonnances aux précédentes, tant contre les brigands que contre les officiers de justice qui transigeaient avec leur conscience et leur devoir. Il fit publier entr'autres, le 24 décembre 1547, un édit où l'on remarque les dispositions suivantes :

« Toute personne, soit ecclésiastique ou laïque, ne pourra circuler dans les rues à la nuit tombante sans être munie d'un flambeau ou d'une lumière suffisante pour être aperçue, à peine d'emprisonnement ou d'une amende de trois écus d'or, dont une partie au profit de celui qui fera la capture (1).

Les vagabonds, les malfaiteurs seront saisis et appréhendés en tous lieux, même dans les cloîtres et autres lieux exempts (2).

(1) En allouant à ses officiers ou à leurs agents une part de l'amende, le prince savait que c'était le seul moyen de les faire sortir de leur indolence.

(2) Dans ce temps, des églises et surtout les couvents des ordres mendians, offraient des asiles que la justice ordinaire ne pouvait violer

Les bourgeois sont autorisés à s'emparer, comme les officiers, des coupables pour les livrer à la justice.

Tous ceux qui seront pris en flagrant délit auront le poing coupé.

Le port des armes est prohibé, excepté pour les officiers du prince, les seigneurs-tréfonciers (1), les échevins, bourgmestres, commissaires, etc.

Il est défendu aux aubergistes et aux cabaretiers de recevoir personne chez eux pendant tout l'hiver après six heures du soir. »

CXVI.

Siège et prise de Dinant par les Français.

La mort du Roi de France, François 1^{er}, arrivée l'an 1547, ne termina point la longue guerre, seulement interrompue par quelques années de paix, qui divisait les Français et les impériaux. Henri II, son fils, continua la lutte engagée contre l'empereur, déjà vieux, et le Roi d'Espagne, Philippe II, possesseur du trône de ce pays et des provinces belgiques du vivant de son père, Charles V. C'était en vain qu'on nourrissait l'espoir d'une paix quelque peu durable. On ne posait, pour ainsi dire, les armes, que pour reprendre haleine. L'alarme régnait continuellement dans le pays de Liège. Lorsqu'il était délivré des contributions des troupes régulières, des bandes des fourrageurs, soldatesque sans discipline, qui ne vivait que de vols et de pillages, tombaient à l'improviste sur les habitants. Parfois, on parvenait à les chasser :

et où elle ne pouvait appréhender personne sans l'autorisation de l'autorité supérieure.

(1) Telles étaient les mœurs de l'époque que les chanoines-tréfonciers mêmes portaient des armes pour repousser, au besoin, les attaques des misérables qui infestaient les rues.

les bourgeois et les paysans étaient presque tous armés ; beaucoup de couvents et de grosses fermes isolées fortifiées ; là se réfugiaient les cultivateurs avec leurs troupeaux et les objets qu'ils pouvaient transporter. Sans ces précautions, le pays serait devenu presque un désert. On craignait surtout les Français, car depuis le prince Erard de la Marck, la principauté était en bons termes avec l'empereur, ce qui n'empêchait point celui-ci de lui faire éprouver toutes les exigences de *l'amitié* des grands envers les petits. Quand les Liégeois se plaignaient des maux de la guerre, lui remontraient que les marchands étaient molestés et rançonnés par les garnisons qu'il avait établies dans des forteresses sur les bords de la Meuse, il répondait à toutes les doléances par les plus belles promesses ; il promettait des *monts d'or qui n'enfantaient que des souris*, dit naïvement le père Bouille.

A l'approche de la guerre qui éclata de nouveau entre le Roi de France et l'Empereur, l'an 1553, le prince-évêque Georges d'Autriche assembla les Etats pour chercher, de commun accord, les moyens de s'opposer aux ravages des Français qui s'avançaient victorieux par le Luxembourg. On convint de renforcer les garnisons des places fortes les plus exposées, et de lever incontinent un corps militaire de 600 hommes : 200 de cavalerie et 400 d'infanterie, pour la solde et l'entretien duquel on vota une somme de 104 mille florins. Les milices du plat-pays reçurent l'ordre de répondre au premier appel. Tout cela n'empêcha point les Français de s'emparer de la forteresse de Bouillon, qui appartenait à la principauté, et de commettre des dégâts sur toute la frontière méridionale. Metz, Toul et Verdun, villes de l'empire, tombèrent également en leur pouvoir et sont toujours restées depuis à la France.

La perte de ces trois cités causa un vif chagrin à l'Empereur.

Metz surtout lui tenait fort à cœur. Il entreprit de la reprendre avec une armée de près de cent mille hommes

et ne put réussir. Il alla décharger sa colère sur la ville de Terrouane, située près des frontières de France et occupée par les Français. Les remparts furent réduits en poudre par cent et quarante-deux mille coups de canon; la garnison et les habitants qui ne purent se sauver furent passés au fil de l'épée. Après cette boucherie, l'Empereur donna l'ordre de démolir la place jusqu'à la dernière pierre. Aujourd'hui, on n'aperçoit d'autres vestiges de cette ville que quelques restes insignifiants de maçonnerie qui marquent la place où elle a existé.

Cette vengeance inutile ranima plus fort que jamais le feu de la guerre. Les Français s'emparèrent aussitôt de Mariembourg, ville d'une date récente que la Reine Marie de Hongrie avait fait bâtir en lui donnant son nom; puis de là se reportant sur les bords de la Meuse, ils firent sauter la forteresse d'Agimont, se saisirent de Fumay et mirent le siège devant Bouvignes, endroit situé en face de Dinant. Les Bouvignois, fidèles à l'Empereur, opposèrent une courageuse résistance. Après s'être emparés de la ville, les Français firent un affreux carnage des malheureux habitants. Une partie périt dans la Meuse en voulant échapper au fer de la troupe furieuse. Ceux qui purent gagner l'autre bord allèrent tomber dans un corps d'armée français, commandé par le duc de Nevers, qui les condamna à être pendus, *parce qu'au lieu d'ouvrir leurs portes, ils avaient témérairement repoussé l'attaque.*

Ce siège, dit M. Dewez dans son *Histoire du pays de Liège*, est mémorable par un trait extraordinaire de dévouement et de désespoir, par lequel trois dames de Bouvignes se signalèrent dans cette terrible extrémité. Les braves qui défendaient Bouvignes s'étaient jetés dans la tour du fort appelé de Crevecœur. Trois jeunes dames, remarquables par leur rang et leur beauté, voulant partager les dangers et le sort de leurs époux, qui étaient des chevaliers les plus distingués du pays, les suivirent dans le fort où elles secondèrent les efforts et enflammèrent le courage des assiégés, de toutes leurs forces et de tous

leurs moyens. La mort de leurs maris, tués sous leurs yeux, ne fit qu'augmenter leur ardeur. Mais les courageux défenseurs de Bouvignes, dont elles avaient soutenu la valeur par leur exemple et leurs discours, étaient presque tous tombés à côté de ces héroïnes; et comme elles crurent s'apercevoir que les ennemis voulaient les avoir en vie, craignant de devenir les victimes de leur brutalité, elles ne prirent conseil que de leur honneur et de leur désespoir : elles montèrent au sommet de la tour; et là, se tenant étroitement embrassées, elles se précipitèrent dans la Meuse, à la vue des assiégés frappés de terreur et d'admiration. Ce fait, à la vérité, ne paraît attesté par aucun monument historique; il n'est appuyé que sur une tradition constante, qui, ne s'étant point démentie, paraît porter le caractère de la vérité.

Après la destruction de Bouvignes, la ville de Dinant, qui n'en est séparée que par la Meuse, dut trembler pour elle-même. Depuis quelque temps on prévoyait à Liège que les Français tenteraient un coup de main sur cette place. On se dépêcha donc d'y envoyer deux cents hommes de bonnes troupes sous les ordres d'un vaillant capitaine, le comte de Berlaimont de Floyon. Peut-être bien les Dinantais se seraient-ils épargné les malheurs d'un siège au moyen de quelques concessions, mais ils répondirent avec jactance au duc de Nevers qui leur fit demander s'ils voulaient rester neutres, en déclarant d'abord qu'ils étaient Liégeois et membres de l'Empire, et ensuite par cette horrible parole que *si on leur apportait le cœur ou le foie du roi de France ou du duc de Nevers, ils n'en feraient qu'un repas*. A cette dégoûtante forfanterie, ils ajoutèrent l'outrage et les mauvais traitements pour l'agent du duc de Nevers.

L'indignation de ce seigneur éclata par le serment d'exterminer les Dinantais; il assiégea immédiatement la ville, qui fut canonnée avec la plus grande vigueur. Trente pièces de canons furent dirigées contre le château. Toutefois, si les Dinantais aimaient les fanfaronnades, ce qui

leur avait déjà valu un rude châtement en 1467, de la part du duc de Bourgogne, leur courage n'était pas douteux. Ils se défendirent vaillamment, et dans plusieurs sorties, ils accablèrent leurs ennemis. Mais une brèche considérable ayant été pratiquée, par où les Français pouvaient pénétrer dans la ville, les assiégeants demandèrent à capituler, moyennant la conservation de leurs vies et de leurs propriétés. Le duc de Nevers feignit d'accueillir leur proposition et trompa indignement leur confiance. Il livra la ville au pillage; des femmes, des enfants réfugiés dans les églises en furent violemment arrachés, les hommes que la fuite ne put protéger, reçurent impitoyablement la mort, et sans l'intervention de quelques marchands français qui avaient des intérêts engagés avec le commerce de Dinant, le feu aurait été mis à la ville. Le comte de Berlaimont fut envoyé prisonnier en France.

Les Français enlevèrent les cloches de l'église Notre-Dame, qui furent transportées à Mézières, d'où elles ne sont jamais revenues. On avait aussi chargé sur la Meuse les riches colonnes de marbre qui soutenaient l'orchestre de l'église; mais un bourgeois s'étant furtivement glissé hors de la ville alla se placer à une lieue de distance, dans le creux d'un rocher, où il était si bien caché et si bien posté, qu'au passage du bateau, il saisit adroitement la corde qui le tirait et la coupa, de sorte que, poussé par un vent assez fort, le bateau retourna sur Dinant. Les Français, vivement poursuivis par les impériaux, durent abandonner leur butin et les colonnes sont ainsi restées aux Dinantais qui les montrent avec complaisance aux curieux.

La nouvelle du triste sort éprouvé par la ville de Dinant étant parvenue à Liège, un grand nombre de bourgeois épouvantés et craignant des malheurs pour la Cité, réunirent leurs effets les plus précieux et s'embarquèrent sur la Meuse pour Ruremonde; on dit que pendant trois jours, ce fleuve fut couvert de bateaux remplis de fugitifs;

malheureusement pour eux, le 16 juillet 1554, un incendie épouvantable réduisit en cendres presque toute la ville de Ruremonde et consuma la plus grande partie des richesses que les Liégeois se flattaient d'avoir mis à l'abri de la rapacité des troupes françaises.

Ce ne fut qu'en 1555 que le comte Henri de Berlaimont recouvra la liberté contre une rançon assez considérable. Le pays reconnaissant, lui accorda l'année suivante, une indemnité pour les pertes qu'il avait essuyées. M. le comte de Berlaimont de Florzé, qui a rendu des services à la patrie en 1830, descend de ce brave capitaine.

CXVII.

Démembrement de l'évêché de Liège.

La nation liégeoise n'eut jamais à se louer du protectorat de ses puissants voisins, la France, l'Espagne, les États-Généraux de Hollande, etc., qu'ils semblaient lui offrir de si bonne grâce et avec des protestations d'amitié... dictées par la perfidie.

La France se joua plus particulièrement, on doit le dire, de la bonne foi des Liégeois, qu'elle poussa, tour-à-tour, contre les ducs de Bourgogne, l'Empire et les États-Généraux, et qui, pour reconnaître ce dévouement, les abandonna aux vengeances de ses ennemis ou les voua à toutes sortes d'humiliations.

Pour laisser juger par un fait la bonne foi de nos prétendus alliés, et certaines prétentions de la France à l'égard de *ses chers et amis alliés* les Liégeois, nous citerons le suivant :

En 1543, l'Empereur réclama des Liégeois l'envoi d'un contingent de troupes à l'armée impériale en Hongrie, que les Turcs, les ennemis mortels de la chrétienté, menaçaient d'envahir. Le roi de France, vit ou feignit de voir dans cette réunion des Liégeois aux impériaux, qui,

toutefois n'eut pas lieu, une confédération formée contre lui, et voulant par un moyen détourné, rompre cette prétendue alliance, il envoya un héraut d'armes à Liège pour réclamer satisfaction de la mort de Guillaume d'Aremberg, dit le *Sanglier des Ardennes*, exécuté à Maestricht le 18 juin 1485. Il y avait juste 57 ans que ce farouche guerrier était mort ! On se souvient que l'archiduc Maximilien d'Autriche ordonna lui-même l'arrestation et le supplice de Guillaume ; en outre, des paix et des traités, conclus avec ses parents et ses héritiers, avaient fait tomber cet événement dans l'oubli. Néanmoins, le roi de France saisit ce prétexte inique pour inquiéter les Liégeois.

La singulière réclamation du Roi fit redoubler les préparatifs de défense et les mesures de précaution. A Liège et dans tout le pays on se tint sur ses gardes.

Non-seulement on craignait quelque démonstration des Français, mais on savait que le roi avait à Liège et à Bruxelles des partisans assez audacieux pour fomenter des rébellions contre l'autorité légitime et nourrissant même l'idée de lui livrer la principauté. En 1541, on découvrit une conspiration tramée dans ce but par des partisans de la France. Les principaux auteurs purent se dérober aux châtimens qu'ils avaient mérités, par la fuite. On ne put saisir que quelques pauvres ouvriers ou artisans complices ignorants des auteurs de troubles. Ils furent roués et écartelés vifs.

L'an 1543, on découvrit encore à Bruxelles une nouvelle conspiration tendant à livrer la ville de Liège aux Français. Les intrigues secrètes des nommés Longueval et Van Rossen furent dévoilées. L'un des conjurés ayant nommé ses complices, au nombre de sept, ils furent décapités et leurs corps écartelés.

D'autre part, oubliant les services et la fidélité de nos princes et du peuple, l'Empereur d'Allemagne leur réservait une poignante humiliation, et les traitaient aussi cavalièrement que le Roi de France.

Pour l'intelligence du fait, on doit savoir que jusqu'en 1559, le pouvoir spirituel de l'évêque de Liège s'étendait, outre la principauté, sur toutes les provinces belges et la Hollande. Ce vaste diocèse faisait l'orgueil de nos ancêtres, et rattachait entr'eux, au moins par des liens spirituels, des peuples de divers Etats. La cathédrale de Liège était peut-être la plus illustre du monde. On comptait dans son chapitre de tréfonciers : de fils d'empereur, de rois, de ducs, de marquis, de comtes, de barons. Ces nobles et fortunés personnages enrichissaient le pays. On s'étonne en lisant nos vieux historiens, de voir parfois le pays abîmé par une épouvantable catastrophe, sortir de ses ruines et reparaitre au bout de quelques années aussi prospère qu'auparavant. C'était aux grandes fortunes nobiliaires qu'on le devait.

Depuis l'an 1552, l'empereur Charles-Quint (1) projetait secrètement de démembler l'évêché de Liège. Les motifs de cette mesure reposait sur l'intérêt de la religion catholique, battue en brèche par les doctrines de Luther et de Calvin. Le roi d'Espagne, Philippe II, fils et successeur de Charles V, et exécuteur de ses volontés, se chargea de solliciter près du pape l'érection de Cambray, Utrecht et Malines en archevêchés, et la création de 14 nouveaux évêchés dans les villes d'Anvers, Harlem, Deventer, Leuwarden, Groningue, Middelbourg, Bois-le-Duc, Namur, Saint-Omer, Ypres, Ruremonde, Gand, Bruges et Arras. Par une bulle datée du 12 mai 1559 (2), le pape Paul IV investit le roi du pouvoir de nommer à ces évêchés, moyennant l'obligation de fournir à chacune des nouvelles églises cathédrales, un revenu de 3 mille ducats annuellement.

L'érection de ces nouveaux sièges, au préjudice de

(1) Quint, mot français dérivé du latin et qui signifie cinq ou cinquième. Ainsi Charles-Quint était le cinquième empereur qui portait ce nom.

(2) On appelle *bulle* les ordonnances du pape.

notre antique église épiscopale, affecta douloureusement les Liégeois. Le peuple vit dans ce changement une atteinte portée à ses intérêts matériels, et il murmura. Les lettrés écrivirent des libelles remplis de reproches amers contre l'Empereur et le roi d'Espagne. On leur reprocha non-seulement l'amointrissement de l'évêché, mais aussi de l'avoir dépouillé par fraude et trahison, de plusieurs villes et villages qu'il possédait dans les provinces belges. On voulait sans doute parler des villes de Malines et de Tirlemont. On se serait, paraît-il, un peu consolé de cet échec, si au lieu de créer un archevêché à Malines, qui n'avait aucun titre à cette distinction, on avait élevé le siège de Liège au rang d'archevêché en lui conférant la primauté sur les nouvelles églises épiscopales. On se donna beaucoup de mouvement dans ce but à Liège, mais inutilement.

L'événement dont nous parlons a eu lieu sous le règne du prince Robert de Bergue, successeur de Georges d'Autriche, parent de l'Empereur Charles-Quint. Robert dut son élévation à ce prince, qui, comme on le sait déjà, était intéressé à faire monter sur le trône de la principauté de Liège des personnes qui lui fussent dévouées. Coadjuteur de Georges d'Autriche, Robert de Bergue, prit possession du gouvernement en 1557. Il était doué d'un caractère doux et pacifique. L'an 1561, étant allé au mois de février à Hoogtraete, pour tenir un enfant sur les fonts de baptême, il fut frappé par un orage qui lui ôta la raison. De temps à autre, des lueurs de bon sens lui revenaient, et ce fut dans un de ces moments qu'il désigna au choix du chapitre pour son successeur Gérard de Groesbeck, l'un de nos plus grands princes. — Robert est mort à Berg-op-Zoom en 1564.

CXVIII.

Disensions religieuses.

Le commencement du 16^e siècle vit naitre les nouvelles doctrines religieuses de Luther et de Calvin. L'un prêcha en Allemagne, l'autre en France et particulièrement à Genève. Ceux qui se rallièrent à leur croyance furent appelés luthériens et calvinistes, et ces derniers vulgairement *huguenots*; plus tard, on les désigna généralement sous le nom de *protestants*, à cause d'une protestation que les luthériens allemands présentèrent à l'Empereur Charles V en faveur de la liberté de leur culte.

Les nouvelles idées, combattues et défendues par des princes et des partis puissants, allumèrent bientôt dans toute l'Europe une guerre qui dura bien des années. Le pays de Liège en ressentit le funeste contrecoup.

Déjà sous le règne du prince Erard de la Marck, les dogmes de Luther et de Calvin s'étaient insinués parmi nous. Ceux qui les embrassèrent devinrent assez nombreux pour inquiéter Erard, qui publia divers mandements contre ces sectaires. En 1531, un certain père Jamolet, religieux carme, né à Liège, fut autorisé par le pape et le prince-évêque à exercer dans notre pays l'office d'inquisiteur apostolique et à rechercher, pour les punir, les adhérents aux dogmes nouveaux. Le peuple murmura hautement contre ce procédé, soutenant qu'il était contraire aux privilèges et franchises de la Cité et aux paix du pays, qui défendaient expressément de faire des enquêtes judiciaires contre les bourgeois, sans une permission motivée du magistrat et des échevins. Le peuple s'agita tellement que, pour le satisfaire, on publia un décret portant défense à tous, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, de prendre connaissance des crimes ou délits des

bourgeois, même en matière de religion, ni de les punir pour ces faits, les Liégeois ne devant être jugés et condamnés que d'après les lois et franchises du pays. Cette démonstration empêcha le père Jamolet d'établir le siège de son tribunal à Liége, et malgré les réclamations du prince et les démarches qu'il fit auprès des puissants de la bourgeoisie, les magistrats persistent dans le maintien du décret.

Cette tolérance n'accrut pas d'abord de beaucoup le nombre des adhérents aux doctrines anti-catholiques. On les professait en secret dans la crainte qu'inspirait Erard. Ce ne fut que quelques années plus tard que de hardis prédicateurs s'introduisirent dans le pays et y exposèrent les principes de leur religion.

Le peuple était convoqué dans la plaine pour les entendre; la nouveauté et la curiosité l'y attiraient. Des prédicateurs plus zélés ou plus audacieux succédèrent aux premiers. On remarqua parmi eux le fameux Struicker qui menaça un beau jour de venir prêcher jusque dans la cathédrale de Liége. Dès lors le nombre des novateurs augmenta beaucoup, notamment dans les villes de Maestricht et de Hasselt. Ils eurent même une maison pour leurs assemblées dans le quartier d'Outre-Meuse, à Liége; ils s'établirent à Dalhem, Olne, Fauquemont et Hodimont, dans le duché de Limbourg. Le prince-évêque Robert de Berg, alarmé de ce progrès, renouvela en 1562, du consentement du chapitre et des échevins, les dispositions pénales d'Erard de la Marck. Mais les jurés et le conseil de la Cité agissant surtout à l'instigation des métiers où la nouvelle doctrine avait fait des prosélytes s'opposèrent à l'édit, et une grande émeute éclata qui força encore Robert de Berg à reculer. On recourut aux pères jésuites pour prêcher contre les nouveautés religieuses, ainsi qu'aux pères récollets, auxquels le même soin fut confié plus tard à Verviers et dans le duché de Limbourg.

Ces dissensions devaient nécessairement dégénérer en licence et allumer le flambeau de la discorde et de la

guerre civile. Elle éclata en Brabant avec la plus grande violence. Le duc d'Albe, envoyé par Philippe II, roi d'Espagne, et le prince d'Orange, chef des insurgés flamands et hollandais ensanglantèrent ce beau pays. Pendant ce temps, le véhément Struicker dont nous venons de parler, après avoir mis toute la ville de Maestricht et les environs en mouvement, avait néanmoins dû la quitter pour échapper à ses ennemis. Il était retourné à Hasselt où il comptait de nombreux partisans et il avait si bien su monter les esprits que les habitants déclarèrent ouvertement ne plus vouloir obéir au prince-évêque de Liège, et refusèrent de recevoir la garnison liégeoise. On déclara à Liège les habitants de Hasselt coupables de rébellion et de lèse majesté et on résolut de les réduire à l'obéissance par la voie des armes.

Cinq compagnies de troupes soldées, avec des bourgeois et des paysans armés, commencèrent le siège ; mais ceux de Hasselt qui avaient reçu des secours, et animés par Struicker, se défendirent opiniâtement. Le prince de Liège, Gérard de Groesbeck, arriva lui-même à la tête d'un gros corps de troupes. Plusieurs brèches ayant été pratiquées dans ses murailles, la ville de Hasselt fut obligée de se rendre. Le prince accorda aux habitants une amnistie du passé, à condition qu'ils paieraient les frais de l'expédition, que tous les dommages causés aux églises seraient réparés et qu'enfin ils entretiendraient à leurs dépens la garnison liégeoise. Les habitants de Maeseyck qui avaient suivi l'exemple de Hasselt capitulèrent aux mêmes conditions. Struicker fut seul exclu de la capitulation. Mais il eut le bonheur de se sauver de la ville caché dans un chariot de foin.

La diversité de religions et les luttes qui suivirent fournirent l'occasion à des bandes nombreuses de malfaiteurs, qui se souciaient peu de discussions théologiques, pour se ruer sur le pays. Sous le nom d'*iconoclastes* ou briseurs d'images, ils dévastèrent, pillèrent les églises et les monastères et imposèrent des contributions de vivres et

d'argent sur les habitants. Ces forcénés portaient à leur chapeau des ornements d'églises, des queues de renards ou des chapelets, comme des trophées ou des signes de ralliement. Au mois d'octobre 1368, ils tombèrent sur la petite ville de S^t.-Hubert en Ardennes et la pillèrent de même que le monastère et l'église. Après avoir complètement dépouillé cette antique maison religieuse, ils y mirent le feu. C'est dans cette catastrophe, qu'au dire des moines, disparut le corps de S^t.-Hubert qu'ils possédaient intact dans un de leurs caveaux. L'abbaye de Hastière, près de laquelle ils passèrent la Meuse, éprouva le même sort. Après ces exploits, ces bandes de malfaiteurs se joignirent à l'armée du prince d'Orange, près de Tirlemont. Mais bien que ce fût pour celui-ci un renfort, il ne put fournir à leur subsistance; il les lâchait de temps à autre pour commettre de nouveaux dégâts.

CXIX.

De la fabrication du drap dans l'ancien pays de Liège et particulièrement à Verviers.

Il serait digne d'intérêt de connaître, autrement que par des probabilités, l'époque où la fabrication du drap commença dans notre pays, et comment le siège principal de cette grande industrie s'établit de préférence à Verviers, endroit isolé, resserré dans un petit vallon, au milieu des bois, et seulement accessible d'un côté. Ainsi, pour se rendre de ce lieu à la Meuse, la voie la plus directe, tortueuse, étroite et escarpée, passait par Andrimont, et il y a moins d'un siècle qu'une grande communication a été pratiquée de Verviers à Liège. Si l'on considère, en outre, que l'ancien marquisat de Franchimont, dont Verviers était le chef-lieu, est une petite contrée très-peu fertile, sinon en pâturages, produisant ainsi peu de

choses nécessaires à la consommation, et beaucoup moins encore dans les temps reculés qu'aujourd'hui, on peut s'étonner qu'une industrie qui exige autant de bras, se soit, pour ainsi dire, centralisée dans un petit espace enfermé par une forêt, et offrant de ressources si bornées. La Vesdre, présentant dans son cours sinueux et rapide, de nombreuses chûtes d'eau, reconnue d'ailleurs comme très-propre, par la nature de ses eaux, au lavage des laines, à la foulerie et à la teinture, aura sans doute déterminé nos premiers fabricants dans le choix de la localité. Cependant rien ne les empêchait de profiter des eaux de la Vesdre en se rapprochant de la Cité. D'autre part, la sécurité si nécessaire au travail était-elle mieux établie à Verviers qu'ailleurs? On peut en douter; sauf les obstacles naturels, la bourgade était complètement ouverte, et à la merci des dévastateurs et des pillards qui étaient l'un des fléaux les plus redoutables des travailleurs au moyen-âge.

On reporte au 13^e siècle le développement considérable que prit dans notre pays l'industrie drapière. Il est hors de doute que longtemps avant cette époque, Liège produisait du drap, et qu'on en fabriquait à Maestricht, à Saint-Trond et à Tongres. Les auteurs qui ont écrit sur ces deux dernières villes, connues dans l'antiquité, n'en font pas mention (1). Un document de l'an 1470 prouve que Saint-Trond et Tongres fabriquaient du drap, sans doute depuis aussi longtemps que Liège. C'est une lettre du prince Louis de Bourbon, adressée aux receveurs des gabelles en faveur des drapiers de Tongres. Le prince invite les *gabeloux*, collectant pour le duc de Bourgogne, alors maître du pays, à augmenter les impôts sur les autres denrées et marchandises, et de libérer entièrement l'industrie drapière tongroise de toute redevance, comme cela a eu lieu pour ceux de Saint-Trond.

(1) Nous n'affirmons rien, mais nous le croyons. — Quoiqu'il en soit, il n'y a plus un seul fabricant de draps à Tongres ni à St.-Trond.

Ainsi depuis le 12^e siècle, rien que dans le pays de Liège, quatre villes se livraient évidemment à l'industrie lainière. Liège par son étendue, ses richesses et l'intelligence qui distinguait les hommes de métiers devait l'emporter sur ses rivales. Les plus grandes probabilités établissent le contraire ; c'est Verviers qui tient le premier rang ; c'est un petit coin de terre isolé, sans rapports suivis avec les grands centres de population, qui est en possession de faire mieux et plus que les industries rivales. Les concurrents sont jaloux et lui suscitent toutes sortes d'embarras. Un jour, par exemple, au mépris de l'octroi du prince-évêque Adolphe de La Marck, donné en 1323, en vertu duquel les drapiers verviétois pouvaient déposer et vendre leurs fabricats à la Halle de Liège, les gouverneurs des métiers et autres chefs de la commune, firent saisir les draps, avec défense de trafiquer dorénavant dans la Cité au détriment des drapiers liégeois. Cette violence ne peut s'expliquer que par le dépit qu'éprouvait la draperie liégeoise de la supériorité de la manufacture de Verviers. Le prince Louis de Bourbon, dont les Verviétois invoquèrent la justice en cette circonstance, sut discerner la vérité et se montra très-irrité du procédé des métiers. Il fit publier le 28 avril 1480, une déclaration dans laquelle il confirme le droit, dont jouissaient depuis longtemps les drapiers de Verviers, d'exposer et de vendre leurs draps aux Halles de Liège. Comme cette ordonnance est la première qui ait été publiée à ce sujet (il fallut la renouveler plus tard), nous croyons devoir la transcrire ici en soulignant les mots que nous avons mis à la place d'autres en vieux français, peu intelligible pour beaucoup des lecteurs :

« LOUIS DE BOURBON, par la grâce de Dieu, évesque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz.

Comme plusieurs de nos subjetz de nostre ville (1) et

(1) Verviers était donc déjà une ville, quoiqu'elle n'en ait eu le rang qu'en 1651.

ban de Vervier, pays de Franchimont, *ont*, samedi 22^e jour d'avril, apporté ou fait apporter en notre *cité* une *quantité* de draps, faits et drapés au dit lieu de Vervier, pour *les* vendre en nos halles *situées auprès* de notre palais, ainsy qu'il est de coutume, et que les dits de Vervier bien faire le *pouvaient* , est advenu que les gouverneurs et autres gens du métier des drapiers de notre Cité, eux opposans et contredisans à la vendition susdite, maintenant que faire ne se *pouvait* ou devait, ont pris et emportez volontairement *et par* force hors des mains de nos dits sujets de Vervier, dont plaintes nous ont été faites par les dits de Vervier, eux dolans et fort plaindans du dit empêchement et de la violente soustraction de leurs dits draps.

Sur quoy, *indigné de cette violence* , nous avons *appelé* les maîtres de notre dite *cité* , accompagnés de plusieurs conseillers d'icelle, et d'abord pour éviter tout débat, fait *délivrer* incontinent les dits draps et *cautionné* les parties *qui devront se présenter un autre* jour par-devant nous, *pour donner par écrit et produire* de parte et d'autre, plusieurs chartes, lettres, *écriture* , ordonnances, avec la disposition de plusieurs témoins dignes de foi, vu que le dit différend touche et concerne le bien commun de notre dite *cité* , pays et sujets; sur quoy, bonne examination, visitation *ayant été* faites, en notre conseil, *des monuments* , chartes, lettres, *écritures* , nous est apparu certaine ordonnance faite authentiquement du temps de notre prédécesseur Adolphe, en date de 1523, mercredy vigille de la purification de Nostre-Dame. Vu le contenu de la dite ordonnance, les causes et raisons contenues en icelle, nous avons, par l'avis et délibération des dits maîtres de notre dite Cité et de plusieurs autres de notre haute justice et d'autre état, les parties premièrement ouïes, en tout ce qu'elles ont voulu et su proposer et remontrer, déclaré, dit et sentencié, disons, déclarons et sentencions par ces présentes que les dits de Vervier poiront, sans empeschement aucun, amener et faire ame-

ner et vendre leurs dits draps sur nos halles en la forme et manière que contiennent les dites lettres de notre prédécesseur, Adolphe, lesquelles par *l'avis* que dessus, disons et déclarons devoir dorénavant être observées, gardées et entretenues en tous ses points et articles, mettant jus et à néant l'empeschement *suscité* audits de Verrier par les drapiers *de la cité*, qui devront demeurer en paix à toujours; et enfin d'être pourvu dûment au dit bien public et commun profit de notre dite cité et pays, disons et voulons que les six eswardeurs (conservateurs ou surveillants) dont la dite *ordonnance* fait mention, soient incontinent choisis et élus, savoir : deux de la part des dits maîtres de la cité, deux de la part des drapiers, et deux de la part des halliers, lesquels feront le seriment *leur prescrit dans la dite ordonnance*, en réservant à nous et à nos successeurs seuls les droits d'interpréter les termes de la dite ordonnance.

Fait et prononcé, en notre plain conseil, le 28^e jour d'avril l'an 1480, en la présence de nos très chers et féals conseillers, maître Johan Picourt, vicaire, Johan de Marbaix, chanoine de notre église de Liège, maître Martin Vanderelen, doyen de l'église Saint-Denis, Tielman Valdoréal, mayeur, et Johan le Prudhomme, échevin de notre *cité* et de la part de notre dite Cité, messeigneurs Guillaume de Ornist, seigneur de Berlo, Quentin de Tuyn, seigneur de Gehen, chevaliers, maîtres (bourgmestres) d'icelle pour le temps; Gilles Surllet, Bauduin de Corbion, et plusieurs autres, en témoignage *de quelle déclaration* nous avons fait appendre notre scel, requerant les dits maîtres que semblablement le fassent pour l'approbation de ce que dit est. »

CXX.

Premiers imprimeurs dans le pays de Liège.

L'époque de l'introduction de l'imprimerie dans notre pays paraît un peu douteuse.

Quelques auteurs sont convenus de fixer l'invention de l'imprimerie à l'année 1450, et ils en attribuent la première idée à Laurent Coster, de Harlem. D'autres prétendent que le mérite de ce merveilleux procédé revient à Guttenberg et à Fust, de Mayence, qui, en 1449, établirent une imprimerie dans cette ville.

Selon le sentiment de M. de Villenfagne d'Ingihoul, le premier imprimeur liégeois aurait été un nommé Hollonius, qui exerçait son art dans la Cité vers l'an 1520, bien moins d'un siècle après l'invention typographique, comparable, pour ainsi dire, à l'arbre de la science du bien et du mal : au commencement, l'imprimerie jeta le trouble dans les esprits. Revenons à notre sujet. On veut même que, l'an 1512, un opuscule ait été imprimé à Maestricht, ville du pays de Liège, par un nommé Jacques Bathenius.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux, dit M. de Villenfagne, que Liège possédait, en 1558, une imprimerie assez considérable et bien connue. Le père Bouille dit seulement que ce fut la première, en nommant l'imprimeur. Il s'appelait Gaultier Morberius. Il demeura d'abord dans une maison portant l'enseigne de *la Patience*, près du Pont-d'Ile; il transporta ensuite son atelier près du Palais, à l'enseigne de *la Corne du Cerf*. Le premier livre considérable qu'il imprima, est probablement le *Bréviaire* que les chanoines de Saint-Paul firent exécuter en 1560 pour leur usage. Il est en 2 volumes. Comme la plupart des imprimeurs de l'ancien temps, Morberius était lui-même un homme de beaucoup de savoir,

Quelques années après Morberius, Gilles Radée et Jean de Glen vinrent exercer l'art typographique dans la ville de Liège, et au 17^e siècle on y comptait plusieurs imprimeurs, parmi lesquels figurent honorablement, comme artistes de mérite, Mathias Hovius, Jean Ouwerx, Léonard et Henri Streel, premiers imprimeurs de l'almanach Mathieu Laensberg. On leur doit aussi la publication des ouvrages du célèbre jurisconsulte Charles de Mean, de l'historien Fisen, de René de Sluse et de quantité d'autres auteurs. Outre ces établissements, il paraîtrait que quelques ordres religieux possédaient des imprimeries particulières, entr'autres, les Pères Récollets, de Liège.

Qui le croirait? La première imprimerie du marquisat de Franchimont a été créée à Stembert, en 1751. Elle fut l'œuvre d'un prêtre nommé Quirin-François Lejeune, vicaire de la paroisse de Stembert. Le premier livre qui sortit de sa presse fut un abrégé de l'office des religieuses sépulcrines de Verviers. Il imprima ensuite divers petits ouvrages en français, en latin et même en allemand, des pièces de plain-chant grégorien, un abrégé portatif du rituel romain, un recueil d'anecdotes choisies.

M. le sénateur Rutten possédait plusieurs ouvrages, très-rares aujourd'hui, sortis des presses du vicaire Lejeune. Nous citerons les suivants :

Confrérie de Notre-Dame de Miséricorde, érigée dans l'église paroissiale des Rechains, contre les cinq maux principaux qui pouvaient arriver à l'homme. Ce petit livre, imprimé par le soin de M. J.-F. Defresne, très-révérend et zélé curé des dits Rechains, chanoine de St.-Gilles, contient plusieurs belles prières, choisies et propres pour la Confrérie. A Stembert, chez Q.-F. Lejeune. Avec approbation et permission. (Année 1771.)

Exercice spirituel pendant la sainte messe. (Même année.)

Sentiments d'une âme pénitente. Tirés de saint Augus-

tin, de saint Bernard et de quelques autres saints. (Même année.) (1)

Quirin-François Lejeune naquit à Stembert en 1707 et y mourut, le 15 mai 1778, à l'âge de 71 ans. Il parait avoir eu pour associé, ou pour successeur, Jean-Baptiste Depouille, qui imprima plusieurs livres d'église. J.-B. Depouille était aussi de Stembert; il y décéda le 19 juillet 1802, âgé d'environ 70 ans. Son fils exerça la même profession, mais il alla s'établir à Verviers.

Le premier imprimeur de Verviers est J.-J. Oger, né à Dinant, qui se qualifiait : *Imprimeur de la ville de Verviers*. Il vint s'y établir en 1782. Entr'autres ouvrages, il a édité, en 2 volumes et sous le titre de *Code politique*, les procès-verbaux du congrès franchimontois, tenu à Polleur, à Spa et à Theux en 1789. Ces procès-verbaux contiennent 21 séances.

Après la mort de M. J.-J. Oger, son imprimerie fut dirigée par M^{lle} Thérèse, sa fille. Quelques années après Oger, M. Loxhay, né à Liège, vint aussi établir une imprimerie à Verviers.

Suivant quelques recherches bibliographiques, il semble que Huy a eu une imprimerie en 1650, et que Hasselt en possédait aussi une en 1670.

La plus ancienne publication périodique de Liège, la *Gazette*, date de 1688.

Disons pour terminer que les deux plus anciens journaux de Verviers, disparus aujourd'hui, ont été fondés par deux Français. Le premier N° du *Journal de Verviers* parut le 24 septembre 1818. M. Charles Perrin l'édita et le rédigea jusqu'en 1826. Le 15 septembre 1823, un sieur Destourets fit sortir des presses de L. Depouille, rue de Heusy, le premier N° d'un journal intitulé : *Le Spectateur européen, journal philosophique, politique, littéraire et commercial*. Le titre, comme on voit, était

(1) Ces détails sont tirés d'un ouvrage publié par M. Ulyse Capitaine.

assez prétentieux. Mais cette feuille, qui n'était guère qu'une sentine de personnalités et de calomnies, eut à peine six mois d'existence. Elle cessa de paraître le 7 février 1824.

CXXI.

Monnaies anciennes. — Hôtels-de-ville de Liège et de Verviers.

Dans son histoire du *Marquisat de Franchimont*, M. Detrooz cite les faits suivants comme *très-remarquables* :

« L'an 1481, la cherté du grain fut si grande à Verviers (et sans doute ailleurs) que l'on vendit le muid d'épeautre *trente-cinq aidants*; le setier de seigle *treize aidants*, et celui de froment *quinze*.

» L'an 1515, le pot de vin fut taxé, par la justice de Verviers, à *trois aidants et demi*.

» L'an 1570, le vin fut taxé à *dix aidants et demi* le pot.

» L'an 1440, l'argent étant devenu fort rare, la journée du maître maçon ne se payait que trois vieux *aidants*, et celle du manœuvre *deux*. »

Aujourd'hui, quoiqu'il n'en existe plus, ce qu'on appelle un *aidant*, dans le pays de Liège, n'a que la valeur d'un *liard*. Il fallait quatre liards pour un *patar*, ce qui représente environ cinq centimes de notre monnaie actuelle.

Ainsi l'an 1515, le pot de vin n'aurait pas même coûté un *patar*, puisqu'il fut taxé à *trois aidants et demi*.

Mais, M. Detrooz a oublié de prévenir ses lecteurs que ces trois et demi aidants représentaient une valeur fort élevée comparativement à celle de l'*aidant* connu de nos jours. Nous avons des raisons de croire que malgré le bas prix du vin en 1515, on n'en consommait que sur la table des gens riches.

Anciennement, une grande quantité de monnaies étrangères avaient chez nous cours forcé, mais à un taux fixé par le prince-évêque ou les États. Ce taux était néanmoins très-variable; les spéculateurs usaient de moyens illicites pour déprécier les monnaies ou en augmenter la valeur réelle suivant leurs intérêts. Tel marchand, par exemple, en relations d'affaires avec l'Allemagne ou la France, obligeait les vendeurs et ses subordonnés à prendre les monnaies au taux établi dans ces pays, tandis qu'elles n'avaient qu'une valeur moindre dans la principauté. Ces spéculations entraînèrent des désordres, comme nous le verrons ailleurs.

L'an 1426, le 26 de septembre, on proclama sur le marché du Péron, à Liège, les noms et les taux des monnaies, ayant cours *par les pays et principauté* de Liège. En indiquant en *aidants* la valeur de quelques monnaies *d'or et d'argent* à cette époque, on verra que M. Detrooz auraient dû lui-même donner cette indication, afin de n'induire personne en erreur.

MONNAIES D'OR.

La croix de Saint-André	34 aidants.
Le florin du Rhin	35 »
Le salut et ducat genevois.	41 »
La couronne au soleil	40 »
La couronne de France.	39 »
Le noble de Flandre	4 fl. 6 »
Le noble à la rose	4 » 18 »

MONNAIES D'ARGENT.

Les doubles <i>aidants</i> et ceux d'Autriche . .	3 »
Les doubles <i>aidants</i> à deux lions	3 moins 1/4.
Les vieux deniers de Cologne.	1
Les doubles carolus (<i>kaurluss</i>) patars . . .	4
Les blancs de Tournay et les blancs de France à la couronne.	1 1/2.

Le duc Guillaume d'Arenberg, dit le *Sanglier*, pendant qu'il régentait le pays, fit battre monnaie et jeta, dans la circulation, une monnaie blanche dite simple de

nier qui valut *deux aidants* ; son frère Éverard en fit frapper en son nom, et il en fixa le taux à *trois aidants*.

Les hôtels-de-ville de Liège et de Verviers.

M. Ferdinand Henaux, auteur de l'*Histoire constitutionnelle des Liégeois*, a publié dans une livraison du *Bulletin archéologique liégeois* une notice sur l'hôtel-de-ville de Liège dont voici la reproduction :

« D'après les traditions, un hôtel-de-ville aurait existé à Liège de toute ancienneté dans l'emplacement de la maison commune actuelle.

» Les mattres et les jurés et le conseil, comme on appelait alors le gouvernement communal, y tenaient régulièrement leurs assemblées.

» En 882, le 29 mai, un mardi, Liège fut attaqué par les Normands; ils l'emportèrent au premier assaut. La cité fut saccagée, ses principaux bourgeois furent massacrés, et l'hôtel-de-ville fut dévasté et brûlé.

» En 1212, le 6 mai, un dimanche, vers les 3 heures de l'après-midi, les Brabançons et les Allemands s'emparèrent d'emblée de Liège. Ils envahirent la halle ou salle de la commune, la pillèrent, et réduisirent en cendres les privilèges et les statuts de la Cité que l'on y conservait dans une armoire.

» A partir de cette époque, le palais populaire apparaît dans des documents diplomatiques. Dans l'un, de l'an 1287, on l'appelle la *maison-de-ville*; dans un autre, de 1294, on le surnomme la *Violette*. Ce surnom, qui devait être déjà ancien à cette date, lui venait d'une grosse *violette* allégorique qui ornait la façade.

» La Violette occupait l'angle gauche du Grand-Marché. A droite, la halle aux viandes lui était contigue; à gauche, une rue étroite la séparait du Destroit des échevins (1).

(1) Le *Destroit* (c'est sous ce nom qu'on désignait dans le vieux temps le siège des échevins), était contigu aux degrés de St.-Lambert.

» Anciennement, dans les affaires importantes, le conseil de la Cité ne pouvait administrer qu'avec le concours du tribunal des échevins. C'était au Destroit, dans la *salle de St.-Michel*, que les assemblées des deux corps réunis avaient lieu. Après l'an 1312, le conseil cessa de consulter le tribunal des échevins et gouverna seul la Cité.

» En 1394, la Violette fut entièrement reconstruite.

» Dans les temps malheureux, chaque fois que le peuple n'était plus le seul maître dans la Cité, le conseil était obligé de prendre, comme autrefois, l'avis du Destroit des échevins. Pour faciliter les communications entre les membres de ces deux magistratures, on établissait un pont de bois qui reliait l'hôtel-de-ville au Destroit. Ce fut ainsi qu'après la bataille d'Othée (1408), les deux édifices n'en formèrent qu'un par la construction d'un pont de ce genre, qui fut démoli en 1418, à la chute de Jean *sans pitié*. En 1468, après la soumission de Liège à Charles-le-Téméraire, le pont fut rétabli; il fut détruit en 1477, quand les Liégeois se remirent en liberté.

» L'hôtel-de-ville portait de terribles marques des excès auxquels s'étaient livrées les armées bourguignonnes : il tombait, en quelque sorte, en ruine. Au mois de mars 1480, on en entreprit la réédification. Les troubles politiques et l'état précaire des finances communales retardèrent l'achèvement des travaux jusqu'en 1498.

» Le nouvel édifice était surmonté d'un petit clocher et de deux tourelles. Le haut de la façade était orné d'une aigle impériale éployée; plus bas, on voyait les blasons des trente-deux bons métiers de la Cité; puis, immédiatement au-dessus du portique, les armes des bonnes villes, au milieu desquelles était placé le péron : au-dessus de ce symbole du fédéralisme liégeois, on lisait, écrit en lettres d'or, le mot *Union*.

Le rez-de-chaussée était occupé par des échoppes que la Cité louait à des marchands.

» Au premier étage, la fenêtre au-dessus de la porte était garnie d'une balustrade : en 1609, on la remplaça par un balcon flanqué des statues de la Vierge et de saint Lambert, qui avaient été choisis pour patrons de la Cité. Ce balcon était surmonté d'une espèce d'auvent en plomb, qui portait sur de légères colonnes de cuivre.

» Cet édifice n'avait en lui-même rien de remarquable, ni qui fût digne du peuple liégeois. Il n'était à comparer, ni pour la grandeur, ni pour la beauté, aux magnifiques maisons communes des villes voisines.

» Le 6 juin 1691, lors de l'odieux bombardement de Liège par les Français, la maison-de-ville fut bouleversée de fond en comble.

» Les guerres qui désolèrent l'occident de l'Europe vers ce temps, mirent obstacle à la reconstruction de l'hôtel-de-ville. On y songea seulement au retour de la paix, en 1714.

» La première pierre du monument nouveau fut posée solennellement le 14 août 1714. L'acquisition de plusieurs bâtiments voisins permit d'agrandir et d'isoler le siège municipal. Il fut inauguré le 25 juin 1718.

» Cet hôtel-de-ville, dans le style greco-romain, et badigeonné à cette heure de jaune pâle, réveille difficilement les glorieux souvenirs de l'héroïque et hospitalière Cité. »

Dès l'an 1300, le bourg de Verviers possédait un hôtel-de-ville ou maison commune. C'était un grand bâtiment, construit en bois, sans la moindre ornementation, qui servait principalement de magasin aux fabricants de draps, et où siégeaient le magistrat et la justice. Comme en 1370 ce bâtiment tombait en ruines, on en bâtit un autre sur le même plan, ou pour mieux dire avec la même simplicité. Les soldats de Charles-le-Téméraire le réduisirent en cendres en 1468. Deux ans après cette grande maison fut relevée. On la démolit lorsque Verviers fut admis au rang des villes du pays, en 1651. Alors le magistrat voulut que l'hôtel-de-ville eut quelque apparence

d'édifice public. L'espace occupé par le nouveau bâtiment fut agrandi : le rez-de-chaussée orné de colonnes en bois servit, comme autrefois, de halle pour les drapiers. Le corps de garde et la prison occupaient aussi une partie du rez-de-chaussée.

Le seul étage de l'hôtel avait quatre places : deux pour le conseil de ville, et les deux autres pour le siège de la justice. Il était situé, comme les précédents, sur le Marché.

Cet édifice, qui pouvait durer encore bien des années, a fait place à l'hôtel-de-ville actuel, construit en 1774 par M. Douha, d'après les plans de l'architecte Renoz, de Liège. Il a coûté plus de 400 mille francs.

CXXII.

Arrêts judiciaires cassés par le peuple.

Le régime municipal liégeois a été la source principale d'où sont sortis les troubles et les bouleversements dont nous lisons le récit dans notre histoire. Quand l'autorité municipale était dans les mains des nobles, le peuple cherchait à la lui ravir et ainsi de suite, en d'autres termes, les vaincus, un moment désarmés, complotaient pour ressaisir le pouvoir perdu. Les princes-évêques, poussés tour-à-tour par les deux partis, favorisaient tantôt l'un tantôt l'autre. La lutte semblait perpétuelle entre *les grands et les petits*, suivant l'expression des historiens modernes. Malheureusement dans les nombreuses séditions où il figura en armes, au nom de sa liberté, le peuple fut trop souvent la dupe d'ambitieux et d'intrigants qui allumaient l'incendie dans leur propre intérêt. La convoitise des places et des honneurs a toujours joué un grand rôle dans les révolutions.

Peu de nos villes ont échappé à cet esprit d'agitation

qui distingua nos ancêtres. Huy, Maestricht, Fosse, Saint-Trond, Verviers même, ont vu s'élever de nombreux conflits entre les administrations populaires, les gens du prince et les nobles. La ville de Huy faisait fréquemment cause commune avec les Liégeois dans les séditions qui affligeaient la Cité, ou bien elle en provoquait dans son sein que l'on noyait dans le sang. Il en était de même à Maestricht et à Saint-Trond.

Dans ces temps de troubles, le peuple s'émancipait jusqu'à désapprouver et réformer même par la force les sentences du tribunal des échevins, c'est-à-dire de la magistrature judiciaire. Dès que les bourgeois croyaient voir dans ces sentences une atteinte à leurs libertés, l'émotion s'armait pour les casser. Prenons pour exemple quelques-unes des nombreuses scènes qui se sont passées dans les trois villes que nous venons de nommer. Nous choisissons les plus curieuses :

A Huy, un nommé Mathieu Mambron avait vendu, l'an 1300, une maison située dans la rue *Griange*, à son beau-frère Jean de Male, qui l'avait payée en beaux deniers comptant. Mambron, mécontent de son marché, voulut rentrer en possession de son logis, et, chose inexplicable, sans restituer le prix de vente qu'il avait reçu. L'affaire étant portée devant le tribunal des échevins de Huy, ceux-ci décidèrent en faveur de Mambron par des motifs que l'historien Melart ne dit pas.

La haute bourgeoisie approuva et soutint le jugement des échevins. Le peuple, au contraire, le regarda comme une iniquité. Fort de l'appui moral que lui prêtait le peuple, Jean de Male, froissé par cette sentence, jura de se venger. En effet, rencontrant un jour l'échevin Montroyal, qu'il soupçonnait d'avoir entraîné ses collègues contre lui, le roua de coups de bâton. L'échevin battu se plaignit au prince-évêque Hugues de Châlons, pour lors de résidence au château de Huy, lequel désirant vivre en repos, engagea les deux adversaires à se tenir tranquilles. Mais Montroyal ne goûta point cet avis et quelques jours après, accom-

pagné de ses parents et de ses amis, il s'en alla pendant la nuit assiéger de Male dans sa propre maison et le fit prisonnier après avoir tout dévasté. La rumeur publique propagea rapidement la nouvelle de cet attentat, et aussitôt les gens des métiers coururent aux armes. Montroyal et les siens n'eurent que le temps de s'esquiver. Cette fuite ne calma pas la multitude : elle se rappela d'anciens griefs qu'elle avait contre les échevins et les nobles, les accusant de vols et d'autres méfaits ; pleine de fureur, elle se rua sur leurs maisons, les pilla et les démolit. Les victimes de cette effervescence populaire eurent le bonheur de pouvoir se réfugier à Liège, où ils demeurèrent pendant plusieurs années, et y fomentèrent la révolte contre le prince-évêque qu'ils disaient favorable au peuple. Ces menées allumèrent une guerre où les Liégeois et les Hutois, devenus ennemis, se distinguèrent par les mêmes excès, en pillant, brûlant et dévastant des villages et des châteaux. A Poucet et à Bleret on tua tous les hommes qu'on rencontra. On transporta les cadavres de ces malheureux à Liège, où ils furent enterrés près de l'église Saint-Lambert, « *leurs chiens, dit Mélart, demeurèrent plusieurs jours sur leurs fosses, hurlant, se démenant et comme pleurant la mort de leurs maîtres, ce que le peuple de Liège admirait, qui, mû de compassion, leur donnait à manger.* »

Les Saintronnaires avaient les mêmes prétentions que les Hutois.

Vers l'an 1250, un riche étranger vint s'établir à Saint-Trond, y épousa la parente d'un échevin et tint un hôtel dans la rue de Liège. L'établissement prospérait. Un jour, un marchand de Huy, qui était arrivé pour une foire à Saint-Trond, descendit dans cet hôtel, et fut reçu par l'aubergiste qui, après maintes politesses, le conduisit lui-même à sa chambre à coucher, où le poussant au dos, il le fit rouler sous une planche à soupape. C'en était fait du marchand, si la servante qui s'était intéressée au sort de ce voyageur n'eut fait accourir, par ses cris et ses

lamentations, les gens du voisinage. Cette fille, sur la promesse qu'on lui fit de la laisser libre, déclara aux magistrats qu'à l'entrée d'une chambre, qu'elle désigna, il se trouvait une trappe et que le marchand pourrait bien y être pris. On fut voir sur-le-champ et on le trouva à demi mort dans le fond de la cache. Quelques hommes y descendirent, et y virent avec horreur un tas d'ossements et de cadavres humains. Aussitôt on sonna la cloche du ban, et l'hôtelier fut proscrit. Tous ses biens devaient être confisqués, conformément aux lois de la ville, lorsque les magistrats prononcèrent une sentence par laquelle la femme de cet homme, au moins complice involontaire de son mari, fut déclarée innocente du crime et autorisée à garder tous les biens de son époux.

Cette sentence révolta Jordan de Pule, maître ou gouverneur des métiers et des marchands. C'était un homme plein d'énergie et qui exerçait sur la multitude un grand ascendant. De sa propre autorité, il cassa d'abord la sentence des échevins, puis le peuple s'étant rendu à son appel, il lui permit de prendre tout le poisson qui se trouvait dans les étangs du monastère. C'étaient là les prémisses d'une plus riche proie. Le monastère avait des approvisionnements considérables : Jordan les promit au peuple en récompense de son zèle pour la chose publique. L'abbaye fut en effet envahie et pillée. L'abbé et les moines, accusés de connivence avec les échevins, se sauvèrent précipitamment. Par ordre de Jordan et de concert avec la bourgeoisie, on arrêta les échevins, qui furent conduits en prison. Chaque jour l'émeute prenait de nouvelles forces ; les campagnards, alléchés par le pillage, faisaient cause commune avec les Saintronnaires : on organisa les bandes militairement, et même un corps de cavalerie. Alors Jordan de Pule se crut assez fort pour résister au prince-évêque de Liège, son souverain. Cependant, voulant se ménager un concours puissant, en cas de besoin, il fit inviter, d'accord avec les bourgeois, le duc de Brabant à se rendre à Saint-Trond pour en prendre

possession. Le duc, qui haïssait les Liégeois et leur prince, accepta l'offre sans hésiter et accourut dans la ville, où il reçut les hommages des révoltés qui le proclamèrent leur seigneur. Le triomphe de l'insurrection était désormais complet. Jordan gouverna la ville pendant plus d'un an. Après cet intervalle, les Liégeois reprirent la ville de Saint-Trond sous la conduite de leur prince Henri de Gueldres. Jordan et ses complices furent bannis à perpétuité.

L'action du peuple sur la magistrature se révéla violemment à Maestricht le 22 septembre 1539. Le mayeur de Goer voulut arrêter un bourgeois, nommé Pierre Frambach, à charge duquel il avait intenté une action criminelle. Les bourgmestres et les chefs des métiers s'y opposèrent, prétendant qu'on ne pouvait saisir la personne d'un bourgeois, à moins qu'il ne fut convaincu d'un délit emportant la peine de mort. Une violente sédition éclata. Les bourgeois sonnèrent le tocsin, et prirent les armes. Il y eut un combat entre les deux partis, dans lequel le mayeur de Goer et le bourgmestre Prent, furent tués. Les bourgeois restèrent sous les armes, et l'on eût beaucoup de peine à les apaiser. Ils s'opposèrent à ce qu'on arrêtât les chefs des métiers, qui avaient été les premiers auteurs du désordre : ils furent toutefois obligés de quitter la ville.

La gouvernante des Pays-Bas et le prince-évêque de Liège, co-souverains de Maestricht, se montrèrent très-mécontents de ce qu'on n'avait pas arrêté d'abord les moteurs de l'émeute; ils condamnèrent la ville à payer une amende de deux mille florins, et il fut ordonné, qu'en expiation du meurtre du mayeur et du bourgmestre, on allumerait dans la suite, le soir, la veille de la fête de saint Martin, des feux dans les rues et les places publiques. Cette coutume a existé pendant plusieurs années.

CXXIII.

La rébellion des Liégeois. Poésie du 15^e siècle.

On lit dans la collection des *Chroniques belges*, inédites, publiée par ordre du gouvernement, des vers où l'auteur, Georges Chastelain, croit-on, exalte les qualités guerrières du vieux duc de Bourgogne et du comte de Charolais, son fils, connu sous le nom de *Charles-le-Téméraire*, tandis qu'il raille les pauvres Liégeois qui surent cependant donner tant de tablature au puissant prince bourguignon. Ces poésies sont curieuses. Sous divers titres elles traitent du même sujet. On y remarque une complainte qui n'a pas moins de 515 couplets. Pour donner une idée du ton de l'auteur, nous avons choisi celle qu'il a intitulée *la Rébellion des Liégeois* :

LA RÉBELLION DES LIÉGEOIS.

DIALOGUE.

- Je pense que tu viens du Liège,
Galant, conte-moi des nouvelles.
— C'est ung faux et périlleux piège;
Je ne les en sçay dire belles.
3 — Comment ! sont-ils tousjours rebelles ?
Qu'esse qu'ilz disent qu'ilz feront ?
— Ilz l'ont esté, sont et seront.
— Que dit-on parmy la cité ?
Y fait-on nul nouvel édit ?
10 — Le deable Benedicite
Croiroit ce qu'on y fait et dit.
Ce que l'ung dit l'autre desdit,
Et leur rumeur point ne s'abat,
C'est ung droit infernal sabbat.
15 — Quel est leur parler du bon duc
Et de son noble filz le conte ?
Du père : il est vieux et caduc ;
Du fils : qu'ils n'en font pas grant conte.
Ilz en parviendront à mesconte

- 20 On ne soutient pas par désire.
Aviengne ce que j'en désire.
— Que disent ilz de Namuroys
Et autres pays bourgongnons?
— Diable! nous sommes de Namur roys
- 25 Et contre Lucembourg murmurons.
Tant qu'ilz auront en bourg ongnons,
Ilz n'en parleront autrement.
L'ung y bourde fort, l'autre ment.
— Et de ces feux qu'ilz ont boutez,
- 50 Es-se point merveilleuse perte?
— Puisqu'ilz n'ont esté déboutez
La douléance en est ouverte.
Ilz ont manière fort experte
A brûler en poudre et en souffre.
- 35 Pourquoi non, si chacun le souffre?
— Comment font-ilz de leurs promesses
Et de la submission d'eulx?
— Ilz tiennent leurs vespres pour messes;
Car promettre et tenir sont deux.
- 40 Toutesfois sont-ilz sy hydeux
Comme on dit, et sy inhumains?
— Dieu me gart d'entrer en leurs mains.
— Or me raconte de Dynant.
Que disent-ilz que ce sera?
- 45 — On en parloit yer en disnant,
Disant que point ne cessera.
Son grant orgueil abaissera,
Penduz seront à leurs despens.
Et que feront tous leurs enfans?
- 50 — Toutesfois le peuple liégeois
Est-il point avec eulx party?
— Brûlés soient en feu grégois
Tous en soutenant leur party.
Assaulz leur sera impartiy
- 55 Avant que la chose demeure.
Il faut bien qu'à la fin on meure.
— N'ont-ilz point peur d'estre assaillis
Et misérablement tuez?
— Ilz sont maintes fois jà saillis
- 60 En guerre tous habituez.
Les biens seront restituez

Qu'ilz ont ravy cet esté
Au mains y auront-ils esté.

— Et ces faulses gens des mestiers

65 Seront-ilz tousjours mesdisans?

— Leur party n'est double, mais tiers,
non pas pour ung jour, mais dix ans.

Et s'ilz gardent telx mets disans,
Cecy est pour nous, qui qu'en hongne.

70 De ce me rapporte à Bourgongne.

— C'est despit que telle canaille
Veulent auctorité avoir.

S'il fault qu'en guerre coquin aille,
Point ne craint perdre son avoir.

75 — Par cela est-il bon à voir

Qu'ilz ne sont de nul mal lassez
Et sy feront du mal assez.

— Pour faire leur dernière course
N'ont-ils pas mis des gentilz sus?

80 — Non, au premier qui se courrouce,

Ilz sont incontinent yssus.

Il y en a de mal tissus,
En tel nombre et de mal affaire,
Ilz ont trestous chier mal à faire.

85 — Quant on leur parle de raison,
Pour quoy ne la font-ilz d'eux-mesmes?

— Le peuple est plain de desraison,
D'abuz et d'erreurs trop extrêmes;
S'ils arrangent mal leurs problèmes

90 La fin n'en (peut) pas estre bonne.

Ilz planteront au bout la borne.

— Et que disent-ils de Namur,
Quant ilz en parolent entre eulx?

— Ils disent, parbleu, qu'il n'a mur

95 Qu'ils ne briseront sous leurs yeux,

C'est ainsi qu'ilz disaient entre eux;

Car on me dist qu'ils veulent paix
Ilz la requièrent aux abbés.

— N'y entens-tu remède donques,

100 Pour les mener à raisons joindre?

— Quant ilz seront vaincuz, adonques,
Les verrés-vous cesser de poindre.

Et doit-on telx faulses gens oindre,

Sans les désoler et confondre.

103 On les puist comme du lard fondre.

— Ilz sont mauvais et faulx vilains
Selon que par toy puis entendre.
Ilz peuvent être sûrs et certains
Que nos arcs sont tout prêts à tendre.

110 — Je doute que le long attendre
Ne leur face doule maleur ;
On verra s'ilz auront du cœur.

— Mais quant on leur parle du prince ,
N'ont-ilz pas honte de l'offendre ?

115 Ilz repondent qu'ilz n'est pas mince
Qu'il pourroit les gros doz pourfendre.
Ilz ont donc vouloir d'eulx deffendre ;
Mais ilz ne sont pas bien unys.
De tant seront plus tost punys.

120 — Je prie à Dieu pour qu'il les change ,
Tant ilz sont félons et pervers ;
On écrit , mais pas chose étrange ,
Contre eulx , tant en prose qu'en vers.
Ilz ont entendemens divers.

125 — Ilz sont folz , au lieu d'être sages ,
On n'en peut faire bons messages.

— Y retourneras tu sy tost ,
Pour savoir leur moyen de faire ?
— Pleust à Dieu qu'on les fit bientost

130 Ne plus songer à nous déplaire.
Il fault laisser tout autre affaire ;
Contre eulx chascun travaillera.
Le pasteur dort qui veillera ,

— Ils payront le *profficiat*

135 A leurs despens , je t'en assure.
Il ne fault que dire *fiat* ,
Car chascun le gros dent a seure.
Adonques maudiront-ilz l'eure
Qu'ilz auront commis telz deffaulx.

140 N'en parlons plus , ilz sont trop faulx.

CXXIV.

Attaque du prince d'Orange sur la ville de Liège

Année 1568.

Depuis quelques années, Gérard de Groesbeck, l'un de nos plus grands princes, occupait le trône épiscopal, lorsque les troubles politiques et religieux, qui agitaient les Pays-Bas, se répandirent comme une lave brûlante. Le souverain des Pays-Bas, Philippe II, roi d'Espagne, venait de confier au fameux duc d'Albe la mission d'apaiser ou de réduire ses sujets révoltés par la force des armes. Ces troubles avaient été fomentés par des nobles belges qui haïssaient la domination espagnole; ils formèrent une ligue ayant pour chef le prince d'Orange, et pour appui la France, ennemie des Espagnols. Dans ces circonstances, les Liégeois étaient vivement tirillés des deux côtes, ou plutôt, comme le dit naïvement le père Bouille, ils se trouvaient entre l'*enclume* et le *marteau*; le duc d'Albe voulait placer une garnison dans la Cité, prétention que le prince Gerard sut adroitement écarter; mais on ne pouvait guère échapper aux déprédations des troupes espagnoles; d'autre part, on n'avait pas moins à craindre des entreprises du prince d'Orange, venant d'Allemagne à la tête d'une armée recrutée dans ce pays et en France. Il fallait toute la vigilance, l'habileté et l'énergie du prince de Groesbeck, pour conjurer le danger dont le pays était menacé.

Au commencement d'octobre 1568, on apprit à Liège que le prince d'Orange, avec ses recrues, était arrivé près d'Aix-la-Chapelle, dont il avait exigé une somme de 26 mille dalers, et que son avant-garde prenait la route de notre pays. Arrivé au bord de la Meuse, il envoya à Liège un trompette avec une lettre adressée aux bourgmestres,

où il demandait qu'on lui permit de traverser la ville avec ses troupes pour aller en Belgique venger la mort des *innocents* : il désignait ainsi les comtes d'Egmont et de Horne, décapités par ordre du duc d'Albe.

Cette lettre embarrassante fit naître quelque hésitation au sein de la bourgeoisie, mais Gérard de Groesbeck montra aux Liégeois qu'en accordant le passage au prince d'Orange, c'était s'attirer le ressentiment du duc d'Albe, et que la sécurité du pays commandait de ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. On accueillit cet avis judicieux et l'on répondit au prince d'Orange que la liberté du passage qu'il demandait étant une affaire qui regardait tout le corps de la république, l'autorisation du prince et le consentement des trois États était indispensablement requis, et que, s'il voulait attendre, on convoquerait les États pour apprendre leurs volontés.

Le prince d'Orange ne tint aucun compte de cette réponse aléatoire, et il ordonna d'envahir le territoire liégeois. D'abord, il fit sommer le commandant du château de Stockem de lui en ouvrir les portes. Ce brave militaire, dont l'histoire a omis le nom, répondit nettement par un refus en ajoutant que lui et les siens *ne pouvaient mourir qu'une fois*. Ensuite, il se dirigea sur Tongres dont les habitants, qui détestaient les Espagnols, le reçurent lui et une partie de son armée. Le duc d'Albe jeta feu et flamme contre les Tongrois, le prince-évêque et les Liégeois qu'il accusait de connivence avec le prince d'Orange. On l'apaisa en lui remontrant que l'ignorance ou l'extravagance de quelques étourdis était la cause du fait dont il se plaignait, et qu'une punition leur serait infligée. Le prince d'Orange n'ayant plus rien à faire à Tongres, abandonna la place au duc d'Albe. Son armée se répandit dans la Hesbaye où elle pilla les églises, renversa les autels, les statues, brûla et jeta aux vents les ossements sacrés et mit le comble à ces crimes en dépouillant les malheureux Hesbignons.

On vient de voir que le duc d'Albe, à l'occasion de la

prise de Tongres, prétendit que les Liégeois, favorisaient le prince d'Orange. Celui-ci usa du même prétexte pour colorer son injuste agression contre le pays. Vraiment, les Liégeois se trouvaient entre l'enclume et le marteau ! Il expédia des lettres menaçantes au prince-évêque dans lesquelles il témoignait, entr'autres, la surprise de ce qu'on eût défendu aux Liégeois de prendre du service dans son armée; que cependant on pouvait racheter une faute aussi grave en lui payant une somme de *cent mille ducats*, exigible dans le terme de 15 heures. La réponse écrite des Liégeois, qui ne parvint pas aux prince d'Orange, exprimait un refus conçu en termes dignes et modérés.

Pendant ces pour parlars, le prince d'Orange ne restait pas inactif. Il détacha une partie de son armée vers Saint-Trond où quelques-uns de ses partisans lui en facilitèrent l'entrée. Mais ils furent les victimes de leur félonie, car la soldatesque effrénée ne les ménagea pas plus que les autres habitants. Elle pilla tous les édifices religieux, les maisons bourgeoises et l'antique abbaye qui fut complètement dévastée. L'abbé du monastère, Christophe de la Blocquerie, qui s'était caché dans un souterrain pour éviter de tomber entre les mains de ces furieux, n'ayant pu longtemps supporter l'infection de ce lieu, en sortit, et aussitôt il fut arrêté et garotté avec les plus notables de la ville, et obligé de donner 20 mille dalers : on le retint prisonnier pendant un an, on le promena à pied dans une partie de la France et il ne fut enfin relâché qu'en payant 15 mille autres dalers dont on fit cadeau à la princesse d'Orange.

On cite comme un fait curieux de ce triste épisode que Catherine de Goor, la jeune et jolie abbesse de Herckenrode, amenée dans cette ville par le hasard, échappa au danger qui la menaçait en s'habillant en garçon meunier : elle monta sur une charrette et sortit ainsi de ce lieu dangereux.

Le prince d'Orange, qui manquait d'argent, reçut le

butin fait à Saint-Trond, estimé à plus de 800 mille ducats, avec une vive satisfaction. Il rançonna ensuite quelques autres endroits et se rabattit sur Jodoigne, où son armée fut renforcée par des troupes de France que le prince de Condé lui envoyait et qui, sur leur passage, exercèrent des violences affreuses sur les monastères de Saint-Hubert, en Ardenne, et de Hastière, à deux lieues de Dinant.

Ces nouvelles forces, et les promesses de quelques misérables qui trahissaient leur patrie, décidèrent le prince d'Orange à tenter une attaque sérieuse sur Liège. Plus d'un motif, dit un historien, y engageait le prince. « Un climat heureux, un territoire fertile, lui » présentaient un puissant appât, espérant qu'il pourrait » y trouver dans le butin qu'il y ferait, des ressources » pour apaiser les murmures de ses soldats qui commen- » çaient à se mutiner, faute de paiement. » Son avant-garde débuta par le pillage du monastère de Flône, entre Huy et Liège. Le 28 octobre 1568, elle arriva au faubourg de Sainte-Walburge; aussitôt elle enfonça, pilla et brûla les maisons pour jeter l'épouvante dans la Cité! Mais à l'approche de l'ennemi, le digne prince-évêque avait réuni son peuple, et ordonné aux braves Franchimontois d'accourir en toute diligence. Electrisé par le magnanime dévouement de leur prince, toujours à cheval, surveillant tous les points de défense, le peuple liégeois ne forma plus qu'un cœur et qu'une âme. Le clergé et particulièrement les chanoines de la cathédrale, les femmes mêmes s'armèrent pour la défense de la patrie. Tout le monde travailla aux remparts, tout le monde obéit à la parole d'un prince aimé et respecté. Jamais on ne vit un tel élan à Liège. Les rapports de ses espions, qui ne lui cachèrent pas cette unanimité de sentiments patriotiques, fit réfléchir le prince d'Orange. En effet, il envoya un parlementaire à Liège pour déclarer qu'il bornait ses prétentions au passage dans la Cité avec promesse de respecter ses privilèges. On rejeta cette fallacieuse proposi-

tion. Pouvait-on y prêter l'oreille après l'infâme conduite de ses troupes à Saint-Trond et dans les faubourgs de Liège? Il dépêcha un second parlementaire chargé de lettres écrites avec le *fer et le sang*, dit l'historien Bouille. On lui répondit que si lui ou tout autre se présentait encore, il serait pendu.

Alors le prince d'Orange, furieux de la fermeté et du courage des Liégeois, ordonna à ses troupes d'attaquer la ville par tous les côtés à la fois et particulièrement le faubourg de Sainte-Walburge. Partout où l'ennemi se présente, le brave peuple, nobles, roturiers, prêtres, vieillards, femmes et enfants est là pour le repousser. Toutes les armes son bonnes pour combattre les féroces *orangeois*. L'infatigable et valeureux prince de Liège donne lui-même l'exemple. Tout à coup, des cris bruyants de joie, qui étonnent l'ennemi, se font entendre dans les rues de la Cité; ce sont les braves Franchimontois, accompagnés des Lognards (1), qui arrivent au pas de course au secours de leurs frères. Leurs tambours battent la marche espagnole, ce qui fait croire au prince d'Orange que c'est le duc d'Albe qui survient avec son armée. Enfin après un combat acharné, voyant ses troupes harcelées et battues, il lève le siège, et pour marquer son dépit et sa vengeance, il incendie, en partant, les monastères de St.-Laurent, de St.-Gilles et du Val-Benoit, ainsi qu'une quantité de maisons situées dans la banlieue. Les Liégeois et les Franchimontois le poursuivent vigoureusement, lui tuent un grand nombre de ses soldats; d'autres sont jetés dans les houillères (2).

(1) On appelait ainsi les habitants du comté de Logne, dont l'endroit principal était Louveigné. Ce comté appartenait à l'abbaye impériale de Stavelot, et comme notre prince-évêque de Groesbeck était aussi prince-abbé de Stavelot, les Lognards étaient ses sujets au même titre que les Franchimontois.

(2) Ces petites bures découvertes étaient très-communes dans les environs de Liège avant l'arrivée des Français dans notre pays. Ce fut le préfet Demonceau qui les fit boucher.

(Note extraite des Promenades historiques dans le pays de Liège.)

Béatrix Delvaux, belle et grande personne, fille d'un paysan de Vottem, fut surprise par un cavalier de cette armée (Bourguignon de naissance), dans un chemin écarté. Seule, abandonnée à la brutalité de ce soldat, elle eut l'adresse de le faire passer près d'une bure découverte, où elle le précipita et qui, depuis retint le nom de *Fosse au Bourguignon*. La jeune fille revint triomphante montée sur le cheval de son ravisseur.

On dit que quelques-uns des prisonniers de l'armée du prince d'Orange confessèrent que si le prince avait pu s'emparer de la ville, le prince Gérard de Groesbeck, le clergé et les principaux bourgeois auraient été passés au fil de l'épée, et la ville livrée au feu. Ainsi finit cette expédition à la gloire du peuple et de son prince-évêque, et à la honte du prince d'Orange, qui fut aussi chassé des Pays-Bas et forcé de chercher momentanément un refuge en France.

Un trait historique digne de remarque, c'est que l'entreprise du prince d'Orange sur la ville de Liège séparait juste de cent ans celle de Charles-le-Téméraire, qui eut malheureusement plus de succès. Celle-ci date du mois d'octobre 1468, l'autre du mois de novembre 1568.

CXXV.

Complot de quelques Liégeois en faveur du prince d'Orange.

Nous avons dit un mot dans la dernière notice des émissaires liégeois à l'aide desquels le prince d'Orange espérait s'emparer facilement de la ville de Liège. Quelques détails sur ces conspirateurs et leurs intrigues compléteront l'épisode du siège de la Cité par le général des confédérés belges et hollandais.

Le principal moteur de la conjuration se nommait André

Bourlotte. Par son âge, son instruction, sa position sociale, cet homme, dit un écrivain, était en grand crédit auprès de ses concitoyens. Issu d'une famille patricienne où, depuis plusieurs siècles, la charge de receveur général du Limbourg se transmettait de père en fils, il était lui-même, depuis 1538, revêtu de cette importante dignité. Un de ses parents, son frère peut-être, était le médecin du prince-évêque, et sa fille avait été mariée à un riche liégeois, nommé Jean de Somme.

Son complice le plus actif, le plus zélé, était Lumey, représentant d'une famille qui avait fourni plusieurs princes-évêques de Liège. Ce dernier aspirait, dit-on, à la souveraineté de son pays. Lumey était homme à tout entreprendre pour le succès de ses idées ambitieuses. Son fanatisme égalait son humeur sauvage. On le voyait galopper au milieu des Hollandais avec une robe de capucin, qu'il portait par dérision, serrée autour de sa longue taille, la barbe et les cheveux en désordre, les ongles d'une longueur démesurée, ce qui lui avait valu de la part des soldats le sobriquet de *Langnagel* (1).

On comptait en outre, au nombre des conjurés, Aimon de Marneffe, Winand de Brialmont, Bonaventure Cornet, Evrard Granioul, Gérard de Lambres, Jean Sassembrouck et Evrard Spierink.

La conspiration avait son siège dans la maison d'un bourgeois nommé Cottin de Spau. On y pratiquait les rites de la nouvelle religion de Luther; une quantité de gens des métiers, particulièrement de celui des orfèvres, s'y rendaient assez régulièrement. Jusque là ces assemblées avaient été en quelque sorte tolérées par la magistrature pour autant qu'elles n'avaient pour but que des actes religieux. Toutefois le bruit circulant que beaucoup d'autres gens des métiers se montraient très-disposés en faveur des novateurs, les bourgmestres qui connaissaient

(1) *Langnagel*. Mot allemand qui signifie ongles longs.

l'esprit remuant de leurs administrés, crurent devoir, entr'autres, convoquer le métier des orfèvres pour connaître ses sentiments au sujet de la nouvelle doctrine. On questionna tous les assistants les uns après les autres, leur demandant s'ils voulaient changer de religion. Nul n'osa ou ne voulut répondre à cette question. Alors, l'ordre fut intimé aux réformés de cesser leurs exercices.

Cette défense contrariant les projets politiques de Bourlotte et Lumey, ils résolurent de précipiter le dénouement de l'intrigue, et se rendirent à cette fin auprès du prince d'Orange qui revenait d'Allemagne avec une nouvelle armée. Ils le rencontrèrent près d'Aix-la-Chapelle et l'engagèrent à se diriger sur Liège en lui promettant l'assistance des métiers. Tous les novateurs semblaient d'accord pour prêter les mains à un mouvement intérieur. Des rapports continuels existaient entre les uns et les autres, et ils respectaient si peu l'autorité du prince-évêque que tout cela se faisait publiquement au mépris des ordonnances publiées contre eux. On conçoit la satisfaction du prince d'Orange en écoutant les propositions des conjurés qui tenaient entre leurs mains un plan dont le succès leur paraissait assuré. Pour lui, le pays de Liège était un champ riche et fécond qui le ferait subsister longtemps avec son armée, et la ville une place de guerre utile à sa défense. Puis une fois maître de la ville, rien ne l'empêchait de faire main-basse sur les biens des églises, de l'évêque et du clergé, comme il l'avait fait à Saint-Trond.

Ces considérations décidèrent le prince à presser son départ pour la principauté, malgré la surveillance du duc d'Albe, qui l'épiait au passage de la Meuse, et auquel il échappa heureusement. Après avoir, comme nous l'avons dit, rançonné Hasselt, S'-Trond, etc., il s'avança sur Liège à la tête d'une armée de 25,000 hommes. C'était le moment de vérifier quel fond il y avait à faire sur les promesses des conjurés. Étant logé au château de Witthem, chaque jour le prince recevait des émissaires liégeois qui l'assuraient des bonnes dispositions des métiers en sa fa-

veur. Toutefois, plusieurs d'entr'eux, et Bourlotte en tête, posaient comme condition de l'entrée du prince à Liège qu'il ne serait commis aucun dommage préjudiciable aux bourgeois par ses troupes, que le peuple de la Hesbaye et de la Campine comparait à des diables incarnés. On convint aussi que pour mieux cacher les vues secrètes des conjurés, le prince se bornerait à demander seulement le passage par la ville. C'est ce que fit le premier trompette qu'il y envoya. Quand celui-ci se présenta à la porte d'Amersœur, il put s'apercevoir que la ville était bien gardée. Le mayeur de la Cité, Henri de Berlaymont, s'approchant de l'envoyé, accompagné des deux bourgmestres, lui demanda le motif de sa venue. Sa réponse fut qu'il n'avait rien à démêler avec le mayeur, ni avec son maître, le prince-évêque, et que son message s'adressait au conseil de la Cité. L'arrogance du messager trahit les vues de son maître, dont on rejeta les propositions astucieuses ; le peuple en ressentit une vive indignation et dès ce moment il s'unit intimement à son prince pour la défense commune.

La fermeté du peuple et ces infructueuses tentatives désillusionnèrent un peu le prince d'Orange. Il se plaignit que, malgré les assurances de ses adhérents, aucune ville du pays ne lui avait encore volontairement ouvert ses portes. Evrard Spierinck lui conseilla une attaque vive et prompte sur la ville ; nul doute, disait-il, pour le succès de l'entreprise. Le prince suivit cet avis et parut sous les murs de Liège le 2 novembre 1568 avec son armée. Enhardis par le voisinage de l'armée hollandaise, les conjurés, restés dans la ville, ne dissimulaient plus leur espoir. Les libelles et les caricatures contre l'évêque et ses officiers abondaient. Sur l'une de ces grossières images, était représenté un prêtre suspendu à un gibet au-dessous duquel on lisait : *l'Evêque de Liège*. Des menaces horribles étaient publiquement proférées, et les plus violents, dissimulant mal leur joie féroce, assuraient que le prince d'Orange, dès son entrée en ville, commencerait par faire

pendre tous les membres du clergé, leur chef en tête.

Nos lecteurs connaissent le résultat de la tentative du prince d'Orange, qui dut se retirer honteusement après avoir assailli la ville pendant trois jours. L'incendie et le pillage qui avaient marqué son arrivée furent aussi les signes de sa fuite.

On doit le dire, plusieurs des conjurés, qui étaient au camp, s'opposèrent aux brigandages commis par les soldats. Mais ces féroces mercenaires se montrèrent sourds à toutes les représentations.

Après la retraite du prince d'Orange, on rechercha activement les auteurs du complot. Plusieurs furent pendus immédiatement. Un homme des métiers qui assistait à leur exécution, ayant laissé échapper quelques paroles sympathiques, fut tué sur place par un noble qui les entendit. Ce meurtre devint le signal d'une émeute terrible. Le peuple demanda qu'on sévît rigoureusement contre ceux qui étaient accusés d'avoir voulu livrer la ville à l'ennemi, et on ne l'apaisa qu'en lui promettant de faire justice des traîtres.

Gérard de Groesbeck se rendit aux vœux du peuple, mais il voulut, en prince juste et équitable, qu'on observât les formes judiciaires. Le procès contre les traîtres dura longtemps. À la fin, ils furent tous condamnés à la peine capitale ou au bannissement. On remarquait parmi eux le procureur Jean de Oley, fanatique sauvage. Plusieurs fois, on l'avait entendu proférer dans les rues les menaces les plus furibondes contre le prince et le clergé. Un jour qu'il se trouvait sur le rempart avec l'évêque, il avait provoqué, au moyen d'un signe convenu, une décharge de mousqueterie à laquelle le prélat n'échappa que par une sorte de miracle.

Bourlotte, après avoir suivi quelque temps l'armée du prince d'Orange, tomba enfin dans les mains de la justice. Il fut saisi à Sedan et transféré à Bouillon. Son procès dura aussi fort longtemps. Il fut enfin condamné à mort et son supplice s'accomplit avec les circonstances horribles

usitées à cette époque. Au commencement de 1569, on le pendit comme traître, avec un jeune homme nommé Neuforge, également accusé de trahison. Puis la tête fut clouée au gibet, le corps mis en quartiers, et ces débris placés sur des piques.

On n'entendit plus parler de Lumey, l'un des principaux instigateurs du mouvement.

CXXVI.

Particularités historiques.

Dans le seizième siècle, deux grands hommes ont illustré le trône épiscopal de Liège : Erard de la Mark et Gérard de Groesbeck. L'analogie entre ces deux princes est remarquable. L'un et l'autre réunissaient les grandes qualités d'habiles administrateurs, de bons politiques; versés dans les sciences, ils aimaient les savants et les artistes, Leur éloquence était persuasive, leur générosité et leur magnificence toute princières. Toutefois, Gérard de Groesbeck réunissait plus d'adresse et moins de sévérité dans les affaires du gouvernement qu'Erard de la Marck.

Ils avaient aussi au physique un point de ressemblance assez singulier : tous deux étaient boiteux par suite d'accident. Nous avons raconté celui arrivé au prince Erard de la Marck. Voici ce qui causa la claudication du prince Gérard :

Nos lecteurs se rappellent la révolte des habitants de Hasselt, excitée par le fameux Herman Stuycker, qui de là, menaçait le prince-évêque de Liège. Les habitants de Hasselt ayant été réduits à capituler par le prince en personne, celui-ci, au retour de son expédition, à Liège, y fut accueilli avec les plus grands témoignages de gratitude et de reconnaissance. Mais la joie publique fut bientôt troublée : Gérard de Groesbeck étant arrivé à la porte

de son palais , voulut lâcher un coup de feu pour donner le signal des réjouissances, qui devait être suivi d'une décharge de l'infanterie et de salves d'artillerie ; le coup ne partit point, l'amorce n'ayant pas pris feu. Le prince remit tranquillement le pistolet dans la fonte. Malheureusement, au moment où il descendait de cheval la poudre se ralluma, le coup partit et la balle dont le pistolet était chargé, atteignit le prince au genou gauche. Cet accident le rendit estropié pour sa vie.

Ce prince a eu la gloire de faire disparaître les abus qui s'étaient glissés dans les lois et les tribunaux qui les interprétaient. Cette révision, accomplie en peu de temps, porte le nom de *Réformation de Groesbeck*.

Son règne ne fut pas exempt de troubles intérieurs, mais sa prudence sut les calmer. Il eut de vives contestations avec la magistrature au sujet des clefs de la ville de Liège, dont il désirait la possession dans un but honnête et loyal. Jamais la magistrature ne voulut s'en dessaisir.

Promu à la dignité de prince-évêque en 1564, Gérard de Groesbeck mourut en 1580, âgé d'environ 64 ans. La principauté témoigna ses regrets par un deuil universel. On l'inhuma dans le chœur de l'église cathédrale de Saint-Lambert, au côté droit du maître-autel, et l'on plaça sur sa tombe l'inscription suivante, très-glorieuse pour sa mémoire :

« Gérard de Groesbeck, cardinal, prince-évêque de Liège, abbé-prince de Stavelot, etc., possédait de rares talents ; la sagesse et la prudence étaient ses guides pour le gouvernement ; les grâces étaient répandues sur ses lèvres, lorsqu'il parlait en public ; pendant seize ans qu'il gouverna ses États avec autant d'intégrité de mœurs que de force d'esprit, non-seulement il les a maintenus contre tous les agresseurs, mais même, il les a agrandis, et ses ennemis (qui n'étaient autres que ceux de sa religion et de sa patrie) ont été forcés de respecter son mérite, et d'avouer qu'il avait surmonté l'envie par la grandeur de

son âme, par la supériorité de son génie et la solidité de sa vertu. »

On remarque le portrait de ce grand personnage dans une galerie du séminaire épiscopal de Liège.

Verre à vitres.

Avant l'année 1569, le verre à vitres était un *luxe* dans notre pays. On connaissait cependant le verre depuis des siècles, mais on ne l'employait guère à la garniture des fenêtres, qui n'étaient fermées que par des volets de bois et quelques carreaux de papiers ou de canevas. Les simples bourgeois n'avaient ainsi d'autre moyen pour se garantir des rigueurs de la mauvaise saison que de fermer les volets. Les gens riches mettaient à leurs fenêtres des pierres transparentes, telles que l'agate, l'albâtre, etc.

On doit à un nommé Franciscy, de la paroisse de Saint-Nicolas, Outre-Meuse, à Liège, la première verrerie de notre pays. Cet homme industrieux trouva dans le lieu appelé *Gravioule* une matière qui, mêlée avec du sable qu'on tirait de Quinkempois, produisit le verre à vitres. Cette matière était probablement de la soude. Le verre de Franciscy fut d'abord grossièrement fabriqué et d'une transparence très-verdâtre. Mais l'utilité de ses produits était si grande qu'on s'inquiéta peu de la qualité. Ces verres à vitres étaient découpés en forme de losanges.

Les Iconoclastes.

Ces sectaires furieux, nommés ainsi parce qu'ils brisaient les images et les statues des saints, relevèrent la tête en même temps que parut la réforme de Luther. L'origine des Iconoclastes date de loin et les devanciers de ceux du 16^e siècle s'étaient distingués par les mêmes excès. Ces fanatiques qui détruisirent tant de chefs-d'œuvre de statuaire et de peinture, se répandirent dans notre pays, en 1572, sous le règne du prince-évêque de Groesbeck. Ces barbares sacrilèges après avoir mutilé les belles productions de l'art, poussaient la fureur jusqu'à la dé-

vastation et la profanation des plus pauvres églises. L'église paroissiale de Stembert, et sans doute plusieurs autres du marquisat de Franchimont, reçut la visite des Iconoclastes. Ils la pillèrent de fond en comble, renversèrent et brûlèrent les autels, les tableaux et les statues ; l'église même fut à peu près démolie, il n'en resta que les quatre murs. Ces *briseurs d'images* inspiraient une telle crainte qu'on les laissa faire.

Quand le pays en fut délivré, les habitants de Stembert, qui n'avaient plus d'église, présentèrent une adresse au prince-évêque pour le prier de leur octroyer la permission de vendre une portion des biens communaux pour la réédifier. Le bon prince s'empressa d'acquiescer à leur demande, moyennant une très-modique redevance annuelle (un florin d'argent, croyons-nous,) payable à lui et à ses successeurs, en reconnaissance du droit épiscopal existant sur les communes pâtures.

CXXVII.

Siège et ruine de Maestricht en 1579.

La fin du règne du prince-évêque Gérard de Groesbeck a été marquée par le siège le plus mémorable qu'ait eu à soutenir la ville de Maestricht, qui, comme on sait, dépendait en partie de la principauté de Liège.

Le magistrat et les habitants de cette ville avaient embrassé la cause des confédérés belges qui, sous la conduite du prince d'Orange, s'efforçaient d'abattre par les armes dans les provinces belgiques, la domination espagnole. En secouant le joug du Roi d'Espagne, les Maestrichtois méconnaissaient également l'autorité du prince-évêque dans leur ville. A Liège, on manifestait un très-vif mécontentement de ce qu'ils s'étaient engagés témérairement dans une guerre à laquelle ils auraient dû rester étrangers.

Au commencement de l'année 1579, le prince de Parme, général de l'armée royale espagnole, reçut l'ordre d'assiéger la ville de Maestricht et de réduire les habitants à l'obéissance. Les Etats et le prince-évêque de Liège l'autorisèrent à traverser la Cité avec son artillerie et lui fournirent un renfort de trois mille hommes, douze pièces de canon, des pionniers, des mineurs et des vivres en abondance. Son armée s'élevait à environ vingt mille hommes, parmi lesquels quatre mille de cavalerie.

La population de la ville était alors de 34 mille âmes. La garnison, composée de Français, d'Anglais et d'Ecosais, comptait seulement douze cents hommes. Les corps des bourgeois armés et exercés montaient à six mille, non compris les autres habitants et les gens de la campagne qui s'étaient réfugiés en ville en très-grand nombre, et auxquels on avait fourni des armes. Melchior de Swartzenberg, était gouverneur et commandant de la ville; le prince d'Orange y avait envoyé un officier français, habile homme de guerre, nommé Sébastien Tapin, pour diriger les travaux des fortifications et les préparatifs de la défense. Personne indistinctement n'était exempté de travailler aux fortifications.

L'armée espagnole, dans laquelle on remarquait un régiment de Wallons, arriva le 8 mars 1579 à la vue de la ville. Le général Mondragon passa la Meuse du côté de Wyck, avec une partie de l'armée, et le duc de Parme, qui établit son quartier-général au château de Petersheim, campa avec la majeure partie de ses troupes du côté opposé.

Nous n'entreprendrons point de rapporter toutes les opérations de ce siège fameux. Nous bornerons notre récit aux détails les plus importants.

La ville se trouvant entièrement cernée, le duc de Parme fit construire divers forts pour abriter ses soldats; les assiégés tâchèrent d'empêcher les progrès de ces travaux par de fréquentes et vigoureuses sorties.

Le duc battit ensuite la ville avec cinquante-quatre

pièces de canon, qui ruinèrent tous les ouvrages avancés et il prépara tout pour une attaque générale, qui eut lieu le 8 avril. Les remparts, fortement entamés, permettaient aux troupes espagnoles de monter à l'assaut.

Ces dispositions n'intimidèrent pas les assiégés, prêts, au contraire, à repousser énergiquement l'ennemi. Une partie des habitants se joignit à la garnison et aux bourgeois armés, sur le rempart, pour y attendre de pied ferme les assaillants ; plusieurs milliers d'autres travaillaient à réparer les brèches faites par le canon espagnol et à construire un nouveau rempart derrière le premier, pour servir de retraite et de nouvelle défense en cas de besoin.

Les femmes surtout, montraient un rare courage. Ce que les femmes de Maestricht firent alors a peu d'exemples. Elles s'étaient partagées en deux bandes dont l'une travaillait sans relâche à réparer les brèches, à construire de nouveaux ouvrages et à creuser des mines ; l'autre s'était divisée en trois compagnies dont chacune avait son chef et un drapeau. Elles se tenaient toujours prêtes à courir aux endroits où il y avait du danger. Elles se signalèrent honorablement dans cette journée du 8 avril. L'écharnement de l'attaque et celui de la défense furent terribles. Le duc de Parme ordonna lui-même de cesser le carnage. L'armée espagnole perdit un millier d'hommes, parmi lesquels beaucoup d'officiers.

Cependant la situation des assiégés devenait tous les jours plus alarmante. La disette des vivres et des munitions de guerre commençait à se faire sentir. Ils avaient fait des pertes fort sensibles. Toutefois, les courages étaient soutenus par l'espoir d'un secours qui, malheureusement, n'arriva pas. Les attaques de l'ennemi redoublèrent. Le duc de Parme, qui préférait conserver Maestricht plutôt que de la livrer à la fureur de ses soldats, fit représenter aux habitants qu'ils avaient donné assez de preuves de bravoure et d'intrépidité et qu'une plus longue résistance ne serait qu'une opiniâtreté inutile dont

les suites seraient affreuses. Ils renvoyèrent avec mépris le messager du généralissime espagnol, et loin de songer à se rendre, ils commencèrent à ajouter de nouvelles fortifications à leur dernier rempart.

Entretiens, le duc de Parme fut atteint d'une fièvre violente qui le retint au lit et qui même fit craindre pour sa vie. Pendant sa maladie, les assiégeants cessèrent à peu près leurs attaques, et les habitants, excédés de fatigues par les travaux, les veilles et les combats, commencèrent à se relâcher de leur exactitude, à veiller sur les moindres mouvements de l'ennemi. Pendant la nuit du 29 juin, un soldat espagnol aperçut par hasard une ouverture par laquelle il se glissa dans l'intérieur du retranchement. Il n'y vit à la pointe du jour aucune ronde ni patrouille, mais seulement quelques sentinelles. Il courut faire part de ce qu'il venait de découvrir, et une heure après les Espagnols étaient les maîtres du principal boulevard. Les assiégés qui ne prévoyaient pas cette surprise n'opposèrent qu'une faible résistance.

La prise de ce boulevard entraîna celle de la ville; l'armée entière y ayant pénétré, le massacre devint général. Les soldats outrés des fatigues qu'ils avaient endurées pendant ce long siège, et altérés par la vengeance, traitèrent avec la plus grande inhumanité tous ceux qu'ils rencontrèrent, mais surtout les femmes, dont la bravoure et l'intrépidité les avaient tant fait souffrir et qui même encore leur jetaient par les fenêtres et du haut des toits des pierres et de l'eau bouillante. Alors la rage des soldats espagnols ne connut plus de bornes. L'air retentissait des cris et des gémissements des mourants; le sang ruisselait dans les rues.

L'horreur de cette journée ne peut être dépeinte. Mais ce fut surtout du côté du faubourg de Wyck que le spectacle fut le plus navrant. Le commandant Tapin espérant pouvoir conserver cette partie de la ville, s'y rendit avec ses compagnons d'armes et après son passage fit rompre la dernière arche du pont construit en bois. Les habitants,

qui espéraient aussi trouver leur salut dans le faubourg, s'amoncelèrent au-devant du pont qui fut bientôt envahi par une foule compacte. Le poids des fuyards précipita la chute du pont et tous ceux qui l'encombraient tombèrent dans la Meuse et s'y noyèrent. Un grand nombre, poussés par les soldats espagnols, se jetèrent à la nage et trouvèrent également la mort dans les flots. On porte à plusieurs milliers le nombre de personnes qui furent ainsi noyées. Ceux qui s'étaient réfugiés dans Wyck espéraient obtenir une capitulation qui leur sauverait au moins la vie. Déjà même ils étaient entrés en conférence avec les généraux Mansfeld et de Gonzague. Mais pendant les pourparlers, des soldats du général Mondragon, profitant du désordre qui régnait dans la place, escaladèrent le rempart et s'étant emparés des portes, ils y introduisirent l'armée; les massacres et le pillage recommencèrent. Sébastien Tapin, gravement blessé, fut fait prisonnier et conduit auprès du duc qui le traita avec bonté et ordonna qu'on en eut le plus grand soin. On le transporta à Limbourg où il mourut quelque temps après.

Pendant trois jours, la ville fut livrée au pillage et au meurtre. Durant le siège, 8 mille habitants, parmi lesquels 2 mille 700 femmes, y perdirent la vie. Les autres habitants furent massacrés ou noyés; si l'on en croit un historien, il ne resta guère plus de 400 habitants dans la ville.

C'est en vain que le duc de Parme essaya d'arrêter la fureur de ses soldats; il n'y parvint qu'au bout de trois jours, en sévissant avec rigueur.

« L'infection que causèrent les cadavres restés tant dans la ville que dans le camp engendra, dit l'historien Dewez, une espèce de peste qui se répandit jusqu'à Liège, et y exerça de si grands ravages pendant trois mois, que le nombre de ceux que la contagion n'avaient pas atteints ne suffisait pas pour secourir ceux qui en étaient atteints. Liège était devenue comme une solitude; l'herbe croissait dans les rues. L'évêque et le magistrat prirent de concert

toutes les mesures que la prudence et la charité prescrivaient pour secourir les infortunés que cette cruelle maladie avaient atteints.

» Chapeauville cite un ecclésiastique qui se signala dans ces jours de désolation, par son infatigable charité : il s'appelait Jean Persin, de Jupille : il courait à pied, à cheval, dans la ville, dans les campagnes, pour porter des secours spirituels ou temporels aux malheureux pestiférés, et il eut le bonheur d'échapper lui-même à la contagion. Pourquoi ne consignerais-je pas ici le nom de cet homme ? Si l'histoire souvent transmet à la postérité les noms de ces conquérants trop fameux qui ont désolé et ravagé la terre, ne doit-elle pas saisir avec empressement l'occasion de tirer de l'obscurité ceux de ces héros de la charité chrétienne, qui, pour soulager l'humanité souffrante, exposent leurs jours, non sur un champ de bataille, mais près d'un lit de douleur ? Le nom de Belzunce ne vaut-il pas celui d'Alexandre ou de César ? »

CXXVIII.

Entrée du prince Ernest de Bavière , à Liège.

A son lit de mort, le prince-évêque Gérard de Groesbeck recommanda vivement au chapitre de l'église cathédrale de Liège de choisir pour son successeur le prince Ernest de Bavière, évêque d'Hildesheim et de Freysingen, fils d'Albert, duc de Bavière, et petit-fils par sa mère de Ferdinand, empereur d'Allemagne.

Le vœu de Groesbeck fut accueilli par les chanoines tréfonciers de l'illustre chapitre de Saint-Lambert. Malgré les cajoleries et les brillantes promesses des deux aspirants à l'évêché, le duc d'Alençon, frère de Henri III roi de France, et de l'archiduc Mathias, ils élurent à l'unanimité, le 29 janvier 1581, Ernest de Bavière, évêque-prince de Liège.

Le nouveau souverain fit son entrée à Liège, le 15 juin suivant. Voici quelques détails sur cette réception qui surpassa en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, et ce qu'on a vu après dans la noble Cité.

Vers deux heures de l'après-midi, on annonça l'arrivée du prince. Aussitôt toute la ville fut en émoi. Les deux bourgmestres régents, les membres de la commune, les officiers et le grand greffier montèrent à cheval, suivis de la garde bourgeoise, et se rendirent en ordre à la porte St.-Léonard. Là, après avoir complimenté le prince en allemand et en français, les deux bourgmestres lui présentèrent la formule du serment que les évêques-princes de Liège devaient jurer à leur avènement au pouvoir. Voilà la substance de ce serment.

« Monseigneur jurera solennellement en parole et en foi de prince, d'observer entièrement les conventions et les articles de la paix de Fexhe, les Statuts et règlements de la Cité, et ses lois municipales; il jurera, en outre, de maintenir la dite Cité et les bourgeois dans tous leurs privilèges et libertés sans les enfreindre ni souffrir qu'ils soient enfreints par d'autres. »

Ernest prêta sans hésiter le serment conformément à la formule. Puis on lui présenta les clefs de la ville qu'il remit gracieusement entre les mains des bourgmestres, ne doutant pas, dit-il, qu'ils ne continuassent de les garder fidèlement, ajoutant que pour lui, il voulait vivre et mourir avec ses nouveaux sujets.

Le prince, les bourgmestres et les officiers, précédés d'un seigneur liégeois portant une épée nue, symbole de la souveraineté, se dirigèrent vers la porte Saint-Léonard, qu'on n'ouvrit, selon l'usage, qu'après trois sommations. Les trente-deux métiers en armes étaient échelonnés depuis la dite porte jusqu'à l'église Saint-Lambert. La compagnie des arbalétriers arrêta un instant le prince pour lui faire toucher son drapeau. Une troupe d'hallebardiers à cheval ouvrait la marche. Elle était suivie des gouverneurs des villes et forte-

resses du pays, portant des manteaux de soie doublés de bleu, garnis de franges d'argent et enrichis de colliers de la *Toison d'or*. Ce riche costume était un présent fait par le prince. Après eux, on distinguait les principaux seigneurs du pays, montés sur des chevaux brillamment harnachés; puis le prince Philippe de Chimay, à la tête de cent cinquante cavaliers; le prince d'Aremberg avec une suite de cent soixante-six chevaux; le duc de Juliers, Guillaume de Bavière, suivi de 350 cavaliers, d'un nombreux personnel de sa cour et de soixante-quatre valets de pied; le duc Ferdinand de Bavière, avec un cortège magnifique d'hommes à pied et à cheval; le duc d'Arschot fermait cette brillante cavalcade avec cent cavaliers et autant d'hommes à pied.

Enfin, on voyait le prince Ernest, avec les deux bourgmestres, revêtus des insignes de leurs dignités. S'il n'y a pas quelqu'exagération dans le récit des vieux historiens liégeois, on compta dans la suite seule du prince 850 cavaliers et 40 valets de pied.

On avait élevé, vis-à-vis de l'église de Saint-Georges, un arc-de-triomphe haut, dit naïvement le père Bouille, de *cing cents pieds*, embelli de trois portiques, chargés de quantité d'ornements et de devises à la gloire du prince. Arrivé sous le principal portique, on fit descendre aux pieds d'Ernest, la figure allégorique des armes de la ville. Près de l'arc-de-triomphe, on avait placé sur deux rangs les plus belles filles liégeoises, magnifiquement parées. Celle qui l'emportait en beauté sur toutes ses compagnes, *vêtue* comme une *déesse*, s'avança au devant du prince, et au son d'un mélodieux concert d'instruments, déclama des vers au nom de la Cité et du pays, sur la piété, les éminentes qualités et l'heureuse arrivée du prince bavarois dans une ville où tous les cœurs de ses sujets lui étaient entièrement dévoués; elle lui offrit ensuite, au nom de la ville, dans une riche corbeille, des bijoux et des vases d'argent pour une valeur considérable.

Pendant un château artificiel qu'on avait dressé au

bord de la Meuse faisait voir cette rivière tout en feu , au bruit des détonations de plusieurs canons ; le prince étant arrivé sur le grand Marché, fut invité à se présenter devant quatre grands théâtres richement décorés qu'on y avait dressés. Sur le premier, étaient quatre jeunes hommes en habits de filles, représentant l'Etat ecclésiastique sous les figures de l'*Eglise*, de la *Foi*, de l'*Espérance* et de la *Charité* ; ils le complimentèrent et lui offrirent une figure en or qui représentait la *Foi*. Au second théâtre, où de jeunes hommes représentaient l'Etat-Noble, il reçut une épée enrichie d'ornements d'un travail parfait. Le troisième théâtre offrait la représentation du Thiers-Etat ou la bourgeoisie qui lui présenta un *Cœur d'or*, signe de bonne affection. Enfin, on remarquait sur le quatrième théâtre, un homme du peuple accusé du crime de lèse-majesté, en posture de suppliant aux pieds d'un juge, et qui tenait dans ses mains une inscription en or célébrant l'équité et la miséricorde du prince.

Le programme du cérémonial qui durait depuis plusieurs heures, n'était pas encore achevé. On conduisit le prince dans la salle des échevins où on lui fit prêter un nouveau serment. On le revêtit alors d'une soutane et d'un rochet pour entrer au chapitre et de là à l'église cathédrale. Là, agenouillé devant le maître-autel, on lui donna lecture d'une ancienne capitulation qui portait en résumé (1) : « L'évêque ne pourra céder ses droits à au-
» trui, ni se donner un coadjuteur, ni souffrir que son
» siège soit démembré ou transféré ailleurs, ni que ses
» privilèges soient en rien altérés, à moins que le clergé n'y
» consente pour les nécessités de l'église et de l'Etat. S'il
» est nommé cardinal il défendra les prérogatives de son
» église près de la cour de Rome, et notamment le droit
» de suffrage qui appartient au chapitre dans l'élection

(1) Le prince jura d'observer tous les articles de cette capitulation. C'était donc le troisième serment qu'il prononçait le même jour. La nation liégeoise aimait les garanties.

» des évêques. Il n'aliénera aucune portion de territoire
» de la province sans la participation du chapitre. Il fera
» tous ses efforts pour recouvrer les biens engagés ou
» perdus. Il ne souffrira pas que la république soit ren-
» due tributaire d'une puissance étrangère ; il maintiendra
» contre tous les droits de St.-Lambert, et il défendra les
» intérêts du clergé si le roi des Romains exige des dé-
» cimes. Le prince gardera les privilèges et les consti-
» tutions du pays, ainsi que les coutumes autorisées par
» l'usage. Il résidera dans ses états : s'il est obligé d'en
» sortir, il en préviendra le chapitre et déléguera l'un
» des capitulants avec pouvoir de statuer sur les affaires
» ecclésiastiques ; si l'on juge que sa présence soit néces-
» saire à Liège, il y reviendra incontinent pour pourvoir
» aux besoins de la république.

» Il n'établira point d'impôts, si ce n'est d'accord avec
» les trois états. Il ne pourra engager ni céder les places
» fortes du pays. Il donnera le gouvernement des châ-
» teaux de Bouillon, de Huy, de Dinand, de Stockem,
» de Franchimont, de Curenge, etc., à des membres de
» l'état noble, et à défaut, à des gens capables de les dé-
» fendre et possédant assez de biens dans le pays pour
» lui offrir des garanties. Il ne confèrera qu'à des indi-
» gènes, les places de baillis, de capitaines, de mayeurs.

» Le prince ne pourra vendre ni engager, ni grever des
» pensions viagères des offices de la cour spirituelle, ni
» ceux de souverain mayeur ou d'échevins, sans l'approba-
» tion du chapitre. Il ne confèrera la levée des deniers
» publics qu'à des sujets d'une probité reconnue... Il fera
» observer les statuts des synodes avec leurs additions ou
» explications. Il prendra l'ordre de prêtrise dans l'année
» qui suivra son inauguration. Il ne contractera point
» de guerre sans l'avis des états. Les forteresses endom-
» magées seront réparées sans délai. Le vicaire général,
» l'official et le chancelier seront choisis dans le sein du
» chapitre. Les journées d'état se tiendront aux dépens
» de l'évêque : il pourra demander un subside ou donatif

» pour son inauguration. Il n'acceptera ni pensions ni fonctions des rois ou des princes étrangers, si le chapitre n'y consent... »

Les fêtes étant terminées, Ernest assembla les Etats pour les remercier de l'honneur qu'il lui avaient fait en le préférant à tant de princes d'illustres maisons et de grande renommée.

CXXIX.

Exploits des Liégeois en Allemagne.

Ernest de Bavière a été le plus puissant prince ecclésiastique de son temps. Lorsqu'en 1581, il parvint au trône épiscopal de Liège, il était déjà prince-évêque d'Hildesheim et de Freysingen. Il venait à peine d'être élu à Liège que, retournant en Allemagne pour mettre ordre à ses affaires domestiques, il passa par Stavelot et Malmédy où les moines de cette célèbre abbaye impériale le choisirent pour prince-abbé. Moins de deux ans après, le chapitre de l'église métropolitaine de Cologne l'élut prince-archevêque et électeur de l'empire. Le prince évêque de Munster ayant quitté son siège, Ernest le remplaça en 1584. Ainsi son pouvoir s'étendait sur plusieurs pays qui, réunis, ne le cédaient pas en étendue et en richesses à plusieurs royaumes des temps actuels.

Toutefois, ce ne fut pas sans peine qu'il s'assit sur le trône électoral de Cologne. Il dut, pour maintenir ses droits, soutenir une guerre qui dura près de deux ans, et dans laquelle une petite armée liégeoise que le prince Ernest prit à sa solde se distingua vaillamment en plusieurs rencontres. Quelques épisodes de cette guerre nous ont paru assez intéressants pour en faire le sujet d'une notice.

Depuis peu de temps, Ghebart von Truchsen, d'une très-noble famille allemande, occupait le siège archiépisc-

copal de Cologne. C'était un homme à passions ardentes, comme notre prince Henri de Gueldres. Des raisons politiques et l'ambition l'avaient poussé dans l'église et lui avait fait embrasser un état pour lequel il manquait de vocation. Aussi, devenu archevêque ne rêva-t-il qu'aux moyens de séculariser l'archevêché, c'est-à-dire de s'en déclarer le souverain héréditaire. Il était encouragé dans ses vues par quelques ministres de la religion de Calvin et des princes allemands ; comme il ne prenait conseil que de ses passions, il jeta un jour le masque, alors que ses plans d'innovations n'étaient rien moins qu'assurés. Il déclara que son intention était d'épouser Agnès de Mansfeld, jeune femme d'une rare beauté et fille du comte Georges de Mansfeld, et de conserver l'archevêché comme principauté séculière. Il engagea en même temps ses sujets à abandonner la religion catholique pour embrasser, à son exemple, la réforme de Calvin, et il voulut que les ministres calvinistes eussent la liberté de prêcher les nouvelles doctrines dans toute l'étendue de l'électorat de Cologne.

Les anciennes principautés ecclésiastiques de l'empire d'Allemagne offraient cette différence avec les Etats soumis à des princes séculiers, qu'elles étaient régies par des institutions libres, limitant le pouvoir du souverain et conférant à la nation des privilèges et des immunités que l'on conservait précieusement. Comme le pays de Liège avait ses trois Etats délibérant sur les affaires publiques, l'électorat de Cologne possédait un sénat composé de la noblesse et de la bourgeoisie, jouissant à peu près des mêmes attributions que les Etats liégeois. Les changements projetés par l'ambition de Ghebart von Truchsen tendaient ainsi au renversement de la constitution du pays et des libertés acquises de temps immémorial, la plupart fruits des concessions et de la libéralité des pieux prédécesseurs du fougueux Ghebart.

Alarmé des entreprises de ce dernier, le sénat, uni au

chapitre cathédral de Cologne (1), résolut de s'opposer par tous les moyens à leur accomplissement. Ils s'adressèrent d'abord au pape et à l'empereur d'Allemagne qui écrivirent chacun de leur côté à Ghebart des lettres pleines de bonté pour l'engager à renoncer à ses prétentions. Elles eurent l'effet de la rosée tombée sur la pierre. Alors le sénat et le chapitre n'hésitèrent plus; Ghebart fut dépouillé de sa dignité d'archevêque-électeur de Cologne, et de commun accord et *tout d'une voix*, notre prince-évêque fut proclamé son successeur. L'empereur ratifia cette élection; le pape ordonna que le ci-devant archevêque serait excommunié et dégradé avec toutes les formes usitées. On choisit pour remplir ces formalités deux hommes éminents dans l'Église : Jacques de Bonhomme, évêque de Verceil, et un personnage très-distingué, très-savant, François Oranus, de Liège.

Ainsi dépossédé de son électorat, von Truchsen songea à le reconquérir par les armes, aidé de son frère Charles et de quelques princes voisins. Charles s'étant emparé des trésors de l'église cathédrale de Cologne, il put engager au service de la cause de son frère un grand nombre de ces aventuriers qui pullulaient alors dans tous les pays. Il surprit d'abord la ville de Bonn où il livra les églises et les monastères au pillage; puis vint le tour de plusieurs forteresses où il mit garnison. Ghebart triomphait s'il avait pu s'emparer de la ville de Cologne, et le prince Ernest n'en aurait été que l'archevêque nominal. Il songea donc aussi de son côté à opposer une armée à celle de son prédécesseur. La vieille réputation de bravoure des Liégeois le décida à la recruter dans notre pays. Les hommes qui devaient la composer furent choisis avec soin, et on leur assigna comme rendez-vous une plaine près du village de Fléron, où le prince les passa en revue et se montra charmé de leur bonne tenue. Il confia le commandement de

(1) Les chanoines de l'église cathédrale de Cologne portaient tous le titre de comtes du Saint-Empire romain.

cette petite armée à Herman de Linden, parent du comte de Linden, gouverneur du château de Franchimont. Ce Herman de Linden était un capitaine expérimenté. Le fameux Jean Tilly, le plus grand homme de guerre de l'Allemagne au 16^e siècle, s'était honoré de servir sous ses ordres et de suivre les leçons de son expérience (2).

L'armée liégeoise prit le chemin de l'Allemagne dans les premiers jours de juillet 1583. L'avant-garde était commandée par le capitaine liégeois Blankart, soldat d'une énergie et d'une valeur peu communes. La troupe débuta par le siège de Hulst, où von Truchsen avait jeté une garnison. Pressée de tous côtés par les Allemands et les Liégeois, la forteresse allait tomber entre leurs mains, lorsque ce dernier accourut avec des secours. Un régiment liégeois qui l'aperçut au loin, croyant voir des camarades, alla à leur rencontre. L'erreur fut bientôt reconnue; les ennemis étaient en force, mais il était trop tard pour reculer. Néanmoins les Liégeois, croyant être soutenu par un fort détachement d'Allemands, placé à proximité, forment le bataillon carré et attendent bravement les cavaliers de l'ex-archevêque. Saisis d'une terreur panique, les Allemands fuient, et les Liégeois reçoivent tout le choc de la cavalerie. Pas un seul de ces braves soldats ne chancela. Plusieurs fois la cavalerie ennemie fond sur eux sans entamer leurs rangs. Elle aurait échoué contre cette muraille vivante sans un renfort qui lui arriva fort à propos. Alors les Liégeois, enveloppés de tous côtés par l'ennemi, vendirent chèrement leurs vies; l'ennemi éprouva des pertes considérables; mais aussi il ne resta pas un seul homme du brave régiment liégeois. Chaque soldat fut tué à son poste. Des auteurs allemands ont mentionné ce prodige de valeur avec éloges.

Cette perte regrettable n'empêcha pas toutefois la prise de Hulst.

(2) Le prince Ernest ne se borna pas à lever des troupes liégeoises. Il implora le secours de l'empereur et des princes de sa famille qui se dévouèrent volontiers à son service.

L'armée du prince Ernest alla ensuite assiéger la ville de Bonn. Après quelques jours de siège, les mercenaires qui formaient la garnison livrèrent eux-mêmes le commandant, Charles von Truchsen, aux Bavaois. Notre prince l'envoya prisonnier dans le château de Huy.

Nos Liégeois avaient déjà pris part à plusieurs actions contre l'ennemi, lorsque le prince Ernest confia à Herman de Linden la tâche difficile d'emporter la forteresse de Bertberg. Cette place, située sur une montagne escarpée et hérissée de canons et d'ouvrages avancés, était réputée à peu près imprenable. Les Liégeois montèrent à l'assaut avec une bouillante ardeur, et le brave Herman qui marchait au premier rang, l'épée à la main, força la garnison, déjà réduite par la valeur des Liégeois, à se rendre prisonnière. Peu après le capitaine Blankart, avec son détachement, força l'entrée de la ville d'Ordingen et fit passer la garnison au fil de l'épée. Ces faits d'armes et la désertion des troupes de Ghebart von Truchsen terminèrent la guerre. Le prince Ernest prit tranquillement possession de son archevêché; le malheureux Ghebart dont la position était autrefois si brillante fut obligé de se réfugier à Delft, en Hollande, où il passa le reste de ses jours dans l'obscurité et le chagrin, méditant à loisir sur cette vérité qu'une femme sans bien était une chose infiniment plus incommode que son électorat de Cologne sans femme.

CXXX.

Prise de la ville et du château de Huy par les Hollandais. — Année 1595.

Le château de Huy était regardé comme le principal boulevard de l'ancien pays de Liège. On le jugeait à l'abri d'un coup de main; sa situation le faisait même croire imprenable, sinon contre la famine et des forces consi-

dérables. Par suite de cette confiance, les États et nos princes n'y entretenaient ordinairement qu'une faible garnison. Cette présomptueuse confiance causa la perte du château l'an 1595.

Nous allons retracer cet événement, l'un des plus curieux du règne du prince Ernest de Bavière.

A cette époque, les Espagnols et les troupes de l'empereur d'Allemagne d'une part, de l'autre les confédérés belges, les Hollandais et les Français continuaient avec acharnement une guerre qui avait pris naissance avec les troubles religieux. Malgré sa neutralité, le pays de Liège était sans cesse ravagé, tantôt par l'une, tantôt par l'autre des parties belligérantes. Bien qu'on n'eût guère à se louer des procédés des Espagnols, on se plaignait plus encore des Hollandais dont l'ambition convoitait même la possession de notre vieille principauté, ou tout au moins celle des principales forteresses. Le château et la ville de Huy leur paraissaient indispensables pour établir une communication libre entre eux et les Français, leur alliés. Maîtres de cette place, ils pouvaient facilement dominer les provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur, et tailler par leurs courses, sur ces divers territoires, beaucoup de besogne aux Espagnols. Ils cherchèrent donc le moyen de s'en emparer, non par la force, mais par un stratagème qui leur réussit.

Les Hollandais avaient à leur solde un certain Charles d'Hérauguière, né en France, un intrigant, mais bon soldat, et qu'on surnommait le *preneur des villes*. Il était gouverneur de la ville de Bréda dont la garnison comptait dans ses rangs bon nombre de soldats wallons, entr'autres des liégeois et des huitois. Dans les chasses qu'ils donnaient souvent aux Espagnols, ils venaient volontiers se reposer de leurs courses à Huy, où ils avaient des parents ou des connaissances qui les affectionnaient. Sans penser qu'ils couvassent ou eussent quelque mauvais dessein, dit l'historien Melart, les habitants de Huy ne leur cachaient rien de ce que les stipendiés hollandais désiraient savoir.

C'est ainsi qu'ils apprirent qu'il n'y avait au château, pour toute garnison, que cinq ou six hommes, gens faibles et casaniers placé là plutôt pour y achever leur vie nécessaire que pour garder une place aussi importante ; que presque tous avaient leurs femmes et leurs familles en ville où ils venaient quelquefois loger, au surplus, très-mal entretenus et très-mal payés, car on ne leur avait donné en dernier lieu, pour leur solde de toute l'année, que 9 florins de Brabant. Vainement le seigneur Thiry de Groesbeck, capitaine ou commandant du château, avait, à diverses reprises, fait des représentations aux États du pays sur la négligence dont la forteresse était l'objet, vainement faisait-il observer qu'en l'état actuel le château ne pouvait opposer de résistance sérieuse ni aux Espagnols ni aux Hollandais, en cas de surprise ; qu'il devenait urgent de lui envoyer cent à deux cents hommes de renfort, bien payés et entretenus convenablement ; les États se montraient peu soucieux de ces représentations, alléguant qu'il suffisait de tenir la porte du château *bien fermée*, de n'y laisser entrer personne paraissant suspecte, les Hollandais et les Espagnols n'ayant, selon eux, pas la moindre intention de porter atteinte à la neutralité dont jouissait le pays de Liège.

Le gouverneur de Bréda n'ignorait aucun des détails qui précèdent, et en faisait son profit. Il était merveilleusement servi, sous ce rapport, par les soldats wallons qui lui rapportaient exactement les propos imprudents des gens de Huy ; l'un des soldats, nommé de Molle, très-affidé dans certains cabarets de cette ville, se distinguait parmi ses camarades par sa pénétration et son zèle à seconder les projets de son maître. Un jour, il s'aboucha avec le nommé Vorssen, né à Hasselt, et surnommé *Grevesse*, parce que la maison qu'il habitait à Huy portait pour enseigne une écrevisse, et lui fit part des desseins d'Hérauguère. Ce Vorssen était un marchand dont les affaires étaient assez embrouillées et qui, pour son commerce, avait des fréquents rapports avec Bréda. Secon-

der ces desseins lui parut un excellent moyen de rétablir sa fortune ébréchée, il proposa donc à de Molle de l'accompagner jusqu'à Bréda, afin d'entrer en rapports direct avec le gouverneur, à quoi de Molle consentit volontiers, sachant par expérience combien l'imagination de cet homme était fertile en expédients. Arrivé à Bréda, de Molle mit à l'instant son compagnon en communication avec le gouverneur. Grevesse lui détailla son plan que d'Hérauguière fit semblant de croire peu praticable afin de l'exciter à le mieux mûrir encore, s'il était possible. Durant sept jours, il ne fut question entre eux que de l'importante entreprise qu'il s'agissait de mener à bonne fin. Enfin, Grevesse en garantit le succès, si l'on voulait mettre à sa disposition le matériel et les hommes nécessaires, et s'engager, le fait accompli, à lui compter une somme de 8 mille florins, plus le remboursement de ses frais, et une pension de six cents florins. Après en avoir conféré avec le comte Maurice de Nassau, généralissime de l'armée hollandaise, d'Hérauguière assura Grevesse de son appui, du paiement de la somme et de la pension qu'il réclamait pour prix de sa trahison, et il le renvoya à Huy avec de Molle et quatre soldats chargés de lui obéir en toutes choses.

De Molle et Grevesse n'entrèrent que la nuit à Huy, afin de ne pas éveiller l'attention sur les quatre soldats qui les accompagnaient. Ce dernier les logea à l'auberge de l'*Homme sauvage*, et les fit sortir de la ville le lendemain matin en leur assignant un endroit près du château où ils devaient l'attendre. Après en avoir exploré avec soin l'extérieur, ils convinrent, ainsi qu'ils en avaient eu l'intention d'abord, qu'il fallait, sous divers prétextes, s'introduire dans la forteresse, capter les bonnes grâces du capitaine et reconnaître l'endroit propre à y poser des échelles pour surprendre nuitamment la faible garnison qui s'y trouvait. De Molle alla rejoindre les soldats, confiant dans l'habileté de son complice.

Celui-ci eut bientôt noué des liaisons suivies avec le

capitaine en lui faisant cadeau d'une paire de faisans et lui cédant, au-dessous du prix, des draps et autres objets ; dès ce moment, toutes les portes lui furent ouvertes, il allait au château, quand il voulait, et il était de toutes les parties fines du seigneur de Groesbeck, au point que ce dernier ayant assemblé sa noble famille pour un repas de noces de la fille du seigneur d'Ossogne, son proche allié, il y invita Grevesse. C'est durant ce repas, pendant que tout le monde jouissait des plaisirs de la table, qu'il prit ses dernières mesures pour s'emparer de la forteresse. Deux petites fenêtres ni barrées ni treillisées, donnant sur les cloîtres de l'église collégiale de Notre-Dame, percées dans une destours du château, dont la hauteur était de plus de 40 pieds à partir de la base du rocher sur lequel elle était assise, lui offrirent un moyen sûr pour pénétrer dans le château avec des échelles.

Il sonda exactement la hauteur de la tour avec un plomb. Près du rocher et précisément au-dessous des petites fenêtres, dont nous venons de parler, existait une maison appartenant aux chanoine Gaene, laquelle était à louer. Grevesse comprit que pour mieux assurer encore le succès de son audacieuse tentative, cette maison lui était nécessaire, il la loua donc sous prétexte d'en faire un dépôt de marchandises, ce que le bon chanoine crut sans la moindre difficulté, sachant que son locataire était marchand. « Ce traître, dit Melart, pour faire correspondre » ses actions à son dire, y envoya successivement des » *grands sacs et packhouses* pleins de je ne sais quoi, » comme si c'était de la marchandise. » Il calcula ensuite qu'il lui faudrait deux grandes échelles de bois pour l'aider à accrocher les échelles de cordes aux fenêtres qu'il s'agissait d'escalader. Grevesse se les procura sans peine ; il emprunta l'une à l'hôpital, l'autre à la halle aux grains, faisant accroire que c'était pour des maçons qu'il avait engagés pour blanchir sa maison.

Le coup étant ainsi préparé, le traître partit pour Bréda, en passant par Anvers pour mieux dérouter les soup-

çons, où il rendit compte à d'Hérauguière de tout ce qu'il avait fait. Le gouverneur s'empressa de faire construire secrètement sous la direction de Grevesse et de Molle, les échelles telles qu'il les fallait. Ce travail, que l'historien Melart qualifie d'*admirable*, étant achevé, le gouverneur les renvoya à Huy, en promettant à de Molle le grade de sergent-major, et en leur donnant pour escorte et pour aides trente soldats aguerris qu'on ne mit point dans le secret de l'entreprise. Les deux conspirateurs étant arrivés à Waremme, y laissèrent vingt-six soldats et avec eux prirent les quatre autres qu'ils logèrent à l'hôtellerie de l'*Empereur*, vis-à-vis de l'église Notre-Dame. Après avoir reconnu que tout était bien disposé pour l'escalade du château, de Molle alla rejoindre ses compagnons avec lesquels il partit pour Waremme à l'effet de ramener la troupe entière à Huy. De Molle donna l'ordre aux soldats de le suivre à distance, deux à deux, et de n'entrer à Huy qu'après que la nuit serait tout à fait close, ce qui fut exécuté ponctuellement. Logés au *Cheval blanc*, au *Mouton d'or* et au *Pot d'étain*, les soldats, d'après la recommandation de de Molle, contèrent à leurs hôtes qu'ils étaient des recrues envoyées à l'armée du Roi de France et que de très-grand matin, ils partiraient pour Sedan, en ajoutant qu'ils espéraient bien que le gardien de la porte du Condroz les laisserait passer moyennant un pourboire. Cette nuit même, en effet, ils prirent congé de leurs hôtes et se glissèrent sans être aperçus dans la maison louée par le chanoine Gaene à Grevesse. Nous oublions de dire que les échelles de cordes étaient arrivées en même temps de Bréda, contenues dans un tonneau que le domestique de Grevesse, aussi perfide et audacieux que son maître, affecta de montrer aux voisins, comme rempli de cervoise. Grevesse ordonna aux soldats de rester couchés toute la journée afin de n'attirer l'attention de personne par le bruit qu'ils auraient pu faire; il leur confia le secret de l'entreprise en leur disant de se tenir prêts pour la nuit suivante, si elle était favo-

nable. Enfin le 4 février 1595, vers minuit, Grevesse et de Molle jugeant par le mauvais temps qu'il faisait, qu'il convenait de mettre la main à l'œuvre, sortirent de la maison avec leur troupe et appliquèrent d'abord contre le rocher les échelles en bois qu'ils avaient empruntées. Puis Grevesse, muni d'un outil pour faire sauter la *cliche* d'une des deux fenêtres, attache non sans beaucoup de difficultés et en se cramponnant au lierre qui tapissait la muraille, sa grande échelle de cordes, à laquelle il ajoute deux autres plus petites. Descendu un moment pour expliquer à sa troupe la manière de grimper en sûreté, il remonte bravement le premier et atteint la fenêtre qu'il parvient avec son outil à ouvrir sans bruit. De Molle et les soldats le suivent et pénètrent les uns après les autres dans le château, où leurs chefs les cachent dans les combles, en attendant l'heure de la messe qui, ce jour-là, étant un dimanche, devait être célébrée dans la chapelle du château. C'est pendant la célébration de l'office divin que les Hollandais se proposaient de mettre la main sur le capitaine, sa femme et tous ceux qui résidaient dans la forteresse. Mais ayant été découverts par deux femmes qui, en les apercevant, jetèrent les hauts cris, ils se précipitèrent avant l'heure fixée pour la messe dans la chapelle de Saint-Côme et Saint-Damien, où ils ne trouvèrent que le célébrant qu'ils dépouillèrent; puis s'étant mis à la recherche du capitaine, de sa famille et de ses serviteurs, ils se saisirent de leur personne, en leur ravissant ce qu'ils portaient de plus précieux; ces malheureux, si soudainement surpris, furent jetés dans les cachots après avoir été maltraités.

Une fois maîtres de la place, les Hollandais eurent soin de faire une ronde à l'extérieur pour s'assurer qu'aucune résistance du dehors ne pouvait les inquiéter. Ils placèrent des sentinelles à toutes les portes, et ces précautions prises, ils se livrèrent dans le château à des orgies et au pillage des richesses que plusieurs personnes, entr'autres le seigneur d'Oultremont, y avaient déposés,

les croyant là parfaitement en sûreté. Pendant la journée, de Molle put sortir de la place en faisant un circuit sans être reconnu et s'achemina du côté de Bréda, à la rencontre d'Hérauguère, qui attendait impatiemment le moment de venir lui-même à Huy avec 12 à 1500 hommes de troupes.

Ce fut vers dix heures du matin que les habitants de Huy surent, par le rapport de deux serviteurs du château qui avaient voulu y rentrer, que la place était occupée par des soldats étrangers. La consternation fut générale (1).

Les courageux résolurent de se défendre, dit Melart, les timides et pusillanimes desquels j'en étais un, ajoute-t-il naïvement, femmes, filles et enfants cherchaient à se sauver.

Le magistrat et le conseil s'assemblèrent et députèrent un des échevins, Jean de Hey (2), pour donner avis de cette fâcheuse nouvelle au prince et aux États. Le prince fit partir sur-le-champ des officiers pour commander les troupes réglées (3). Ils arrivèrent à Huy le lundi 6, à trois heures du matin. Les milices du Condroz y étaient déjà arrivées.

Les soldats qui étaient dans le château, affectèrent de se montrer par intervalles sur un long pavillon, d'où ils pouvaient être aperçus de toute la ville, afin qu'en reparaissant ainsi alternativement on crut qu'ils étaient en nombre considérable. De cette hauteur ils tirèrent dans la ville sur les habitants pour les forcer à se retirer des approches du château. Il y en eut plusieurs tués : dans ce nombre on cite Godefroid de Baré, fils de Baré de Surlet.

(1) Nous suivons pour le reste de cette narration le résumé un peu diffus de Melart, fait par M. Dewez, dans son *Histoire du pays de Liège*.

(2) Ce Jean de Hey avait le nez rouge et bourgeonné. Lorsqu'il demanda audience, l'un des chambellans du prince le rebuta, croyant avoir affaire à un ivrogne, et ne voulut pas ajouter foi au message verbal dont il était porteur.

(3) C'étaient le seigneur de Louvervalle, le capitaine Trouillet, le capitaine Oplewe et le colonel Evrard d'Ans.

Hérauguière, satisfait d'apprendre l'heureuse issue de cette entreprise, pressa sa marche, et quoique le temps fût très-mauvais (la neige tombait en abondance), il fit une telle diligence, que ce jour-là même, lundi au soir, il arriva à l'abbaye du Val-Notre-Dame. Il y a cependant, en comptant les détours, plus de dix lieues de chemin. Les religieuses, qui crurent bonnement que c'était le prince qui arrivait, avec des troupes, à leur secours, sonnent les cloches en signe de joie et chantent le *Te Deum* en actions de grâces. Mais elles n'avaient pas fini, qu'elles furent détrompées par un de leurs domestiques qui accourut dans l'église pour leur annoncer que ces hommes, qui venaient d'arriver, étaient des Hollandais. On conçoit leur étonnement et leur stupeur. La terreur succède à la joie. Elles conservèrent cependant assez de présence d'esprit pour faire bonne contenance, et elles accueillirent le chef et les officiers avec beaucoup de politesse, leur offrirent de très-bonne grâce, ainsi qu'à sa troupe, le logement et les rafraichissements. Ils étaient à peine assis depuis un quart-d'heure que Hérauguière entra. C'est de là qu'il fit sommer le magistrat de Huy de rendre la ville, sous peine d'être impitoyablement mise à feu et à sang, et c'est le syndic ou économiste de la maison, nommé François Melart, qui, du consentement des religieuses, fut chargé de cette désagréable mission. Mais il fallait bien s'y prêter, de gré ou de force. Il s'en acquitta donc fidèlement : la crainte lui fit sans doute surmonter la répugnance qu'il devait éprouver. Le magistrat lui demanda quel était le nombre des ennemis; il répondit qu'il croyait qu'ils étaient bien mille ou douze cents, et que le commandant avait annoncé que le prince Maurice de Nassau lui-même le suivait avec 10,000 hommes.

Sur cet avis, le magistrat et le conseil s'étant assemblés avec les notables, résolurent d'envoyer les deux bourgmestres avec le mayeur Briamont, auprès de Hérauguière pour lui demander la raison de l'insulte faite à leur ville

au mépris de la *neutralité*. Il répondit (1) que le prince Maurice ayant intercepté des lettres écrites en chiffres, s'était assuré qu'on entretenait à Huy des correspondances avec les Espagnols pour les recevoir dans la ville et le château, et qu'il avait cru devoir prévenir ce projet ; il réitéra la sommation qu'il avait fait faire par Méléart, c'est-à-dire, de lui ouvrir les portes de bon gré, si l'on voulait éviter le sort qu'une résistance, d'ailleurs inutile, leur attirerait.

Les députés demandèrent deux jours pour connaître la volonté de leur prince ; mais il ne voulut leur accorder qu'une heure. Le magistrat s'assembla donc précipitamment. Comme Briamont, qui, en sa qualité de mayeur, devait s'expliquer le premier, s'en était excusé, en alléguant qu'il avait remis sa place à son fils, et que les autres refusaient également de dire leur opinion, le bourgmestre Pailhe dit franchement qu'il fallait rendre la ville ; que la résistance ne leur attirerait que les plus grands malheurs, le pillage, le carnage, l'incendie. Le colonel d'Ans appuya cet avis par une vieille maxime militaire : *château gagné, ville perdue*, et il rappela l'histoire récente de la prise et du sac d'Anvers.

L'heure allait s'écouler : il fallut donc terminer la délibération, le résultat fut que les bourgmestres et le mayeur retourneraient auprès de Hérauguière et tâcheraient d'en obtenir les conditions les plus favorables qu'ils pourraient. Ils capitulèrent enfin, et Hérauguière consentit à leur laisser le libre exercice de la religion catholique, à ce qu'ils restassent sous la domination de l'évêque et prince de Liège, et conservassent leurs biens, privilèges et libertés. Les troupes de Liège et les milices du Condroz sortirent par la porte de Rioul et de St.-Denis, et

(1) Voici le portrait que Méléart fait ici du capitaine Hérauguière : *Homme de moyenne stature, ou plutôt de riche taille, ayant les yeux étincelants, la barbe noire, le nez rouge, comme s'il avoit eu quelque défaut au foye ; au reste d'un assez beau port, fin et bien disant.*

furent remplacées à huit heures du soir par un bataillon hollandais, et l'on remit les clefs de la ville au commandant.

Hérauguière, qui s'était avancé, passa la nuit dans le faubourg, et le lendemain 6 février, de grand matin, il entra dans la ville à la tête de 800 hommes d'infanterie, percés de pluie, exténués de fatigue, qui furent envoyés dans les maisons des habitants pour y être nourris et logés pendant quatre ou cinq jours. On rendit aux bourgmestres les clefs de la ville, et aux bourgeois la garde des portes. Mais le grand nombre n'aimant pas de se charger de ce service incommode et dangereux abandonna la ville.

Ce fut un prétexte dont les Hollandais se prévalurent pour violer la capitulation. On pilla les maisons des émigrés, les couvents et les églises tant de la ville que des faubourgs. On imposa d'énormes contributions sur les monastères des environs, à trois lieues à la ronde. On fit des excursions non-seulement dans le pays, mais jusque dans le Brabant. Une troupe de pillards, s'étant ainsi écartés, se saisirent auprès de Fleurus, à 4 lieues de Namur, de sept chariots de marchandises, estimées à 300,000 florins. Ils emmenaient ce butin à Bréda; mais ils furent rencontrés par Antoine de Schets, seigneur de Grobbendonck, à la tête d'une troupe de royalistes, qui les chargèrent si vigoureusement qu'ils furent obligés d'abandonner leur butin.

L'archiduc d'Autriche, Ernest, gouverneur des Pays-Bas, indigné de l'injure qu'on venait de faire au prince de Liège, son parent et son ami, lui fit offrir des secours pour l'aider à reprendre Huy. Celui-ci espérant que peut-être il parviendrait à ce but par d'autres moyens, adressa des plaintes à Hérauguière, lui fit des propositions, des promesses, des offres : il lui fit même présenter 30 ou 40 mille florins. Mais ces tentatives ne servirent qu'à rendre Hérauguière plus fier et plus entreprenant, et ne valurent à Ernest que des réponses outrageantes.

Ce dernier, voyant donc qu'il ne lui restait d'autre

parti que la voie des armes, fit prendre la route de Huy à quelques régiments de milices nouvellement levés, sous les ordres du colonel Evrard d'Ans. Elles arrivèrent sur les trois heures du matin à celle des portes où la petite rivière de Houyoux entre dans la ville. Le capitaine Trouillet, qui avait devancé les autres, allait surprendre la garde endormie, quand une femme, nommée *Maghitton*, qui les aperçut, jeta un grand cri. La garde, éveillée au bruit, repoussa aisément cette petite troupe. Trouillet y fut tué.

Après avoir manqué son coup, le prince n'eut plus d'autre ressource que la voie des négociations, et il envoya aux États-Généraux des provinces-unies les seigneurs de Waroux et de Loncin, pour se plaindre de l'entreprise exercée au sein de la paix contre une ville de ses États emportée par surprise et par violence. Les États répondirent que ce n'était qu'une représaille, puisque le prince Ernest de Bavière ayant cédé aux Espagnols la ville de Rhinberg dans l'électorat de Cologne, il pouvait bien, en conséquence, prêter celle de Huy aux Hollandais, qui s'engageaient à la lui restituer dès qu'ils auraient fait la paix avec les Espagnols.

Mais, répliquèrent les députés, les deux cas sont bien différents. Les Espagnols ont pris, selon les lois de la guerre, une ville appartenant aux Hollandais, leurs ennemis; ils la tenaient donc par droit de conquête. Les Hollandais, au contraire, s'étaient emparés par surprise, en pleine paix, d'une place qui appartenait à un prince ami, ou du moins neutre; c'était donc contre tout principe de justice et toute apparence de droit qu'ils la retenaient.

Ce raisonnement paraissait sans réplique : aussi les États-Généraux ne poussèrent pas la discussion plus loin, et l'on voyait bien que leur procédé et leur réponse ne tendaient qu'à gagner du temps.

Le prince sentit cependant qu'il n'y avait plus à balancer, et il sollicita vivement l'archiduc Ernest de lui

envoyer promptement le secours qu'il lui avait promis ; c'étaient 4,000 hommes d'infanterie et 1,000 de cavalerie sous les ordres du comte de Fuentes et de Valentin de la Motte de Pardieu.

Dans ces entrefaites, l'archiduc Ernest mourut sur la fin de février. Ce contretemps était bien propre sans doute à déconcerter le prince, mais il ne changea pas de plan. Il fit partir le colonel La Chapelle à la tête de 500 chevaux et de 3,000 fantassins, qui côtoyèrent la Meuse, pendant que les Espagnols traversaient la Hesbaye. Cette opération fut si bien combinée, qu'ils arrivèrent presque au même moment aux portes de Huy, les Espagnols à celle de St.-Germain, les Liégeois à celles de Rioul et de St.-Denis, c'est-à-dire, des deux côtés opposés de la Meuse. Ils enfoncent les portes, appliquent les échelles aux murs et sautent dans la ville.

Hérauguière, qui s'attendait à un siège, avait pris de bonnes précautions : il avait fait des retranchements sur le pont et des coupures dans les rues ; mais l'irruption brusque et soudaine des assiégeants, qui effrayèrent d'ailleurs les Hollandais par un grand feu, les déconcerta tellement que dès le premier choc, ils furent mis dans un désordre complet. Il y en eut plus de 150 tués. Les uns regagnèrent le château, les autres, n'en ayant pas eu le temps, se sauvèrent dans la tour de St.-Jean-Baptiste située dans la ville : ils y furent bientôt forcés, et ils obtinrent, au moyen d'une forte rançon, la liberté d'aller rejoindre leurs compagnons au château.

Les vainqueurs, restés ainsi maîtres de la ville, pillent les maisons, brisent ou emportent tout, jusqu'aux fers et aux plombs des fenêtres, et n'y laissent en un mot que les toits et les murs (1).

(1) Les Namurois qui étaient venus au siège avec les Espagnols, acheminaient tout ce qu'ils volaient dans leur ville ; les Liégeois faisaient de même ; le trafic des objets volés aux pauvres Hutois, était tellement public à Liège que le prince, informé de ces vols, fit défendre de ne plus acheter aucune des choses venant de Huy.

La Motte, qui était chargé de l'expédition, commença le siège du château avec les Espagnols le 13 mars. Ce jour-là seulement, on tira 1075 coups de canons, et le siège fut poussé avec tant de vigueur qu'au huitième jour Hérauguière demanda à capituler. C'était le 20 mars à midi. Il obtint la liberté de sortir avec armes et bagages, ainsi que sa troupe. Les Liégeois et les Espagnols voulaient cependant les massacrer, criant que c'étaient des brigands indignes de vivre; mais La Motte les contint. Il fut stipulé qu'on livrerait aux Liégeois quatre habitants de Huy, soupçonnés d'avoir favorisé l'invasion des Hollandais.

Hérauguière, avant de sortir de la ville, mit en liberté le baron de Groesbeck et sa troupe, qui avaient été faits prisonniers, et livra le mayer Briamont, le bourgmestre Pailhe et la femme de Grevesse. Son mari avait trouvé le moyen de s'évader pendant le siège, en gagnant par argent un Espagnol, qui lui ouvrit le passage.

Ces trois prisonniers furent conduits à Liège. La malheureuse femme Grevesse avoua qu'elle avait connu tout le complot tramé par son mari, mais qu'elle n'avait pas voulu l'accuser et le perdre. C'était tout son crime. Elle n'en fut pas moins accrochée à une potence sur la grande place de Liège. Le bourgmestre Pailhe eut la tête tranchée aux pieds des degrés de St.-Lambert. Le mayer Briamont fut rendu à la liberté.

Dès que les Hollandais eurent évacué le château, le colonel espagnol Verdugo en prit possession à la tête de trois compagnies, et fit repartir les autres dans la ville et les faubourgs, en attendant qu'on eut payé la somme imposée comme contribution militaire, laquelle fut complètement acquittée le 14 mai suivant.

Le comte de Fuentes, qui avait succédé dans le gouvernement des Pays-Bas à l'archiduc Ernest, ne voulait remettre la ville et le château de Huy au prince de Liège qu'à des conditions onéreuses et honteuses, dont l'une entr'autres était de mettre dans le château cent hommes

sous les ordres d'un commandant espagnol. Le prince, n'ayant pu vaincre l'obstination du comte par justice et par raison, en triompha par ruse et par présents, de sorte que trois mois après, Fuentes envoya l'ordre aux Espagnols d'abandonner la place aux Liégeois, qui y entrèrent sous le commandement du seigneur de Loen, lieutenant du baron de Groesbeck.

Le prince, jugeant qu'il était politiquement nécessaire de donner un exemple aux autres villes de ses États, ôta aux habitants de Huy leur principaux privilèges, pour les punir de s'être livrés trop facilement aux Hollandais.

CXXXI.

L'Armée des Mécontents.

Pendant tout son règne, le prince Ernest de Bavière fit les plus louables efforts pour préserver le pays de Liège des incursions ruineuses des soldats étrangers, et ne réussit malheureusement pas toujours. On avait beau invoquer la neutralité liégeoise, éviter soigneusement tout sujet de mécontentement aux généraux espagnols et hollandais, rien n'empêchait leurs soldats de se livrer, tour à tour aux déprédations et à des excès que le prince-évêque réprima plusieurs fois par la force. Les historiens liégeois remarquent que c'était surtout pendant les absences d'Ernest, par malheur assez fréquentes, que les stipendiés espagnols et hollandais, saisissant l'occasion, rançonnaient la principauté. Un jour, pour ne citer qu'un fait entre cent, les Espagnols tombèrent comme un ouragan furieux sur la ville de Maeseyck et les villages environnants et y commirent les plus grandes cruautés, sans distinctions d'âge, de sexe ni de condition; ils massacraient les hommes, déshonoraient les femmes, pillaient les maisons et les églises après les avoir indignement pro-

fanées. Une autre fois, les Hollandais s'emparent de Tirlemont qu'ils livrent au pillage et se répandent dans la Campine liégeoise où ils exigent d'énormes contributions des habitants, traitant inhumainement ceux qui ne pouvaient pas payer et les emmenant prisonniers. Maintes fois il fallut traiter avec ces brigands de puissance à puissance, c'est-à-dire essayer de les éloigner en leur donnant de l'argent. C'est ce qui eut lieu notamment avec une troupe de 6 à 700 révoltés espagnols que l'histoire désigne sous le nom de *mécontents* et dont nous allons entretenir le lecteur.

Le général Amirant d'Arragon venait de succéder dans le commandement de l'armée espagnole ou royaliste à l'archiduc Albert d'Autriche. Cette armée était composée, en grande partie, de soldats de diverses nations qui, dans ce temps-là, vendaient, comme les Suisses, leurs services au plus offrant. Lorsque la caisse militaire était à sec, ce qui arrivait souvent, ils se payaient eux-mêmes en puisant dans la bourse des inoffensifs habitants. Soit que leur solde fût arriérée, soit par indiscipline naturelle, un corps de cavalerie, de plus de 700 hommes, abandonna, au mois de septembre 1603, l'armée du général Amirant et s'empara de la petite ville de Hamont d'où ils engagèrent d'autres camarades à se joindre à eux. Le général royaliste tenta d'abord les voies de la douceur pour les ramener à l'obéissance, et comme il échoua, il se mit à leur poursuite pour les châtier. Les mécontents abandonnèrent Hamont et se retranchèrent dans la forteresse de Hoogstraet où le comte Maurice de Nassau, général hollandais, leur envoya des armes et des vivres en les assurant de sa protection. Cette position avantageuse attira dans les rangs des mutinés une quantité d'autres déserteurs et de gens sans aveu qui, réunis, formèrent une armée; elle marqua bientôt sa force par son insolence et ses ravages. Elle frappa des réquisitions d'argent et de vivres le Brabant; ces misérables n'oublèrent pas le pays de Liège; ils envoyèrent aux magistrats de la Cité des

lettres déchiquetées de coups de poignards, brûlées aux quatre coins, contenant l'atroce menace de traiter de la même manière les habitants et les propriétés si l'on ne se dépêchait de leur fournir une somme considérable et des munitions. Les mêmes injonctions furent adressées aux villes d'Aix-la-Chapelle, Juliers, Clèves, Cologne et Trèves. Quelques princes allemands, indignés des excès de cette soldatesque, se coalisèrent pour la repousser, et réclamèrent des subsides du pays de Liège pour solder leurs troupes. On leur représenta vainement que la province était aux abois par les extorsions des armées belligérantes. Les princes répondirent que *chaque renard devait garder sa queue*; on paya en rechignant, mais on ne se débarrassa pas pour cela des *mécontents*. Les Etats prièrent le seigneur de Mally de se rendre auprès d'eux, afin de tâcher d'amollir ces cœurs féroces par le tableau des souffrances du peuple liégeois. Les mécontents reçurent le député liégeois, écoutèrent froidement ses belles paroles et consentirent à laisser quelque temps le pays en repos moyennant une grosse somme qui leur fut comptée à titre de *don gratuit*, et l'engagement de nourrir pendant trois mois trois cents de leurs chevaux.

Pour faire face à toutes ces dépenses, on dut établir de nouveaux impôts sur les marchandises à leur sortie, sur le vin, la bière et le revenu. La taxe sur la bière causa une grande émeute à Liège. Quelques brasseurs, avec leurs ouvriers, s'attroupèrent dans les cloîtres de saint Lambert pour empêcher, par leur attitude menaçante, la publication de l'ordonnance touchant le nouvel impôt. Le bourgmestre Trouillet, ancien colonel au service de France, voulut les apaiser en leur expliquant, d'une façon amicale, que les besoins de la patrie exigeaient momentanément des sacrifices de la part de tous les bons citoyens. On l'accueillit par des huées, et l'un des plus échauffés de la bande tira son épée pour en percer le bourgmestre qui riposta par un coup de la sienne porté à la tête de son adversaire. Le sang du blessé alluma la co-

lère de ses complices ; le bourgmestre aurait infailliblement péri si, à ses cris : *Aux armes*, des bourgeois n'étaient accourus qui chassèrent d'abord les mutins des cloîtres et les poussèrent ensuite l'épée dans les reins jusque sur le vieux Marché. Voyant que toute résistance était impossible, ils se mirent à fuir dans diverses directions hors de la ville. Mais la plupart furent saisis et payèrent de la tête leur rébellion.

Une partie de l'hiver s'écoula sans exactions de la part des mécontents. Mais au printemps de l'année 1604, leurs brigandages recommencèrent. « Il n'est pas possible, dit l'historien Bouille, de décrire tous les maux que cette armée nous a fait souffrir ; tous les habitants du plat pays furent obligés, non sans beaucoup de risques, de sauver dans les villes voisines ce qu'ils avaient de meilleur. » En quelques mois, cette bande, pire qu'un fléau du ciel, ravagea successivement le Hainaut, le Brabant, le pays de Namur, les environs de Maestricht, de Tongres, de Remondeville, et vint se rabattre sur Hollogne-aux-Pierres (1) où elle *rafta*, suivant l'expression de l'historien cité plus haut, ce qui lui avait échappé pendant l'hiver.

Les Hollandais ne soudoyaient pas cette troupe, mais l'encourageaient et l'excitaient dans ces criminels exploits qu'elle continua jusqu'à l'année 1606. Elle eut l'audace, au mois de mai de cette année, de se présenter aux portes de Liège pour exiger des magistrats des nouvelles contributions en argent, et, afin de les amener par la peur à condescendre à ses volontés, elle incendia, en plein jour, plusieurs maisons du faubourg Ste.-Walburge. Les bourgeois indignés de cet attentat, s'armèrent à la hâte et marchèrent résolument contre cette soldatesque effrénée qui fut dispersée en laissant une quantité de morts sur la place, ce qui ne l'empêcha pas de renouveler la même en-

(1) Hollogne-aux-Pierres, commune et canton du chef-lieu de ce nom, à 1 1/2 lieue de Liège.

treprise au mois de septembre suivant; mais telle était la crainte qu'inspiraient ces brigands qu'on n'essaya pas cette fois de les éloigner par la force; on aima mieux leur donner de l'argent.

Enfin le moment, où ces rebelles allaient cesser d'exister comme corps d'armée, approchait. Au mois de mars 1607, une trêve fut conclue entre les Espagnols et les Hollandais; ceux-ci n'ayant plus besoin des *mécontents* les congédièrent, et l'archiduc Albert, de son côté, défendit de leur donner asile dans toute l'étendue du territoire des provinces belges. Alors l'heure de la vengeance sonna. Les malheureux paysans qu'ils avaient si indignement et si fréquemment dépouillés, les traquèrent comme des bêtes fauves. Ils en amenaient des bandes entières à Liège que l'on accrochait à des potences sans plus de façons que si ce n'eut pas été des hommes. Contre l'usage du peuple, il ne prenait plus la peine d'assister à ces nombreuses exécutions, ordinairement si émouvantes pour lui. Les Huitois pendaient les *mécontents* par douzaines sur la montagné d'Arbon, près de leur ville. On promit vingt-cinq ducats à quiconque apporterait les têtes des principaux chefs. Ainsi périt ou se dispersa cette armée de brigands, toute formée de vieux soldats aguerris et qu'avant leur rébellion, le général espagnol regardait comme les meilleurs de son armée.

CXXXII.

Faits divers.

Le prince-évêque de Liège, Ernest de Bavière, mourut en 1612 après un règne de trente ans. Le père Bouille a fait de ce prince un éloge pompeux, tandis que d'autres, moins justes sans doute, l'ont sévèrement critiqué. « Il n'eut point, dit-il, son pareil en libéralité, en clé-

mence, en générosité ; il en eut très-peu en valeur, en éloquence et dans les connaissances utiles. Il était splendide et magnifique dans les grandes occasions ; fort charitable envers les pauvres ; zélé pour la religion ; attentif à maintenir ses droits et l'honneur de ses sujets : aussi était-il l'amour de la noblesse et les délices du peuple. Enfin il eût été un grand prince de toute manière, s'il ne se fut laissé aller quelquefois aux mauvais conseils de ses ministres. »

Quoique prêtre et prince de l'Église, il avait, en effet, toute la valeur et les connaissances d'un bon capitaine. Le vaillant Henri IV, roi de France, l'estimait beaucoup, et disait en parlant de lui : *Mon cousin de Liège me ressemble jusqu'à la ceinture*. Dans les rapports que notre prince eut avec ce monarque, celui-ci se montra toujours bienveillant et généreux ; il l'assura de sa protection, ainsi que ses sujets. En reconnaissance de ces bons procédés, Ernest lui envoya, au mois de mars 1598, un buffet magnifique et artistement travaillé, dû au génie liégeois.

La publication du fameux Concile de Trente eut lieu dans le pays de Liège au commencement du règne d'Ernest. On s'y était d'abord opposé, sous prétexte que ses décrets portaient atteinte aux libertés du pays ; le véritable motif de cette opposition, c'est qu'ils attaquaient des abus que l'Église déplorait depuis longtemps. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que des ecclésiastiques haut placés ou même des seigneurs laïques percevaient les revenus des meilleures cures qu'ils faisaient administrer par de pauvres vicaires. Le Concile de Trente prescrivit aux curés titulaires l'obligation de la résidence et celle de conduire eux-mêmes leurs troupeaux. C'est seulement à partir de cette époque que la paroisse de Verviers eut réellement un curé. Ce premier pasteur s'appelait Jean-Conrad Delbrouck, dit *Paludé*. On croit qu'il fut nommé en 1579 : cet homme de bien gouverna longtemps la paroisse avec zèle et sagesse.

L'historien Detrooz remarque qu'il avait été marié

avant d'entrer dans les ordres , et que plusieurs actes passés devant la justice de Verviers constatent qu'il avait un fils par lui engendré de Marie Depouille. Ce fait n'est pas tellement rare qu'il valut la peine d'une mention particulière.

L'un des plus beaux titres du prince Ernest à la reconnaissance des Liégeois, est celui d'avoir puissamment contribué à la fondation du grand hôpital des malades, situé sur le bras de l'Ourte qui passe au pont de Saint-Nicolas. Le prince affecta à cet usage des bâtiments qu'il avait achetés à grand prix. Martin Didenius ou Diden, doyen de l'église Saint-Pierre, le grand-vicaire Surlet de Chokier, et plusieurs autres personnes charitables secondèrent le prince dans cette bonne œuvre. On remarque les pierres commémoratives des trois principaux fondateurs dans l'église de l'hôpital qui portera perpétuellement le nom de *Bavière* en mémoire des libéralités du prince Ernest (1). Cette grande maison, néanmoins encore trop exigüe aujourd'hui, est dirigée par 25 religieuses de l'ordre de saint Augustin, ayant à leur tête, comme supérieure, sœur Augustine Ettenbrock, bonne et excellente femme, la Providence des malades, et qui habite la maison depuis 43 ans.

L'hospice de Bavière contient 177 lits et le nombre des malades est, en moyenne, de 176.

Un adroit filou.

La police a saisi récemment à Paris un individu chamarré de croix, se disant prince de Gonzague, etc., déployant beaucoup de faste, et qui, à l'aide de ces prestiges, faisaient depuis longtemps de nombreuses dupes auxquelles il vendait des ordres de chevalerie, suivant le goût des vanités personnelles qu'il voulait flatter. On a

(1) C'est par imitation que les Verviétois ont nommé *Bavière* leur hospice des malades ; le prince Ernest n'est pour rien dans la fondation de cette maison.

quelquefois raison de dire qu'il *n'y a rien de nouveau sous le soleil*. Ce fripon n'était, dans un genre à-peu-près identique, qu'un habile imitateur d'un escroc qui, l'an 1605, eut l'adresse de *flouer* le prince Ernest de Bavière et même l'illustre chapitre de Saint-Lambert. C'était un Anglais. Il vint à Liège en un grand appareil, voiture, chevaux, domestiques en livrée, etc., se disant envoyé par le roi d'Angleterre. Accueilli avec beaucoup d'honneur, il eut l'audace de remettre au prince et au chapitre des lettres de créance comme aurait pu faire l'ambassadeur du roi d'Angleterre. Reçu en audience par notre prince-évêque, il lui déclara verbalement que le roi, son maître, le roi d'Espagne et les Etats-Généraux de Hollande désirant contracter une alliance y avaient compris les Liégeois qui, sous la protection d'aussi puissants potentats, pourraient désormais vivre tranquilles et à l'abri des extorsions des gens de guerre. On comprend si Ernest et les Etats furent charmés d'entendre d'aussi bonnes nouvelles. On combla de présents le prétendu diplomate anglais qui, en quittant Liège, alla jouer le même rôle en Allemagne auprès de plusieurs princes. Malheureusement pour lui, le duc-électeur de Saxe, plus avisé que les autres, découvrit la fourberie et, sans respect pour sa qualité d'*ambassadeur* du roi d'Angleterre, fit accrocher le filou à une potence.

Effet de la torture.

On sait qu'autrefois la justice faisait endurer divers genres de tourments aux accusés criminellement, pour les obliger à confesser la vérité. L'an 1609, la ville de Liège s'émut à ce sujet par l'événement que voici; nous laisserons parler l'historien qui le rapporte :

Un bourgeois voulant s'acquitter, à l'insu de sa femme, d'un long pèlerinage qu'il avait promis, alla se dépouiller de ses habits dans le voisinage du monastère du Val-Benoit, auprès de l'ermite de Saint-Maur, avec qui il était lié d'amitié depuis quelques années. Le lendemain, il en-

treprit son voyage après avoir pris congé de son hôte; mais trois ans s'étant écoulés sans recevoir de ses nouvelles, sa femme et ses parents ne doutèrent pas qu'il avait été assassiné, et soupçonnèrent le pauvre ermite, tant à raison des habits bourgeois du pèlerin qui avaient été trouvés chez lui, que pour la grande familiarité qui régnait entr'eux; il fut donc appréhendé, mis en prison et appliqué à la torture; les douleurs arrachèrent de sa bouche l'aveu du crime, jusqu'à désigner l'endroit où il avait, disait-il, jeté le corps de son ami. On se rendit sur le lieu et l'on n'y trouva ni restes ni aucun vestige de cadavre; cependant ceux qui l'accusaient pressaient les juges de porter leur sentence; mais ceux-ci ayant cru reconnaître quelques traits de folie dans le prisonnier, jugèrent à propos de tirer l'affaire en longueur et d'en recommencer l'examen. Comme on y vaquait, voici venir des lettres dans lesquelles le pèlerin lui-même annonce qu'il se porte très-bien et qu'il compte arriver chez lui tel jour par la barque marchande. Au bruit de cette nouvelle, une grande foule de monde se rendit à sa rencontre et reconduisit chez lui le pèlerin ressuscité comme en triomphe. Il va sans dire qu'auparavant on s'était hâté d'élargir le pauvre ermite qui, probablement, sans le retour de son ancien ami, aurait expié son prétendu crime sur l'échafaud.

CXXXIII.

Nouvelles formes d'élection du Conseil municipal de Liège.

Ernest de Bavière eut pour successeur Ferdinand de Bavière, son neveu, qu'il avait proposé de son vivant au chapitre cathédral. Ce prince prit possession du siège épiscopal le 16 mars 1642. On le reçut le 17 juin suivant

avec de vives démonstrations de joie et une grande magnificence. Les vieux historiens ne tarissent pas sur les réjouissances auxquelles se livrèrent les Liégeois en l'honneur du nouveau prince. Malheureusement, la suite ne répondit guère à cet heureux début. Le règne de Ferdinand figure dans notre histoire comme l'un des plus désastreux.

La cause des troubles et des guerres civiles qui l'ont obscurci est, premièrement, le changement apporté dans l'élection des membres du Conseil municipal, et en second lieu, l'autorité que s'arrogeaient les bourgmestres de la Cité. Mais avant d'aborder le récit des événements, il est essentiel de faire connaître au lecteur les diverses formes d'élection adoptées successivement. Cette notice est le préliminaire obligé de celles qui suivront.

Anciennement, dans toute l'étendue de la principauté, le peuple jouissait du droit d'élire ses *maîtres-bourgeois* ou bourgmestres. Mais l'exercice de ce droit amenait fréquemment, comme nous l'avons vu, des scènes orageuses et meurtrières. L'an 1424, le prince Jean de Heinsberg fit un nouveau règlement pour l'administration de la ville de Liège. Il institua d'abord des commissaires chargés spécialement de faire observer une bonne police, et qui ensuite prirent une part active à toutes les affaires traitées par la magistrature. Il y en avait 22, 6 à la nomination du prince-évêque, et 16 à la nomination des 32 paroisses de la Cité. Ces mandataires exerçant une trop grande influence sur l'élection des bourgmestres, le peuple murmura et l'émeute menaçait d'anéantir cette influence par la force. Jean de Heinsberg, voulant éloigner des causes de désordres, prescrivit qu'à l'avenir les commissaires nommeraient, chaque année, 32 bourgeois, un de chaque métier, et que les 32 bourgeois éliraient les deux bourgmestres, sans pouvoir néanmoins les choisir parmi eux. Ce règlement n'amointrissait guère la prépondérance des commissaires dans l'élection magistrale; cependant les Liégeois l'acceptèrent tel qu'il était, et les 32 métiers le confirmèrent en y apposant leurs sceaux.

Il y avait cent et cinquante ans qu'on suivait le règlement du prince Jean de Heinsberg, pour le renouvellement du conseil, lorsqu'en 1598, Ernest de Bavière, informé que l'intrigue, la cabale et l'argent étaient ouvertement employés pour gagner et corrompre les commissaires, et qu'on savait souvent par les dons qu'on leur prodiguait, quelques années d'avance, ceux qui devaient être élevés à la dignité de bourgmestres, fit promulguer une ordonnance par laquelle les commissaires furent dépouillés de leurs prérogatives, et le choix des magistrats transporté entièrement aux 32 métiers. Voici comment l'on procéda conformément à cette ordonnance :

L'on tirait par le sort, de chaque métier trois personnes, ce qui en donnait 96 ; c'était encore le sort qui, ensuite, désignait de ces 96, trente-deux électeurs : ces 32 électeurs choisissaient les deux bourgmestres. Cette réforme ne reçut toutefois son exécution qu'en 1603.

Les auteurs contemporains rapportent que le nouveau mode d'élection, loin de mettre un terme à la corruption et aux troubles, ne fit que les accroître. En effet, presque chaque rénovation magistrale était une cause de sédition et de désordres dont les bourgeois paisibles étaient les premiers à se plaindre.

Le prince Ferdinand modifia ce système électoral.

CXXXIV.

Assassinat du bourgmestre La Ruelle.

Année 1657.

Les changements introduits dans le mode d'élection par le prince-évêque Ferdinand de Bavière, occasionnèrent bien des troubles dans le pays. Le peuple liégeois revendiquait le droit de nommer les bourgmestres d'après le règlement du prince Ernest de Bavière, dont nous avons fait connaître la teneur. Ces longues querelles aboutirent

au meurtre du bourgmestre La Ruelle en 1637. La relation de cette lamentable histoire est rapportée de la manière suivante :

L'an 1630, malgré Ferdinand, le peuple nomma tumultueusement Guillaume Beckman et Sébastien La Ruelle bourgmestres de Liège. Dans l'année même de son consulat, Beckman mourut subitement, et ses amis répandirent le bruit qu'il avait été empoisonné. Alors le peuple reporta toutes ses affections sur La Ruelle qui suivit exactement la ligne politique de son collègue.

La Ruelle se lia d'amitié avec un certain abbé de Mouzon, qui joua un assez grand rôle dans l'histoire de cette époque et duquel il n'est pas sans intérêt de faire connaître les antécédents. Vers l'an 1624, le baron de Pesche, qui habitait entre Sambre et Meuse, ayant quelques procès à soutenir à Liège, chargea de Mouzon, son parent, d'y surveiller ses intérêts. De Mouzon, homme d'intrigue, fut bientôt au fait des querelles et des passions qui divisaient cette malheureuse cité. Il voyait le cabinet français encourager la lutte des Provinces-Unies (1) contre l'Espagne, et fomenter déjà secrètement l'esprit de révolte dans les provinces catholiques. Il représenta aux ministres de Louis XIII, qu'aucun peuple de Pays-Bas n'était aussi porté pour la France que les Liégeois ; que placés entre les provinces espagnoles et les Provinces-Unies, ils offraient un point d'appui assuré à la politique française, dont on pouvait tirer grand avantage pour l'avenir ; qu'il serait d'autant plus facile de rompre leurs relations avec l'Empire germanique, que l'évêque-prince, presque toujours absent, n'y régnait que nominalemeut. Mouzon ajoutait qu'il avait formé des relations intimes avec les hommes les plus considérables de la Cité, et qu'il y jouirait bientôt d'une influence illimitée, s'il était revêtu d'un caractère diplomatique dont il pût justifier au besoin. Il

(1) On désignait ainsi autrefois les provinces qui forment actuellement le royaume de Hollande.

se fit recommander à la cour de France, par quelques Liégeois marquants, entre autres, par le chanoine Miche, par le chanoine Bocholt, écolâtre de la cathédrale, et par le bourgmestre La Ruelle; il obtint ainsi une commission de résident, qu'il se contenta d'exhiber d'abord à quelques-uns de ses affidés. Mouzon s'acquitta de sa mission en diplomate consommé : il flatta les chefs de la populace, affecta de mépriser la noblesse et le clergé, sema la zizanie entre les trois ordres pour les empêcher de prendre quelques résolutions vigoureuses contre les perturbateurs de l'État. Ces manœuvres ne pouvaient être tellement secrètes que le prince-évêque n'en fût averti. Il envoya à Liège le comte Jean-Louis de Nassau pour se plaindre au magistrat, « de ce qu'il entretenait des correspondances avec le gouvernement français, dont les agents demeuraient dans la ville, y tenaient et machinaient toute sorte de conseils et négoces, dommageables tant à S. M. Impériale et au St-Empire, qu'à la cité de Liège. »

Les bourgmestres récriminèrent. La Ruelle, qui fut chargé de répondre, insista particulièrement sur les exactions et les tyrannies des ministres de Ferdinand; sur les excès des troupes allemandes, qui se disaient envoyées de l'évêque-prince, pour châtier et ruiner le pays, etc. Ferdinand répliqua que ces troupes étaient celles de l'Empire et non les siennes, que puisque les Liégeois ne voulaient pas rentrer dans le devoir, il ne restait d'autres moyens de les y contraindre que la force.

La Cité était désolée au dedans et au dehors. Jean de Werth, à la tête de ses Croates, la tenait bloquée pour la punir d'avoir fourni à l'armée française des munitions et des vivres. Ce qui irritait le plus les Espagnols et les impériaux, c'est que les Liégeois, qui se disaient neutres, accueillaient et protégeaient un homme qui se couvrait du titre d'ambassadeur pour leur faire poser des actes incompatibles avec la neutralité. Tel était l'état des choses lorsqu'un audacieux scélérat conçut l'idée de

soustraire la Cité à l'influence française par un crime aussi atroce que mal combiné.

Vers la fin de la vie de l'infante Isabelle, Richelieu, ministre tout-puissant en France, et auquel rien ne coûtait pour abaisser la maison d'Autriche, engagea les principaux seigneurs des Pays-Bas dans une conspiration tendant à faire révolter ces provinces contre l'Espagne, soit pour les ériger en république fédérative, soit pour les partager entre la France et la Hollande. Le prince Henri de Bergues, mestre de camp général des troupes espagnoles, trempa lui-même dans cette conspiration dirigée contre les droits de son maître; l'un de ses principaux agents fut le comte de Warfusée, jadis chef des finances du roi d'Espagne, homme criblé de dettes, poursuivi devant les tribunaux pour dilapidation des deniers de l'Etat. Le prince de Bergues députa Warfusée au prince d'Orange, et ils concertèrent un plan d'invasion qui mit les Hollandais à même d'en profiter pour surprendre Maestricht, qui fut du reste très-mal défendu. Ces menées ayant été découvertes, le prince de Bergues, déclaré coupable de lèse-majesté, les paya de sa tête, et le comte de Warfusée fut pendu en effigie, par sentence du grand conseil de Malines, en date du 22 avril 1633. Il put se dérober à l'exécution de ce jugement et se retira à Liège; là, se présentant comme ennemi de l'Espagne et victime de son dévouement au parti de la France, il n'eut pas de peine à former une étroite amitié avec La Ruelle et Mouzon : mais il les trompait tous deux : désirant recouvrer à la cour de Bruxelles le rang et les avantages qu'il y avait perdus, il noua secrètement des relations avec le gouvernement des Pays-Bas, lui rendit compte de tout ce qui se passait à Liège, et lui promit d'anéantir ce foyer d'intrigues françaises, si l'on voulait mettre à sa disposition quelques hommes déterminés. Comme le comte de Warfusée se vantait d'avoir dans la Cité des amis nombreux et puissants, et ne doutait point du succès de ses machinations, on lui accorda ce qu'il demandait.

Son projet consistait en premier lieu dans le meurtre du bourgmestre La Ruelle, jugeant sans doute le reste facile.

Le 16 avril 1657, le comte de Warfusée alla de grand matin chez ce magistrat le prier à dîner pour le jour suivant. La Ruelle s'y rendit à l'heure indiquée, accompagné de deux de ses gardes nommés Nicolas et Jaspar : il renvoya le premier et conserva le second, plus particulièrement attaché à sa personne. La Ruelle fut accueilli par le comte avec de grandes démonstrations d'amitié; et Warfusée, en apercevant Jaspar, s'écria : « Ah ! voilà » mon camarade ! je le connais bien celui-là ! » Il ajouta en lui montrant le chemin de la cuisine : « *Mon ami, il te faut faire aujourd'hui bonne chère ; il te faut boire à la santé du bourgmestre La Ruelle.* » Un moment après arrivèrent l'avocat Marchand, le chanoine Nyes, le chanoine de Kerkhem, le chantre de Saint-Jean; puis de Mouzon en carrosse avec le baron de Saisan, gentilhomme français, la baronne de Saisan et leur fils, au-devant desquels s'avancèrent le comte de Warfusée et ses quatre filles. On entra dans une salle basse dont les fenêtres étaient grillées de barreaux de fer. Après qu'on eut donné à laver, chacun se mit à table : le comte tout près de la porte; l'avocat Marchand à côté de lui; vis-à-vis, l'abbé de Mouzon et le bourgmestre; et les autres, comme ils le trouvèrent bon : les dames entremêlées. Le commencement du dîner se passa en discours joyeux : le comte dit qu'il se sentait de si bonne humeur qu'il voulait s'enivrer, et il convia chacun à en faire autant. Ensuite ayant demandé deux grands verres en forme de flûtes, il s'adressa à de Mouzon, le provoquant à faire la débauche; il but l'une des flûtes à la santé du roi de France : cette santé fut portée tête découverte. On fut très-gai pendant le premier service ; mais vers la fin le comte parut rêveur ; l'un des convives s'en aperçut et l'en plaisanta. On avait à peine posé le second service sur la table, qu'un certain Gobert, jadis valet de chambre du comte et depuis marié à Liège,

vint lui parler à l'oreille. C'était pour l'avertir que les soldats espagnols qu'il avait commandés étaient arrivés. Cette troupe, tirée des garnisons d'Argenteau, de Navagne et de Dalhem, cheminant à l'heure du midi par des sentiers couverts, du côté de Saint-Martin, était descendue au rivage des Bégards ; là, trouvant un bateau prêt, elle avait passé le bras de la Meuse qui coulait le long des remparts et avait abordé à l'île S^t.-Jean, derrière la maison du chanoine Lintermans où se donnait le banquet. A un signal convenu, on vit entrer dans la salle le nommé Grammont suivi d'une vingtaine d'hommes, tenant l'épée nue et la carabine de l'autre, lesquels faisant la révérence à la compagnie, passèrent les uns du côté de la table, et les autres du côté opposé. Tous les convives demeurèrent stupéfaits : quelques-uns cependant s'imaginaient que ce pouvait être une invention du comte pour les divertir. Le bourgmestre, regardant Warfusée, lui demanda ce que voulait ces hommes ? « Ce n'est rien, répondit celui-ci ; » que personne ne bouge ! » Et aux soldats : « Messieurs, » ne faites de mal à personne ! » Au même moment on aperçut d'autres espagnols en dehors de la salle qui appuyaient leurs mousquets sur les grilles de fer des croisées. Warfusée, jetant les yeux sur Jaspas qui servait le bourgmestre à table, dit aux soldats : « Empoignez-moi ce galant ! » Jaspas s'écria : « En quoi, monseigneur, vous ai-je désobligé pour être ainsi traité ? » — « C'en est fait, pour » suivit Warfusée, il faut marcher ! » Les soldats l'emmènèrent. Et aussitôt le comte ajouta : « Saisissez aussi » le bourgmestre ! » Celui-ci, se levant et posant sa serviette sur la table, dit : « Comment ? moi, moi, monseigneur ? » — « Oui vous, reprit Warfusée, et M. de » Mouzon aussi, et M. de Saisan aussi ! » Les soldats mirent la main sur le bourgmestre qui résistait et se démenait fort et l'entraînèrent violemment hors de la salle. Alors Warfusée, parlant haut et avec chaleur, déclara « que » tout ceci se faisait par les ordres de S. M. I. et de S. » A. R. l'infante qui avaient toléré trop longtemps ce qui

» se tramait à Liège entre le bourgmestre et le parti français ; qu'il voulait rétablir l'autorité des princes légitimes, qu'il savait bien qu'il s'exposait au ressentiment des Français qui lui avaient enlevé son fils et qui pouvaient le sacrifier, mais que peu lui importait, puisqu'il rendait un si grand service à son souverain le roi d'Espagne, à l'empereur et à son altesse ! » Il sortit accompagné de Grammont, se rendit dans la cour où étaient Jaspas et La Ruelle, et s'approchant du bourgmestre, il lui dit : « Ah traître, j'aurai aujourd'hui ton cœur dans mes mains ! — En quoi, lui répliqua celui-ci, vous êtes offensé ? m'avez-vous invité à dîner pour m'affronter de la sorte ? — Des cordes, des cordes, s'écria Warfusée ! » Puis tirant des papiers de sa poche : « Voilà, dit-il, les ordres de S. M. impériale, du prince cardinal, de son altesse ! crie merci à Dieu, car il faut que tu meures ! » Jaspas était déjà lié ; comme on ne trouvait point de cordes pour lier le bourgmestre, un soldat prêta sa jarretière. Alors Jaspas, se tournant vers son maître, lui dit d'une voix piteuse : *Ah ! monsieur, j'avais toujours bien dit que cela nous arriverait !* La Ruelle, s'adressant de nouveau à Warfusée, essaya de le fléchir, mais celui-ci répondit brusquement : « M. le bourgmestre, il faut que vous aidiez aujourd'hui à réconcilier le peuple de Liège avec son prince ! » Et appelant Gobert, il lui commanda d'aller chercher deux religieux pour confesser : Gobert revint bientôt avec deux pères dominicains. Le comte les prit en particulier et leur dit qu'il les avait mandés pour assister le bourgmestre La Ruelle, qui devait mourir sur l'heure d'après les ordres de S. M. impériale. L'un des pères répondit qu'il ne prêterait point son ministère pour une semblable exécution ; qu'il n'en avait point le pouvoir, qu'il aimerait mieux mourir lui-même. Warfusée dit qu'il ne les avait fait venir que pour sauver l'âme du bourgmestre ; que s'ils refusaient de l'entendre, celui-ci mourrait sans confession, et qu'ils en seraient responsables. Alors le même religieux se jetant

tout en larmes aux pieds du comte, lui demanda grâce pour cet infortuné, en le priant de bien réfléchir à ce qu'il allait faire et en répétant qu'il aimerait mieux sacrifier sa vie que de concourir à une telle énormité. Mais Warfusée, impatienté, se mit à crier : « Qu'on le tue ! » qu'on le tue ! » Alors Grammont ayant appelé quelques soldats, leur donna des ordres à voix basse. L'un d'eux entra dans la chambre où se trouvait le bourgmestre et lui dit : « Monsieur, pensez à votre âme, car il faut mourir ! — Ah mon Dieu, s'écria La Ruelle, est-ce là la récompense des bons services que j'ai rendus au comte ! Vous pouvez bien me sauver ; pensez que la même fortune vous peut arriver, nous sommes tous des hommes ! Comment auriez-vous le cœur de tuer celui qui ne vous a jamais offensé ? » — Les Espagnols répondirent : « Nous sommes soldats et obligés d'obéir à nos chefs ; plutôt à Dieu que vous fussiez bien loin d'ici. » La Ruelle fit appeler l'un des deux religieux et lui dit : « Quoi, mon père, faut-il donc que je meure ! Pour l'amour de Dieu, faites encore une tentative auprès du comte ! » Le religieux courut se jeter de nouveau au genoux de Warfusée en implorant sa pitié, l'ayant trouvé inexorable, il revint auprès du bourgmestre en disant qu'il ne lui restait plus qu'à mettre ordre à sa conscience.

CXXXV.

Assassinat du bourgmestre La Ruelle.

Année 1637. (SUITE.)

Nous reprenons notre récit au moment où le religieux, se prosternant aux pieds de Warfusée, demandait la grâce du bourgmestre. De son côté, Jaspas avait obtenu, par le crédit de Gobert, de pouvoir parler un moment au comte, et s'étant plaint des indignes traitements qu'on

lui faisait subir, Warfusée lui répondit : « Tu n'auras pas » de mal ; tu viendras avec moi auprès de S. M. impériale » faire rapport de tout ceci ; mais il faut d'abord que tu » m'assistes et que tu declares aux bourgeois qui se pré- » senteront à ma porte, que le bourgmestre La Ruelle » est un traître. » Pendant ces pourparlers, le comte ne faisait qu'aller et venir dans la cour, gesticulant comme un possédé et criant : « Ne perdez plus de temps ! qu'on » en finisse ! dépêchez, dépêchez ! » En vain, ses propres filles tout en larmes le supplièrent d'accorder grâce au malheureux bourgmestre, il les repoussa avec brutalité. Néanmoins les trois premiers soldats qui avaient été commandés pour tuer La Ruelle, dirent tout haut : « Plutôt » périr que de tuer un homme qui ne nous a rien fait ! » Le comte les ayant entendus, appela Gobert et lui dit : « Il n'y a que toi sur qui je me fie. — Moi ! répondit » Gobert, je ne le ferai point, je ne suis pas bourreau ! » Alors Warfusée commanda trois autres soldats qu'il conduisit à la porte de la chambre où était La Ruelle ; ceux-ci entrant précipitamment, se jetèrent comme des furieux sur le bourgmestre et lui assénèrent à la fois quatre grands coups de sabre sur les épaules et sur la tête, qui arrachèrent à cet infortuné d'épouvantables exclamations. « Ah ! » Messieurs ! miséricorde, miséricorde ! » s'écria-t-il, et on entendait jusque dans la salle du festin les cris et les trépignements. Cependant les bourreaux, voyant que leur victime se débattait toujours, se dirent entr'eux : « Nous ne ferons rien avec nos coutelas ; il nous faut une » bonne estocade pour l'achever. » Ils allèrent dans la cour emprunter l'épée de Grammont, et ils portèrent au bourgmestre plusieurs coups de pointe dans la poitrine, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. Puis ils fouillèrent dans ses poches, en tirèrent deux pièces d'or qui furent remises à Warfusée, et ils revinrent ensuite avec les autres soldats dans la salle du festin. Les convives ayant entendu les cris de La Ruelle que l'on massacrait, crurent un moment que leur dernière heure était venue.

Lorsqu'ils virent rentrer le religieux qui avait assisté ce malheureux, tous voulaient se confesser. De Mouzon commença le premier à déclarer ses péchés en se promenant à grands pas ; mais il n'eut pas le temps d'achever. Warfusée se présenta à la porte de la salle triomphant et dit : « Enfin le bourgmestre est mort, bien confessé, bien repentant de ses fautes, après avoir demandé pardon à Dieu, à l'empereur et à son altesse ! » Puis, s'étant retiré, Grammont vint appeler de sa part le chanoine de Kerkhem et le chanoine Nyes, et Warfusée leur remit des lettres cachetées pour être envoyées aux différents chapitres de la Cité. Ces deux chanoines ayant eu la permission de s'en aller, ne se le firent pas dire deux fois.

Mais les rôles allaient bientôt changer. Le comte de Warfusée, qui avait exécuté son crime avec une cruauté si froide et si réfléchie, n'avait rien prévu au delà. Cet homme, qui habitait Liège depuis plusieurs années, ne connaissait point le peuple : comme un chasseur imprudent, il s'était jeté dans l'ancre du lion sans s'assurer d'aucune issue. Le bruit s'éleva peu à peu en ville que quelque chose d'extraordinaire se passait dans la maison du comte de Warfusée : on disait qu'on avait vu des soldats de Navagne traverser la Meuse derrière St-Jean ; que c'était sans doute pour enlever Warfusée et les personnes de sa société : quelqu'un ayant ajouté que La Ruelle dinait ce jour-là chez le comte, un des parents du bourgmestre y courut avec plusieurs bourgeois. Arrivés devant la maison ils apprirent qu'on avait entendu à l'intérieur un grand cliquetis d'armes et que l'on disait que La Ruelle était assassiné. Alors ils se mirent à frapper à coups précipités sur la porte, en demandant si le bourgmestre était là ? Warfusée ouvrit et laissa entrer le parent de La Ruelle avec quelques autres. Comme ils témoignaient leur étonnement de voir un si grand nombre de soldats étrangers dans la cour, le comte les conduisit au jardin et leur dit : « Répondez-moi, Messieurs, que voulez-vous être ? Voulez-vous être français, espagnols, hollandais ?

» — Non, Monsieur, répliquèrent-ils, nous voulons demeurer ce que nous sommes, neutres et vrais Liégeois ! — Que diriez-vous cependant, si La Ruelle avait vendu votre pays aux Français pour le leur livrer au mois d'août prochain ? — Nous ne croirons jamais cela, s'écrièrent les bourgeois ! — Connaissez-vous sa signature, continua Warfusée, en tirant des papiers de sa poche ? — Très-bien, dirent-ils, mais celles que vous nous montrez sont contrefaites. — J'en ai d'autres, regardez-les ! — Toutes ces signatures ne sont pas de lui, dirent les bourgeois ! — Eh bien, qu'importe ! j'avais l'ordre de S. M. impériale et de mon prince de faire mourir La Ruelle ; il est mort bien confessé, et je tiens encore ici M. de Mouzon et M. de Saisan. — Ah ! Monsieur, que nous dites-vous ? La Ruelle est mort ! que va-t-il advenir de ceci ! — Voulez-vous le voir, ajouta le comte ? — Non ! non ! A Dieu ne plaise : laissez-nous sortir à l'instant ! » Cependant la nouvelle que le bourgmestre avait été tué se répandait par toute la ville ; le peuple accourait, et l'on heurtait à la porte de la maison. Les bourgeois qui étaient entrés avec le parent de La Ruelle répétaient au comte : « Laissez-nous sortir bien vite, autrement nous sommes tous perdus ! entendez-vous cette foule et cette rumeur ! » Alors Warfusée commença à pâlir et à perdre contenance. « Conduisez-moi aux bourgmestres, dit-il, je veux parler aux bourgmestres ! Messieurs, de grâce, je me fie à vous, sauvez-moi la vie ! » Enfin il leur ouvre lui-même la porte et les laisse partir. Aussitôt le peuple les entoure pour savoir ce qui se passe. — « Le bourgmestre La Ruelle est assassiné, s'écrièrent-ils ! aux armes ! » Cependant Warfusée, comme un homme en démence, courait de la maison au jardin, et du jardin dans la cour ; les hurlements du peuple, qui trépignait dans la rue en réclamant sa proie, le faisaient frissonner de tous ses membres. Voyant Jaspas paisiblement assis sous la galerie qui attendait stoïquement un nouveau tour de la roue de la fortune :

« Vas, lui dit-il, monte sur la terrasse et déclare au peuple que le bourgmestre est mort parce qu'il était traître à la patrie ! » Jaspar monta sur la terrasse, ouvrit la bouche et fit semblant de parler, mais il ne dit rien. « Pourquoi ne leur parles-tu point, poursuivit le comte ? » — Monsieur, ils sont trop loin, ils ne nous entendraient pas ! » Un instant après il le fit monter de nouveau : mais Jaspar redescendit précipitamment, en criant : « Monsieur, retirez-vous, car tous leurs mousquetons sont braqués de notre côté ! » Cependant le baron de Saisan et ses compagnons, qui entendaient les vociférations de la multitude, reprenaient courage, et les soldats espagnols réfléchissant sur le danger de leur position, commençaient à tourner des regards suppliants vers leurs prisonniers. Tandis que le peuple battait à coups redoublés la porte de la rue pour l'enfoncer, d'autres assaillants pénétraient du côté opposé, par le jardin, et renversant tout sur leur passage, ils s'approchaient de la salle basse où étaient renfermés les convives de Warfusée. Alors de Mouzon, M. de Saisan, et les dames, se mirent aux fenêtres et leur crièrent : « Messieurs ne tirez pas ! pour Dieu sauvez-nous la vie ! nous sommes ici prisonniers du comte, déjà confessés pour mourir ! » Le baron de Saisan voyant les bourgeois en force, dit aux espagnols : « Mettez arme bas, et vous aurez quartier ! » Et il prit leurs armes, aidé du valet de de Mouzon. Cependant les Liégeois se précipitèrent sur eux sans vouloir rien entendre et les massacrèrent impitoyablement. Dans la mêlée, il y eut bon nombre d'assaillants qui s'entreblessèrent en se pressant de frapper leurs ennemis. Au milieu de cette bagarre, à travers les coups de hallebardes et les balles qui sifflaient de tous côtés, les dames se sauvèrent comme elles purent. Les filles du comte de Warfusée, plus mortes que vives, furent conduites à l'hôtel de ville par quelques bourgeois qui en eurent pitié.

Ce n'était là que le prélude d'une scène plus terrible : on cherchait Warfusée. Ce cousin de La Ruelle, dont nous

avons parlé, suivi de quelques hommes armés, s'élança vers une salle au premier étage où se trouvaient encore des soldats espagnols. Ils leur crièrent : rendez-vous traitres ! et ils se rendirent. On leur demanda leurs armes, et ils les donnèrent. — Livrez-nous Warfusée, dirent les bourgeois ! Warfusée, légèrement blessé au front et se sentant prêt à défaillir, s'était jeté sur un lit qui était dans cette chambre. Les soldats l'en arrachent et le livrent. Il demande grâce, en sanglotant, au cousin de La Ruelle et lui offre mille patacons pour en obtenir la vie. Personne ne l'écoute. On le traîne du haut en bas de l'escalier jusqu'à la porte de la maison ; là il reçoit un grand coup d'estoc au côté, qui le fait tomber sur ses genoux ; il se relève, mais un second coup le renverse par terre. Alors le peuple en masse se rue sur lui avec des cris forcenés ; on le dépouille de ses vêtements ; on le frappe ; on le traîne par les pieds jusque sur le marché où il est pendu à une potence la tête en bas ; il n'y demeure pas longtemps ; il est mutilé de tous ses membres ; enfin on brûle ce qu'il en reste, et ses cendres sont jetées à la Meuse.

Les soldats espagnols, au nombre de 60 à 70, furent mis en pièces, à l'exception de deux qui parvinrent à s'échapper ; mais la vengeance du peuple n'était pas assouvie. Aveugle en sa fureur, il exterminait indifféremment tous ceux qu'on lui désigne comme ses ennemis. L'avocat Marchand et l'échevin Théodore de Fléron, deux profonds jurisconsultes, deux hommes généralement vénéérés, furent immolés avec d'horribles raffinements de barbarie. L'un des assassins de Fléron se jeta sur son cadavre, en suçà le sang et en dévora les lambeaux. Cependant son innocence fut reconnue dans la suite ; le fils de la Ruelle, qui fut longtemps échevin à Liège, résigna sa charge au célèbre Mathias de Louvrex, arrière-neveu de Fléron, *à raison du tort fait à son oncle*, à ce que rapporte Loyens.

D'après quelques papiers saisis sur le comte de Warfusée, le bruit s'étant répandu que les carmes déchaussés

avaient connu le projet d'assassiner La Ruelle, le peuple courut à leur couvent, enfonça les portes de l'église et y commit toute sorte de profanations. Les religieux se réfugièrent à Huy. Dans la suite on leur permit de rentrer à Liège. Le père Alexandre de Jésus seul fut excepté.

Après avoir saccagé le couvent des carmes, ces furieux se rendirent chez les jésuites, poignardèrent le recteur, pillèrent et dévastèrent la maison et la sacristie, chassèrent tous les religieux de la ville, après en avoir blessé plusieurs. La populace ne pouvait se rassasier de sang. On avait dressé sur le marché une potence où l'on pendait les *chiroux* sans plus de formalité. On arracha des bourgeois de leurs maisons pour les traîner au supplice. Une bande de forcénés parcourut les rues en criant : *Mort aux Chiroux ! mort aux prêtres !* Les métiers publièrent les noms d'un grand nombre de bourgeois, de praticiens, de magistrats, d'ecclésiastiques, seulement suspectés de connivence avec les Espagnols et condamnés au bannissement pour cette raison.

Le corps de La Ruelle fut exposé pendant plusieurs jours à la vue de la multitude, qui venait contempler douloureusement les blessures de celui qu'elle regardait comme le martyr de sa cause. On solennisa ses obsèques avec une pompe inusitée. Les bourgmestres et le conseil assignèrent à sa veuve et à ses enfants une pension considérable, et décrétèrent que sa statue figurerait à côté de celle de Beeckman, sur une des places publiques de Liège. Toutefois d'autres événements survinrent qui firent oublier La Ruelle et sa statue. La révolution de 89 le remit en honneur : quelques écrivains de l'époque lui décernèrent les titres de *grand citoyen*, de *grand tribun*, de *intrépide défenseur des libertés publiques*. Plusieurs autres pensent que sans sa mort tragique on en eût peu parlé. Certes rien ne prouve que La Ruelle ait eu le projet de livrer sa patrie à la France, comme l'en accusait Warfusée; cela est même fort peu vraisemblable; mais tout annonce qu'il fut dupe à la fois et de de Mouzon et

du comte de Warfusée. La Ruelle voyait intimement ces deux hommes ; il les couvrait de son amitié et de sa protection (1). Or de Mouzon, qui ne cherchait qu'à troubler la paix publique, et le comte de Warfusée, qui avait volé et trahi son prince, ne devaient-ils pas exciter sa défiance au plus haut point ? Le bon Jaspar, qui s'écriait le jour du fatal banquet : « Ah, Monsieur, j'avais toujours bien » pensé que ceci nous arriverait ! » y voyait plus clair que son maître.

CXXXVI.

Récit de Jaspar, domestique de La Ruelle.

Les ennemis de Ferdinand ne manquèrent pas de lui attribuer le meurtre de La Ruelle. Cependant, ainsi que le fait remarquer M. de Villenfagne, si ce prince avait de quelque manière trempé dans le complot du comte de Warfusée, il n'aurait point permis à l'éditeur de l'*Almanach de Mathieu Laensberg*, sur lequel il exerçait une censure sévère, de publier une relation de ce crime épouvantable. Or, en 1638, cet almanach consacra aux *faits remarquables de l'époque*, la moitié au moins de l'édition au récit de l'évènement dont nous avons entretenu nos lecteurs. Ce récit très-détaillé, dicté par le domestique de La Ruelle, est fort curieux. Nous en donnons quelques extraits pour compléter les deux dernières notices.

On sait que La Ruelle succéda au bourgmestre Beckman, auquel, dans ces derniers temps, on a proposé d'élever une statue et dont une rue de la ville de Liège porte le nom. Les opinions sur ce magistrat sont partagées. Suivant les uns, c'était un patriote zélé pour les in-

(1) Est-ce là, disait-il, à ses derniers instants, la récompense des » services que j'ai rendus au comte ! »

térêts du peuple, un magistrat intègre et ennemi de l'arbitraire; d'autres le représentent comme un intrigant dont le zèle indiscret jeta la Cité dans le trouble et l'anarchie; il se montra sage ou fou selon les occasions où il se trouvait, mais il faisait toujours le contraire de ce qu'il disait et promettait ce qu'on voulait sans se soucier de remplir ses engagements.

Nous avons déjà mentionné le bruit que Beckman mourut empoisonné à l'instigation de ses ennemis politiques.

Sur ce point, l'historien impartial débrouillerait difficilement la vérité de l'erreur. Quoiqu'il en soit, La Ruelle, qui fut d'abord l'adjoint de Beckman, s'efforça de suivre la conduite de celui auquel il succéda. Ferdinand de Bavière ne voulut point le reconnaître comme bourgmestre, mais La Ruelle jura qu'il se maintiendrait à son poste malgré le prince. Le fait est qu'il devint le seul maître de la ville de Liège. Son autorité, presque sans limites, lui attira des ennemis ardents, désireux de s'en débarrasser même par la violence. Les historiens rapportent, entr'autres, que le 3 novembre de l'an 1636, La Ruelle se retirant chez lui vers les 7 heures du soir, un individu, qu'on ne put trouver, lui tira un coup de pistolet dont la balle alla blesser sa femme qui était à ses côtés.

Venons au récit de Jaspar :

Le 16 avril 1637, il accompagnait son maître qui se rendait chez le comte de Warfusée, où il avait été, comme on sait, invité à un grand dîner. En entrant dans la maison du comte, située sur la place St.-Jean, Warfusée vint recevoir La Ruelle avec beaucoup de démonstrations amicales.

« J'étais entré seul avec M. le bourgmestre, dit Jaspar; le comte me dit : *Voilà mon camarade, je connais bien celui-là.* Et me faisant passer dans la cuisine, en riant dit : *Il te faut faire aujourd'hui bonne chère, il te faut boire à la santé du bourgmestre La Ruelle.* De quoi moi passant devant lui, me fit une révérence et dit : *Passe à la*

cuisine, où étant arrivé, les serviteurs me firent tous bon accueil.

» Après le compliment fait, on a donné à laver, et tous sont assis à table qui était ronde, et tous en général commencèrent à faire bonne chère. La première santé a été élevée par le dit comte avec deux flûtes (1), disant : A vous, monsieur de Mouzon, à la débauche, à la santé du roi de France, de Louis-le-Juste. Laquelle santé a été faite à tête découverte tout à l'entrée.

» Lors le dit comte a jeté les yeux sur moi, disant aux soldats : *Qu'on m'empoigne ce galant*. A quoi j'ai répondu : *En quoi, monseigneur, vous ai-je désobligé pour être ainsi traité?* — *C'en est fait*, dit-il, *il faut marcher*. Les soldats m'ont empoigné et trainé hors de la salle, et aussitôt le comte a donné ordre de saisir M. le bourgmestre La Ruelle. Sur quoi moi étant arrivé à la porte de la cuisine, les dits soldats m'ont trainé de force en la cour, où j'ai vu venir après le sieur B. La Ruelle, conduit par les soldats. Le comte était venu devant lui; et là M. le bourgmestre lui a commencé à dire : *En quoi ai-je mérité cela envers vous, m'avez-vous invité à dîner pour m'affronter de la sorte?* Le comte a répliqué : *Des cordes, des cordes pour le lier*. J'ai été lié le premier et incontinent après M. le bourgmestre. A donc le dit seigneur bourgmestre me regarde fort piteusement, et moi, je lui dis : *Monsieur, j'ai toujours bien dit que ceci arriverait.* »

Cependant Warfusée avait fait venir un religieux Jacobin pour confesser La Ruelle.

« Le père, continue Jaspas, rentra, disant : *Monsieur, c'en est fait, songez à votre conscience.* — *Hélas!* dit le seigneur bourgmestre, *faut-il que je périsse si misérablement!* Les soldats ne voulurent pas me laisser sortir de la chambre, mais par l'autorité et crédit de Gobert, valet de chambre du comte, j'ai obtenu la faveur de sortir tout lié

(1) Espèce de verres d'une grandeur démesurée.

que j'étais jusqu'à la porte, où le comte y venant, je lui dis : Monsieur, je ne vous ai jamais déservi et désobligé pour être lié et garotté. Le comte me répond : Mon fils, tu n'auras pas du mal, et tu viendras avec moi auprès de Sa Majesté Impériale; car il faut que tu m'assistes ici, et que tu declares aux bourgeois qui viendront à ma porte que le bourgmestre La Ruelle est un traître. Je dis que je ferai ce que je pourrai. Je suppliai alors M. le comte de me faire délier et de me faire sortir de l'entrée de la chambre. Il m'a répliqué : *Non, non, mon fils, il faut que vous demeuriez prisonnier pour observer les cérémonies.* Et incontinent le père confessa le seigneur bourgmestre, et trois soldats vinrent auprès de moi, et dirent : *Mon Dieu! j'aime mieux mourir que de tuer un homme qui ne m'a rien fait.* Ce que voyant le comte, il fit entrer trois autres soldats dans la chambre, lesquels mettant la main avec furie au bracquet, commencèrent à charger le seigneur bourgmestre de plusieurs coups, et lors le dit seigneur bourgmestre s'écria : *Ah! Messieurs, miséricorde, Messieurs!* »

Aux premiers bruits du danger que courait ce bourgmestre, le peuple, dont il était aimé, se rassembla près de la maison du comte de Warfusée et frappa avec violence sur la porte. Le comte commanda à Jaspas d'annoncer au peuple que La Ruelle était mort pour avoir trahi la patrie. Ce loyal serviteur fit semblant d'exécuter cet ordre. Il termine ainsi son récit attendrissant : « Voyant les mousquetons de la bourgeoisie, je dis au comte : *Monsieur, retirez-vous, car voilà la bourgeoisie qui tient les armes.* Et là le dit comte épouvanté se retira vers la galerie où il y a des degrés : moi me tirant de l'autre côté du logis, je suis entré en l'écurie avec un camarade et le grand carrossier, lequel nous mène sur sa chambre; ne nous trouvant pas assurés là, nous sommes dévalés en bas, où nous avons pris un boyau avec lequel nous avons rompu trois ou quatre barreaux de fer et sommes sauvés par le trou dedans les cloîtres de St.-Jean. »

XXXVII.

Aventure du duc de Saxe-Weymar à Liège.

Le règne du prince Ferdinand de Bavière est rempli d'épisodes aussi tristes que curieux. Pendant ce long règne, rarement la Cité et la province goûtèrent les fruits de la paix. Tantôt le peuple ou les agents du prince répandaient le trouble et le désordre dans le pays, tantôt les troupes étrangères, profitant de nos querelles et de notre faiblesse, nous imposaient les charges les plus lourdes et les plus arbitraires.

En 1626, au mois d'octobre, Rodolphe, duc de Saxe-Weymar, entièrement dévoué à l'empereur d'Allemagne Ferdinand II, envoya à Liège le colonel comte de Peer à l'effet de recruter des hommes pour l'armée impériale. Afin de ne pas enlever par l'enrôlement des bras nécessaires à l'agriculture, et aussi dans le but de soulager les campagnards sur lesquels pesait, entr'autres, le fardeau d'héberger et de nourrir les nouvelles recrues, le comte de Peer en présentant ses lettres de créance aux Etats réunis, pour le recevoir, leur proposa d'offrir de l'argent à son maître et d'autoriser le logement des recrues dans la Cité, sans autre obligation pour les bourgeois; moyennant quoi, disait l'envoyé du duc de Saxe, le pays serait exempt de toute espèce de vexations de la part des gens de guerre.

Cette proposition fut peu goûtée par Nicolas de Plainevaux et Louis Massillon, bourgmestres de la Cité; ils s'y opposèrent fortement; mais l'opinion ayant prévalu qu'il n'existait pas d'autre moyen d'éviter la ruine des villageois, on offrit quatre mille écus au comte de Peer qui parut s'en contenter, contre l'avis du baron Horion de Hell, membre des Etats, qui, pour susciter des embarras aux bourgmestres dont il était l'ennemi, trouvait

cette somme fort insuffisante pour reconnaître les intentions généreuses et les procédés bienveillants du duc de Saxe.

Peu de jours après, le duc de Saxe vint lui-même à Liège, et, par l'organe du colonel de Peer, il demanda que la somme de quatre mille écus fut au moins doublée. Cette injuste prétention, très-vivement appuyée par le baron de Horion, révolta les esprits et fut énergiquement repoussée. Le duc de Saxe, irrité de ce refus, commanda au colonel Peer d'entrer dans Liège avec son régiment, le sabre nu à la main. Cet ordre donné avec jactance excita une vive émotion parmi le peuple ; pour repousser l'agression on déploie une activité extraordinaire ; des chaînes sont tendues dans les rues, on barricade les passages voûtés ; les portes de la ville se ferment, et les corps des métiers se rangent sous leurs bannières.

Ces préparatifs étonnèrent le duc de Saxe ; il crut prudent de dissimuler les projets hostiles qu'il nourrissait contre la Cité en prenant un air d'aisance et d'aménité ; il alla se loger à l'*Hôtel de l'Aigle noir*, rue Féronstrée, où il invita les bourgmestres à dîner. Plainevaux s'y rendit seul avec le grand greffier, et accompagné de trois sergents ; Massillon ne put accepter l'invitation, étant déjà atteint de la maladie dont il mourut peu de temps après.

A peine le repas est-il commencé, que les *sarcasmes* les plus amers pleuvent de la part de presque tous les convives sur le bourgmestre Plainevaux. Le baron de Horion, assis à la même table, prend la parole pour dire qu'il restait un moyen de rétablir la bonne harmonie entre le duc et la Cité ; c'était d'engager celle-ci à fournir la somme exigée : *Il n'en sera rien*, répond le bourgmestre. *A quoi servirait un nouveau sacrifice, puisque le premier n'a pu nous garantir du brigandage des troupes ?*

Horion, transporté de colère, s'empare du chapeau du magistrat et lui en frappa violemment la figure. Tirant ensuite son épée, il s'écrie : *Ta vie est à moi !* Et le colonel Peer de répéter plusieurs fois : *Tuez, tuez le bourg-*

mestre!... Le duc, spectateur de cet attentat, semblait y applaudir.

Cependant Plainevaux s'était réfugié dans l'embrasement d'une fenêtre donnant sur la rue. De là il fait entendre ces mots : *A moi, Liégeois! à mon secours!* A ces cris de détresse, les trois sergents se précipitent à ses côtés, et par d'héroïques efforts parviennent à le soustraire au fer de ses ennemis. A la nouvelle de l'attentat commis sur la personne de Plainevaux, un petit nombre de bourgeois s'empresse d'entourer la maison de l'*Aigle noir* afin d'en fermer les issues aux conjurés. Cependant le duc de Saxe affecte une bonne contenance et de son balcon nargue le courroux du peuple. Il permet que des fenêtres de son appartement on tire des coups de mousquet et de pistolet sur le rassemblement. Le tocsin sonne, le tambour bat l'appel aux armes; la foule grossit d'une manière effrayante et s'élançe comme un torrent dans la rue Féroustrée. L'hôtel de l'*Aigle noir* est envahi, le premier étage est escaladé; on se met en devoir d'enfoncer la porte de la salle du festin, et malgré le feu roulant des carabines qui en défendent l'approche, cette barrière saute en éclat; le duc de Saxe et le colonel Peer légèrement blessés sont désarmés et gardés à vue. Dans la mêlée, le baron de Horion s'évada par une issue communiquant dans la petite rue *Sur-les-Airs*, et alla se réfugier dans les cloîtres de St.-Lambert, où il se cacha si bien que toutes les recherches que l'on fit pour le découvrir échouèrent.

Le duc de Saxe et les siens, restés à la disposition des bourgeois outragés, étaient au moment d'éprouver les terribles conséquences de leur conduite, lorsque Plainevaux, accompagné de l'ancien bourgmestre Beckman, vint les arracher à la fureur populaire et les fit conduire sous une forte escorte chez l'archidiacre de Linden. Le duc offrit aux Liégeois toutes les satisfactions qu'ils pouvaient désirer. Il eut même la bassesse de rejeter sur le baron de Horion tout l'odieux de l'action qui venait d'avoir lieu. Ses effets, délaissés à l'hôtel, lui ayant été

rapportés avec la plus scrupuleuse exactitude, il sortit de Liège pour reprendre la route d'Allemagne avec le colonel comte de Peer et son régiment de cavalerie.

CXXXVIII.

Manifeste du prince Ferdinand de Bavière.

Les démêlés sans cesse renaissants entre les Liégeois et le prince Ferdinand de Bavière, engagèrent celui-ci, en 1636, à publier un manifeste qui n'était en grande partie que la reproduction des griefs qu'il avait déjà articulés contre ses sujets trois ans auparavant. Cette fort longue pièce, et néanmoins curieuse, et dont on trouvera ci-après une analyse succincte, excita le courroux de la faction populaire qui chargea le bourgmestre La Ruelle d'y répondre, ce qu'il fit avec une vigueur qui témoignait combien était vive la haine vouée au prince.

Dans son manifeste, le prince commence par rappeler les marques d'affections paternelles dont ses sujets ont été l'objet depuis son avènement à la principauté, ses soins pour le maintien d'une bonne et équitable justice, et le repos de son peuple. Puis, il déroule la liste de ses griefs. Des esprits séditieux, dit-il, ont contreminé ses honnes et salutaires intentions, et en sont venus au point de secouer tout respect dû à Dieu, à l'église et à l'autorité du souverain, à introduire tumultueusement des bourgmestres de leur faction en déplaçant ceux qui avaient été légitimement élus; ils ont indignement traité le député de Sa Majesté Impériale venu à Liège pour ramener la concorde dans les esprits; les droits du prince ont été foulés aux pieds, les bourgmestres et leurs adhérents ont usurpé toute l'autorité, vendu scandaleusement la justice, persécuté les magistrats judiciaires, les officiers et les ministres du prince, pillé leurs maisons, les revenus de l'épis-

copat, opprimé et gourmandé les gens de bien, fait administrer les hôpitaux par des *harpies* qui s'y fourent par violence, abusent des revenus, les ôtant aux pauvres pour les distribuer à leurs créatures et amis politiques, rappelant les bannis et tous les séditeux pour grossir leur parti; enfin, ajoute le prince, les brigues et les manœuvres ourdies par les factieux sont parvenues à un *excès si effronté* que c'est une horreur d'en parler, et il les compare à des *chevaux indomptés*, rebelles, qui se donnent *toutes sortes de libertés*, de manière que la ville de Liège ressemble à *un bois plein de voleurs* et dans lequel chacun fait à tort ou à raison ce que bon lui semble, tant contre les bourgeois que contre les étrangers, affichant même l'indigne prétention de séparer la principauté de Liège de l'empire d'Allemagne.

Le prince se plaint ensuite de ce qu'ayant convoqué, pour le 14 février, une assemblée des Etats à Huy, pour délibérer sur les besoins du pays et en particulier sur les moyens d'entretenir en bon état les places fortes, les factieux ont induit les députés des bonnes villes à ne point s'y rendre et à mépriser les ordres du souverain légitime. De sorte qu'après avoir vainement usé de clémence et de conciliation, il ne lui reste plus que la rigueur pour contraindre les séditeux à revenir à la raison, et rétablir son autorité méconnue. A cet effet, il annonce qu'il a remis ses pleins pouvoirs, pour agir selon les circonstances, à Mgr. le prince-évêque d'Osnabruck qui se rendra à Liège et à qui tout respect et obéissance devront être déferés comme au prince-évêque de Liège même, et qui châtiara les rebelles, tandis qu'il entourera de sa protection les sujets fidèles et ceux qui, repentants de leurs fautes passées, se sépareront des mutins.

Ce document est daté de Bonn, résidence habituelle de Ferdinand, le 27 mars 1636.

On fit assembler le conseil de ville pour en donner lecture, laquelle fut accueillie par des trépignements et des huées. Comme nous l'avons dit, le bourgmestre La Ruelle

se chargea de la réplique que l'on fit imprimer et qui parut le 19 avril suivant.

En voici les points principaux :

« La Cité et le pays de Liège ont toujours montré le plus grand respect et un attachement invariable à la religion et au Saint-Siège, ainsi qu'une grande soumission aux décisions émanées du chef de l'empire germanique, dans l'intérêt du pays.

» C'est une vérité que Son Altesse le prince Ferdinand a toujours témoigné un bon zèle envers la Cité et la province, mais que ses ministres ont traversé ces louables intentions en attendant aux libertés et privilèges, suscitant des procès, forgeant de prétendues conspirations pour attirer sur le peuple la malveillance des princes voisins, faisant venir deux régiments allemands, l'un de cavalerie et l'autre d'infanterie, qui ont commis une infinité d'excess et de désordres, extorsionnant les paisibles habitants, ravageant tout sur leur passage, et surtout les biens des bourgmestres et de tous ceux que les ministres désignaient à la rapacité de cette soldatesque, comme ennemis du prince.

» L'envahissement du pays par ces deux régiments a eu lieu contrairement aux ordres de Sa Majesté Impériale, auxquels les ministres du prince n'ont eu aucun égard.

» Les députés de l'empereur, loin d'avoir été maltraités, ont été, au contraire, parfaitement accueillis et écoutés par les magistrats et le peuple.

» Et bien, qu'il soit vrai que les élections magistrales de 1629 et 1630 n'ont pas été exemptes de désordres, il n'est pas moins vrai que les coupables ont été recherchés et punis.

» Si les ministres de Son Altesse ont eu à se plaindre des effets d'une émotion populaire, ils n'ont été occasionnés que par le meurtre, commis en plein jour, sur la personne d'un bourgeois, par le domestique d'un officier ministériel, témoin impassible de l'assassinat.

» Au sujet des prétendus vols des revenus du prince

et de la mauvaise administration des hôpitaux, La Ruelle déclare que le premier fait lui est inconnu et quant au second, la Cité n'a reçu aucune plainte ; seulement, le receveur de l'hôpital Saint-Jean, qui ne relève pas de la commune, a été accusé de malversations.

» On fait grand tort à la Cité de Liège en la comparant à un *bois de voleurs* ; il ne peut y avoir des voleurs que par la permission, la tolérance et connivence de quelques ministres et officiers de Son Altesse.

» La Ruelle fait remarquer que les deux régiments allemands, dont il vient d'être parlé, ont été appelés dans le pays, sous prétexte de le protéger contre les troupes étrangères, et que les ministres les ont, au contraire, employés pour servir leur haine et leur despotisme ; que ces soldats ont dépouillé les bourgeois et le clergé, profané les églises et exercé des pratiques contraires à la religion.

» L'intention de se séparer de l'empire germanique, prêtée aux chefs populaires, est un mensonge.

» Au surplus, dit La Ruelle en terminant, l'envoi de l'illustrissime prince d'Osnabruck à Liège, ne peut être qu'agréable à la Cité, et elle nourrit l'espoir que par son entremise la paix et l'union renaîtront entre le prince Ferdinand et ses sujets. »

Cette réconciliation si désirable n'eut pas lieu. Le prince d'Osnabruck ne vint pas à Liège, et quelque temps après la publication de la réponse de La Ruelle, l'administration communale ayant envoyé des députés au prince, pour moyenner un accommodement, ils revinrent porteurs d'une déclaration par laquelle Ferdinand exigeait qu'on rétablît les impôts sur la bière et le vin, qui avaient été abolis le 26 juillet de l'année précédente, et que ce rétablissement fut promptement suivi d'un don de 200 mille écus. La délibération que cette question souleva aigrit davantage encore les esprits déjà fortement montés.

CXXXIX.

Les Chiroux et les Grignoux.

En 1633, on remarqua dans la Cité quelques jeunes Liégeois, revenus récemment de France, et qui portaient les modes françaises les plus excentriques; ils se plaisaient surtout à s'orner de bas blancs et de chausses qui leur tombaient sur les mollets. Dans ce costume, ils ressemblaient un peu à une espèce d'hirondelle connue à Liège sous le nom de *chiroux*. Un jour, ils se rassemblèrent dans l'église de St-Lambert où une grande fête avait attiré beaucoup de monde; on se formalisa de leur costume: un plaisant les compara aux hirondelles, et bientôt l'épithète de *chiroux* circula dans l'église; ils rispostèrent en appelant les autres *grignoux* qui veut dire *grognard* ou mécontent.

Ces qualifications singulières n'excitèrent d'abord que le rire. Mais dans le cours de cette année 1633, un nommé Simonet, l'un des conseillers de la ville et du parti populaire, ayant été condamné à perdre la tête sur un échafaud, un certain nombre de jeunes gens, avocats, procureurs ou clercs, et ceux-là même qui portaient les modes françaises se rendirent en armes sur le lieu de l'exécution pour prêter main-forte à la justice, en cas de tentative par le peuple pour sauver Simonet. A peine l'exécution était-elle terminée, que des vociférations s'élevèrent parmi le peuple présent à ce spectacle. On cria: *A bas les Chiroux!* en désignant les jeunes gens; ceux-ci répondirent en criant: *grignoux, grignoux!* Dès ce moment ces deux termes servirent à désigner les deux partis qui s'agitaient dans la ville de Liège depuis l'avènement du prince Ferdinand de Bavière: on nomma *Chiroux* les partisans du prince, et *Grignoux* tous ceux qui étaient du parti popu-

laire où qui figuraient dans les émeutes fréquentes déjà à cette époque.

Ces factions répandirent pendant plusieurs années le trouble et la confusion dans la ville de Liège; tout le pays en éprouva le contrecoup.

Après l'exécution de Simonet, les *Chiroux*, pour braver leurs adversaires, se rendirent à l'église des pères mineurs où ils jurèrent une fidélité à toute épreuve aux bourgmestres en place. Cette manifestation qui fut désapprouvée par les gens sensés de leur parti, amena bientôt des collisions sanglantes entre les deux camps.

Le jour de saint Jacques, les seigneurs Jean de Méan et Jean de Liverloo ayant été proclamés bourgmestres, les *Chiroux*, à la tête des mécontents recrutés dans le quartier d'Outre-Meuse, se rendirent en armes sur le Marché, criant qu'ils ne voulaient pas de Méan et qu'on eut à le remplacer par le sieur Galand, conseiller de la Cité. Les mutins ayant enfoncé l'hôtel-de-ville et saccagé quelques maisons contigues, les gens de métiers accoururent au milieu des émeutiers et les attaquèrent vivement en les poussant jusqu'au-delà du pont des Arches. Un grand nombre de blessés et de tués jonchèrent le pavé.

Le parti populaire triomphait. Le prince Ferdinand de Bavière n'exerçait plus qu'une ombre d'autorité, le pouvoir était aux mains du magistrat et du conseil de la Cité. Le roi de France, Louis XIII, dans des vues intéressées, attisait le feu tant qu'il pouvait. Les *Chiroux* résolurent de tenter un coup de main pour reconquérir l'autorité. Au mois de juillet 1636, ils se rassemblèrent et marchèrent sur l'hôtel-de-ville dans l'intention de saisir les deux bourgmestres et les membres du conseil. A leur approche la garde magistrale se mit en défense et les reçut vigoureusement. Leurs chefs, le fils de l'échevin Laroche, et Lamet, bailli d'Avroy, perdirent la vie, le mayer Rossius, grièvement blessé, fut fait prisonnier; les autres se réfugièrent dans l'église cathédrale où on leur apporta des munitions de bouche et de guerre, résolus qu'ils étaient

de s'y maintenir comme dans une forteresse : les *Grignoux* braquèrent, quelques heures après, deux pièces de canons contre deux des portes de l'église ; l'une ayant été enfoncée, les *Chiroux* demandèrent à capituler : on leur accorda la vie sauve, mais avec injonction de sortir de la ville tenant tous à la main des *baguettes blanches*.

Enflés de ce succès, les *Grignoux* se mirent à rechercher un individu prévenu d'avoir conspiré contre la vie du bourgmestre La Ruelle. Ce malheureux ayant été saisi, ils le garottèrent, le traînèrent dans les carrefours de la ville, l'accrochèrent par les pieds à une potence, le massacrèrent enfin à coups de marteaux, et s'écrièrent que tous ceux qui conspireraient contre la Cité devaient s'attendre au même traitement. De suite, ils se rendirent au palais pour se saisir du grand prévôt et du grand mayeur, ce qu'empêcha le bourgmestre La Ruelle, qui, protégeant leur fuite, lui durent ainsi leur salut.

Cette exécution ne put assouvir le courroux populaire.

Les seigneurs d'Oreye, de Grand Aax et de Wégimont, ayant été désignés à la vindicte populaire, les *Grignoux* allèrent piller et ruiner leurs châteaux, situés à 2 et 3 lieues de Liège. On dressa des listes de proscription contre des nobles, des magistrats, des gens d'église d'un rang élevé et de bons bourgeois signalés comme *Chiroux*, et par conséquent affectionnés au souverain légitime.

Un accommodement, qui n'eut pas de durée, ayant été conclu entre le prince et ses sujets, à St.-Trond, les *Chiroux* dispersés à l'étranger, revinrent dans leur patrie. La haine et le désir de la vengeance ravivèrent les luttes des deux partis.

Le 25 juillet 1646, les 32 électeurs s'étant réunis pour nommer deux nouveaux bourgmestres, le bruit se répandit que les *Chiroux* avaient le projet de violenter les électeurs et de les obliger à voter pour deux candidats de leur parti ; il n'en fallut pas davantage pour provoquer un grand rassemblement armé, composé de *Grignoux*. Ces derniers, supérieurs en force, se rendirent auprès des

électeurs, et conduisirent la plupart d'entre eux au couvent des pères mineurs, où ils élurent tout d'une voix François de Liverloo et le colonel Jaimar, candidats du parti populaire. Ce procédé qui faussait les élections, indigna les deux bourgmestres sortants, Charles d'Ans et Conrard de Blisia; tandis que celui-ci se plaçait à la tête de la garde municipale, l'autre parcourait les quartiers St.-Servais et St.-Severin, qui lui étaient dévoués, appelant les habitants aux armes qui généralement répondirent à son appel; accompagné de ses hommes, Charles d'Ans marcha droit sur l'hôtel, attaqua et dispersa les *Grignoux* qui repassèrent la Meuse; de là il se rendit au couvent des pères mineurs d'où il ramena les électeurs à l'hôtel-de-ville et où Charles de Méan fut élu à l'exclusion du colonel Jaimar.

Battus sur le Marché, les *Grignoux* ne tardèrent pas à reformer leurs rangs au-delà du Pont-des-Arches, et la nuit suivante, ils poussèrent leur avant-garde jusqu'à l'église S^{te}.-Catherine, en Neuvise. Dans l'intervalle, leurs affidés avaient parcouru les villages de Jupille, Beyne, Chénée et Fléron, et amené un grand nombre de manants pour faire cause commune avec eux. Au moyen de ce renfort, les *Grignoux* pouvaient dicter la loi; c'est ce qui avait été prévu par les bourgmestres et le grand mayeur qui, de leur côté, avaient appelé à leur secours les Hesbignons et les Franchimontois. Mais les Hesbignons ne voulurent jamais, quoi qu'on leur dit, se rendre au palais, alléguant le motif qu'ils n'étaient point venus pour s'occuper des querelles des bourgmestres; les Franchimontois se montrèrent moins passifs; après avoir fait mine de marcher à la rencontre des *Grignoux*, ils s'unirent à eux et déclarèrent qu'ils maintiendraient par les armes l'élection du colonel Jaimar. Après cette défection, il ne restait plus aux partisans du prince qu'une troupe de soixante cavaliers flamands, chargés de garder les avenues du palais. Les *Grignoux* se portèrent d'abord sur l'hôtel-de-ville où ils firent main-basse sur tous ceux qu'ils rencon-

trèrent, et où Charles de Méan remit forcément les clefs magistrales au colonel Jaimar; ensuite se dirigeant sur le palais, ils en chassent les flamands qui se retirent en désordre, fort maltraités, puis la foule s'étant répandue dans le palais, elle s'empare des meubles et des papiers, enfonce et pille la secrétairerie du prince, les chambres des échevins, du conseil ordinaire, tandis que plusieurs maisons appartenant à des *Chiroux* sont aussi dépouillées. Sans l'intervention du colonel Jaimar, le désordre aurait été bien plus grand.

Cette défaite des *Chiroux* porta au comble l'audace de leurs adversaires; se souvenant des avanies et des souffrances que les premiers leur avaient fait endurer lorsqu'ils étaient à la tête des affaires, ils exigèrent des magistrats une ordonnance par laquelle tous ceux qui avaient cherché à contrecarrer l'élection du colonel Jaimar, durent sortir de la ville avec défense d'y remettre les pieds sous peine de la vie. Mais comme on leur représenta que cette ordonnance était illégale, puisque le tribunal des échevins, d'après les lois du pays, avaient seul le droit de décréter la peine de bannissement, ils enjoignirent aux échevins de décréter prise de corps indifféremment contre tous ceux qui seraient dénoncés comme ayant trempé dans la conspiration des *Chiroux*. Les échevins préférèrent abandonner leurs sièges plutôt que de prêter les mains à ce qu'ils considéraient comme une criante injustice. Alors on obligea les bourgmestres de s'attribuer les fonctions échevinales et de s'emparer ainsi de toute l'autorité dans le pays. Pour éviter que le peuple ne s'érigât lui-même en juge dans sa propre cause, les bourgmestres chassèrent les principaux *Chiroux* de la Cité, auxquels se joignirent les échevins, et tous ensemble se rendirent auprès du prince pour implorer sa protection et l'exciter à tirer une vengeance éclatante des *Grignoux*.

CXL.

Les Croates.

L'énergique opposition que rencontra le manifeste du prince Ferdinand de Bavière, le détermina, en 1628, à recourir à la force pour rétablir son pouvoir compromis. Ses partisans, éloignés momentanément de la Cité, y revinrent triomphants à la tête de troupes allemandes sous le commandement des colonels Kaunitz et Blanchart; par ce déploiement de forces armées, ils n'avaient, disaient ils, d'autre but que d'effrayer les mutins, de rassurer les bons citoyens, de faire respecter les propriétés et les lois du pays, que les troupes allemandes évacueraient au bout de quelques jours. Cette occupation militaire, qui devait être de courte durée, continua l'espace de sept mois, pendant lesquels les Allemands se livrèrent au brigandage le plus effrené, exigeant mensuellement la somme énorme de trente mille écus, sans compter les rations journalières et les extorsions de toute nature. Pour délivrer le pays de ces troupes qui l'exténuaient, on fut obligé de flatter la main qui frappait par le don d'une plus forte somme, moyennant quoi le prince ordonna à ces sangsues de laisser ses sujets en repos (1).

Mais les excès de cette troupe furent dépassés par les Croates.

Cette nation qui, en dernier lieu, a si puissamment contribué au maintien du trône impérial d'Autriche, inspirait alors, par sa sauvagerie et ses mœurs barbares, un tel effroi qu'il est resté pendant deux siècles dans l'esprit de nos ancêtres.

(1) Les ministres du prince excitaient eux-mêmes les troupes allemandes au désordre. C'est ce qui résulte des lettres interceptées du nommé Zorn, secrétaire de Son Altesse.

Les Croates pénétrèrent dans notre pays le 6 novembre 1635. Ils étaient sous les ordres du fameux Jean de Weert, lieutenant-général de l'empereur, et digne de commander à des hommes que l'odeur du sang enivrait et rendait furieux. Le général avait ordre de contraindre les Liégeois au paiement du tribut exigé pour les besoins de l'empire, tribut qui, dans l'origine, n'était qu'un don volontaire et que les Liégeois refusaient alors de payer, alléguant des raisons fondées sur des lois que de Weert se montrait peu disposé à respecter. En effet, pendant qu'on parlementait, les Croates ravageaient la Campine et faisaient des courses jusque dans la banlieue.

L'approche de ces barbares jeta dans la ville de Liège la consternation. Le chapitre de la cathédrale ordonna une procession générale dans laquelle on porta la châsse de saint Lambert, ce qui n'avait lieu que dans des cas extraordinaires, afin que Dieu, dans sa miséricorde, daignât éloigner le fléau qui menaçait la patrie. — Après avoir invoqué le secours du Très-Haut, les plus vaillants des miliciens liégeois résolurent d'attaquer les Croates. Malheureusement leur petit nombre les obligea de rebrousser vers la ville après avoir été fort maltraités par l'ennemi. Jean de Weert put alors étendre les ailes de son armée de manière à envelopper toute la ville qu'il tint bloquée pendant plus de cinq mois, tandis que des détachements dévastaient le plat-pays. Pour faciliter ses communications, il fit jeter un pont de bateaux sur la Meuse dans les environs de Visé, et une multitude de Croates s'abattirent comme des sauterelles dans les plaines de Fléron, portant le fer et la flamme dans tous les environs. La petite ville de Bilsen devint la proie d'un incendie que les Croates y allumèrent. Le ban de Herve et le marquisat de Franchimont éprouvèrent les effets de la fureur de cette soldatesque impie.

Une lettre adressée au pape Urbain VIII, trace un tableau douloureux des maux soufferts par le pays sous l'oppression des Croates. Nous en transcrivons les pas-

sages suivants, tels que nous les trouvons dans l'*Histoire de la ville et pays de Liège*, par le père Bouille :

« Le pays, église et cité de Liège, pleinement affligés, tourmentés et opprésés de toutes sortes de calamités, même la religion catholique corrompue, la ville de Bilsen, plusieurs villages et les églises, principalement sous Messieurs du clergé, et plus de *cinq mille* maisons et censes brûlées, et les cloches des églises, vaisseaux, calices et ornements, et tout ce qui est destiné au service divin, rompu, abattu, profané et dérobé; le même très-auguste saint Sacrement en plusieurs lieux indignement foulé aux pieds; les pasteurs de tous côtés dans le pays déchassés de leurs paroisses, le service divin interrompu pendant plusieurs mois, les enfants morts sans baptême et ceux qui étaient en âge morts sans administration des sacrements; les femmes et vierges, en présence de leurs maris et parents, forcées et meurtries; religieuses violées, troupeaux de bétail dispersés, l'agriculture empêchée, les maisons des paysans démolies, plusieurs milliers d'hommes morts par l'épée et la famine, et par toute espèce de misère, plus de dix mille réduits à une extrême pauvreté, contraints de fuir en troupeaux leurs foyers, tout le pays pillé et ravagé, même la cité de Liège assiégée pendant l'espace de cinq mois, pour la défense et conservation d'icelle, le clergé a été contraint de payer plus de 60 mille florins, etc. »

Cette position intolérable détermina les Liégeois à affronter les plus grands périls pour chasser les Croates. On organisa deux régiments, composés des hommes les plus courageux, les plus habiles et les plus robustes; on y comptait 4 mille mousquetaires et 300 arquebusiers; ces courageux défenseurs de la patrie furent placés sous le commandement du capitaine Gupsin ou Jupsin, connu par sa valeur et ses talents militaires. Ceux qui ne purent être enrôlés, les vieillards, les femmes et même des enfants travaillèrent avec ardeur aux fortifications que l'on arma de plusieurs pièces d'artillerie. En même temps, on invita

les Franchimontois et les Hesbignons à poursuivre vigou-
reusement, de leur côté, les ennemis et à les barceler
sans relâche. Quand tout fut prêt, les deux régiments
sortirent de la ville et attaquèrent avec tant d'impétuosité
les Croates qu'ils se débandèrent, épouvantés par l'au-
dace des Liégeois. Ils se mirent à fuir dans toutes les di-
rections espérant échapper au fer de la milice. Mais d'au-
tres adversaires, non moins avides de se venger de la
cruelle oppression qu'ils avaient soufferte, les attendaient
au passage et les massacraient sans pitié, ou, pour en finir
plus tôt, on les jetait plusieurs liés ensemble dans les
fosses à houille. C'est ainsi que la principauté se trouva
heureusement délivrée de cette horde de brigands. Ce-
pendant quelques jours après, plusieurs détachements de
Croates osèrent reparaitre au-dessus du faubourg St.-
Gilles : on les poursuivit de nouveau et ceux que l'on put
saisir subirent le même sort que leurs camarades. Les
fuyards déchargèrent leur rage sur les bourgades et les
maisons isolées situées sur leur route; enfin les Croates
quittèrent définitivement le pays.

CXLI.

Quelques anciennes coutumes et usages dans le pays de Liège.

Plévir.

Ce mot employé dans le langage usuel et dans les an-
ciens contrats, ne se retrouve plus dans le langage mo-
derne. *Plévir* signifiait : *Promesse de mariage*, ou *fian-
çailles*. Ainsi une fille *plévie* était une fille promise en
mariage, et *plévir* une fille c'était la promettre. On disait
aussi du jeune homme qui aspirait à la main d'une fille
qu'il désirait la *plévir*.

Dès la publication du premier ban de mariage, la fille *plévié* se préparait à cet acte important de la vie par la prière et des exercices religieux. Après la seconde publication, les futurs époux se rendaient, avec leurs parents et leurs amis, en procession à l'église pour y recevoir du curé la bénédiction; le mariage n'avait lieu qu'après la publication du 3^e ban. Nous avons dit ailleurs de quelle manière on célébrait les nôces.

Les biens censaux.

La justice avait pour chef un mayer dont le pouvoir était limité dans un rayon déterminé. Tous les biens qui s'étendaient en dehors de ce rayon étaient désignés sous le nom de *biens censaux*. Dans tout le pays de Liège, les filles ne pouvaient hériter de cette espèce de biens; ils étaient l'apanage exclusif des garçons. Il n'y avait que le ban de Verviers qui fit exception à cet règle. Nos ancêtres avaient constamment repoussé cette iniquité, malgré des injonctions souvent renouvelées et quelquefois menaçantes. On céda enfin à la force d'inertie qu'ils opposèrent. Leurs filles recueillirent toujours la même part des biens censaux que les garçons.

Vénalité des charges.

Les charges et les emplois des villes, même les emplois inférieurs, tels que ceux de secrétaires, huissiers, etc., se vendaient à prix d'argent. Cette vénalité était, dit M. de Crassier, d'autant plus tolérée qu'on y voyait une garantie de la conduite et de la moralité de ceux qui appliquaient ainsi viagèrement leurs épargnes ou leurs ressources à se procurer un état; cette vénalité existait pour les emplois subalternes des États et des tribunaux, et même pour les charges honorables d'échevins de la justice souveraine siégeant à Liège; le droit de scel et de commission de ces dernières charges coûtaient environ 17 mille francs, et tout au moins une somme égale se payait à celui qui avait demandé au prince sa démission et obtenu en même temps

l'autorisation de disposer de sa charge d'échevin en faveur d'un parent ou d'un ami ; ce que le prince accordait ou refusait à volonté, soit qu'il prit en considération l'incapacité de l'individu, soit qu'il eût à récompenser des personnes d'un mérite supérieur.

Droit de bourgeoisie à Verviers.

On n'était pas bourgeois pour rien ; personne ne pouvait établir son domicile définitif dans la ville sans payer une imposition qui lui conférait le droit de bourgeoisie. Les individus nés dans le pays de Liège payait six écus, et les étrangers 50 florins. Il fut un temps où l'on exigeait de nos voisins les Limbourgeois, etc., comme sujets du roi d'Espagne, une somme de 50 écus.

Prix du pain en 1678.

Depuis le 12 juin de cette année jusqu'au mois d'août de l'année suivante, le pain de 7 livres se vendit à Verviers 2 escalins et 2 escalins et demi, plus de 1 fr. 60 c. de notre monnaie actuelle.

Les expropriations forcées.

Les lois nouvelles ont entouré les expropriations d'une foule de formalités dont nos ancêtres savaient se passer.

Dans le neuvième siècle et auparavant le seigneur de l'endroit mettait un morceau de gazon dans la main de celui auquel il donnait l'investiture d'une terre et qui devenait dès lors son vassal. Cette simple formalité mettait le vassal en possession de la terre.

A Verviers, dit l'auteur de l'*Histoire du marquisat de Franchimont*, dans les expropriations forcées, la justice faisait la même chose envers les créanciers qui les postulaient. Elle comparaisait sur la terre qui formait leur hypothèque, et après quelques autres formalités, elle en coupait un morceau de gazon qu'elle mettait entre leurs mains, en leur disant que par ce gazon, elle leur en livrait la vraie et légitime possession. Cela fait, l'expropriation était consommée.

CXLII.

Soumission des Liégeois au prince Ferdinand de Bavière.

Les graves démêlés des Liégeois avec leur souverain, Ferdinand de Bavière, furent enfin terminés par le grand événement que nous allons rapporter.

En 1648, le prince transmit aux chefs populaires de la Cité des offres de conciliation, en leur annonçant son intention de rentrer à Liège. On lui répondit qu'il trouverait les portes fermées s'il se présentait. Ferdinand, qui était venu à Visé, convoqua les Etats députés dans cette ville. Puis, il se rendit à Huy, avec son neveu Maximilien de Bavière, où il manda le chapitre et les échevins. Une partie des chanoines resta à Liège ; le peuple rendit un décret de proscription contre les échevins qui avaient obéi à l'ordre du prince, et fit confisquer tous les biens qu'ils possédaient dans la Cité.

Ces arrêts contre la magistrature judiciaire, mirent le comble à la confusion et l'anarchie qui déjà régnaient à Liège.

Dès lors, il n'y eut plus qu'un semblant de justice ; le chapitre cathédral lui-même semblait aussi divisé que le peuple. Le grand doyen du chapitre, Gilles de Bocholt, étant mort, les chanoines demeurés à Liège élurent pour son successeur le baron Jean Arnold de Lerade, tandis que ceux de Huy nommèrent le prince Maximilien de Bavière. Ce nouveau brandon de discorde précipita le dénouement du drame. Le prince Maximilien envoya l'ordre aux troupes bavaoises, dont il disposait en Allemagne, de s'acheminer sur le pays de Liège ; le même ordre fut transmis au comte Charles-Ernest de Linden, gouverneur du marquisat de Franchimont, et au gouverneur de Huy, com-

mandant les Condrosiens. Les Franchimontois furent chargés de contenir les habitants de la banlieue.

Le 25 juillet, le peuple élut deux nouveaux bourgmestres, Gérard Bouille et Jacques Hennet, ce dernier surtout ennemi déclaré de Ferdinand, et le même jour la cavalerie bavaroise vint faire une démonstration contre la ville. L'affaire se borna à quelques escarmouches.

Cependant, avant d'en venir aux dernières extrémités, le prince publia un mandement portant que, nonobstant les troubles et les désordres suscités par ses ennemis, il consentait à oublier le passé, à condition qu'on lui livrât cinq des plus zélés fauteurs pour en faire justice et servir d'exemple aux autres. Ce mandement n'eut pas d'effet.

Alors on résolut de bloquer la ville. Les hauteurs étaient déjà garnies de gens de guerre, sous le commandement du colonel Scroets, Liégeois de naissance, et l'alarme était grande dans la Cité, lorsqu'on apprit que le général Spaar, à la tête de quatre mille hommes et de plusieurs pièces d'artillerie était arrivé aux environs des villages de Jupille et de Fléron armés pour la défense commune. Ce général fit sommer les manants de déposer les armes, ajoutant que dans ce cas, il ne leur ferait aucun mal. Mais ceux-ci encouragés et échauffés par les Liégeois qui se trouvaient dans leurs rangs, répondirent fièrement qu'ils étaient prêts au combat. Incontinent, le général attaqua le village de Fléron, où il rencontra plus de résistance qu'il n'attendait, et après l'avoir réduit il y fit mettre le feu ; il n'en resta que des cendres. De là, le général bavarois marcha contre Jupille. Le bourgmestre Jacques Hennet y était accouru avec des soldats de la milice liégeoise et des bourgeois. Il reçut et soutint bravement l'attaque des Bavarois ; mais obligé de céder au nombre, il tomba dans un chemin creux criblé de coups. On raconte que son beau-frère, François Dujardin, habile tireur, tua à lui seul six soldats allemands. La résistance n'étant plus possible, les uns s'enfuirent à Herstal ; les autres, courant se réfugier à Liège, en traversant les prés de Droixhe,

rencontrèrent la cavalerie allemande qui les massacra. Plus de 400 hommes périrent dans cette action, après laquelle le général Spaar incendia le village de Jupille.

On peut juger de la division des esprits par ce trait : la cavalerie allemande, qui occupait les prés de Droixhe, était conduite par des Liégeois qui contribuaient autant qu'ils le pouvaient, à faire sabrer leurs malheureux compatriotes.

Le lendemain de cette boucherie, le général Spaar s'avança sur le fort de la Chartreuse, qu'il trouva abandonné et d'où il lança aussitôt quelques boulets sur la ville. Un détachement de ses troupes descendit la montagne et vint brûler une partie du faubourg d'Amercœur. Spaar les ayant retiré de là pour attaquer une autre position, les Liégeois reprirent la Chartreuse, où ils trouvèrent quelques munitions de guerre laissées par les allemands ; on montra ces munitions dans la ville comme des trophées de victoire. Cette fanfaronade n'abusa personne. Les gens sensés voyaient trop bien qu'il ne restait d'autre alternative que la ruine de la Cité ou un recours en grâce auprès du prince.

Les troupes bavaoises abandonnant la Chartreuse et le faubourg d'Amercœur qui n'offraient aucun obstacle sérieux, furent dirigées sur S^{te}.-Walburge et au-dessus du faubourg S^t.-Gilles où les Liégeois faisaient mine de se défendre. Il y eut, en effet, un combat dans lesquelles les milices liégeoises se comportèrent vaillamment. Mais que pouvait une poignée d'hommes contre une masse d'assailants aguerris ? Le général Spaar s'empara ensuite, non sans résistance, des monastères de S^t.-Gilles, de S^t.-Laurent et des Guillemins où beaucoup de liégeois trouvèrent la mort. Puis il disposa ses batteries pour canonner la ville si elle ne se soumettait point. Plusieurs individus s'étant mis à crier dans les rues qu'il fallait implorer la paix, le bourgmestre Rolans, nouvellement élu, qui savait qu'il y allait de sa vie si un accommodement avait lieu, vint avec des gens armés dissiper ce rassemblement. Mais

le lendemain un attroupement plus considérable de partisans de la paix se reforma et parcourut la ville en jetant des clameurs et des cris de détresse. Des hommes bien armés se joignirent à la foule et la conduisirent à l'hôtel-de-ville où les bourgmestres délibéraient sur le parti à prendre dans cette épineuse circonstance. Dès lors une ardente réaction se manifesta. Le bourgmestre Wathieu Hennet, frère de celui tué à Jupille, tomba dans les mains des bourgeois fidèles au prince qui le chargèrent de chaînes ; le bourgmestre Rolans, craignant le même sort, se déguisa et prit la route de Maestricht ; malheureusement des soldats bavarois lui barrèrent le passage et le ramenèrent à Liège. Leonardy et Barbière, très-connus par leur violente opposition au prince Ferdinand, furent aussi traînés en prison, avec une quantité d'autres bourgeois ; on poursuivit vigoureusement tous ceux qui s'étaient compromis dans les troubles. Heureux ceux qui purent échapper à la vengeance du parti triomphant !

La ville succomba ainsi sous la simple menace des canons du général Spaar. Le colonel Jaimar, celui-là même que le peuple avait porté à la magistrature, accompagné de plusieurs personnages marquants alla solliciter du général les passe-ports nécessaires pour se rendre auprès du prince Maximilien-Henri à l'effet d'implorer sa clémence. Spaar répondit que cette démarche était inutile, que le prince avait donné pleins pouvoirs au seigneur Tabolet, chanoine de la cathédrale pour traiter de la paix. On pria donc ce médiateur d'accorder une amnistie générale et la conservation des privilèges de la Cité. Le chanoine garantit que le prince respecterait les immunités et les privilèges, mais que l'amnistie ne pouvait être générale, que toutefois le nombre de six personnes demandé par Son Altesse, pour faire un exemple, serait réduit à trois ou quatre. Cette réponse ayant été communiquée au peuple, on acclama la paix. On fit de grandes réjouissances à Huy en l'honneur de cet événement. Le prince Maximilien-Henri arriva quelques jours après, accom-

pagné du landgrave de Hesse et de beaucoup de noblesse au monastère du Val Benoît où il ratifia le traité conclu entre le chanoine et la bourgeoisie. Le colonel Jaimar, ancien chef des mécontents, et le bourgmestre Bouille se jetèrent aux genoux de Son Altesse et obtinrent leur pardon.

Le procès intenté aux bourgmestres Barthélemy Rolans et Wathieu Hennet, ainsi qu'à Leonardy et Barbière pour crime de rébellion eut l'issue qu'on pouvait prévoir. Le 9 septembre, par sentence des échevins, il furent décapités et leurs têtes exposées sur le boulevard près de la porte St.-Léonard qu'ils avaient auparavant fermée au prince Ferdinand.

Sur la fin de septembre, le prince Ferdinand, presque toujours éloigné de la principauté, revint à Liège suivi de deux mille hommes de cavalerie et de mille d'infanterie. Un changement subit, comme on en remarque si souvent dans les partis politiques, s'était opéré : Ferdinand fut accueilli avec les démonstrations de la joie la plus expansive. Il rendit les clefs magistrales au bourgmestre Bouille qui s'était caché un moment, ainsi qu'au seigneur de Wansoulle que le peuple avait jeté en prison quelque temps auparavant.

Pour prévenir le retour des troubles qui avaient si longtemps affligé la ville de Liège, il jugea utile de casser l'ordonnance d'Ernest de Bavière de 1603, concernant les élections, qu'il regardait comme la source de tous les maux. Après avoir pris l'avis de son chapitre, il publia un règlement par lequel il établit une nouvelle forme d'élection magistrale qui privait les gens des métiers trop nombreux et dont les intérêts et les opinions étaient trop différents, du droit d'élire directement la magistrature. Le conseil de la Cité approuva le nouveau mode d'élection qui fut confirmé par l'empereur.

CXLIII.

Faits divers.

Sous le règne de Ferdinand de Bavière, l'instruction avait déjà fait de notables progrès dans le pays de Liège. On voyait presque partout des écoles. Les méthodes d'enseignement suivies alors semblent défectueuses, mais enfin on répandait le bienfait de l'instruction élémentaire dans les masses, et cela suffisait.

En 1623, on songea à l'éducation des filles, généralement négligée jusqu'alors par un étrange esprit d'exclusion. L'honneur de cette initiative revient à Etienne Streicheis ou Strecheus, né à Liège en 1580, d'abord chanoine de l'église cathédrale et prévôt de Saint-Jean, puis évêque suffragant de Liège, sous le titre d'évêque de Dionysie. C'était un homme d'un profond savoir, d'une grande piété et d'une libéralité qui le rendait cher à tous les pauvres. Touché de l'abandon dans lequel on laissait les jeunes filles, tant sous le rapport des mœurs que sous celui de l'instruction, il commença à établir pour elles quelques écoles publiques ; mais comme elles manquaient d'une bonne direction, il s'en plaignit un jour au R. P. Gérard Carrière, de la compagnie de Jésus, qui lui apprit qu'à Bordeaux, le cardinal-archevêque de cette ville y avait fondé, avec l'approbation du pape, un institut religieux sous l'invocation de sainte Ursule, et dont le devoir principal était d'enseigner les filles. Le digne évêque n'eut de repos que lorsqu'il fut parvenu à ériger une institution semblable à Liège. Ainsi les Ursulines furent les premières institutrices des jeunes personnes du sexe à Liège. Non content d'avoir doté sa ville natale d'un tel bienfait, il l'étendit dans d'autres villes du pays, notamment à Givet et à Dinant (1).

(1) Le magistrat de Verviers confia l'enseignement des filles aux religieuses sépulchrines qui s'y établirent en 1637.

On a dit de ce prince beaucoup de mal ; les épithètes de despote, de tyran, de *liberticide*, ne lui ont pas manqué. Malheureusement pour lui, à son avènement, il trouva le pays en proie aux exigences et aux séditions des partis politiques, et l'on sait comme les partis sont toujours justes dans leurs appréciations ! Son grand tort, c'est qu'il était presque toujours absent du pays et qu'il en laissait le gouvernement à des hommes qui abusèrent de l'autorité (1) ; pendant son règne, qui fut de 38 ans, la principauté souffrit des maux inouis, tant par le passage et les exactions continuels des troupes étrangères, que par les déchirements des factions. Quoiqu'il portât le titre d'archevêque-électeur de Cologne, d'évêque-prince de Liège, de Munster, d'Hildesheim, de Paderborn et d'abbé de Stavelot, il ne fut jamais prêtre ; une remarque historique qui, semble-t-il, ne doit pas être dédaignée, c'est que les divers princes-évêques de Liège qui se sont peu souciés de recevoir l'ordre de prêtrise ont eu des règnes orageux.

Par les ordres du prince ou à l'instigation de ses ministres, on accrut considérablement les impôts. Il est vrai que les besoins étaient grands. Parmi ces taxes, celle qui souleva le plus de murmures, surtout chez les fabricants de Verviers, fut l'impôt du soixantième de la valeur sur toute espèce de marchandises arrivant dans les villes, faubourg et banlieue. L'industrie drapière payait à elle seule, de ce chef, plus de 40 mille florins annuellement. On taxa aussi la bière, la viande, les vitres, les portes et les feux (tocquages). C'étaient des nouveautés auxquelles le peuple n'était pas accoutumé, qui lui faisaient jeter les hauts cris et que les passions politiques exploitaient habilement.

Dans presque tous les événements qui signalèrent si

(1) Durant 23 ans, il ne résida à Liège que six mois et huit jours.

malheureusement le règne de ce prince, la France joua un rôle fatal aux Liégeois. Sous prétexte de protéger nos libertés, elle attisait le feu de la sédition tant qu'elle le pouvait, et quand les Liégeois, trop crédules dans les promesses d'une puissance qui n'avait en vue que ses propres intérêts, se virent à la merci du prince et des troupes allemandes à sa solde, la France les abandonna et ne tenta pas même d'adoucir les rigueurs de la justice du prince.

Malgré tous les griefs articulés contre l'administration de Ferdinand de Bavière, on ne peut nier qu'il montrât plusieurs fois le désir sincère d'aplanir à l'amiable les différends existants entre lui et ses sujets et qu'il offrit de jeter lui même un voile sur le passé. Il aimait la justice et l'équité. Il ordonna de chasser tous les usuriers du pays, et afin de ne laisser aucune prise à ces sangsues, il introduisit de grandes améliorations dans les monts-de-piété. Des abus criants avaient lieu dans le pesage des marchandises, il établit un poids public sous la surveillance d'un ou plusieurs employés; cependant cette innovation, toute dans l'intérêt du peuple, excita un vif mécontentement parmi ce même peuple, qui probablement n'en comprenait pas bien l'utilité. Dans le but de favoriser le commerce liégeois avec l'Allemagne, il fit malgré les menaces des Hollandais, alarmés d'une telle entreprise, construire un canal qui existe encore, pour joindre le Rhin et la Meuse.

Avant de mourir il avait fait nommer coadjuteur de l'évêché et principauté de Liège son neveu Maximilien Henri de Bavière. Ce prince lui succéda dans toutes ses dignités.

Abolition des vins des obsèques.

Nous croyons qu'il est encore aujourd'hui d'usage à Liège, qu'après la célébration des obsèques, les parents du défunt remercient ou saluent ceux qui y ont assisté, à la sortie de l'église. Cette coutume a sans doute rem-

placé celle qui a été abolie en 1649, et par laquelle les parents étaient tenus d'envoyer du vin à tous ceux qui avaient assisté aux obsèques : c'était une servitude tellement onéreuse, surtout pour les gens peu moyennés, que sa suppression fut très-applaudie.

Conspiration de Hersin.

L'an 1629, la lutte entre la bourgeoisie de Liège et les ministres du prince Ferdinand, laquelle durait déjà depuis longtemps, s'envenima tout-à-fait à propos de l'impôt sur les vitres auquel la dite bourgeoisie fit une telle opposition que les conseillers du prince n'osèrent en ordonner la perception. On répandit alors des libelles, dictés par un esprit de vengeance et de dépit, et remplis d'accusations mensongères contre une quantité de bourgeois, et de personnages de haute distinction, sans excepter même l'évêque suffragant de Liège : on leur imputait, entr'autres, le dessein criminel de vouloir changer la forme du gouvernement et de faire décréter la liberté religieuse. Deux bourgeois, les sieurs Bassinier et Hardez furent victimes de ces dénonciations ; on les pendit comme conspirateurs.

L'agent le plus actif de ces indignes manœuvres était un jeune homme intrigant, né à Utrecht, et nommé Hersin. Les ministres l'avaient attiré à eux en le corrompant. Après le meurtre des deux malheureux bourgeois, on voulut examiner jusqu'à quel point les délations de Hersin pouvaient être vraies. On reconnut, trop tard pour les victimes, qu'elles n'avaient pas le moindre fondement. On se mit en devoir de rechercher et de punir le coupable qui, voyant sa mine éventée, alla se réfugier chez les religieux Croisiers ; mais l'asile ne fut pas respecté, on l'en tira tumultueusement et on le conduisit à l'hôtel-de-ville où on le confronta avec diverses personnes ; il confessa alors toute la noirceur de sa conduite. Le tribunal des échevins s'assembla incontinent et le condamna à faire amende honorable, puis à perdre la tête sur un

échafaud dressé à l'opposite de la rue Neuvice. Sa tête fut plantée sur une pique et exposée au-dessus de la porte de Ste.-Walburge.

CXLIV.

Beckman et La Ruelle, bourgmestres de Liège.

GUILLAUME BECKMAN, seigneur de Vieux-Sart, parvint à la magistrature de Liège dès l'année 1608. C'était un homme d'un grand savoir, énergique, enthousiaste et en tout propre à jouer un grand rôle dans des temps d'effervescence politique. Ses partisans l'ont loué peut-être outre mesure; d'autre part, plusieurs écrivains en font un portrait moins flatté. « C'était, dit l'un d'eux, un grand politique, très-réservé, très-emmiellé dans ses discours et dont le zèle indiscret jeta la Cité dans le trouble et l'anarchie; il se montrait sage ou fou, selon les occasions où il se trouvait, mais il faisait toujours le contraire de ce qu'il disait, et promettait ce qu'on voulait sans se soucier de ses engagements. »

Il faut croire cependant que le prince Ernest de Bavière ne le jugeait pas si sévèrement, car il lui accorda sa confiance et son estime, et le chargea de plusieurs missions en Allemagne et en Hollande dont il s'acquitta avec honneur.

On a vu que Ferdinand de Bavière ne résida pendant son règne que très-rarement dans la principauté, et qu'il eut le grand tort de déléguer son autorité à des ministres avides, corrompus, demandant toujours de nouveaux revenus à l'impôt, déjà très-onéreux. Leur conduite tyrannique souleva une violente opposition. Beckman en devint le chef : le peuple vit en lui un libérateur, et il sut profiter de la circonstance pour acquérir un grand pouvoir. L'an 1629, le prince ayant ordonné de procéder aux élec-

tions magistrales, d'après le règlement de 1613, les noms de Michel de Sélis et d'Erasmus de Chokier, sortirent du scrutin. Mais le peuple ne voulut pas reconnaître ces nouveaux chefs; assemblé devant l'hôtel-de-ville, il criait tumultueusement : *Donnez-nous Beckman, nous voulons Beckman!* Le grand doyen de la cathédrale, monté sur le balcon, dans le but d'apaiser l'orage, harangua le peuple et l'invita à formuler paisiblement ses vœux. La foule répéta qu'elle voulait Beckman et Mathieu Sany comme bourgmestres. En conséquence, l'élection d'Erasmus de Chokier et de Michel de Sélis fut annullée et Beckman et Sany prirent la place de ces élus.

Les ministres du prince lui ayant transmis les détails de l'élection populaire, Ferdinand déclara qu'il ne reconnaîtrait jamais Beckman comme bourgmestre de Liège, ce qui ne l'empêcha pas d'être réélu l'année suivante, contrairement aux lois du pays qui prescrivaient que personne ne pouvait occuper la charge magistrale pendant deux années de suite.

Beckman, bourgmestre en 1631, contre le vœu des lois et du prince, termina sa carrière avant d'avoir achevé le terme de son consulat. Ses partisans répandirent le bruit qu'il était mort empoisonné. Un poète du temps composa même à cette occasion les vers suivants :

Une liqueur empoisonnée
Précipita sa destinée
Pour arrêter nostre bonheur.
Ainsi nous fut ravi Beckmanne,
Pour nous donner au lieu de manne,
De l'amertume et de l'aigreur.

M. de Villenfagne fait observer, en rapportant ces vers, que quand des chefs de parti sont enlevés précipitamment, on attribue toujours leur mort à des causes violentes et extraordinaires.

On grava sous son portrait les vers suivants :

Soupirés, ô bourgeois, grands et petits,
Beckmanne est trespasé, qui estait votre appuy.

On lui érigea une statue en bronze au milieu de la place du grand Marché. Après la soumission des Liégeois au prince Ferdinand, en 1649, cette statue équestre fut enlevée et non brisée, comme on l'a prétendu; on la transporta dans l'église St.-Martin-en-Ile, et peu de temps après, on la remit entre les mains du fils de Guillaume Beckman, lequel devint plus tard grand greffier de la noble Cité de Liège.

L'une des nouvelles rues à Liège, dans le quartier du Sud, porte le nom de *Beckman*.

SÉBASTIEN LA RUELLE, avocat et membre du conseil ordinaire de la Cité, était le parent de Beckman. Il avait été élevé à son école pendant 7 ou 8 ans, et en avait adopté tous les principes. Ces deux hommes, dit-on, auraient voulu introduire le gouvernement républicain dans leur pays et s'en faire les chefs, ajoute-t-on. Quoi qu'il en soit, le peuple, après la mort de Beckman, exigea la nomination de La Ruelle en qualité de bourgmestre, comme il avait exigé celle de Beckman. On prétend qu'il se fit choisir bourgmestre plutôt par force que par le libre consentement des électeurs; il avait, dit un auteur, saisi le jour précédent, les portes de la Cité; il s'était emparé de la maison-de-ville où il avait placé plus de cent hommes armés et à sa dévotion. Le prince de Liège ne voulut point le reconnaître pour bourgmestre; mais La Ruelle prit la résolution de se maintenir à main armée et de plutôt mourir que d'abandonner la magistrature : il s'y maintint, en effet, fidèlement épaulé par ses partisans.

Cependant lorsque plus tard Ferdinand accorda une amnistie aux Liégeois, il reconnut La Ruelle qui était toujours resté à la tête des affaires, comme bourgmestre. Il le chargea même de demander à la Cité un donatif de 150 mille écus, proposition qui n'eut pas de suite.

Nous avons raconté ailleurs le meurtre de ce magistrat par le comte de Warfusée. Sa liaison avec l'abbé de Mouzon, agent politique de la France à Liège, fut la cause

principale de sa mort. On sait que ce Warfusée, banni pour ses crimes par le Roi d'Espagne, espérait regagner les bonnes grâces de son souverain, en détruisant le parti français à Liège, dont La Ruelle était le chef. Pour parvenir à ses fins, il crut qu'il fallait d'abord se défaire à tout prix de ce magistrat, et, dans cette intention, il l'attira traitreusement en sa maison, où il le fit assassiner par des soldats.

Ce meurtre, qu'on ne manqua point d'attribuer encore à l'instigation du prince ou de ses conseillers, devint le sujet d'une complainte que tous les Liégeois apprirent et chantèrent même durant le règne de ce prince qui ne l'aurait probablement point permis s'il avait indirectement même trempé dans le crime. La statue de La Ruelle fut posée à côté de celle de Beckman et abattue en même temps en 1649. On peignit aussi ce magistrat étendu mort sur un lit, et l'on pouvait facilement distinguer les coups qu'on lui avait portés.

Lors de la démolition de l'église St.-Martin-en-Ile, en 1799, on découvrit, dit l'auteur de la *Biographie liégeoise*, le corps de La Ruelle et il fut trouvé intact; le peuple courut en foule pour le voir et se partagea les lambeaux de ses vêtements qu'il conserve encore aujourd'hui avec vénération, ajoute l'auteur.

CXLV.

Faits divers.

Dernière guerre des Hutois et des Liégeois.

C'est ainsi que l'auteur d'un manuscrit du temps intitule le récit de la dernière lutte qui a eu lieu entre les Hutois et les Liégeois en 1639. Depuis cette époque, ces deux villes vécurent en paix et dans la meilleure intelligence.

Ce conflit survint dans le moment où les esprits étaient le plus échauffés contre le prince Ferdinand de Bavière. Les échevins ou membres de la justice ayant déplu au parti populaire, furent bannis de la ville par sentence du tribunal des XXII, composé en majeure partie de gens appartenant à la faction dominante. Les échevins se réfugièrent dans la ville de Huy et sous la protection du gouverneur du château, M. de Jehay; les Hutois, si longtemps les alliés des Liégeois dans leurs révoltes, las sans doute des mouvements tumultueux qui les avaient plusieurs fois ruinés, montrèrent dans ces circonstances un esprit d'ordre qui leur valut les bonnes grâces du prince Ferdinand : Huy devint le siège du gouvernement; le plus grand nombre des membres de l'illustre chapitre de St.-Lambert, la noblesse, beaucoup de familles riches de Liège, fuyant les troubles et la persécution, y résidèrent longtemps et répandirent dans cette ville d'abondantes richesses. Les habitants accueillirent donc avec joie les échevins bannis, les placèrent sous leur sauvegarde et jurèrent que pendant qu'ils seraient dans leurs murs, il ne leur serait pas ôté un cheveu sans leur permission. C'était bien. Mais les Hutois auraient dû se borner à exercer paisiblement leur hospitalité, sans injurier leurs anciens alliés par des bravades et des mauvais propos. Si un bourgeois de Liège allait à Huy, pour affaires ou pour d'autres motifs, les Hutois prenaient plaisir à lui montrer leur antipathie pour ses compatriotes, les appelant *Grignoux*, *voleurs*, *pillards*, etc. Ces propos, fidèlement rapportés, allumèrent la colère des *Grignoux* : ils intimèrent d'abord l'ordre aux Hutois de leur livrer les échevins, puis, sur leur refus, ils formèrent une petite armée qui sortit de Liège tambours battants et enseignes déployées pour aller châtier les Hutois.

Cette armée, si l'on peut donner ce nom à des bandes indisciplinées, était conduite par le seigneur Marcellis, chanoine de St.-Lambert, que les *Grignoux* avaient contraint par menace d'accepter ce poste si peu en rapport

avec son caractère et ses goûts paisibles. Ces bandes traînaient avec elles plusieurs pièces de canons : elles attaquèrent et dévastèrent tous les châteaux situés sur la route de Huy. Arrivés sous les murs de cette ville, les Liégeois forcèrent d'abord le faubourg de Stade, puis ayant dirigé leur artillerie sur la première porte de la ville, ils la firent voler en éclats. L'audace et la vigueur des Liégeois jetèrent la consternation dans la ville : le château et la route vers le Condroz furent encombrés de fuyards, surtout de ceux dont la fortune courait des risques. Mais heureusement pour les Hutois, leurs ennemis ne surent pas profiter de ce premier avantage. Se croyant déjà maîtres de la ville, ils enfoncèrent les caves des maisons, et se livrèrent aux orgies les plus effrénées, ce qu'ayant remarqué les Hutois, ils fondirent impétueusement sur ces hommes complètement ivres, et en tuèrent plus de 300, la plupart, dit le manuscrit déjà cité, ayant encore le verre ou le pot en mains au lieu de l'épée. Le reste de la bande se sauva honteusement et regagna la ville de Liège, non sans courir de grands dangers sur son passage de la part des habitants qu'ils avaient molestés.

Supplice affreux d'un sacrilège.

L'an 1660, un nommé Henri, fils d'Antoine Philippe, s'étant introduit nuitamment dans l'église cathédrale de St.-Lambert, déroba un ciboire d'argent renfermant des hosties sacrées qu'il mangea; de même fit-il une autre nuit dans l'église de Ste.-Foi, où il vola une lampe d'argent. Cet individu commit, en outre, quantité d'autres vols non moins audacieux. Saisi par la justice, elle le condamna à mort après des aveux complets. Nous voudrions ne pas rapporter les détails de son supplice, mais ils sortent de la ligne commune et peignent trop bien les mœurs du temps pour les passer sous silence.

Le criminel fut extrait de sa prison, le 22 février 1661, et conduit premièrement devant la maison-de-ville, où il fut tenaillé; puis on le fit monter sur un échafaud élevé

devant la rue Neuvice, où on le tenailla de nouveau. On le ramena ensuite, en cet état, sur une litière au milieu de la place du Marché; on lui lia les bras et les jambes, on le suspendit à un poteau pour l'étrangler, et quand il eut rendu le dernier soupir, on transporta son cadavre devant les degrés de l'église St.-Lambert, où on lui trancha la tête que l'on exposa au haut d'une perche près du pont d'Avroy. Le tronc fut jeté dans un tonneau enduit de résine embrasée et réduit en cendres.

Pendaison d'une receleuse.

La justice de ce temps-là réservait aussi ses sévérités pour les receleuses. Cette même année, elle mit la main sur deux femmes, dont l'une avait volé divers objets recelés par l'autre. Elle condamna la première à être pendue, près de la rue Neuvice, lieu ordinaire des exécutions, et la seconde à assister à l'exécution de sa complice, à faire le tour du Marché à côté du bourreau, et ensuite à un bannissement perpétuel.

CXLVI.

Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège.

Son illustre naissance et la faveur de son oncle, Ferdinand de Bavière, lui valurent l'archevêché de Cologne, plusieurs évêchés en Allemagne, et la principauté de Liège qu'il gouverna à partir de 1649. Il était fils d'Albert VI, duc des deux Bavières, et de Mathilde de Leuchtenberg. Trois princes de sa maison avait déjà occupé le trône épiscopal de Liège.

Il fut successivement chanoine et doyen du noble chapitre de l'église cathédrale, puis coadjuteur de son oncle en 1649. La France, qui voulait placer à la tête de la prin-

cipauté de Liège le prince de Conti, intrigua beaucoup contre Maximilien-Henri.

En 1651, Maximilien-Henri, ne voulant pas imiter son oncle qui refusa le sacerdoce, se fit ordonner prêtre à Bonn, et revint ensuite à Liège, suivi d'un nombreux et magnifique cortège, où il fut sacré évêque le 29 octobre. Il officia pontificalement la veille et le jour de la Toussaint dans l'église cathédrale, cérémonie qui ne s'était point pratiquée dans cette église depuis 1380, parce qu'il n'y avait point eu d'évêques-prêtres.

L'avènement de ce prince, après les désastres qui avaient marqué le règne de son oncle, fut salué par des acclamations et des réjouissances générales et l'espoir de temps meilleurs. Malheureusement presque tout son règne n'a été qu'une série de malheurs et d'oppression pour le pays qui fut tantôt occupé par la France, tantôt par les Allemands, les Espagnols et les Hollandais, sans compter les troupes vagabondes et indisciplinées qui se répandaient tout-à-coup dans notre malheureux pays, comme des sauterelles, pour le dévorer.

De lourds impôts, jusqu'alors inconnus, vinrent mettre le comble à la désolation générale.

Cependant on a dit du bien de Maximilien-Henri lorsqu'il vivait. Il avait les manières nobles et distinguées, et il était généreux jusqu'à la prodigalité, ce qui n'est pas une qualité. Il aimait à encourager et récompenser les artistes. Il donna, en 1670, à Berthollet Flémalle, le meilleur de nos anciens peintres liégeois, une prébende de l'église collégiale de Saint-Paul, à Liège.

Ce prince fit publier plusieurs règlements pour la manufacture de draps. Il accorda aux fabricants de Verviers une place dans son palais pour y déposer leurs produits.

CXLVII.

La citadelle de Liège.

« C'est là que se sont passés presque tous les actes remarquables dū grand drame qui compose nos annales, » dit le docteur Bovy dans son intéressant ouvrage intitulé : *Promenades historiques*, etc. « Du sang, des larmes, de la gloire, voilà, ajoute-t-il, ce que j'ai trouvé presque à chaque pas en parcourant, l'histoire à la main, les flancs du côteau de Ste.-Walburge et l'enceinte du fort qui s'y élève, et c'est aussi ce que présente la lecture des écrivains de nos révolutions. »

L'origine de cette citadelle remonte à l'an 1255; le prince Henri de Gueldre en jeta les premiers fondements. Nos lecteurs se rappellent les débordements de ce prince, si justement abhorré de la nation qu'il gouvernait, et les tentatives, quelquefois malheureuses, de ses sujets pour secouer le joug de sa tyrannie. Voulant les y maintenir par la terreur, il ordonna de construire, sur les hauteurs de Ste.-Walburge, une grosse tour avec des bastions, des remparts et un pont levis, d'où il pouvait sans cesse menacer la ville et où ses soldats trouvaient un refuge après l'avoir rançonnée. L'existence de cette forteresse, dominant la Cité, était pour la bourgeoisie un sujet continuel de dépit et d'alarmes, et ils la regardaient avec raison, comme un repaire d'êtres malfaisants que l'humanité et la sécurité publique exigeaient de détruire à tout prix; mais comme on n'avait pas de moyens suffisants pour s'en emparer, on suppléa par la ruse à la force, et un jour de l'an 1269, par un stratagème que nous avons raconté ailleurs, la forteresse tomba aux mains du peuple liégeois qui la démolit, en quelques heures, tant était grand l'enthousiasme échauffé par la haine. Lorsqu'il sut que les Liégeois avaient renversé sa forteresse, Henri de

Gueldre entra dans une violente colère, qui se calma cependant à la vue d'un don de 3,000 marcs d'argent que la ville lui présenta pour l'apaiser.

Le fort que Henri de Gueldre s'était imaginé d'élever pour couvrir ses brigandages, le prince Maximilien-Henri de Bavière pensa qu'il fallait le réédifier sur une plus large échelle pour contenir ses turbulents sujets avec lesquels son oncle Ferdinand avait eu tant de grosses difficultés. Le 21 mars 1650, il fit proposer aux trois États réunis de bâtir une citadelle où les soldats, au service du prince, seraient casernés et entretenus, et d'où l'on pourrait, en tout temps, tirer des secours pour réprimer les émeutes. Ce projet exigeait des sommes considérables et révélait suffisamment les intentions du prince, d'étouffer, par la force, l'esprit de rébellion enraciné par l'habitude dans le peuple; les États virent quelque chose au-delà de cette dernière considération qu'ils semblaient approuver, et sans exprimer nettement leur pensée à ce sujet, plusieurs membres, principalement de la noblesse, remontrèrent qu'en cas d'émeute, il suffisait de faire garder les portes par des soldats, que les paisibles bourgeois, dévoués à l'ordre, s'empresseraient toujours de seconder pour faire rentrer dans le devoir ceux qui tenteraient d'en sortir, que le pays étant *neutre*, une citadelle était inutile, et qu'enfin la construction de cette forteresse, outre que les dépenses à y faire épuiserait le pays déjà si obéré, était de nature à éveiller la jalousie et l'inimitié des princes voisins. Sur ce dernier point, les ministres du prince répondirent qu'on se bornerait à l'édification d'un fort qui, par ses proportions, n'exciterait ni l'attention ni l'inimitié des États voisins, lequel servirait seulement à mettre la garnison à l'abri de l'insulte; et qu'en outre, la bourgeoisie n'aurait qu'à y gagner, puisque moyennant un subside, elle serait déchargée du soin onéreux de loger et d'entretenir chez elle cette garnison.

Ces raisons et peut-être la peur de courroucer un prince si résolu à faire respecter ses volontés, décidèrent

la majorité des membres des Etats à donner leur consentement à la construction de la citadelle et à la levée des fonds nécessaires. Mais les comtes de Heers, de Looz, d'Arschot, les seigneurs Jean et Godefroid de Seraing, Raes et Jean d'Ans, protestèrent vivement contre ce qu'ils considéraient comme une atteinte portée aux *droits, franchises, privilèges et neutralité* du pays. Le prince ordonna aux mécontents de sortir de la Cité et de ne pas s'y représenter sous peine de recevoir des coups de fusil.

Cependant le prince Maximilien ne se dissimulait point que la construction d'une citadelle, ainsi que l'avait remontré la noblesse, pouvait porter ombrage à la France et à l'empereur d'Allemagne. Il obtint d'abord l'approbation du chef de l'Empire, puis il envoya à la cour de France des députés, porteurs d'un message pour la reine régente, lesquels furent très-bien accueillis par le premier ministre, le cardinal Mazarin. Ce ministre leur accorda tout ce qu'ils demandèrent, après qu'ils lui eurent exposé combien il importait que la ville de Liège, si voisine de la France, ne fût point au pouvoir de ses ennemis.

N'ayant plus rien à craindre du côté de la France ni de l'empereur, Maximilien fit immédiatement commencer les travaux de la citadelle. Les premiers fondements furent jetés près de la porte S^{te}-Walburge, dans la direction des vignobles des maisons située Hors-Château. Quantité de pauvres bourgeois se virent enlever leurs biens et leurs maisons sans recevoir la moindre indemnité (1). On obligea tous les paysans de la banlieue à venir travailler à la *corvée* (2) aux fortifications puis, quand vint le temps de la moisson, on les renvoya chez eux, et les bourgeois durent les remplacer ; on poussa les travaux avec une activité rare, en sorte que dès le 8 juillet 1650, on put loger une partie de la garnison dans les nouveaux ouvrages, la bourgeoisie fournissant les lits et les ustensiles.

(1-2) Chronique manuscrite de Liège.

Le prince nomma le colonel Amand commandant de la place.

Cependant les bourgeois, contraints aux corvées, écrasés par les impôts et les exactions des troupes, et voyant que, malgré la promesse de ne construire qu'un fort ordinaire, on élève des travaux formidables qui coûteront des sommes immenses, crient et se plaignent que tout cela tend à leur ruine complète. Aussi ne parlent-ils de la citadelle et des travaux auxquels on les assujettit, qu'avec une profonde douleur; et pour la témoigner plus vivement, ils lui donnent le nom odieux de *haCeLDaMa*, ou terre du sang, mot qui, par ses lettres, marquaient justement cette année-là (1).

Mais Son Altesse n'était pas d'humeur, du moins dans ce moment, à prêter l'oreille à ces lamentations; il y répond par l'ordre de pousser les travaux en avant et de poursuivre la rentrée des impôts; il enjoint de suspendre le paiement des rentes et de verser dans sa caisse l'argent dû aux créanciers.

Le caractère décisif du prince se montra bientôt encore dans les deux circonstances que nous allons rapporter, et dès lors les Liégeois purent se convaincre qu'ils avaient un maître.

Les soldats allemands casernés à la citadelle ne recevaient plus de solde et y trouvaient la *vie bien dure comparativement à celle qu'ils menaient lorsqu'ils étaient logés chez les bourgeois* (2). Ils s'attroupèrent et sommèrent leurs officiers de les payer, sur quoi ceux-ci répondirent par des promesses dont les Allemands ne voulurent point se contenter, et sortant en tumulte de la citadelle, ils se

(1) *Haceldama* est un mot hébraïque qui signifie *champ du sang*. Lorsque Judas repentant d'avoir trahi son divin Maître, alla trouver les magistrats Juifs pour leur reporter l'argent, prix de sa trahison, ceux-ci ne voulurent point le mettre dans le trésor du Temple. C'est pourquoi ils en achetèrent le champ d'un potier pour y ensevelir les étrangers et ce champ fut appelé *Haceldama*, c'est-à-dire, le *champ du sang*.

(2) Chronique manuscrite de Liège.

répandirent dans la ville pour rançonner la bourgeoisie, insultèrent la maison de leur colonel qui n'osa se montrer, et commirent de graves dégâts, surtout dans le faubourg d'Amercœur. Le colonel Amand parvint toutefois à les faire rentrer à la citadelle avec des *belles paroles*. Mais Maximilien-Henri n'usa point d'une pareille indulgence. Au premier avis qu'il reçut de cette mutinerie, il revint incontinent à Liège; il y arriva dans la nuit, et le lendemain, il ordonna de distribuer de l'argent aux soldats, mais en même temps de saisir les principaux auteurs des troubles, au nombre de neuf. On chargea ces pillards de fers et, en cet état, on les promena dans toute la ville portant sur la poitrine un écriteau avec ces mots : *Ainsi seront traités tous ceux qui seront rebelles à Son Altesse, à ses Ministres et à ses Officiers*. Le surlendemain matin, qui était le premier dimanche de l'Avent, on les trouva pendus aux grillages de plusieurs maisons, où ils avaient été accrochés, sans bruit, pendant la nuit.

Le comte de Groesbeck, grand prévôt du chapitre cathédral, ému des souffrances du peuple, désapprouva hautement la construction de la citadelle où l'on englobait presque tout l'argent provenant des impôts. Cette désapprobation lui coûta chère. Le jour des Rameaux, le grand Prévôt se rendant à six heures du matin à l'église Saint-Lambert, pour assister aux matines, son carrosse fut arrêté par une troupe d'environ quarante soldats allemands qui menèrent Sa Seigneurie au palais et de là à la citadelle, où il ne resta que le temps nécessaire pour préparer ce qu'il fallait pour le transporter au-delà du Rhin, dans les Etats de Son Altesse. Cet enlèvement mit toute la ville en émoi, et l'alarme devint générale. Le baron de Bockoltz, grand doyen du chapitre, fit aussitôt cesser le service divin à Saint-Lambert, et l'église demeura fermée pendant six jours; elle ne fut rouverte que sur les assurances que le chapitre reçut que son grand prévôt serait bientôt élargi. Il demeura néanmoins treize mois en prison. Maximilien justifia cet attentat, commis sur la per-

sonne d'un premier dignitaire ecclésiastique, dans un mémoire où il disait qu'il n'avait pû s'empêcher de faire arrêter le grand prévôt pour mettre un terme aux intelligences que ce dernier entretenait avec quelques puissances étrangères contre son église, son Etat et la dignité de sa propre personne, et enfin de lui ôter les moyens de fronder publiquement ses résolutions et de se créer un parti dans le peuple dont il voulait devenir le chef.

Comme nous l'avons dit, le grand prévôt fut retenu treize mois en prison ; le nonce du pape moyenna un accommodement entre ce dernier et le prince. Le retour du comte de Groesbeck à Liège fut l'occasion de grandes réjouissances.

CXLVIII.

La citadelle de Liège.

(SUITE).

Après les mesures de rigueur prises par le prince Maximilien contre ceux qui frondaient ouvertement ses actes, les Liégeois eurent beau murmurer et se plaindre tout bas, la citadelle fut entièrement achevée en 1652, et comme nous l'avons dit, la bourgeoisie qui avait été contrainte d'y travailler, en même temps qu'elle en payait les frais, dût encore garnir les casernes de la forteresse de tout le matériel nécessaire.

Pendant la force n'était pas suffisante pour apaiser les esprits ; les Liégeois ne pouvaient voir la citadelle sans se rappeler le labeur et l'argent qu'elle leur avait coûté ; elle était l'objet de leurs entretiens et de leurs plaintes continuelles ; pendant plusieurs années, ce sourd mécontentement augmenté par la lourdeur des impôts, ne cessa de régner ; il ne fallait qu'une occasion pour éclater : elle se présenta l'an 1658, mais sans succès.

Comme on l'a vu, des ecclésiastiques d'un rang élevé partageaient les sentiments populaires et ne souffraient qu'avec impatience l'existence de la citadelle. Au mois de septembre de l'année précitée, le seigneur de Marts, chanoine de l'église collégiale d'Aix-la-Chapelle, voulut entreprendre à l'aide de quelques affidés, une destruction qui était dans les vœux de la plupart de ses concitoyens. Deux hommes pleins de courage et de résolution, les nommés Leonardy et Barazet devaient seconder son projet; mais pour l'exécution d'un dessein aussi hardi, quelques hommes si bien résolus qu'ils fussent, ne suffisaient point; les conjurés enrôlèrent une douzaine d'individus de la basse classe et durent pour se concerter sur les moyens de surprendre la citadelle leur confier le secret de l'entreprise ainsi qu'au cabaretier nommé Libert (1), où ils se réunissaient. Libert réfléchissant que le complot pouvait avoir des suites malheureuses, surtout pour lui, alla trouver l'abbé du monastère de St.-Gilles, son parent, pour lui communiquer le secret et ses appréhensions. Celui-ci prévint aussitôt les ministres du prince de ce qui se passait; Libert comparut devant eux et donna tous les détails de la conspiration et pour preuve de sa sincérité, il demanda lui-même à aller en prison.

Les ministres se hâtèrent de prendre les mesures nécessaires pour déjouer le complot. On transmit rapidement l'ordre au comte de Linden, gouverneur du marquisat de Franchimont, de se rendre incessamment au palais à la tête de la milice du marquisat (2). On convoqua les douze capitaines de la Cité avec leurs compagnies qui furent réparties en divers postes dans la ville; ces précautions étaient insuffisantes pour attendre de pied ferme

(1) Demeurant *al laverne de l'agasse devant Saint-Thomas*, (chronique de Liège).

(2) Chaque fois que la Cité était menacée on appelait les Franchimontois. La milice du marquisat comptait à peu près 1,500 hommes.

ou prévenir l'émeute. Enfin, vers les onze heures du soir, le Grand Mayeur, accompagné de ses gens, se rendit au cabaret enseigné de la *Pie*, tenu par Libert, et y trouva environ quinze hommes armés, les uns dormant, les autres jouant aux cartes et presque tous pris de boisson. Lorsqu'ils se virent découverts ils se mirent en devoir de résister, et dans la bagarre le fils de celui qui les avait trahis fut tué. Entretiens le sous-mayeur Germeau qui conduisait une patrouille dans le quartier d'Outre-Meuse rencontra au pied du pont des Arches le nommé Cornélis Werck, impliqué dans la conjuration; il le saisit et l'ayant trouvé nanti de balles et de poudre, il l'envoya devant le conseil privé de Son Altesse qui le fit mener incontinent en prison, où on lui fit subir un premier interrogatoire. Il déclara qu'on trouverait les trois chefs de la conspiration dans le jardin de Leonardy, situé en Gravioule; le magistrat s'y rendit immédiatement, mais ne trouva personne.

Le lendemain on ferma toutes les portes de la ville et l'on plaça des troupes à toutes les avenues pour les intercepter. Les officiers du prince firent les perquisitions les plus minutieuses pour découvrir les conjurés; le seigneur de Marets s'était réfugié chez le sieur de Coninck, trésorier du prince; on l'y découvrit, grâce à la délation d'un complice; il fut traîné en prison et appliqué sur le champ à la torture afin de le contraindre à confesser la vérité tant pour lui-même que pour ses affidés. Il déclara qu'il était le principal auteur de la conspiration, et que c'était en leur promettant de grandes récompenses qu'il avait associé à son projet un certain nombre d'individus. Il refusa d'en dire davantage. Condamné à mort, on le conduisit, un flambeau blanc à la main, sur un échafaud dressé vis-à-vis de la rue Neuvicé où le bourreau de Maes-tricht lui trancha la tête qui fut exposée au bout d'une perche au *balloir* de Ste.-Walburge.

Quelques jours après, les nommés Englebert Couna, Jean le Hustin, Nicolas Georges, dit *le compagnon*, et Cornélis Werck, prévenus de complicité subirent, au même lieu, le même supplice.

Restaient à saisir Barazet et Léonardy, les deux hommes d'action. Ce dernier s'était caché chez les filles Jorny ou Sorny, rue Table-des-Pierres. Elles eurent la perfidie d'aller le dénoncer après lui avoir offert un asile. Le sous-mayeur Germeau se transporta au domicile des deux sœurs, et arrivé à la porte de la chambre habitée par Léonardy, il le somma de se *rendre* à la justice; n'obtenant pas de réponse, Germeau commanda d'enfoncer la porte; Léonardy armé d'un long stilet défia de l'approcher; alors le sous-mayeur saisissant son épée perça Léonardy de plusieurs coups, il tomba et étendu par terre prêt à mourir; il eut encore la force de porter un coup de stilet dans la jambe du sous-mayeur. On releva le cadavre qui fut traîné ensuite par les pieds sur l'échafaud où avait péri de Marets; on lui trancha la tête près des épaules; on lui coupa un bras; puis on alla le suspendre, ainsi mutilé, à un gibet, près de Ste.-Walburge, par un bras et une jambe. Sa tête fut plantée au-dessus du pont d'Amercœur.

Quelques jours après on parvint à se saisir de Barazet, surnommé le *Tapissier*, qui s'était réfugié dans la tour du monastère de St.-Jacques à l'insu de l'abbé et des religieux, sous la protection du portier. Mis à la torture, il avoua sa participation au complot. On l'exécuta de la même manière que l'avait été de Marets, et l'on exposa sa tête au-dessus de la porte St.-Léonard.

Les hommes du peuple que de Marets avait embauchés et qui tombèrent dans les mains de la justice, furent conduits sur l'échafaud placé devant Neuvice, et s'étant mis à genoux ils demandèrent pardon au prince, à la justice et au peuple; ce pardon leur ayant été accordé, ils furent mis immédiatement en liberté.

Ainsi se termina cette conjuration à l'occasion de laquelle les partisans du prince, dit le docteur Bovy, firent le chronogramme suivant :

LA CONSPIRATION DV TRAITRE MAREST.

CXLIX.

La citadelle de Liège.

(SUITE.)

En 1672, le roi de France, Louis XIV, surnommé *le Grand*, commença cette longue série de guerres, de conquêtes et de revers qui ébranlèrent toute l'Europe et la couvrirent de flots de sang et d'immenses ruines.

Louis XIV attaqua d'abord la Hollande au mépris des traités, et menaça l'Allemagne. Les chefs de ces pays se liguèrent pour résister au torrent et la Belgique devint le champ de bataille des parties belligérantes. Les Français, les Allemands et leurs alliés y vécurent à discrétion. L'histoire a marqué comme une épouvantable catastrophe leur séjour dans notre pays.

Les confédérés (on désignait ainsi les Allemands et leurs alliés) s'étaient emparés des châteaux de Huy et de Dinant; les Français convoitèrent la citadelle de Liège. Elle était pour lors (en 1676) commandée par un liégeois, le baron de Vierset, successeur du colonel Amand. Les Français auraient pu la prendre de vive force, mais c'eût été violer les engagements conclus avec l'évêque-prince pour la conservation de la neutralité; ils recoururent à l'intrigue pour arriver à leurs fins. On travailla si bien l'esprit et les mauvais instincts du baron de Vierset qu'il consentit, au mépris de ses serments, à remettre la citadelle aux Français. Le 26 mars, ils firent sortir 1500 hommes de pied et un escadron de cavalerie de Maestricht, qui s'acheminèrent dans les environs de Liège, sous le prétexte d'une expédition dont la Cité ne devait point s'inquiéter. Pour exécuter leur dessein sans obstacle sérieux, les agents français prévinrent la garde liégeoise du faubourg Sainte-Walburge que,

si elle voyait passer 5 ou 600 hommes, elle ne devait point tirer sur eux, puisqu'ils n'avaient pas d'intentions hostiles. Les bourgeois réfléchirent, mais sans pouvoir en pénétrer le sens, sur cette singulière recommandation; leur incertitude ne fut pas de longue durée; le 28 dans la matinée, ils apprirent que, pendant la nuit, 1500 hommes de troupes françaises avaient été introduits dans la citadelle, à la lueur des flambeaux, par le baron de Vierset.

La surprise fut grande à Liège; le bourgmestre d'Ans appela la bourgeoisie aux armes pour aller déloger les Français de la forteresse; on fit beaucoup de bruit, mais sans effet. Le seigneur d'Ans s'efforça vainement de rallumer l'humeur martiale de ses compatriotes; beaucoup de ceux qui avaient pris les armes écoutèrent les conseils des gens pacifiques qui croyaient, dans l'intérêt de la ville, qu'il valait mieux rester en repos. On se borna à tirer de loin quelques coups de fusils sur le capitaine Beckers et son valet qui, descendus de la citadelle sur le Marché, avaient répondu *France* au *qui vive* d'une sentinelle (1).

La trahison du baron de Vierset était manifeste. Cependant il crut justifier sa conduite dans une longue lettre (2) qu'il adressa aux Etats, et dans laquelle il disait entr'autres : « Qu'en livrant la forteresse aux Français, c'était le seul moyen de la conserver au prince et à l'Etat; qu'il était notoire que les impériaux et leurs alliés avaient si bien pris leurs mesures pour s'en emparer qu'inafailliblement Son Altesse aurait été *prévenue* et *surprise*; que cela résultait des lettres émanées de Sa Majesté Impériale et des intrigues de ses ministres. » Il ajoutait : « Qu'après

(1) Le jour de l'entrée des Français dans la citadelle, on vit arriver à Liège 1400 Franchimontois sous les ordres du gouverneur baron de Lynden. On crut qu'ils avaient été mandés pour aider les Liégeois à chasser les Français de la forteresse; mais on sut bientôt qu'ils n'avaient d'autre mission que de maintenir la tranquillité dans la ville.

(2) Cette lettre dont les historiens liégeois se sont bornés à donner des extraits, se trouve tout entière dans le manuscrit de Henri de Sonkeux, de Verviers.

avoir averti jusqu'à l'importunité, mais inutilement, l'évêque-prince et les Etats du dérangement de la citadelle, qui manquait de toutes les choses nécessaires pour une défense, il n'aurait pu s'empêcher d'ouvrir les portes au premier venu, au lieu qu'il y a introduit un puissant secours capable de conserver la place et la *neutralité*, et cela avec des précautions si avantageuses à la Cité et au pays, qu'il ne doute nullement que sa conduite sera approuvée, n'ayant accepté les offres de secours que sous promesse d'un *entier désintéressement* de la part du roi de France, qui, loin de s'en prévaloir, était prêt à remettre la place au prince-évêque, au chapitre et aux Etats, aussitôt que le dit roi en serait requis, étant résolu de maintenir Son Altesse et la Cité dans toute l'étendue de la *neutralité* et dans toutes ses franchises et libertés, sans prétendre ni exiger autre chose qu'un commerce réciproque, une bonne correspondance, etc. »

Lorsqu'on apprit au prince Maximilien-Henri la prise de la citadelle, il en fut si profondément affecté qu'il se renferma complètement chez lui et pendant quelque temps ne voulut recevoir personne. Il craignait par-dessus tout d'être accusé de connivence avec les Français auprès des confédérés. Pour dissiper toute espèce de soupçon, il envoya les barons de Frens et de Bockoltz auprès des commandants des troupes alliées pour leur expliquer de quelle manière la citadelle était tombée aux mains des Français. Ceux-ci trouvèrent ces explications satisfaisantes.

Tranquillisée sur les dispositions des alliés, S. A. députa à la cour de France l'abbé de Cheminon, chanoine de l'église cathédrale de Liège, et le comte de Berloo pour solliciter l'évacuation de la citadelle. Ces députés supplièrent Louis XIV de considérer combien la perte de cette forteresse serait nuisible à l'autorité du prince. Le grand roi ne répondit à ces humbles remontrances que par un salut dédaigneux. Cet échec prouva que le baron de Vierset n'était qu'un fourbe ou un insensé lorsqu'il

avait affirmé que le roi de France, avec un *entier désintéressement*, était prêt à remettre la citadelle au prince lorsqu'il en serait requis. A toutes les époques où la main de la France s'introduisit dans les affaires de notre pays, les faits constatent le même *désintéressement*!

En 1674, la citadelle avait été contreminée, dans l'intérêt de sa défense, par les ordres du prince-évêque. Ces ouvrages facilitèrent aux Français l'exécution du projet qu'ils avaient en vue en s'emparant de la forteresse, celui de la faire sauter. Un an après y avoir introduit ses troupes, le roi de France donna l'ordre de la démolir, avec injonction à la bourgeoisie de contribuer à cette œuvre de destruction. Le 31 mars 1676, le maréchal d'Estrade ordonna à la garnison d'évacuer la citadelle et d'aller se ranger en bataille dans une plaine à quelque distance; puis vers les 9 1/2 heures du matin, il fit mettre le feu aux mines; les fortifications, ainsi qu'une partie des vieux remparts, sautèrent avec un fracas épouvantable (1). Ensuite les Français mirent le feu aux maisons et aux casernes de la forteresse, n'épargnant que l'église, et emmenèrent toute l'artillerie qui s'y trouvait appartenant au prince et à la ville, le maréchal prétendant qu'un *pays neutre n'avait pas besoin de canons*. Après ce *glorieux* exploit, les Français, au nombre de 3,500 hommes, retournèrent à Maestricht.

Les Liégeois attendirent à peine le départ des Français pour achever la démolition de la citadelle. Gens du peuple et bourgeois, plusieurs membres du clergé même se portèrent à l'envi sur les ruines de la forteresse pour lui donner le coup de grâce. La ville fit éclater sa joie par des illuminations et des réjouissances. L'aversion pour cette forteresse, qui avait coûté au peuple tant de sueurs et

(1) Plusieurs personnes furent tuées dans la ville par des éclats de pierres, entr'autres, les nommés Renson, sergent, demeurant derrière le palais, et Bastin Franck, tenant l'auberge du *Pied-de-Bœuf*, Hors-Château. Un grand nombre d'autres furent blessées. (*Chronique manuscrite de Liège.*)

d'argent, était si générale que les habitants de Verviers manifestèrent, comme leurs compatriotes de Liège, leur joie de la voir abattue, par des réjouissances qui durèrent plusieurs jours. Parmi plusieurs chronogrammes en français et en latin que les Liégeois firent à cette occasion, nous avons trouvé le suivant :

HA^CELDAMA RASÉ, ÉBV^RONS, VO^VS VIV^REZ.

Le prince Maximilien-Henri ressentit une vive affliction de la perte de la citadelle et son indignation égala sa douleur. Espérant néanmoins pouvoir conserver ce qui restait du côté de la ville, il y envoya trois compagnies de la garde; mais les bourgeois chassèrent les soldats du prince et prétendirent faire la garde eux-mêmes.

Entre-temps, le principal moteur de la ruine de la citadelle, le baron de Vierset, que la police du prince rechercha vainement pour lui faire expier sa trahison, s'était réfugié en France, où il obtint une maigre pension comme prix de sa félonie.

CL.

La citadelle de Liège.

(SUITE).

Le prince-évêque Maximilien-Henri unissait à un caractère ferme et résolu, une fierté qui souffrait peu la contradiction, et franchissait d'autant plus volontiers les obstacles qu'ils semblaient élevés et insurmontables. La ruine de la citadelle avait été depuis longtemps le vœu des Liégeois, et l'on a vu avec quelle joie frénétique, petits et grands, prêtres et laïques, avaient renversé les restes des murailles de ce qu'ils appelaient leur *Haceldama*. Le prince dissimula son ressentiment; mais quelques années après, Maximilien étant devenu presque le maître

absolu dans la Cité, il ordonna que la citadelle serait relevée et rétablie comme elle l'était auparavant, malgré les supplications et les instances des corps de l'État. La nation, qui avait été contrainte de bâtir au prix de son argent et de ses peines l'ancienne forteresse, se vit obligée de la réédifier au prix des mêmes sacrifices. Après tant de ruines accumulées par les armées des confédérés et des Français, les impôts devinrent si accablants, qu'au dire de notre vieux chroniqueur, Henri de Sonkeux, il ne restait aux bourgeois que la paille pour se coucher.

Les travaux de réédification de la citadelle commencèrent en 1684 et furent poussés avec activité les deux années suivantes. Aux fortifications de la ville, Maximilien-Henri fit ajouter un fortin, armé de canons, sur le pont des Arches et qu'on appela *Dardanelle*. Nous en avons déjà parlé ailleurs.

Mais la nouvelle forteresse n'eut qu'une courte durée. En 1689, le successeur de Maximilien, l'évêque-prince Louis d'Elderen, voulant délivrer son pays des exactions des Français pour lesquels la citadelle était un prétexte de vexations, en même temps qu'elle était l'objet de la jalousie des autres puissances, députa à Paris le comte de Groesbeck, issu de la famille du glorieux prince-évêque de ce nom, qui réussit à conclure avec le ministre de Louis XIV; le marquis de Louvois, un traité dont voici les points principaux :

« La citadelle de Liège sera rasée; les bastions et courtines qui sont du côté de la campagne seront démolis. A l'égard du côté de la ville, les bastions, courtines, demi-lunes et chemins couverts seront entièrement raz de terre, à la réserve d'un de ces bastions qui pourra demeurer de ce côté-là, fermé par la gorge, pour servir de réduit aux troupes de Monsieur de Liège.

» Aussitôt que l'on aura fait jouer les fourneaux sous les quatre bastions de la citadelle, les troupes du roi se retireront de Huy et des autres places qu'elles occupent

dans le pays de Liège depuis le 1^{er} octobre, à la réserve de la ville de Dinant. »

Pour marquer leur bienveillance à notre égard, les Français stipulèrent, dans le traité, des fournitures considérables aux troupes et le paiement d'une contribution extraordinaire de 240 mille livres.

Quinze jours après la conclusion de ce traité, on demolit pour la seconde fois la citadelle. Ce fut pour la ville de Liège un spectacle imposant. L'action des fourneaux était terrible et l'on vit plusieurs maisons du faubourg Sainte-Walburge sauter en l'air avec les débris de la forteresse.

En 1691, la guerre entre les Français et les alliés avait été reprise, avec une nouvelle vigueur. Louis XIV fit un désert du Palatinat (1). Les horreurs qui s'y commirent sont inouïes. Les Français détruisirent non-seulement les villes, les villages, les châteaux, les récoltes sur pied; mais ils massacrèrent inhumainement les malheureux habitants sans épargner les femmes, les enfants et les vieillards..... Ces maux effroyables étaient les tristes précurseurs de l'orage qui menaçait notre pays, qui fut bientôt envahi par les Français. A leur approche, les alliés se hâtèrent d'envoyer quelques régiments à Liège. Le marquis de Boufflers les suivit de près et vint prendre position à la Chartreuse dont il fit abattre les murailles à coups de canon. La garde liégeoise, retirée dans le couvent des Chartreux, dut s'en éloigner après deux jours de résistance. Alors les Français se disposèrent à bombarder la ville. Le désastre commença le 4 juin, fête de la Pentecôte, vers 4 heures après-midi. Douze gros mortiers vomirent le fer et la flamme dans la ville jusqu'au lendemain à 9 heures du matin. Le mardi, les Français tirèrent sans relâche sur la malheureuse Cité avec des boulets rouges

(1) Ancien pays d'Allemagne, compris entre le territoire de Mayence, de Trèves, le royaume de Wurtemberg, le grand duché de Bade, l'Alsace et la Lorraine, actuellement démembré entre le cercle bavarois du Rhin, la province prussienne du Bas-Rhin, les grands-duchés de Bade et de Hesse-Darmstadt.

pendant 24 heures consécutives. Ils auraient peut-être anéanti toute la ville sans le secours que lui amena le comte de Lippe. Les Français ayant appris que ce général s'avancait de Visé avec un corps d'armée considérable, se hâtèrent d'évacuer leurs positions pour se retirer du côté de Beaufays, en brûlant sur leur passage la Boverie, Grivegnée, Jupille, Chénée et les hameaux environnants.

Pendant le bombardement de la ville, le bon et malheureux prince-évêque Louis d'Elderen, retiré dans un des bastions de la citadelle, fondait en larmes en voyant le triste sort fait à la Cité et à ses habitants. S'il n'avait fallu que sa vie pour les sauver, il en aurait volontiers fait le sacrifice.

On compta dans Liège 932 maisons brûlées jusqu'à terre; 517 très-fortement endommagées et rendues inhabitables. L'église Ste.-Catherine fut entièrement consumée avec tout ce qu'elle contenait : on ne put même sauver les Saintes Hosties. Plusieurs bombes tombant sur la cathédrale de St.-Lambert, un digne prêtre voulut courageusement affronter le danger pour enlever le St.-Sacrement; un éclat de bombe le tua raide mort. Les églises de St.-Etienne, St.-Denis, Ste.-Aldegonde, Notre-Dame-aux-Fonts, St.-Pholien, Ste.-Madeleine, St.-André, des Onze-Mille-Vierges, de St.-Jean-Baptiste, des pères jésuites, la chapelle des clercs, celles des Flamands éprouvèrent des dommages considérables (1).

La succession au trône d'Espagne sur lequel était monté le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, ralluma la guerre en 1701. Notre prince-évêque, Joseph-Clément de Bavière, archevêque-électeur de Cologne, s'allia avec la France et introduisit les troupes françaises dans son électorat. Craignant qu'il ne fit de même dans le pays de Liège, les trois États lui adressèrent les plus vives sup-

(1) Henri de Sonkeux. Notes inédites sur le pays de Liège.

plications pour l'en détourner. S. A. répondit simplement qu'elle *aviserait*. Les appréhensions des États ne tardèrent pas à être justifiées. Un corps d'armée français étant venu camper près de Visé, sous le commandement du comte de Montrevel, on le fit acheminer nuitamment le 21 novembre vers la citadelle. Le prince Joseph-Clément avait préalablement expédié l'ordre d'en ouvrir les portes aux Français; ils y entrèrent sans la moindre résistance et le lendemain, des détachements descendirent dans la ville pour en occuper tous les postes (1).

Un haut dignitaire ecclésiastique, le baron de Méan, doyen de l'église St.-Lambert et très-estimé du peuple, ne put voir, sans se récrier, qu'on violât ainsi la *neutralité* et les droits du pays. Il s'exprima à cet égard avec une liberté qui lui fut fatale. Le 1^{er} décembre un peloton de soldats français accompagné de plusieurs officiers se saisirent de sa personne au moment où il sortait des vêpres, et le conduisit à la citadelle d'où à l'entrée de la nuit on le fit sortir attaché sur un cheval et si *étroitement* lié qu'il ne pouvait faire le moindre mouvement. On le força de marcher, dans cet état, à grands pas et durant toute la nuit jusqu'à Namur. De cette ville, on le transféra à Avignon dans le midi de la France, où il fut enfermé dans l'une des tours du château et personne n'eut la liberté de lui parler. Sa captivité dura plusieurs mois, et lui fit engendrer une maladie dont il ne guérit jamais et qui avança sa mort. Plus tard, on lui permit de revenir à Namur, sur les instances du vénérable évêque de cette ville qui se porta caution pour lui. Malgré les soins de son protecteur, le baron de Méan ne fit que languir dans son exil; il obtint en 1709 la faveur de venir mourir dans son château d'Atrin en Condroz.

Le chapitre de l'église cathédrale intercédait vivement en faveur de son doyen. Ses plaintes ne furent pas écoutées.

(1) La citadelle avait été relevée en partie de ses ruines.

Au mois de septembre 1702, l'armée des alliés sous les ordres du duc de Marlboroug s'approcha, par la Hollande, du pays de Liège, en prenant sur sa route Venloo, Ruremonde, etc. On la vit apparaître le 13 octobre vis-à-vis de la citadelle. Le duc de Maine, fils naturel de Louis XIV, et le maréchal de Boufflers l'avaient visitée quelques jours auparavant et y avaient laissé une bonne garnison, confiée au chevalier de Violaine, brave capitaine. Le baron de Milon avaient le commandement de la Chartreuse. Le 21, les alliés entrèrent dans la ville de Liège, ensuite d'une capitulation conclue avec les magistrats, et investirent le jour même la citadelle qui fut canonnée vivement et sans relâche. Pour imposer aux ennemis et aux Liégeois, victimes involontaires des querelles des potentats, le chevalier de Violaine incendia tout le faubourg de S^{te}.-Walburge. Enfin le 24 octobre, le chevalier de Violaine se vit forcé de capituler, voyant une partie de la citadelle prise d'assaut. Lui-même et sa garnison se rendirent prisonniers de guerre. Les armes et les munitions furent livrées aux vainqueurs, qui dépouillèrent même les Français des habits qu'ils portaient et les firent vendre publiquement le lendemain.

M. de Milon, commandant de la Chartreuse, après cinq heures de résistance, obtint de meilleures conditions que le chevalier de Violaine. Les alliés lui accordèrent d'abord l'honneur de sortir avec armes et bagages; mais ensuite, modifiant les termes de la capitulation, ils voulurent que Milon fit réparer aux frais de la caisse royale les dégâts qu'il avait commis dans le faubourg d'Amercœur. Néanmoins on leva ces difficultés; la garnison française de la Chartreuse quitta Liège le 31 octobre avec deux pièces de canon, un mortier, quatre chariots portant des armes, et se dirigea du côté d'Anvers.

CLI.

La citadelle de Liège.

(FIN.)

Après l'évacuation de la citadelle par les Français, les confédérés y établirent une forte garnison qui l'occupa jusqu'en 1712. En 1704, les Français, sous les ordres du maréchal de Villeroy, tentèrent inutilement de s'en emparer : toutefois on les laissa pénétrer dans la ville.

Par le traité dit *de la barrière*, conclu entre la France et les Etats-Généraux, les Hollandais furent autorisés à garder plusieurs places fortes de la Belgique et du pays de Liège, entr'autres le château de Huy et la citadelle. Ces puissances disposaient ainsi de ce qui ne leur appartenait pas. Malgré les réclamations les plus pressantes, ils s'y maintinrent jusqu'en 1718. Enfin, cette année, on convint, de part et d'autre, que les Hollandais remettraient les clefs de la forteresse aux Etats du pays et que les fortifications extérieures de la citadelle seraient démolies ; ce qui fut exécuté avec beaucoup de promptitude. C'était, comme on voit, la troisième fois que cette malheureuse citadelle était anéantie ou fortement ébrechée, par ceux-là mêmes qui avaient été obligés de l'édifier.

Le régiment national liégeois, composé d'environ 1100 hommes, en occupa dès lors l'enceinte jusqu'au commencement de l'année 1790.

C'est en 1820 que le roi Guillaume a fait remettre la citadelle dans l'état où nous la voyons aujourd'hui.

Dans son livre intitulé : *Promenades historiques*, le docteur Bovy a tracé une description curieuse de la citadelle, telle qu'elle existait sous les règnes des princes-évêques Velbruck et Constantin de Hoensbrock ; quelques épisodes d'un vif intérêt terminent cette description. Nous

choisissons celui qui nous a paru le plus touchant pour finir aussi le présent travail sur les vicissitudes de la citadelle de Liège; le héros est un nommé Lacroix, soldat du régiment national liégeois.

« A l'âge de dix-huit ans, Lacroix, entraîné par quelques-uns de ses camarades, s'était enrôlé dans un régiment irlandais au service de France, avec lequel il s'embarqua pour Pondichéry. Après sept ans de séjour dans les grandes Indes, il revint à Liège, sa ville natale. Son inclination le portant toujours vers l'état militaire, il s'engagea comme simple soldat dans le régiment du prince en garnison à la citadelle, et il y servit les 30 ans voulus pour obtenir les invalides.

» Voilà Lacroix, à l'âge de 55 à 56 ans, condamné à la plus complète inaction. Si l'on ne se rappelait la vie facile de ce temps, on comprendrait avec peine comment les invalides parvenaient à satisfaire à leurs plus stricts besoins. Ils avaient une chambre pour huit, un lit pour deux; le chauffage, la lumière; leur solde était de quatorze liards ou 20 centimes par jour. C'en était assez pour le sobre Lacroix. Bien plus, le croirait-on? il trouvait encore le moyen de thésauriser. Ah! qu'il fut heureux quand, par ses économies, il se vit possesseur de deux patacons (9 fr. 48 c.). Avec cet argent, il fit l'acquisition d'une brouette, d'une pelle, d'une houe et d'un panier d'osier gris.

» On le vit bientôt, tout fier de pouvoir sortir de son involontaire oisiveté, s'occuper matin et soir à réparer les chemins autour de la citadelle, à combler les fossés dangereux près desquels passaient les houilleurs pendant la nuit. Lorsque les pluies d'orage avaient causé de profonds sillons dans les terrains en pente des cultures des *Taves*, le tonnerre grondant encore, on voyait Lacroix se diriger avec sa brouette et ses outils vers les lieux où il supposait des dégâts; il y travaillait jusqu'à ce que ses forces épuisées le contraignissent à rentrer chez lui. Le lendemain et les jours suivants, il retournait au même ou-

vrage s'il était nécessaire. Pendant les nuits d'hiver, la neige avait-elle nivelé le sol, avant l'aube du jour, Lacroix en débarrassait les chemins, ou du moins rétablissait la direction des sentiers, pour que l'ouvrier matinal pût y passer en sécurité. Lorsque la gelée avait converti le pavé de Sainte-Balbine et du haut de Pierreuse en une glace menaçante pour les piétons, il y conduisait sa brouette remplie de cendres qu'il semait, et traçait ainsi un sentier protecteur aux laborieuses *botresses* qui y descendent de bonne heure avec leur charge.

» Chacun bénissait l'homme charitable dont tous les instants étaient consacrés à des actes d'humanité. C'était du peuple *botresses* surtout qu'il était aimé. N'était-il pas le gardien de leur vie, sur cette montagne rapide, si fertile en chutes meurtrières? Toutes le nommaient *l'binamé Lacret*.

» Que l'on ne s'imagine point cependant que sa bienfaisance se bornât à ces soins du dehors. Que de fois il allait, dans les casernes, visiter le soldat souffrant ou malheureux ! S'il ne lui restait aucune privation à s'imposer pour le secourir, assis près de son lit, il le consolait par de douces attentions ou par des paroles compatissantes.

» Le langage de Lacroix était aussi simple que son âme était pure. Il ne savait ni lire ni écrire; pourtant ce qu'il disait était empreint d'un sentiment et d'une justesse que l'on ne rencontre pas toujours même dans la classe lettrée.

» Il était révérend des soldats, dont il se montrait le constant appui. Comme il y avait un poste placé à la demi-lune, plus exposé qu'aucun autre au souffle glacial du nord-ouest, si, parmi les sentinelles de nuit de cette vigie, se trouvait un jeune homme non encore endurci aux veilles des remparts, Lacroix, dont la chambre n'était pas éloignée, tisonnait son feu, allait à la sentinelle et lui disait : *Mon fils, donne-moi ton fusil et ta capote (1) et va te réchauffer à mon foyer.*

(1) Il y avait une grosse capote d'hiver à chaque guérite.

» La ronde venait-elle à passer, l'invalidé criait un *qui vive* plus argentin que sa voix naturelle; il élevait ou abaissait sa taille suivant celle du remplacé. L'officier de ronde n'était pas toujours la dupe de ce manège. C'était une infraction à la discipline militaire; mais c'était l'œuvre du vénérable Lacroix : on le laissait jouir de sa vertueuse ruse.

» L'ami de tous l'était aussi des enfants, il se plaisait à partager leurs amusements. Comme sa généreuse délicatesse était bien connue, personne ne se serait avisé de lui offrir le moindre salaire; mais lorsqu'il allait dans les chaumières d'alentour, il en rapportait volontiers des fruits de la saison qu'il distribuait à ses petits amis. Lacroix vécut et mourut dans l'obscurité, parce qu'il ne soulagea que des misères obscures. Placé sur un théâtre digne de son admirable caractère, il aurait peut-être mérité de passer à l'immortalité comme un autre saint Vincent de Paul.

» Le 26 juillet 1794, le régiment resta en bataille sur la grande parade de la citadelle, depuis dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Tandis que les boulets des batteries françaises placées à Hovémont, abattaient sur nos têtes les branches fleuries des tilleuls sous lesquels nous étions rangés, le vieux invalide parcourait tristement les rangs et pressait les mains aux uns et aux autres : « Adieu, Lacroix, entendait-on répéter de ligne en ligne ! » — « Adieu, mes fils; adieu, mes amis, répondait le vieillard..... » Ce fut l'adieu de l'éternel départ ! Trois mois après, il mourut au faubourg Sainte-Walburge, sur un misérable grabat, dans une maison où il avait été recueilli par charité. »

CLII.

Mort du bourgmestre de Bex.

Un événement jeta la consternation dans la Cité et affecta douloureusement les meilleurs citoyens, la première année du règne de Maximilien-Henri de Bavière. Nous voulons parler du supplice du bourgmestre de Bex.

Pierre de Bex, issu d'une famille noble, possédait des connaissances éminentes; jurisconsulte profond, d'une intégrité rare, il joignait aux brillantes qualités de l'esprit beaucoup d'habileté dans les affaires; on lui conféra, en 1647, pour la troisième fois, la dignité de bourgmestre, et son élection fut renouvelée l'année suivante. Malheureusement ces deux élections successives étaient l'œuvre des *Grignoux*, c'est-à-dire, du parti populaire en guerre ouverte, surtout à cette époque, avec le prince Ferdinand, oncle de Maximilien. Cependant, dit un contemporain, peu favorable aux révolutionnaires, on ne peut raisonnablement supposer que Bex ait été, ainsi qu'on le pense généralement, un chef de parti. A raison de ses rares qualités et de son sincère attachement aux privilèges et aux lois de son pays, les *Grignoux* ont pu le choisir pour bourgmestre; il a pu croire que pendant sa magistrature, il pourrait faire quelque bien, mais il n'a pu certainement prévoir ni empêcher les excès dont la magistrature de Liège s'est rendue coupable, notamment en usant de violence envers les échevins qu'elle voulut forcer à décréter des condamnations contre les *Chiroux* qu'elle désignerait.

Quoi qu'il en soit, Bex se trouva mêlé avec les agitateurs qui troublèrent violemment la dernière année du règne du prince Ferdinand de Bavière. Avant la prise de

Liège (1) par le général Spaar, il se déroba à la vengeance du parti triomphant qui atteignit les bourgmestres Rolans (2), Wathieu Hennet, ainsi que Barbière et Léonardy, leurs principaux complices. Il se réfugia d'abord à Warremme, où, après quelques mois de séjour, ne se croyant pas gravement menacé, il vint habiter les environs de Herstal; c'était une imprudence, car un décret de prise de corps pesait sur lui, et les ministres du prince n'attendaient qu'une occasion pour se saisir de sa personne. On s'en empara le 14 janvier 1651, et on mit presque en même temps la main sur l'avocat Grandjean, accusé d'avoir trempé dans le complot ourdi contre Ferdinand. Ils furent dirigés l'un et l'autre, chargés de chaînes, sur la prison de l'Official, et incontinent on commença leur procès.

Les circonstances étaient défavorables aux accusés : une partie de la noblesse venait de protester contre l'érection de la citadelle, le peuple murmurait; on crut qu'un exemple sévère imposerait aux opposants et à la multitude; Bex et Grandjean furent condamnés à mort.

Cette condamnation jeta la stupeur et l'effroi dans le pays. Comme on vient de le dire, Bex jouissait de l'estime générale, et il avait 80 ans! On eut recours au prince Maximilien-Henri qui alla même au-devant des sollicitations en disant que sa volonté était que le jugement n'eût pas d'effet, à condition que Bex et Grandjean feraient acte de soumission à leur prince.

Les parents et les amis de Bex avaient ainsi l'espoir fondé qu'il allait être rendu à la liberté et que son procès n'aurait eu d'autre conséquence que de procurer à ce

(1) Voir la notice CXLII.

(2) Le bourgmestre Rolans, accusé d'avoir ordonné de fermer les portes au prince Ferdinand, nia toute participation à ce fait, et assura, en outre, qu'il l'avait désapprouvée. Voyant qu'il ne pouvait échapper à son malheureux sort, il adjura le prince Ferdinand à paraître bientôt avec lui devant le tribunal de Celui qui sonde les consciences. Ce prince, dit l'auteur du vieux manuscrit auquel nous empruntons cette particularité, mourut effectivement cette même année.

vieillard la consolation de mourir paisiblement au milieu des siens. Leur attente fut cruellement trompée; au mot de *grâce*, Bex s'écria qu'il ne la demanderait jamais et qu'il n'avait pas de soumission à faire puisqu'il n'était point coupable. Les larmes, les supplications de ses proches et de ses amis ne purent vaincre son inflexibilité; ils employèrent tous les moyens pour lui faire comprendre qu'il ne s'agissait au fond que d'un acte de condescendance pour eux. Le sévère magistrat résista à toutes les raisons, à toutes les prières et persista à dire qu'il préférerait la mort à ce qu'il appelait une lâcheté.

Enfin le 4 février, l'historien Bouille dit le 3, Pierre Bex fut tiré de sa prison et amené sur le lieu ordinaire des exécutions. Son maintien ne trahit pas la moindre faiblesse lorsqu'il monta les degrés de l'échafaud. Après sa mort, sa tête ne fut point exposée comme celles des bourgmestres Wathieu Hennet et Rolans.

Ainsi périt, à l'âge de 80 ans, cet intègre et savant magistrat, digne d'un meilleur sort et victime des passions politiques. L'avocat Grandjean aima mieux *plier que rompre*, dit Bouille; il obtint sa grâce, à condition de demeurer pendant un an en arrêt dans sa maison; mais il n'y resta pas longtemps; il eut un peu plus tard le bénéfice de l'amnistie publiée en faveur de tous ceux qui, ayant coopéré aux derniers troubles, feraient acte de soumission.

CLIII.

Les Lorrains.

Autrefois, il n'y avait pas de nom plus exécré dans notre pays que celui de *Lorrain*; il était synonyme de *brigand*, et cette imputation était justifiée par les crimes inouis et les dévastations abominables commis, en divers

temps, par les troupes de quelques souverains de la Lorraine.

Notre pays était une riche pâture sur laquelle les Lorrains se précipitaient à chaque occasion favorable. On les voit déjà, dès l'an 1263, parcourir nos environs et butiner jusque sous les murs du château de Franchimont, où le châtelain, à la tête de nos braves compatriotes, leur fit éprouver une défaite complète. On les retrouve, en 1639, au nombre de plus de 3,000 hommes, saccageant tout sur leur passage; enfin, en 1650, les Lorrains, sous les ordres de leur duc Charles IV, envahirent encore notre pays. Elles y étaient, disait-on, appelées par la noblesse qui, comme on a vu, avait quitté Liège en protestant contre l'érection de la citadelle et les impôts exorbitants établis pour y faire face. Le duc de Lorraine, auquel le prince Maximilien se plaignit des crimes et des ravages commis par ses soldats, ne dissimula pas la coopération de la noblesse dans cette injuste agression.

Le prince Maximilien ordonna aux troupes allemandes, dont il disposait, de marcher contre les pillards et de les arrêter dans leurs courses. On appela, pour les remplacer à Liège, les Franchimontois auxquels on confia spécialement la garde du palais et des principales portes de la ville.

Pendant qu'on se tenait sur la défensive, Maximilien crut utile d'envoyer au duc de Lorraine le comte de Furstemberg et le seigneur de Rosen, chanoine de Saint-Lambert, pour connaître les prétentions de ce prince sur la principauté où ses gens vivaient à discrétion.

Le duc de Lorraine, à qui l'on *n'avait laissé pour tous biens* que ses troupes qu'il vendait ou louait à qui lui en offrait le plus, répondit d'un air enjoué aux députés liégeois que si son cousin Maximilien (1), qui était puissamment riche, voulait lui prêter une somme d'argent pour entretenir ses troupes, il ne l'inquiéterait plus; qu'au

(1) Voir la notice XVIII, page 57.

reste, il avait été appelé par la noblesse du pays afin de l'assister à le délivrer d'un joug insupportable et odieux. Cette insolente réponse irrita vivement S. A. qui fit incontinent attaquer le château de Hollogne-sur-Geer où le baron de Vallengin, l'un des nobles mécontents, commandait un ramassis de troupes lorraines et espagnoles. Au bout de quelques jours, le baron de Vallengin se vit obligé d'en sortir avec sa garnison décimée. De là, le colonel Scrot, commandant les troupes du prince Maximilien, se porta sur le comté de Mola, et exigea des habitants de grosses sommes, sous prétexte qu'ils avaient reçu chez eux les Lorrains, comme si ces malheureux paysans avaient pu les empêcher d'envahir leurs maisons ! Ils ne purent rien donner puisque les Lorrains ne leur avaient rien laissé ; alors le colonel Scrot ordonna de brûler les villages habités par ces pauvres gens. Acte aussi inhumain qu'inutile et que rien ne pouvait excuser !

Les Lorrains reculèrent devant les troupes allemandes et liégeoises et se retirèrent dans le comté de Namur ; mais ce ne fut pas pour longtemps ; ils revinrent en plus grand nombre dans le plat-pays, et, en 1651, ils s'emparèrent de la ville de Waremme, désarmèrent la garnison qui revint à Liège ; de là, ils se dirigèrent sur la ville de Looz, qu'ils ne purent surprendre, comme ils en avaient le dessein. Se repliant sur Waremme, ils livrèrent cette petite ville au pillage ; le bourgmestre fut jeté en prison. Continuant leurs courses, ils envahirent la ville de Tongres et incorporèrent dans leurs rangs la garnison de cette ville, composée de vils mercenaires. Momentanément éloignés du pays, ils y rentrèrent en 1652, profitant d'une absence du prince Maximilien ; ils y prirent leurs quartiers d'hiver et désolèrent les campagnes par tous les genres d'exactions.

Nous avons dit ailleurs de quelle manière ils furent reçus dans le marquisat de Franchimont. Le gouverneur baron de Linden les accula près de Jalhay, leur tua beaucoup de monde et les poursuivit l'épée dans les reins jus-

que bien avant dans les fagnes. Les fuyards massacrent tous ceux qu'ils rencontrent dans ces vastes plaines et brûlent les maisons. On les croyait cependant éloignés pour toujours, et pleins de confiance, les Franchimontois retournent dans leurs foyers. Les brigands qui s'étaient tenus cachés dans les bois, profitent de cette absence, et reviennent sur Jalhay qu'ils incendient et dont ils massacrent les habitants qui n'avaient pu se dérober à leurs coups. Le comte de Linden perdit, dans cette affaire, son vaillant lieutenant, M. de Sclessin, qui fut tué avec beaucoup d'autres Franchimontois.

Le prince de Condé s'étant brouillé avec son parent, le roi de France, prit du service dans l'armée espagnole, et pénétra dans notre pays avec un corps de troupes qu'il réunit aux Lorrains. De son côté, le duc de Lorraine établit son quartier-général à Waremme, et de là, dirigea ses soldats sur divers points pour faire du butin. La Hesbaye devint particulièrement le centre de leurs déplorables exploits. Ces désastres affligeaient profondément le prince Maximilien; il tenta de nouveau d'amollir le cœur du duc de Lorraine par des représentations et des prières. Il l'exhorta à se retirer et à cesser de commettre tant de violences et d'extorsions dans un pays qui ne lui était *redevable d'aucune chose* et ne lui avait donné *aucun sujet de guerre*. Le duc, comme on sait déjà, répondit, en ricanant, qu'*il connaissait trop bien le bon cœur de son cousin, le prince Maximilien-Henri, pour croire qu'il voulût donner le moindre déplaisir à un prince dépouillé de ses États; partant qu'il priait de trouver bon qu'il se logeât sur ses terres*. Il répéta, en prenant un ton plus sérieux, qu'il y avait d'ailleurs été appelé par la noblesse.

Maximilien, indigné, donna des commissions pour lever des gens de guerre et enjoignit à ceux qui possédaient des fiefs de payer le dixième de leur revenu. Avec cet argent, il leva un régiment de cavalerie, et il invoqua le secours de l'empereur d'Allemagne et des princes du cercle de Westphalie dont relevait la principauté de

Liège. On lui promit aide et protection, mais un temps assez long devait nécessairement s'écouler avant l'arrivée des troupes du cercle. En attendant, le duc de Lorraine prit la ville de Looz et ses soldats pillèrent les églises aussi bien que les maisons des bourgeois et y commirent les plus affreux excès; ensuite ils ravagèrent le monastère de Herkenrode et celui de Munsterbilsen, les villes de Herck, Beringen, Hamont et toute la Campine: ces deux dernières villes périrent par le feu. Les Lorrains attaquèrent aussi les villes de St.-Trond, Tongres et Hasselt; mais les habitants, avec la garnison, leur opposèrent la plus intrépide et la plus louable résistance. Les brigands durent se retirer.

Pendant ce temps, le comte de Longueville, à la tête d'un autre corps de troupes lorraines, passait la Meuse et se dirigeait sur Stavelot et Malmedy. Les habitants, prévenus de son arrivée, s'étaient mis sur leur garde et avaient appelé à leurs secours leurs voisins les Franchimontois. Ils reçurent les ennemis avec une si belle contenance que le comte de Longueville vit bien qu'il n'avait rien de mieux à faire que de battre en retraite, après avoir laissé sur le terrain une quantité de ses soldats.

Enfin en 1654, le secours promis par l'Allemagne arriva. Après avoir fait leur jonction avec nos soldats, les troupes allemandes se mirent incontinent à la poursuite des Lorrains dont une partie bloquait la ville de Brée en Campine. On les chassa assez facilement de cette position, mais on ne put les empêcher de piller partout où ils passèrent en opérant leur retraite. Encore ne fut-ce que lorsqu'ils apprirent que leur duc venait d'être arrêté à Bruxelles qu'ils quittèrent définitivement le pays. Ce prince, vendu aux Espagnols, fut arrêté par les ordres mêmes du roi d'Espagne qui le fit transférer dans une prison à Tolède où il resta jusqu'en 1659. Cette arrestation fit grand bruit en Europe; les Espagnols la colorèrent d'un singulier prétexte: ils prétendirent que le duc n'avait été arrêté, que pour sa conduite inhumaine dans

le pays de Liège, et le manque de discipline parmi ses troupes, tandis que tout le monde connaissait la part que les Espagnols avaient prise dans les affreux exploits reprochés au duc de Lorraine.

Pendant qu'on donnait la chasse aux Lorrains, on vit arriver et camper près du Val Saint-Lambert une armée française d'environ 10 mille hommes sous le commandement des généraux Fabert et de Saint-Prie, qui venaient, disaient-ils, contribuer à notre délivrance. Leur concours fut parfaitement inutile; les Français ne marquèrent leur arrivée que par le pillage de la ville de Herve, après avoir fourragé dans les belles campagnes qui environnent cette ville.

CLIV.

Les Hessois. — Jugement de la Guemine de guerre.

Foulé, abimé par les armées des puissances étrangères, les Lorrains et une quantité d'autres pillards, une nouvelle tribulation non moins cruelle était réservée au malheureux pays de Liège.

Au mois de mai 1644, le sieur de Valmont, muni d'une commission de S. M. très-chrétienne le roi de France, arriva dans le pays pour y faire des enrôlements. Il se fixa aux environs de Maestricht et y donna rendez-vous à tous les aventuriers raccolés par ses ordres. Dès qu'il se vit à la tête d'une troupe assez considérable, composée tant bien que mal, il exhiba des ordres secrets qui lui enjoignaient de bâtir un fort sur l'île de S^t.-Antoine, près de Maestricht, au mépris de la neutralité du pays. Il y logea ses soldats, et comme il fallait les nourrir, le sieur de Valmont les envoya marauder dans les environs de Maestricht, de Liège et d'Aix-la-Chapelle, où ils commirent impunément les plus cruels excès. Ils rôdaient de nuit et

de jour, détroussaient les passants et ruinaient les fermiers. Un jour, ils mirent la main sur plusieurs personnages de la ville de Liège, et voulaient, pour les rendre, une grosse rançon qui, cependant, ne leur fut point payée.

La France ayant jugé ces aventuriers inutiles à ses desseins, ils conservèrent leur organisation et se mirent au service de l'empereur d'Allemagne se prétendant commissionnés pour lever certains impôts dus par le pays de Liège à l'empire. C'est de ce moment qu'ils prirent le nom de *Hessois*, parce que beaucoup de mercenaires de la Hesse vinrent se confondre dans leurs rangs. On s'imaginerait à peine à quelles déprédations cette soldatesque effrénée se livra, si les récits du temps n'étaient là pour les attester. Quand le prétexte qui les avait colorés cessa d'exister, c'est-à-dire lorsqu'on eut payé ce qu'elle exigeait au nom de l'empire, la Hollande prit les Hessois à sa solde, et en laissa l'entretien au pays de Liège. Les ministres du prince Ferdinand de Bavière, émus des plaintes continuelles des Liégeois, envoyèrent auprès des Etats-Généraux l'official de Haxhe et Eustache de Liverloo pour les engager à retirer les Hessois du pays. Les Etats-Généraux écoutèrent à peine les doléances des députés; leur mission échoua complètement.

Alors les Liégeois résolurent de se délivrer eux-mêmes par la force de ces hordes barbares. On leva partout des troupes, jusque dans la ville d'Aix-la-Chapelle et les environs, et l'on parvint à former une armée de près de 15 mille fantassins et 1200 chevaux, avec un parc de neuf pièces de canons : il est vrai que cette armée n'était en grande partie composée que de paysans, armés les uns de faux, les autres de divers instruments ou outils peu propres à soutenir un combat régulier; mais tous ces hommes étaient animés du désir de se venger de tous les maux que les Hessois leur avaient fait endurer. Ils se dirigèrent, sous le commandement du comte de Heers, du colonel Miche et du bourgmestre Wansoule, sur le château de Gronsfeld, près de Maestricht, où les Hessois en

grand nombre s'étaient retranchés. Le 16 juillet 1643, la troupe liégeoise attaqua la forteresse avec une intrépidité rare, et le soir même vers les huit heures, elle monta à l'assaut, renversa tout ce qui lui était opposé, et massacra, sur les débris du château, toute la garnison jusqu'au dernier homme, à l'exception du commandant, nommé Camber ou Cauwenberg, que les Liégeois accrochèrent à une fenêtre pour le faire souffrir plus longtemps.

L'armée se dispersa après avoir détruit le château de Gronsfeld de fond en comble.

Jugement de la Guemine de Liège.

On appelait *Guemine* les assemblées du peuple présidées par les chefs des métiers ou les bourgmestres. L'an 1637, la *Guemine* de guerre rendit l'ordonnance suivante : elle donne une idée des excès auxquels se livrèrent les partis politiques sous le règne du prince Ferdinand de Bavière :

En conseil de guerre de la Guemine de la Cité, franchise et banlieue de Liège, tenu le 17 décembre 1637, en la salle haute :

Vu les enquêtes et pièces probatoires advenues de la part des syndics de la Cité, touchant la sédition, conspiration et *bloquement* de Liège, et autres attentats et violences contre la cité et pays de Liège, le conseil a condamné *appréhensibles* comme traîtres et ennemis de la patrie, les sieurs de Jehaing, gouverneur du château de Huy, de La Cappelle, Godefroid de Bockoltz, Horion de Heil, le bourgmestre Rausin ou Rousin, l'échevin Dormal, Jean Valerius, Jérôme Lambert, Tornaco, avocat, Oger Proset, Anthoine de Maret, Ernest de Maret, Jehan de Hanefse, Jean d'Elberg, Vivario, quartier-maitre, le baron de Holvingen, le chevalier de la Blocquerie de Chokier, chanoine de Saint-Lambert, le chanoine de Proset, le docteur Dawans, curé des Onze-mille-Vierges. — A ceux qui ont coopéré au meurtre du bourgmestre La

Ruelle, on promet le pardon et en sus 200 *patacons*, s'ils parviennent à *livrer* ou *tuer* les susnommés, et quant aux autres bourgeois qui pourront *attraper* ou *tuer* les dits jugés, ils auront 500 écus, et si c'est un des ecclésiastiques 500 écus. — A ceux qui prouveront qu'ils ont *tué* Jean d'Elberg, il leur sera donné *mille patacons* de récompense; le conseil défendant au surplus à *tous et un chacun* d'entretenir, loger, abriter aucun des traitres, s'ils ne veulent être atteints de la même peine, et qualifiés de traitres et ennemis de la patrie.

Par ordonnance :

(Signé) LECLERCQ, secrét.

CLV.

Anecdotes.

Grignoux, Chiroux, et Poplouroux.

Ces trois désignations, également injurieuses, s'appliquaient à trois catégories de citoyens de Liège. Nous avons maintes fois parlé des deux premières, dont les divisions ensanglantèrent le pays, sous le règne du prince Ferdinand de Bavière. Il nous reste à dire un mot de la dernière; on appelait *Poplouroux* tous ceux qui ne voulaient de la domination de l'un ni de l'autre parti; c'est-à-dire, tous les gens paisibles, qui déploraient tout bas, car ils n'auraient osé exprimer publiquement leurs plaintes, de voir leur patrie déchirée par deux factions également criminelles.

C'était dans le sang que ces implacables factions noyaient alternativement leurs querelles.

Le 3 juin 1636, la faction des *Grignoux* fit, à Liège, des visites domiciliaires pour découvrir principalement le refuge du commissaire Franck et du greffier Bertrand, de Verviers, jadis procureur des *Chiroux*. Les fureteurs

allant ainsi de maisons en maisons, ne trouvèrent ni Franck ni Bertrand, mais ils découvrirent derrière la Halle des Tanneurs, à l'auberge enseignée de l'*Empereur*, un nommé Philippe, couché dans son lit et malade. Cet homme, qui jouissait d'une position aisée, était accusé d'avoir servi d'instrument aux *Chiroux* et d'avoir employé des moyens de corruption pour enrôler plusieurs bourgeois dans la bande ennemie; ils les avaient gagné, disait-on, avec de l'or, des boissons et des promesses. On l'enleva de son lit et on le mena, au milieu d'une foule de peuple qui le chargeait d'imprécations, sur la grande place du Marché, où on l'attacha avec des cordes au pied du gibet. Puis, il devint le but de la populace qui l'assomma d'abord à coup de pierres; elle l'acheva ensuite à coups de bâtons et de marteaux. Le cadavre mutilé du malheureux Philippe fut ensuite attaché à la potence, où on le laissa exposé jusqu'au lendemain. Ses parents obtinrent alors la permission de l'emporter pour le faire enterrer. *Voilà*, dit un chroniqueur, *comme le premier Chiroux fut traité du peuple comme un allègement à son mal par la mort d'icelui.*

Cinq pauvres houilleurs.

Or, il ne faut pas oublier, dit le même chroniqueur liégeois, ce qu'on racontait en ce temps de troubles et de guerre (c'est-à-dire sous le règne du prince Ferdinand de Bavière) et particulièrement l'aventure et bonne fortune que rencontrèrent cinq pauvres houilleurs qui, après avoir été ruinés et vu leurs maisons brûlées ou saccagées par les Croates, avaient quitté Montegnée (1) pour aller habiter dans les environs d'Ans, car à Montegnée il n'y avait presque pas une maison restée entière par le fait de ces inhumains soldats. Ces houilleurs nantis d'armes à feu avaient pu néanmoins les emporter et songeaient, pa-

(1) Grace-Montegnée, commune du canton de Hologne-aux-Pierres, à une lieue du marché de Liège.

ratt-il, à s'en servir à l'occasion contre les impitoyables Croates. Un jour, cette occasion les servit à souhait. Ils s'étaient embusqués dans un jardin ou une prairie, derrière une haie épaisse longeant un chemin par où passaient et repassaient souvent les soldats pour aller d'un quartier à l'autre. Ils devisaient ensemble de leur infortune en maudissant les scélérats qui les avaient réduits à la misère, quand tout à coup ils entendent un bruit de *marche de chevaux*. Bon, disent-ils, voici des Croates, vengeons-nous. Soudain ils appréhendent leurs armes, s'encouragent à la fermeté et s'exhortent à ne pas tirer ensemble, afin de se donner réciproquement le loisir de recharger leurs armes et de continuer leurs feux. Regardant à travers la haie, ils voient que c'est un capitaine ou un officier supérieur des Croates qui s'avance précédé et suivi de quelques soldats. Ils s'accordent de tirer d'abord sur le capitaine, et, en effet, au moment où celui-ci approche, il reçoit une balle qui le renverse mort de son cheval. Cette détonation fait tourner bride aux premiers soldats qui veulent riposter le pistolet à la main ; mais ne voyant personne, ils approchent le capitaine pour le relever et le secourir, et au moment où ils se baissaient, ils reçoivent eux-mêmes deux coups de fusils qui les blessent grièvement. Plusieurs autres coups atteignent ceux qui suivaient. A ces coups en succèdent d'autres, tellement qu'on aurait dit que c'était une *grosse troupe* qui se battait. Les Croates effrayés de cette attaque invisible le crurent et prirent la fuite en marquant la place de leur sang et abandonnant le cadavre de leur capitaine.

Lorsque les Croates se furent éloignés, les cinq houilleurs escaladèrent la haie pour arriver dans le chemin où gisait le corps inanimé du capitaine, près de son cheval qui ne bougeait pas. Quand ils se furent bien assurés qu'il était mort, ils se mirent à le fouiller et lui trouvèrent une ceinture faisant plusieurs tours et *emplie d'or*, sans compter une valise bien garnie. Munis du butin, ils se retirèrent chez eux et ayant fait appeler le curé afin qu'il réglât

lui-même équitablement les parts, on trouva que la ceinture et la valise renfermaient plus de 40 mille florins, tant en ducats qu'en pistoles. Qu'on juge de la surprise et de la joie de ces pauvres gens qui tantôt réduits à la misère, se voyaient devenus riches en un jour, par leur hardiesse et leur courage. Le cheval qui était d'un grand prix, estimé à plus de cent *patacons*, ils le donnèrent pour vingt *patacons* au premier offrant, tant ils étaient joyeux de leur bonne fortune.

Plusieurs paysans, ajoute notre chroniqueur, et même des bourgeois *portaient le nom* d'avoir fait aussi du butin sur les Croates, car les dits Croates étaient *pleins* d'or et d'argent qu'ils avaient volés; mais on ne s'en vantait pas. Cependant, on le savait, et c'est pourquoi les Liégeois étaient d'autant plus acharnés contre les Croates; malheur à ceux qui tombaient dans les mains des bourgeois et des paysans, car ils les jetaient impitoyablement dans les bures, après les avoir dépouillés. Là, ceux de ces misérables qui n'étaient pas brisés dans leur chute, faisaient entendre des lamentations inutiles.

CLVI.

Invasions des Turcs en Europe.

L'empire turc, fondé en Asie par les successeurs du prophète Mahomet, s'est élevé progressivement sur les ruines de plusieurs Etats chrétiens. Après avoir dompté l'empire d'Orient, dont Constantinople était la capitale, les Turcs étendirent leurs conquêtes jusqu'aux frontières de la Hongrie et enlevèrent même à la Pologne plusieurs provinces. Le nom de ce peuple barbare et sanguinaire devint l'épouvante de la chrétienté; les papes firent prêcher des croisades pour les arrêter dans leur marche victorieuse; les empereurs d'Allemagne, plus directement

menacés, implorèrent des secours de tous les princes de l'empire; en 1663 le pays de Liège contribua à la défense commune par des subsides qui allèrent jusqu'à 238 mille écus, et l'envoi à l'armée de l'empereur de 500 cavaliers et de 150 fantassins équipés et entretenus aux frais du pays. L'inquiétude générale fut heureusement dissipée l'année suivante par la victoire de Raab : les chrétiens refoulèrent, après une sanglante bataille, les Turcs au-delà des frontières de la Hongrie; mais cette défaite ne les rendit que plus acharnés à recommencer leurs tentatives de conquêtes sur l'Europe, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Une circonstance de nature à favoriser puissamment leurs projets se présenta en 1681.

Le comte Teleki ayant soulevé la Hongrie contre son souverain, l'empereur d'Allemagne, conclut une alliance avec les Turcs pour appuyer sa révolte. Le sultan leva une armée de plus de 140 mille hommes à laquelle se joignirent environ 50 mille Hongrois rebelles, sous le commandement du grand visir, Kara Mustapha, et de Teleki. Cette armée formidable, dans laquelle nous ne comprenons pas un grand nombre de troupes irrégulières, s'avança sur Vienne en détruisant par le fer et les flammes plus de 200 villages sur la route, et elle investit cette capitale le 14 juillet. La cour impériale, effrayée de cette rapide invasion, prit la fuite, emportant à peine ce qui lui était nécessaire; le duc de Lorraine, général de l'armée de l'empereur, de beaucoup inférieure à celle des ennemis, se retira de l'autre côté du Danube, afin d'être mieux à même de harceler les Turcs et d'attendre les secours qu'on sollicitait de toutes parts, ne laissant dans Vienne qu'une garnison de 12 mille hommes sous les ordres du comte de Staremberg. Le siège de la ville de Vienne par les Musulmans, nouvelle qui se répandit dans toute l'Europe comme l'événement le plus extraordinaire et le plus désastreux, terrifia les peuples. La prise de cette capitale aurait gravement compromis la civilisation et l'existence des nations chrétiennes si la Providence eût permis une

catastrophe aussi déplorable. Des prières publiques s'élevèrent vers le ciel pour détourner le foudroyant orage prêt à éclater ; les princes faisant taire leurs dissentiments particuliers, dans l'intérêt général, acheminèrent des troupes sur la capitale de l'Autriche, le pape remit à l'empereur de nombreux dons en argent, on organisa la résistance la plus énergique : les étudiants de l'académie de Vienne et tous les métiers s'enrégimentèrent et prirent les armes ; on repoussa les premiers assauts, mais probablement l'armée turque aurait à la fin vaincu la noble résistance des assiégés par le nombre. Dans cette extrémité, l'empereur Léopold écrivit la lettre suivante au vaillant roi de Pologne, Jean Sobieski, qui déjà s'était mesuré avec les Turcs :

« *Sire, nous attendons Votre Majesté, persuadés que si votre royale personne veut bien paraître à la tête de nos troupes, la défaite des Turcs est certaine.* » L'intrépide polonais n'hésite pas un instant, malgré quelques mauvais procédés qu'il avait à reprocher à l'empereur. Il assemble six mille de ses meilleurs combattants et à leur tête vole au secours de la ville assiégée. Son infanterie était mal vêtue ; quelqu'un lui conseilla de la faire arriver pendant la nuit afin qu'on ne vit pas ses haillons : *Non*, dit Sobieski, *ce sont des braves gens qui ont fait le serment de ne porter que les habits de l'ennemi.* Le Roi de Pologne est placé à la tête de l'armée chrétienne qui s'élève bientôt au nombre de près de cent mille hommes par les puissants secours que lui envoient les électeurs de Saxe, de Bavière et d'autres Etats de l'empire (1). Jean Sobieski livra la bataille aux Turcs le 12 septembre, et les défit complètement. Poursuivie l'épée dans le dos, l'armée turque se retourna cependant pour résister. Un nouveau combat plus meurtrier encore que le premier s'engagea, et après

(1) Beaucoup de courageux jeunes hommes de Liège et de Verriers se rendirent à Vienne pour s'enrôler dans l'armée. Plusieurs combattirent vaillamment et perdirent la vie sous les murs de cette capitale.

une lutte acharnée la victoire demeura aux chrétiens. Dans sa fuite précipitée l'armée ennemie abandonna tous ses bagages, ses armes et son artillerie. On trouva dans le camp qu'elle avait occupé, de grandes richesses, surtout dans le pavillon de Kara Mustapha. L'empereur ordonna de les partager entre tous les officiers et soldats de l'armée victorieuse.

Le sultan pour se venger de l'affront qu'il avait reçu fit étrangler le grand-visir Kara Mustapha. La décadence de l'empire ottoman date de cette époque.

On peindrait difficilement la joie et l'allégresse que cette victoire signalée produisit dans toute l'Europe (1). Des fêtes somptueuses et des réjouissances publiques eurent lieu à Verviers et à Liège. Nous n'avons pas de détails sur ce qui se fit dans la Cité, mais Henri de Sonkeux a eu soin de consigner longuement dans son *mémoire*, comme il l'appelle, le récit des *joyeussetés* auxquelles les Verviétois se livrèrent à cette occasion; on en ferait, ajoute-t-il naïvement, *un gros volume*.

Dès qu'on connut à Verviers la nouvelle de la brillante victoire remportée par le roi de Pologne, on cessa tous les travaux et la population se répandit dans les rues témoignant par ses cris et ses gestes le bonheur que ce grand événement lui faisait éprouver. L'expansion générale un peu calmée, on songea à rendre grâces à Dieu d'un tel bienfait. On célébra une grand'messe solennelle suivie de la plus nombreuse procession qu'on eût encore vue, car tous les habitants des populeuses communes environnantes étaient accourus pour y assister. Le soir, toutes les maisons furent illuminées, et l'on alluma de grands feux dans les principales rues. Le lendemain on organisa un immense banquet aux frais des magistrats et des habitants notables, auquel on convia les ouvriers et leurs femmes. Les magistrats y assistèrent avec leurs familles; on

(1) Kara Mustapha avait juré qu'après la prise de Vienne il convertirait le monde à la foi musulmane par le sabre.

y porta de nombreux *toasts*, comme on dit de nos jours, d'abord au *très-bénin empereur toujours auguste, que Dieu conserve*; ensuite : à la santé du *très-magnanime roi de Pologne*. — Au *très-illustre et très-généreux Charles, duc de Lorraine*. — A leurs *altesses sérénissimes les électeurs ducs de Bavière et de Saxe et à tous les princes de l'Empire*. — Au *généreux et vaillant comte de Staremborg, gouverneur de Vienne, qui s'est acquis une gloire signalée*. — Au *révérend père Marc d'Aviano, de l'ordre de Saint-François, qui pendant le combat a parcouru les rangs le crucifix à la main, encourageant et bénissant les soldats*. — Enfin à tous les bons officiers et soldats qui ont exposé leurs vies et répandu leur sang pour la cause générale.

Des danses publiques et des bals succédèrent au banquet. Les magistrats, le *mayeur*, les *échevins* avec leurs femmes, leurs demoiselles dansèrent et sautèrent comme le dernier citoyen. Tous les rangs étaient confondus dans cette allégresse générale. On alluma de nouveau les feux, et l'on suspendit quelque temps les danses pour jouir d'un singulier spectacle. On avait fabriqué un très-grand mannequin à l'air féroce, portant une grande barbe et qui représentait l'empereur ou le sultan turc et dans l'intérieur duquel on avait introduit une certaine quantité de poudre. On le promena d'abord dans toute la ville au son du tambour, puis lorsqu'on en eut fait le tour, on le jeta dans le grand feu allumé sur le marché; l'explosion de la poudre le fit sauter en l'air aux acclamations de la multitude enchantée de cette démonstration qu'on trouverait maintenant ridicule.

Les fêtes avaient commencé le 6 octobre 1683, on les continua le 7 et le 8. Le dernier jour, un service général fut célébré pour le repos des âmes de tous les soldats morts en combattant; on termina la fête par une grande illumination; des transparents portant des figures et des vers à la louange de l'empereur et du roi de Pologne brillèrent au-dessus de la porte de plusieurs maisons. Notre chroniqueur avait composé, pour en orner sa de-

meure, le chronogramme et les vers suivants qu'il faut lire sans commentaire :

EMPEREVR ET ROI DE POLOGNE
VIVE A TOVJOVRS EN COVRONNE.

VIVE LA CROIX DE JÉSUS
PAR ICELLE LES TURCS SONT VINCUS.

CLVII.

Variétés.

Surlet du Lardier.

C'est le nom d'une des plus anciennes familles nobles du pays de Liège. Son origine se perd dans la nuit des temps. Elle s'est éteinte au 15^e siècle dans la personne de *Fastré-Baré de Surlet*.

L'un des membres de cette famille, Jean de Surlet, voulut que sa postérité témoignât qu'il n'avait point dérogé en épousant une belle et riche bouchère qui vendait du *lard* sur le marché : il fit ajouter à son nom, si illustre, de Surlet, celui *du Lardier*, dénomination que ses enfants conservèrent religieusement.

Jean de *Surlet du Lardier* était bourgmestre de Liège en 1274. Il est le neuvième sur la liste des personnages qui ont occupé cette importante magistrature, dont l'institution semble remonter seulement à l'an 1242. Plusieurs membres de cette famille occupèrent successivement cette charge.

Le souverain de l'empire des fleurs et roi des papillons.

A la suite des notices sur la citadelle de Liège, nous avons ajouté une jolie historiette empruntée au docteur Bovy, dont le héros était un soldat qu'il avait parti-

culièrement connu. En voici un autre du même auteur, qui n'est pas moins intéressante dans son genre :

« Je ne puis m'empêcher de parler aussi d'un autre invalide, né en France, au village de la Roquette, près de Castres. Il serait superflu de dire les divers incidents qui l'avaient amené à la citadelle. Chabardèze (c'est ainsi qu'il s'appelait) n'était point un apôtre de l'humanité comme Lacroix. Si je le mentionne ici, c'est pour signaler en lui un genre d'aliénation mentale auquel les variétés innombrables d'histoires de manie rapportées dans les livres de médecine n'offrent rien d'analogue, que je sache.

» L'imagination, qu'il est quelquefois si difficile, même pour l'homme doué de l'entendement le plus sain, de restreindre dans de justes bornes, avait entraîné Chabardèze dans les champs de l'illusion et dans les écarts d'esprit les plus extravagants. Cependant à l'exception d'un délire partiel qui le rendait heureux et content, il se conduisait comme le commun de ses semblables, c'est-à-dire en être raisonnable.

» Vers le déclin de sa vie, il parvint à se persuader qu'il était souverain universel des fleurs et roi des papillons. Certes, les hommes eussent envié un pareil maître ; car Chabardèze n'était occupé que du bonheur de ses sujets. Tout entier au bien-être de leur existence, on le voyait, dans les grandes chaleurs de l'été, un arrosoir à la main, aller puiser de l'eau au grand bassin de la place pour en abreuver la plante qui mourait de sécheresse. Si, en passant sous les fenêtres des dames de la citadelle, il apercevait des fleurs languissantes de soif, il s'adressait à la propriétaire, en lui disant : « Madame, le roi des fleurs » vous prie d'accorder un peu d'eau à celles qui sont sous » vos fenêtres. »

» Il était recherché des enfants, parce qu'il les aimait beaucoup. Lorsque l'un de nous se distinguait par sa sagesse ou par son application, il s'en approchait d'un air comiquement majestueux, pour lui conférer un titre dans

son empire imaginaire. S'il créait un *Prince des roses* par exemple, il plaçait un bouton de cette fleur à la boutonnière du jeune homme, en lui octroyant le droit de le porter constamment. On ne saurait croire quelle importance nous attachions à cette décoration (1). Notre ambition en était singulièrement flattée : ce sentiment est propre à chaque âge. Ici du moins il ne produisait que d'heureux effets, il nous engageait à une conduite toujours sage et régulière ; car le souverain des fleurs ne souffrait pas longtemps les mauvais garnements parmi les dignitaires de sa couronne.

» Une jeune et fraîche villageoise nommée Ida, qui chaque matin venait avec sa tante vendre son lait et ses fleurs à la citadelle, avait été remarquée par l'invalidé, qui avait fini par éprouver pour elle une sorte d'adoration ; il l'associa à sa toute puissance, en la proclamant reine des fleurs.

» Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le dérangement des facultés intellectuelles du bon invalide était aussi inoffensif que la cause qui y donnait lieu.

» Une fois seulement on le vit sortir de la douceur de son caractère. Chacun sait qu'une collection de papillons forme le tableau le plus varié en couleurs qui puisse charmer les yeux. M^{lle} Philippine de Waseige, fille du lieutenant-colonel du régiment, s'amusait un jour à attraper ces beaux insectes ailés à l'aide d'un roseau. Fur et à mesure qu'elle avait fait un prisonnier, elle le portait chez elle, le perçait d'une épingle pour le fixer ensuite à un carton. Chabardèze, que le hasard avait amené sur le lieu, regardait avec inquiétude tous les mouvements de la jeune personne en dehors d'une fenêtre. Pendant cet examen, il est tout-à-coup saisi de colère ; ses yeux deviennent flamboyants ; il se précipite dans l'appartement et

(1) Le docteur Bovy naquit à la citadelle de Liège le 20 novembre 1779. Son père, Severin Bovy, né à Verviers, était chirurgien sédentaire de la garnison de cette forteresse.

s'écrie d'une voix de tonnerre : *Malheureuse ! qui t'a donc autorisée à victimiser ainsi mes pauvres sujets ?* M^{lle} de Wasseige jette les hauts cris, on accourt ; Chabardèze est arrêté et le colonel fait la sottise de le condamner à quinze jours de cachot.

» Je ne sais si, parmi les nombreuses utopies de nos jours, il en est dont les créateurs aient aimé les hommes aussi vivement que notre monomane aimait ses fleurs et ses papillons...

» Ida, la Chloris de la citadelle, abdiqua sa souveraineté en se mariant avec un cultivateur du hameau des Roches. Chabardèze, désenchanté de ses heureuses illusions, mourut peu de temps après. »

CLVIII.

Une mère infanticide. — Prescription de 60 personnes notables de Liège.

L'an 1663, au mois de mai, arriva à Liège le jeune duc de Bavière, cousin de notre prince-évêque Maximilien-Henri. Ce haut personnage fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang ; la bourgeoisie le fêta beaucoup.

Son séjour fut marqué par un incident qui surprit étrangement tout le monde.

Une jeune fille, née à Namur, ayant détruit son enfant, fut saisie, après son crime, d'un tel repentir qu'elle vint elle-même s'accuser devant la justice et supplier qu'on la mit incontinent en prison, priant, en outre, qu'on la condamnât à endurer le supplice de la *pendaison* pour expier son forfait. Les magistrats s'étant assurés qu'elle était réellement coupable d'infanticide, prononcèrent un jugement emportant la peine capitale. Au jour fixé pour le supplice, on l'amena sur le marché pour subir sa peine. Touché de son repentir et de ses larmes, le duc

de Bavière ordonna de suspendre les apprêts de l'exécution et offrit sa grâce et le pardon à la jeune fille, à condition qu'elle irait terminer ses jours dans le cloître des *Dames blanches*. La jeune namuroise remercia le prince en disant qu'elle avait mérité la mort et qu'elle voulait la souffrir, afin que Dieu lui pardonnât son crime. Toutes les instances pour la faire changer de résolution ayant été inutiles, on donna l'ordre au bourreau de faire son office. Dans ce moment suprême, la patiente ne démentit pas un instant sa fermeté. Les regrets amers qu'elle témoigna, sur le point de mourir, arrachèrent des larmes de compassion et en même temps d'admiration des yeux de tous les assistants.

Proscription de soixante personnes notables de Liège.

Le 27 août 1675, le sieur Montferrand, commandant les troupes françaises occupant la citadelle de Liège, envoya au conseil du prince et à la magistrature la pièce suivante, qui fut en même temps affichée dans la rue Pierreuse :

*Le commandant des troupes de Sa Majesté très-chrétienne
le roi de France, dans la citadelle de Liège.*

« Comme il y a dans la ville et faubourg de Liège des personnes qui ne gardent guère la *neutralité* que Sa Majesté a fait observer de sa part si *religieusement*, et qui, au contraire, font des cabales en faveur de ses ennemis pour les attirer ou les introduire dans la Cité, et tiennent des propos *insolents* et une conduite *séditieuse* qui ne peuvent être soufferts dans une place où sont les troupes de Sa Majesté, et particulièrement dans les temps de conjonctures présents où les ennemis se vantent de faire faire des travaux sur le quai de la Batte pour assiéger la citadelle dont Sa Majesté nous a confié la défense;

» Nous requérons messieurs du Conseil de Son Altesse sérénissime évêque et prince de Liège, M. le grand-

mayeur et les bourgmestres de la ville, pour la tranquillité d'icelle, d'en faire sortir, et même des faubourgs, endéans les 24 heures, les personnes ci-après nommées auxquelles des passeports seront fournis pour se retirer où elles voudront, ainsi qu'à tous ceux dont la conscience reproche leur mauvaise conduite, autrement nous leur déclarons que ce terme expiré, ils ne seront plus en sûreté chez eux.

» Nous pourrions légitimement mettre sur la liste, et même en tête, le mayeur Jacob, mais comme il est officier de S. A., nous nous contenterons de donner avis de sa conduite, assez connue de tout le monde et qui n'est pas celle d'un officier d'un pays neutre, et de prier quant à présent MM. du Conseil de S. A. de lui ordonner de se tenir tel que sa charge le requiert.

» Nous prions aussi les dits MM. du Conseil ou du magistrat, pour autant qu'il leur appartient, de faire sortir madame de Hermée de sa demeure, située en lieu dit sur la *Fontaine*, demeure qui nous est suspecte, d'autant plus qu'il est notoire que des soldats ennemis s'assemblent chez elle et qu'on y traite d'affaires politiques, ce qui n'est pas convenable à son sexe, et ce que la dite dame doit cesser, autrement il y sera pourvu par nous. »

En conséquence de cette intimation, plus de soixante personnes, la plupart notables, durent quitter la ville emmenant leurs familles pour aller vivre en proscrits à l'étranger. On remarquait sur cette longue liste de suspects aux Français : M^{me} la baronne de Hermée, les bourgmestres Dans, de Rossius et de Graty; les chanoines Mottet, de Rossius, de Plenevaux, de Clerx; les avocats Sclessin et de Plenevaux, frère du chanoine; le capitaine Beurnoville, etc., etc.

Le jour du départ de ces familles fut un jour de deuil pour toute la ville. L'absence de ces notabilités, qui tenaient un grand train de maison et un nombreux domestique, devint une calamité pour les ouvriers. Ainsi

les Français ne se bornaient pas à exploiter la ville, ils tarissaient la source des revenus.

Le lendemain, 28 août, pendant que les exilés faisaient leurs préparatifs de départ, un détachement des troupes françaises descendit dans la ville et y maltraita des bourgeois. Un certain nombre de soldats envahit l'auberge-estaminet portant l'enseigne des *Trois Cignes*, derrière le palais, ils tirèrent plusieurs coups de fusil dans la maison et sur la rue et faillirent tuer, dans son carrosse, le baron de Surlet qui passait en ce moment; sa nièce, qui l'accompagnait, fut blessée. Deux autres personnes reçurent des blessures si graves qu'elles en moururent quelques jours après.

CLX.

Rétablissement des privilèges des 32 métiers.

On connaît cette puissante corporation des 32 métiers par ce que nous en avons déjà dit. Nous touchons à l'époque où après avoir exercé, en divers temps, une autorité presque souveraine dans la ville de Liège et même sur le pays tout entier, elle allait cesser d'exister comme pouvoir dominant. Il faut reprendre les faits d'un peu loin pour les exposer plus clairement.

En 1603, le prince-évêque Ernest de Bavière, qui voyait depuis longtemps que la charge de bourgmestre était le fruit de la cabale et de la corruption, publia un règlement qui confiait entièrement le choix des deux bourgmestres de Liège aux 32 métiers.

Voici de quelle manière on procéda à l'élection d'après ce nouveau règlement. L'on tirait par le sort, de chaque métier 3 personnes, ce qui en donnait 96; de ces 96 personnes on choisissait 32 électeurs : ces trente-deux électeurs élisaient les deux bourgmestres.

Ce système fonctionna jusqu'en 1649. Alors le prince Ferdinand de Bavière, après qu'il eut soumis les Liégeois par les armes, jugea que ce mode d'élection avait été la cause principale des troubles qui avaient agité son règne; il l'abolit, et y substitua la nouvelle forme suivante : Les commissaires de la Cité nommaient en présence des bourgmestres régents et du Conseil, 22 personnes, le prince en nommait aussi 22. On écrivait les noms des uns et des autres sur des billets, et le sort désignait ensuite deux bourgmestres et trente conseillers.

Ainsi les 32 métiers furent privés de leur plus beau privilège et de toute action politique dans les affaires. A cette exclusion, le prince ajouta la confiscation de tous les biens des 32 métiers, qui provenaient en grande partie de Wathieu d'Athin, le tribun populaire dont nous avons assez longuement entretenu le lecteur.

Mais on ne se résigna pas sans peine à ce changement. Une opposition sourde fermenta pendant plusieurs années; elle n'attendait qu'une circonstance favorable pour éclater. Elle jugea, en 1675, que le temps était venu:

On a vu ailleurs avec quel enthousiasme les Liégeois contribuèrent cette année à la destruction de la citadelle, ordonnée par les Français. Le peuple qui s'imaginait que ce boulevard était en grande partie la cause de ses maux, était dans la jubilation, et caressait surtout l'espoir fondé sur quelques paroles des magistrats, que les impôts qui pesaient si lourdement sur lui, seraient abolis ou du moins notablement diminués. Pendant plusieurs jours, il attendit vainement le changement qu'il espérait, et comme il vit qu'on ne se pressait guère d'accomplir ses vœux, il se porta le 9 avril en tumulte à l'hôtel-de-ville, criant à *bas les impôts!* Le peuple obtint, sans résistance des bourgmestres, que la perception de l'impôt sur le sel et la bière cesserait d'avoir lieu, sauf que les 5 liards qu'on avait mis anciennement sur la tonne de bière continueraient à être levés. La foule, tout à l'heure si menaçante,

se retira en faisant entendre les acclamations d'une joie qui fut, du reste, partagée par toute la ville.

A peine la foule était dispersée, qu'une quantité de bourgeois qui venaient de monter la garde au poste près de la citadelle, d'où ils avaient chassé les soldats du prince, résolurent, en rentrant dans la ville, de faire aussi *quelque chose de leur côté*. Ils se rendirent tous ensemble chez le chancelier et le grand-mayeur et leur demandèrent la restitution des privilèges des trente-deux métiers. Le chancelier et le grand-mayeur éludèrent cette réclamation en disant que la décision à prendre à ce sujet était trop importante, et qu'il fallait avant tout écrire à Vienne et à Cologne pour obtenir l'assentiment de l'empereur et de S. A. l'évêque-prince. Nonobstant cette réponse, les bourgeois résolurent d'exécuter eux-mêmes leurs projets. Pendant la nuit ils firent afficher dans divers endroits de la ville un placard dans lequel on proposait au peuple :

« 1°. De rétablir les 32 métiers et de les faire paraître selon l'ancienne coutume à la procession de la translation de St.-Lambert pour remercier Dieu de la démolition de la citadelle;

» 2°. De visiter les corps des métiers pour s'assurer qu'ils *observent bien leurs ordonnances* ;

» 3°. De demander à l'empereur la conservation des anciens privilèges et de faire recherche des excès commis contre le bien public afin de punir les coupables;

» 4°. De prier le doyen et le chapitre cathédral d'appuyer auprès de l'empereur les demandes de la bourgeoisie;

» 5°. De se défier des auteurs de la ruine publique et de les empêcher d'exécuter leurs pernicieux desseins;

» 6°. De s'abstenir de s'adresser à ceux qui avaient causé le mal pour aller chercher des remèdes, parce que leurs remèdes empireraient le mal;

» 7°. De ne rien entreprendre sans mûre délibération;

de s'abstenir de toute violence qui mettrait toutes choses en confusion et la bourgeoisie en servitude. »

Cet écrit produisit l'effet qu'on en attendait. Le peuple fit connaître que telle était sa volonté que les privilèges des 32 métiers fussent rétablis. De bonne heure dans la journée du 10 avril, les bourgeois présentèrent au chapitre de l'église cathédrale une requête sollicitant l'autorisation pour les 32 métiers d'assister, comme autrefois, à la procession qui avait lieu à la fête de la translation de St.-Lambert; cette autorisation leur ayant été accordée, les métiers se préparèrent à cette grande solennité. On ne saurait peindre l'activité et l'enthousiasme qui présidèrent à ces préparatifs. Le 28 avril, la ville de Liège présenta un mouvement extraordinaire. Les 32 métiers reprirent leurs séances dans les lieux qui leur étaient respectivement assignés, et en sortirent pour assister à la procession précédés de leurs bannières. C'était un magnifique spectacle dont le peuple avait été privé pendant vingt-six ans.

Mais ce n'était là qu'un acheminement à une émancipation plus complète. Les métiers se réunirent dès lors fréquemment et délibéraient avec chaleur sur le rétablissement de leurs droits. Au commencement du mois de mai, deux jours après la procession, ils déclarèrent que le règlement de 1603 sur la forme de l'élection magistrale, reprendrait force et vigueur, celui de 1649 leur ayant été imposé par force majeure. Les commissaires de la Cité adhèrent à cette déclaration. Les métiers décidèrent, en outre, que pour ne pas interrompre le travail de tous les membres qui durant quelques jours s'étaient rassemblés en corps, deux personnes de chaque section, en tout 64 citoyens, prendraient en mains le gouvernement de la commune et résoudraient les affaires pendantes. Ces députés choisirent la salle des *bouchers* et le couvent des pères mineurs pour le lieu de leurs réunions.

Les conseillers du prince, sous les yeux desquels ces diverses résolutions avaient été prises, malgré eux, en

transmirent la connaissance à Vienne. L'empereur ordonna immédiatement la publication d'un mandement, dans lequel S. M. I. exhortait les Liégeois à se conformer au règlement électoral de 1649; une simple exhortation n'était pas de nature à opérer un revirement dans le public. Aussi les Liégeois se bornèrent-ils à la commenter dans ce sens, qu'un conseil n'était pas *un ordre* et ajoutèrent que ce mandement n'était que la suite d'informations trompeuses transmises à l'empereur. En somme, on considéra cette pièce comme non avenue; le 24 juillet, les métiers, contrairement au règlement de 1649, se rendirent processionnellement dans l'église du monastère dit des *Ecoliers*, afin d'implorer le secours de Dieu et les lumières de l'Esprit-Saint pour l'élection qui avait lieu le lendemain, fête de saint Jacques (1). Plus de 30 mille personnes concoururent à cette élection vraiment populaire. Le seigneur d'Ans, membre du conseil ordinaire, et le seigneur de Plenevaux, jeune homme qui n'avait pas l'âge requis pour être bourgmestre et qui avait reçu les ordres sacrés puisqu'il était chanoine de la collégiale de S^t.-Pierre, furent proclamés bourgmestres (2). Quelques jours après les nouveaux magistrats signalèrent leur entrée en fonctions par un acte d'autorité contre un droit que le prince s'était réservé : ils congédièrent les capitaines de la bourgeoisie qui avaient exercé cette charge en vertu du mandement de 1649, et les trente-deux métiers démissionnèrent le receveur de la Cité et nommèrent pour le remplacer Nicolas Gilman, avec un appointement annuel de 1,000 florins Brabant.

(1) On renouvelait le magistrat chaque année le jour de la fête de saint Jacques.

(2) Pour être bourgmestre de Liège, il fallait avoir 35 ans accomplis, être marié ou l'avoir été.

CLX.

**Les mangeurs de tartes aux pommes et mangeurs
de boudins.**

Après l'élection magistrale du 25 juillet 1676, la restauration des anciennes coutumes du pays étant un fait consommé, le chapitre de l'église cathédrale se prêta d'assez bonne grâce au désir du peuple en remettant les clefs aux bourgmestres que le prince Ferdinand leur avait ôtées, et il est probable que le prince Maximilien aurait fini par accepter ce changement, si les partis n'avaient pas imprudemment fait naître des incidents qu'il regarda comme des attentats contre son autorité ou ce qu'on appelait alors ses *régaux*.

Il existait à Liège une compagnie qu'on appelait les *vieux arbalétriers* et qui avait l'honneur de faire la garde au palais lorsque le prince résidait à Liège; il en nommait le capitaine et les autres officiers. Comme les princes bavarois qui ont gouverné la principauté de Liège étaient pourvus d'autres bénéfices, notamment de l'archevêché de Cologne, ils séjournèrent habituellement à Cologne et à Bonn; de manière que depuis longtemps la compagnie des *vieux arbalétriers* n'avait plus de service actif et ne figurait que pour mémoire. Au commencement de l'année 1677, les nouveaux magistrats populaires, de concert avec les 32 métiers, résolurent de réorganiser la compagnie des *vieux arbalétriers*, et le bourgmestre d'Ans se fit octroyer le grade de capitaine, ou se nomma lui-même. On vit bientôt parader cette compagnie à Liège, commandée par son nouveau capitaine. Les conseillers du prince l'informèrent aussitôt de cette circonstance; ce procédé des autorités populaires le blessa vivement, et

l'on verra ailleurs qu'il n'oublia pas que le bourgmestre d'Ans avait usurpé l'une de ses prérogatives (1).

Dès cette année 1677, commencent les nouveaux troubles qui agitèrent la Cité et le pays jusqu'en 1683.

Quelques jours avant la saint Jacques, le bruit courut que l'un des sous-mayeurs de la Cité voulait brouiller l'élection magistrale, fixée comme de coutume au 25 juillet. Cet homme soupçonné, à tort ou à raison, d'être un artisan des volontés du prince, fut mis en prison sur l'ordre des bourgmestres. Les commissaires de la Cité s'étant assemblés déclarèrent l'arrestation du sous-mayeur illégale. On discuta le fait, de part et d'autre, dans une quantité de manifestes et d'écrits, et cette guerre de plumes échauffa tellement les esprits que les magistrats, qui ne voulaient pas avoir tort, déclarèrent à leur tour six de ces commissaires déchus du droit de bourgeoisie et de leurs charges, ce qui envenima d'autant plus la querelle au lieu de l'apaiser.

Naturellement, le prince désapprouva cet acte d'autorité et il écrivit à son grand-mayeur qu'il plaçait les commissaires destitués sous sa protection et sauvegarde, ordonnant, en outre, qu'ils seraient maintenus dans leurs droits malgré le jugement des bourgmestres.

Ces faits étaient autant d'aliments pour les factjons qui se recrutaient journellement et qui allaient bientôt renouveler les excès des *Chiroux* et des *Grignoux*. La ville se trouvait divisée en deux camps, se chamaillant sans

(1) Le 29^e de janvier 1677, la compagnie des vieux arbalétriers a fait ériger, sur le pont des Arches, un corps-de-garde de bois et planches avec les armes des bourgmestres d'Ans et Plenevaux et de la dite compagnie, et y sont montés en garde au soir, laquelle garde s'observait de nuit tant seulement.

Le 6^e de février, la compagnie des jeunes arbalétriers étant assemblée sur ses chambres à la porte Saint-Léonard, a rendu en location ses barques marchandes de Liège à Maestricht, que le ci-devant évêque-prince avait usurpées à la dite compagnie passé 28 ans; laquelle a obtenu de ces barques le prix de 1,600 florins par année, pour un terme de six ans, à commencer au jour de saint Gilles. (*Chronique manuscrite de Liège.*)

cesse, et échangeant des injures, des menaces et même des coups lorsque les adversaires se rencontraient. En 1678, sous la régence des seigneurs Soumagne de Fraineux et Pol qui avaient succédé à B. de Pleneveaux et Jean Le Rond, les deux partis ennemis se qualifièrent réciproquement de noms aussi burlesques que ceux de *Chiroux* et de *Grignoux*. Les partisans du prince, ceux qui affichaient en public leur dévouement à sa personne, à son pouvoir, et applaudissaient à tous ses actes, furent surnommés *mangeurs de tartes aux pommes*, parce qu'on avait vu quelques-uns d'entre eux se régaler, soit dans des boutiques de boulangers, soit chez des amis, des gâteaux aux pommes; ils ripostèrent à leurs adversaires par un autre sobriquet : ils les désignèrent sous le nom non moins grotesque de *mangeurs de boudins*, épithète fondée sur les mêmes raisons que la première. Nous n'avons pas besoin de dire que les *mangeurs de boudins* formaient le parti populaire. Il témoignait ouvertement de son respect pour le prince, et sa dignité, à condition toutefois qu'il respectât les franchises et les libertés du pays, c'est-à-dire, les changements introduits dans l'élection magistrale, etc., sans son assentiment (1).

On tenta à diverses reprises, des moyens d'amener les deux partis à la conciliation, mais sans succès.

Le prince aigri de ce qu'on avait annulé ses actes et ceux du prince Ferdinand, son oncle, et des rapports passionnés qui lui arrivaient sur l'état des affaires à Liège, se plaignit dans une lettre adressée aux bourgmestres

(1) En cette année et quelqu'autre précédente, les habitants de la Cité de Liège étoient désunis et tous étoient en discorde, et chaque déclaroient être de la partie du prince : une bande s'appeloit *tarte aux pommes*, et l'autre *mangeurs de boudins*. Pour les *tartes aux pommes* tenoient la véritable partie de Son Altesse et furent exilés de la Cité par les *mangeurs de boudins*. Ce n'étoit tout le jour qu'alarmes dans la Cité de Liège, prenoient les armes les uns sur les autres, les anciens 32 métiers vouloient exercer leurs anciennes privilèges contre le grez de sa dite Altesse qui vouloit être en état comme si la citadelle étoit encor en état. (*Mémoire manuscrit des choses qui se sont passées à Verviers et à Liège.*)

qu'ils eussent repris, de leur propre mouvement, et contrairement à ses prérogatives souveraines, la forme du gouvernement de 1603, et qu'on eut, en outre, rétabli illégalement les 32 métiers dans leurs anciens usages, lesquels avaient été abolis en 1649.

Dans ces entrefaites, l'ancien bourgmestre de Grati se trouvait à *Bonn*, résidence du prince, et l'on savait qu'il avait quelque influence sur l'esprit de Maximilien. On le chargea de lui représenter que dans tout ce qui avait été fait, on n'avait eu d'autre but que de travailler à la conservation de la personne de Son Altesse, à maintenir son autorité principale et à procurer le bien de ses fidèles bourgeois qui avaient échappé au *déluge de la guerre* ;

Que la réformation de l'an 1649 ayant paru un remède plus dangereux et plus violent que le mal même, Son Altesse était suppliée d'en vouloir suggérer un autre plus propre à le guérir ; eu égard surtout aux *abus* qui en ont résulté dans l'administration de la justice et les réglemens de police, dans l'injuste distribution des deniers publics tant de la *mense épiscopale* que de l'état de la ville en particulier.

Les bourgmestres terminaient leur requête en suppliant Son Altesse de trouver bon que le réglement de l'an 1603 et son addition de 1631 fussent conservés.

Le prince consentit que M. de Grati conférât de ces divers points avec ses ministres. On échangea, de nouveau, des écrits de part et d'autre. De nombreux pourparlers eurent lieu sans résultat. A la fin, les bourgmestres révoquèrent la commission donnée à M. de Grati, et l'on s'en rapporta aux évènements pour l'issue des graves difficultés qui s'élevaient entre le prince et les Liégeois.

CLXI.

**Continuation des troubles à Liège. — Le mauvais
lundi.**

La rupture des négociations entre le prince et M. de Grati, agissant au nom des magistrats liégeois, abandonnait, comme nous avons dit, aux évènements, le soin d'assoupir la longue querelle que les prétentions des partis avaient suscitée. Mais au point où elle était arrivée, la question ne pouvait plus se vider que par un acte violent. Ceux qui n'étaient d'aucun parti gémissaient de cette triste perspective, que les disputes journalières, les rixes dans les rues, les écrits acerbes rendaient tous les jours plus probable. Jamais on n'avait vu dans le pays de Liège un tel débordement d'écrits, brochures et pamphlets. On y soutenait le *pour* et le *contre* avec la même ardeur, la même âpreté, et quand les partis étaient fatigués de s'injurier dans les libelles, ils en venaient aux mains dans les tavernes et les lieux publics. Ces discussions ne se débattaient pas seulement à Liège, elles réagissaient sur le pays tout entier; les querelles n'étaient pas moins vives, entr'autres, à Huy et à Dinant, que dans la Cité.

C'est dans ces dispositions des esprits qu'éclata à Liège, en 1679, un complot que l'on a nommé le *mauvais lundi*, parce qu'il eut lieu ce jour-là.

Les bourgmestres régents, Soumagne et Pol, avaient à leur dévotion un noyau de bourgeois, leurs confidents, prêts à tout moment à les seconder par les armes dans l'exécution de leurs projets, tandis qu'il était absolument défendu à tout le reste de la bourgeoisie de s'assembler en armes sans un ordre exprès. Un de ces affidés, qui

avait dans la milice le grade de capitaine, voulant signaler son zèle pour ses chefs, se hâta de rassembler son monde, au moment où la magistrature entrait en séance à l'hôtel-de-ville. Devait-on, dans cette séance, s'occuper d'une proposition qui déplaisait aux bourgmestres ou qu'ils voulaient imposer par la peur? C'est ce qui n'a pas été dit, mais c'est probable. A la vue de cette troupe armée, le Conseil députa deux de ses membres pour savoir la raison de ce rassemblement. Le capitaine interrogé, répondit qu'il exécutait les ordres des seigneurs bourgmestres; ceux-ci ayant oui le rapport des conseillers, désavouèrent le capitaine. Mais ce désaveu, auquel plusieurs membres du conseil refusèrent d'ajouter foi, ne suffit point pour calmer l'émotion que cette démonstration avait causée. On sonna l'alarme dans toute la ville, et le peuple, toujours prompt aux émeutes, se rendit tumultueusement aux environs de l'hôtel-de-ville; la foule encombra surtout la place du Grand-Marché, en voulant aux magistrats sans trop savoir pourquoi et variant dans ses exclamations et ses menaces suivant les opinions ou les haines des fauteurs qui parcouraient ses rangs. Jusque-là, le tumulte n'était qu'assourdissant, mais les voies de fait auraient succédé aux cris, aux vociférations, si le capitaine, affidé des bourgmestres, ne s'était prudemment retiré en dispersant son monde. La foule, de son côté, s'écoula aussi peu à peu, mais toute cette journée de lundi, la ville n'en fut pas moins dans une agitation extraordinaire.

Il y avait eu complot, c'était évident. On se disposa le lendemain et les jours suivants à en rechercher les auteurs. Les deux factions se renvoyaient réciproquement l'accusation de l'avoir ourdi. Les magistrats et le Conseil étaient aussi divisés que les bourgeois. Triste effet des luttes politiques! On fit une enquête à la suite de laquelle on arrêta un certain nombre de bourgeois, que l'on condamna au bannissement comme ennemis du repos public, et auteurs d'une conspiration qui n'avait pas abouti. Ces

proscrits quittèrent la Cité la rage dans le cœur et décidés à se venger. En effet, ils étaient assez nombreux pour former un corps; des émissaires leur procurèrent des armes et l'on vit ces malheureux, dénaturés par les passions politiques, se conduire envers leur patrie, comme le faisaient les hordes ennemies qui venaient la ravager. Ils portèrent le fer et le feu dans le plat pays, et après avoir assouvi leur vengeance sur de pauvres paysans, inoffensifs, ils venaient faire le coup de feu jusqu'aux portes de la ville et enlever des bourgeois paisibles qu'ils ne remettaient en liberté que moyennant une rançon.

Le prince voulut en vain réprimer ces attentats et les excès des factions, en renouvelant ses édits qui défendaient le port des armes et les attroupements, sous peine d'être traité comme perturbateurs de la tranquillité commune. D'autre part, il fit savoir au grand doyen du chapitre qu'il désirait connaître ce que les Liégeois entendaient par leurs offres de soumission à sa personne et à sa dignité. Le grand doyen s'acquitta de cette commission auprès des bourgmestres, qui répondirent en termes que Son Altesse trouva conçus d'une manière trop vague; ensuite de quoi Maximilien-Henri déclara qu'il ne recevrait point les députés de la commune, s'il s'en présentait.

Les dissensions augmentaient donc au lieu de diminuer. Cette malheureuse Cité de Liège n'était pas seulement la proie des factions; on y voyait circuler impunément en plein jour, des criminels, des malfaiteurs de la pire espèce portant la tête haute, se sentant protégés par l'un des partis. Au mois d'octobre 1679, de bons citoyens se plaignirent aux bourgmestres de la présence de ces scélérats dans la ville; ceux-ci accusèrent les officiers du prince de négligence et même de connivence avec les criminels, et résolurent de les faire eux-mêmes arrêter. A leur tour, les mayeurs, qui ne relevaient que du prince, accusèrent les bourgmestres d'usurper des fonctions et un droit qui ne leur appartenaient pas. Le prince donna

raison à ses officiers; les magistrats répondirent par un appel au peuple : un grand placard où ils revendiquaient le droit de police qui leur avait été octroyé par le prince Jean de Heinsberg, fut affiché au coin des rues et carrefours.

Cette année, l'empereur d'Allemagne, Léopold I^{er}, exhorta les Liégeois à suivre le règlement de l'an 1649, en leur faisant savoir qu'il jugeait cette soumission nécessaire pour faciliter un accord avec leur prince, Maximilien de Bavière. Les Liégeois n'ayant presque tenu aucun compte de cette invitation, et ayant continué à procéder à l'élection magistrale, suivant le règlement de 1603, le même empereur leur enjoignit, l'année suivante (en 1680) d'abandonner enfin ce règlement et de suivre celui de 1649, en ordonnant à l'électeur de Trèves et au magistrat d'Aix-la-Chapelle de prendre connaissance des difficultés élevées entre le prince et le peuple et de chercher diligemment et *vigoureusement* à les assoupir. Toutefois, l'empereur, tout en menaçant les Liégeois de son indignation, préféra les moyens doux à la rigueur, et ses exhortations, comme ses menaces, s'évanouirent pour le moment en fumée.

Mais pendant ce temps, le prince Maximilien préparait une exécution militaire contre le pays. En attendant, il fit convoquer une assemblée des États de la principauté à Saint-Trond et en exclut les bourgmestres de Liège. Ces derniers qui n'ignoraient pas que beaucoup de membres de cette assemblée leur étaient peu favorables, et qu'on y débattrait des questions dont ils seraient directement l'objet, se réunirent au Conseil de la Cité et l'on résolut d'adresser à tous les bourgmestres du pays de Liège et du comté de Looz une circulaire où étaient relatés tous les griefs du peuple liégeois contre le prince dans la personne de ses ministres. On se plaignait, entr'autres, dans cette pièce, des violences et des exactions commises par les agents du pouvoir et de la manière dont on avait voulu opprimer la ville de Verviers par le logement des troupes

étrangères, que le grand-chancelier et le gouverneur du marquisat de Franchimont, le baron de Linden, disaient avoir été appelées par les habitants de Verviers mêmes, tandis que les magistrats de cette ville démentaient formellement cette allégation. La circulaire était terminée par cette phrase énergique adressée aux députés, que s'ils voulaient se laisser opprimer par la tyrannie, les Liégeois, fidèles aux lois fondamentales du pays, n'étaient pas disposés à la supporter, et qu'ils prissent garde de ne voter dans cette assemblée que les impôts qui ne sauraient être considérés comme une violation de ces lois et des constitutions de l'Empire.

Cette lettre, dit le père Bouille, ne fut pas apparemment infructueuse, car les députés ne firent pour la plupart que se montrer à St.-Trond, puis s'étant retirés, l'assemblée se trouva dissoute.

CLXII.

Invasion des troupes allemandes. — Accord entre le prince et ses sujets. — 1680 à 1683.

Le feu de la discorde soufflait dans tous les grands centres de population : cependant on avait pu rétablir un peu de tranquillité à Huy et à Dinant, mais l'esprit de faction, comprimé d'un côté, reparaisait de l'autre. Verviers eut aussi ses journées d'émeutes, excitées à peu près par les mêmes motifs qui faisaient agir Liège, Huy et Dinant, c'est-à-dire, les brigues pour l'obtention de la magistrature, les impôts et le joug de l'autorité.

Parmi les impôts, le plus détesté, était celui du *soixantième* (1). Le peuple, autorisé par la magistrature,

(1) Ainsi nommé, parce qu'il prélevait le *soixantième* de la valeur sur toutes les marchandises qui entraient dans le pays.

l'avait aboli après la démolition de la citadelle. On entreprit, plus tard, de le percevoir de nouveau, et, à cette fin, les Etats de Liège envoyèrent à Verviers, en 1680, un nommé Martin Wilgot, accompagné de plusieurs employés, comme receveur du dit impôt. Ils étaient à peine dans la ville depuis quelques heures, que les étudiants du couvent des Récollets, ameutés par quelques fabricants de draps, sur qui pesait spécialement le *soixantième*, et secondés par les ouvriers drapiers, tombaient sur eux à coups de bâton dans les maisons où ils étaient descendus. La foule les arracha ensuite de ces demeures, les traîna, en continuant à les maltraiter, jusqu'au delà des portes de la ville, où elle les congédia à coups de pierres; Wilgot et ses suppôts faillirent perdre la vie. Ce fait eut lieu le 2 septembre 1680.

La facilité avec laquelle on venait de se délivrer de Wilgot et de ses *gabelous*, fit naître l'idée qu'il ne serait guère plus difficile d'abolir toutes les taxes, sans exception, y compris, même, celles qui étaient nécessaires au service public de la ville. Les turbulents excitèrent le peuple par des affiches à se rassembler à la maison commune pour y discuter les intérêts des habitants. Ces affiches ne portaient qu'une signature : c'était celle d'un pauvre fanfaron, mauvais ouvrier et tapageur, vulgairement nommé *Bietmé le ploquet*. Néanmoins cet *appel au peuple* produisit son effet; un grand nombre de jeunes ouvriers irréfléchis, et de fainéants toujours à l'affût du désordre, s'attroupèrent et parcoururent toute la ville précédés d'un tambour, défendant, sous peine de la corde, aux collecteurs de percevoir les tailles communales et aux bourgeois de les payer. Les pauvres diables de collecteurs, qui tenaient ces taxes à ferme, étaient consternés. L'esprit goguenard des Verviétois baptisa cet attroupement de *régiment Bietmé le ploquet*, ou de *Pierre Vantrin*, nom d'un individu aussi mauvais sujet que le premier.

Cependant le comte de Linden, gouverneur du mar-

quisat de Franchimont, ayant été informé de cette émeute, accourut à Verviers à la tête des paysans armés de Jalhay et des autres bans. Il était accompagné de son frère. Les turbulents s'apprêtèrent à la résistance, et ayant fait battre le rappel, ils se concentrèrent près de l'ancien pont de la rue Secheval, position étroite, défendue des deux côtés par les bords escarpés du ruisseau de Mangombroux (1). Le comte de Linden, qui était sur le Marché, apercevait le tambour juste vis-à-vis de l'ancienne église paroissiale, courut sur lui l'épée à la main, le saisit lui-même au collet et l'obligea d'abandonner sa caisse. Puis, il se présenta résolument presque seul devant les mutins, les somma de se disperser, et la foule pliant sous l'autorité d'un seul homme, s'écoula. L'honneur d'avoir dispersé les émeutiers revint uniquement au comte de Linden, car, chose étrange, les paysans, si valeureux en tant d'occasions, ne bougèrent pas pour le seconder; ils étaient comme frappés de terreur.

Maximilien-Henri de Bavière préparait, comme nous l'avons dit, depuis quelque temps, une exécution militaire pour soumettre ses turbulents sujets. Au mois de mars de l'année 1684, il fit acheminer de Hildesheim et de Wesel sur la principauté, un corps de troupes allemandes, cavalerie et infanterie, sous le commandement du colonel Schaden. Cette petite armée entra à Verviers le 20 mars et se logea chez les bourgeois. Mais la répartition en fut faite fort inégalement et d'une manière tout-à-fait arbitraire. A l'instigation du comte de Linden, gouverneur du marquisat, on emplit les maisons de ceux qui avaient trempé, de loin ou de près, dans les intrigues magistrales et le complot contre l'impôt du 60^e : plusieurs reçurent jusqu'à 10 et 15 soldats; on força, entr'autres, le sieur Pirson, l'un des commissaires de la ville, à héberger dix cavaliers avec leurs chevaux. Cette oppression dura

(1) Il n'y a guère plus de 20 ans que le pont de Secheval a cessé d'exister, et que le ruisseau a été voûté.

quinze jours, ensuite on logea les Allemands chez tous ceux qui pouvaient les recevoir. Cela n'accommoda que médiocrement ces pauvres troupes allemandes; les soldats étaient si préoccupés des dangers qu'ils couraient, étant isolés, au milieu d'une population qu'on leur avait dépeinte comme ne marchandant pas avec la vie d'un ennemi, qu'ils ne voulaient pas loger seuls chez n'importe quel bourgeois. On le croirait à peine; il fallut faire venir les paysans armés du marquisat pour les y contraindre. Ils se familiarisèrent plus tard avec ce danger imaginaire, et, devenus moins poltrons, commirent tant de dégâts, aussi bien la nuit que le jour, que les bourgeois auraient dû leur montrer qu'ils n'en avaient pas eu une fausse idée, en les châtiât sévèrement. On se borna à adresser des plaintes énergiques au gouverneur, comte de Linden, qui fit cesser les malversations.

Sous la protection des Allemands, on rétablit l'impôt du 60^e, et le sieur Martin Wilgot dans ses fonctions de receveur. L'échevin Nizet, locataire du moulin banal de la ville, qu'il tenait du prince Maximilien, perdit ce bénéfice et fut remplacé par le sieur Servais Polis.

Les instructions du colonel Schaden portaient qu'après avoir réduit à l'inaction les habitants de Verviers, il n'y laisserait en garnison qu'une compagnie, et qu'il se dirigerait avec le reste de ses troupes sur Visé, où il fermerait la navigation de la Meuse aux Liégeois du côté de Maestricht en même temps que des courses auraient lieu jusqu'aux portes de Liège pour inquiéter les habitants.

Lorsque les Liégeois connurent ce projet, la résolution fut prise de ne pas laisser au colonel allemand le temps même d'en commencer l'exécution. En effet, ce dernier venait seulement d'arriver à Visé, quand la bourgeoisie, sur l'ordre des bourgmestres, accompagnée de la milice du pays et du corps qu'on appelait les *dix hommes*, se mit en marche pour aller forcer Schaden à évacuer Visé. Le 22 mai, au soir (les Allemands étaient arrivés la veille), les Liégeois investirent cette petite ville et en formèrent

le siège. Au bout de dix heures, Schaden, épouvanté, demanda à capituler, et le lendemain 23, la faculté de pouvoir sortir avec les honneurs de la guerre, c'est-à-dire, tambour battant, mèche allumée, etc., lui ayant été accordée, il se retira avec son monde sous la protection du château de Franchimont, où il croyait être plus en sûreté. Toutefois, il était si peu rassuré dans cette position, qu'il ordonna aux paysans de garder les postes les plus avancés de son camp qu'il avait établi sur le *Champ des Oiseaux*, près du bois de Theux. Du 25 mai au 2 juin, il campa successivement près de Stembert, de Jalhay et de Sart. Enfin, rebuté de l'insuccès de son expédition, il retourna dans les garnisons de Wesel et de Hildesheim d'où il était sorti. Son départ provoqua aussitôt l'abolition de l'impôt du *soixantième*. Wilgot dut derechef quitter la ville, et tout ce que les Allemands avaient changé fut remis sur l'ancien pied.

L'échec honteux éprouvé par les troupes à la solde du prince, aggrava naturellement la situation; les disputes et les rixes des partis recommencèrent avec la même violence; les plus ardents du parti populaire songèrent même à la déchéance du prince avec l'appui de la France que l'on sollicita, au moins, d'intervenir dans les affaires du pays. Comme d'habitude, dans ce temps-là, la France ne se montra pas avare de promesses, quitte à laisser les Liégeois, au dénouement, dans l'embarras. Maximilien-Henri, plus outré que jamais contre ses sujets, organisa une nouvelle expédition de troupes allemandes, beaucoup plus nombreuse que la première, et donna l'ordre au commandant du château et de la ville de Stockhem de les recevoir dans ses murs, et à tous ses officiers du comté de Looz de joindre leurs milices aux troupes du colonel Schaden, nommé depuis général, et de pourvoir à leur subsistance sous peine de la vie. Bientôt cette armée renouvela ses courses et ses pillages; plusieurs communes de la Hesbaye souffrirent les plus cruelles dévastations, et malheur aux bourgeois qui tombaient entre leurs mains, ils étaient dé-

valisés et meurtris de coups ! Le 23 août 1682, elle fit une excursion jusqu'au faubourg S^{te}-Walburge qui fut vigoureusement repoussée par la milice qui gardait le poste ; les Allemands perdirent dix hommes dans cette affaire, et pour se venger, ils mirent le feu au faubourg, qui ne consuma heureusement que 7 à 8 maisons.

A quelque temps de là, le général Schaden tenta de s'emparer de la ville de Hasselt, liguée avec les Liégeois, et qui avait aussi aboli l'impôt du *soixantième* ; cette entreprise échoua d'abord par le courage des habitants qui repoussèrent l'attaque, mais ensuite les Allemands étant revenus en force, la malheureuse ville tomba en leur pouvoir, et ils massacrèrent sans miséricorde tous les hommes qu'ils trouvèrent armés ; ils déchargèrent même leur fureur sur de pauvres petits garçons qui jouaient avec les fascines qu'ils avaient jetées sur un marais. La ville fut en outre livrée au pillage, et alors qu'il ne restait presque plus rien aux habitants, on exigea la perception des termes arriérés du *soixantième*.

Maîtres de Hasselt, les Allemands purent sans difficulté dominer dans toute la Hesbaye et rançonner à leur aise le plat-pays. Ils mirent une garnison dans le fort-château de Heers. Ce succès alarma la Cité, les bourgmestres et le conseil de ville ordonnèrent à toute la bourgeoisie de prendre les armes et aux officiers de la milice d'y incorporer tous les volontaires qui se présenteraient. On déclara *aubains*, c'est-à-dire déchus du droit de bourgeoisie, et proscrits de la ville et même de la banlieue, tous ceux qui seraient reconnus avoir porté les armes contre la patrie ou auraient assisté directement ou indirectement les troupes du général Schaden. Puis, dans la nuit du 25 au 26 septembre 1683, l'armée patriotique sortit de la ville, en bon ordre, pour aller déloger les Allemands du château de Heers, position assez redoutable pour la sécurité de la capitale. Arrivés sous les murs de cette forteresse, les assaillants déployèrent tant de vigueur, qu'ils allaient l'emporter d'assaut, lorsque la

défense de pousser les choses plus avant, leur arriva de la part du grand-doyen et de quelques chanoines de la cathédrale, défense motivée sur l'espoir d'un prompt arrangement entre le prince et le peuple, ensuite d'un projet de soumission envoyé par la magistrature et les amis de la paix à Maximilien-Henri.

Au milieu des circonstances que nous venons de rapporter, l'empereur d'Allemagne, gardien-né de la tranquillité de tous les Etats de l'Empire, avait essayé, comme on sait déjà, d'amener une conciliation. Dans ce but, il envoya, le 9 juin 1682, le sieur Christophe Jodocy (1), l'un de ses conseillers, à Cologne, avec la mission de chercher à aplanir les graves différends survenus entre Son Altesse électorale, Maximilien-Henri, et le peuple. Le prince ayant accueilli ses offres de médiation, M. Jodocy se disposa à venir à Liège à l'effet de moyenner un accord; son voyage fut retardé par une maladie qui le retint à Aix-la-Chapelle jusqu'au 30 juillet, de façon qu'il ne put arriver dans la Cité que le 2 août. On le reçut avec les honneurs dus à l'envoyé de l'empereur et il trouva le plus grand nombre des habitants très-bien disposés à la paix, mais les conditions du rapprochement à intervenir entre les parties, qui roulaient principalement sur le maintien de l'élection magistrale d'après le règlement de 1603, et des autres privilèges, dépassant les pouvoirs qu'il avait pour traiter, il retourna à Cologne sans avoir rien fait, et fort content toutefois de l'accueil et des présents qu'il avait reçus. Quelque temps après, il envoya à Liège son secrétaire porteur de certaines propositions qu'il croyait convenables pour atteindre le but de sa mission; la magistrature déclara qu'elle ne pouvait pas les approuver.

Sur ces entrefaites, le prince Guillaume de Furstem-

(1) Christophe Jodocy, conseiller intime et commissaire de Sa Majesté Impériale, était d'une ancienne famille de Verviers, et dont plusieurs membres ont été pourvu de la charge de greffier.

berg, évêque de Strasbourg, étant venu prendre les eaux de Spa, témoigna le désir d'amener, par ses bons offices, une réconciliation, et il fit connaître ses intentions à la magistrature de Liège. Celle-ci députa au prince Guillaume, le seigneur Scheel et le syndic de la Cité, Henuse, qui, n'ayant pas rencontré le prince, avec lequel ils s'étaient croisé en route, se dirigèrent sur Cologne pour traiter directement avec Son Altesse. Ils y étaient à peine, que quelques *malintentionnés*, dit le père Bouille, firent courir le bruit à Liège que Son Altesse demandait préliminairement à la Cité une somme de trois mille écus par mois, le droit des armes et la nomination de l'un des bourgmestres; ils ajoutaient qu'on avait voulu obliger les députés à signer certains points d'une convention qu'ils avaient repoussée, comme sortant des limites de leur pouvoir. Bref, on recommença à si bien brouiller les affaires, l'animosité les poussa si loin, que les mécontents voulurent ôter les clefs magistrales aux bourgmestres d'Ans et de Pleinevaux, accusés de trop de tiédeur, et à la prochaine élection magistrale, on les remplaça par les sieurs Jean Le Rond et Waleran Lambert de Ryckmann, que la faction radicale jugeait plus propres à seconder ses dessins.

Cependant, la bourgeoisie paisible et même un grand nombre de partisans populaires montraient qu'ils étaient fatigués de toutes ces divisions et de ces luttes qui n'aboutissaient en définitive qu'à la ruine du pays. C'est dans ces circonstances que les seigneurs de Gaen (1) et Nicolas de Gerbes de Remouchamps succédèrent à Le Rond et Ryckmann. On offrit un acte de soumission au prince qui y répondit par des lettres gracieuses où il s'engageait à retirer les troupes allemandes du pays. Les nouveaux bourgmestres ménagèrent si bien les esprits qu'enfin un accord entre son Altesse et le peuple fut con-

(1) Ce magistrat fut le principal fondateur du couvent des capucins de Verviers.

clu le 22 novembre 1683 et signé au palais par le prince de Furstemberg pour Maximilien-Henri, et par les bourgmestres de Gaen, de Remouchamps, Le Rond, Stem-bier, et Dussart, grand-greffier de la Cité.

Cet accord ne fut qu'illusoire, comme nous le verrons ailleurs.

CLXIII.

Exécution des bourgmestres de Macors et Renardy.

Il y avait trop d'éléments de discorde à Liège pour que la paix qu'on venait de conclure fût durable. Entre les deux partis qui portaient autrefois les noms burlesques de *chiroux* et *grignoux*, et *mangeurs de tartes* ou de *boudins*, il s'en était élevé un troisième, dominant les deux autres, et composé de tout ce que la population avait de plus corrompu, de plus pervers et surtout de plus avide. La révolte, la terreur offraient des aliments à la cupidité ou aux désirs ambitieux de ces brouillons; la paix posant un obstacle à leurs projets, ils résolurent de la rompre, et leurs discours séditieux trouvèrent de l'écho dans le peuple, que les meneurs savent toujours adroitement tromper. Le traité stipulait quelques modifications dans le règlement électoral de 1603, et un donatif de cent mille écus, comme marque d'affection au prince. Cette somme, que les émeutiers représentaient comme une énormité, leur servit de prétexte pour soulever les esprits. On s'attaqua d'abord au bourgmestre Remouchamps, en l'accusant d'avoir agi contre les intérêts du peuple dans la conclusion du traité. Ensuite on lui ôta sa charge; la populace le poursuivit de ses huées et de ses injures; son domicile fut violé, plusieurs commissaires ou conseillers de la ville éprouvèrent les mêmes effets de la colère populaire. On remplaça Remouchamps par le

seigneur Henri Pompée de Macors, jurisconsulte profond, d'une grande probité, mais d'une faiblesse de caractère que les meneurs connaissaient bien et qu'ils surent exploiter pour le malheur de ce magistrat.

Plusieurs historiens prétendent que ces troubles étaient secrètement attisés par les ministres du prince, afin d'amener la rupture de l'accord intervenu entre Maximilien-Henri et ses sujets, cet accord ne leur paraissant pas de nature à satisfaire les justes prétentions de leur souverain ; d'autres repoussent cette supposition comme injurieuse pour le caractère du prince.

Quoi qu'il en soit, on vit bientôt sortir la guerre civile de ces dissensions ; la Cité devint un véritable théâtre de combat, où, sous prétexte de querelles politiques, des scélérats assouvissaient leurs vengeances particulières. Chaque jour de nouvelles rixes ensanglantaient les rues, chaque jour les citoyens paisibles étaient insultés et l'on jetait en prison ceux qui osaient se plaindre. Ce n'était cependant que le prélude d'une action plus acharnée qui eut lieu le 17 juin 1684. Pendant cette funeste journée, les partis se livrèrent, en quelque sorte, une bataille réglée : leur fureur et leur exaspération étaient au comble. Des deux côtés un grand nombre de combattants restèrent sur le carreau. Les uns avaient pour chef le ci-devant bourgmestre Le Rond, les autres un nommé N. Houbotte. Ce tragique événement donna lieu à de nombreuses incarcérations et à des proscriptions dictées par le bon plaisir de la faction dominante : la justice régulière cessa de fonctionner.

C'est dans ces circonstances, auxquelles il avait été si fatalement mêlé, que le bourgmestre de Macors vit expirer le terme de son mandat. Le peuple choisit alors pour chefs de la magistrature, Guillaume-François Renardy, docteur en droit, et Henri-Paul Giloton, jurisconsulte : ces deux hommes étaient les représentants de la démagogie. Le prince, informé des excès de tous genres commis par les factions, déclara qu'il ne les reconnaissait point

pour légitimes bourgmestres de sa bonne ville de Liège, leur déniaient tout droit et toute autorité, comme il l'avait déjà fait auparavant à l'égard de Henri de Macors, et il ordonna en même temps des mesures rigoureuses pour arriver par la force à la pacification de la ville.

Cette extrémité sembla d'abord ne point calmer l'audace des perturbateurs : ils resserrèrent par des serments les liens qui les unissaient et ils envoyèrent à la cour de France, un de leurs affidés pour intéresser le roi en leur faveur. Le roi répondit que M. La Raudière, son ministre à Liège, ferait connaître ses intentions aux suppliants. M. La Raudière, d'après les ordres de Sa Majesté, se borna à leur donner le conseil de se soumettre au prince et de s'en rapporter à sa clémence pour tout ce qui s'était passé. Cette réponse donna lieu à réfléchir aux mécontents, ce qui ne les empêcha point toutefois d'exercer dans la ville, qui tremblait sous leur joug, les actes les plus répréhensibles.

Cependant les anarchistes n'ignoraient point que le prince Maximilien faisait avancer une forte armée contre la ville et que, privés de tout secours étranger, il ne leur restait d'autre alternative que la soumission ou de périr les armes à la main, si mieux ils n'aimaient se dérober par la fuite aux punitions qui leur semblaient réservées. Peut-être auraient-ils adopté le parti de la résistance, si les 32 métiers, dégoutés des menées révolutionnaires, ne s'étaient élevés tant contre ceux qui les avaient fait naître, que contre les esprits inflexibles qui repoussaient toute idée d'accommodement, laissant au prince la faculté de rétablir l'ordre comme il l'entendait. Les métiers traitaient surtout ces derniers de tyrans et les accusaient de vouloir disposer à leur gré de la liberté, de la vie et des biens des bourgeois. De part et d'autre se croisaient les récriminations et les injures, ce qui avait lieu lorsqu'on était fatigué des voies de fait dans les rues. Enfin, et de guerre lasse, le parti de la paix prévalut, mais en émettant des prétentions que le prince Guillaume Egon de

Furstemberg, chargé des pouvoirs de Maximilien-Henri, rejeta en disant qu'il ne pouvait admettre aucune lettre, aucune députation de la part du *prétendu magistrat* de la ville, mais qu'il était prêt à écouter les propositions que les députés des 32 métiers et de la bourgeoisie pourraient lui soumettre. Les principaux factieux surent empêcher les gens des métiers de délibérer sur ce qu'ils auraient pu proposer au prince de Furstemberg dans l'intérêt de la ville.

Le refus d'admettre à une conférence les délégués de la magistrature et l'inaction forcée des métiers, ne laissaient plus, dans l'occurrence, que l'emploi de la force armée. Le prince Guillaume fit donc partir de Visé, où il était depuis plusieurs jours, un détachement de troupes, qui, se présentant inopinément aux portes de la ville, y entra sans coup férir. La réaction en faveur du prince Maximilien fut prompte et décisive : le peuple qui, peu auparavant, s'était battu au sein de la Cité pour des chefs qu'il entourait d'un respect et d'une soumission sans bornes, se tourna contre eux avec la même mobilité qu'il avait montrée tant de fois dans des circonstances analogues. On reçut les soldats comme des sauveurs et on leur épargna le soin d'arrêter les principaux de la faction; le peuple lui-même arrêta Macors, Renardy et plusieurs de leurs adhérents, et l'on remarqua que les plus zélés à opérer ces arrestations n'étaient pas les moins compromis. Le bourgmestre Giloton eut le bonheur de se sauver avec quelques-uns de ses amis politiques. Macors, retenu prisonnier dans sa maison, aurait pu aussi s'échapper par le derrière qui était libre, et comme on le pressait de profiter du moyen qui lui était offert, il refusa, en disant *qu'il n'était point coupable et que sa conscience ne lui reprochait rien.*

Le prince Maximilien avait suivi de près son armée et il était à Visé lorsqu'il apprit l'arrestation des chefs populaires par le peuple même. Il ordonna aussitôt d'instruire leur procès suivant les formes de la loi; les juges

prononcèrent la peine de mort contre Macors, Renardy et Giloton. Des dignitaires de l'église, des personnages fidèles et de haute distinction sollicitèrent la grâce des deux bourgmestres, surtout de Macors. Maximilien se refusa à toutes les sollicitations, alléguant le motif qu'il fallait faire un exemple. Le 9 octobre 1684, Macors et Renardy furent conduits sur l'échafaud et décapités. Le lendemain le prince fit son entrée dans la ville au milieu d'acclamations telles qu'on aurait dit une *joyeuse* entrée. Les principaux bourgeois complimentèrent et félicitèrent son Altesse de son retour; le peuple, insouciant des larmes répandues par les familles des suppliciés, alluma dans toute la ville des feux de joie. Maximilien Henri accorda une amnistie générale dont furent toutefois exceptés le bourgmestre Giloton que l'on exécuta en effigie et cinq ou six autres conspirateurs qui, n'ayant pu se dérober aux poursuites, portèrent leurs têtes sur l'échafaud.

Peu de temps après, c'est-à-dire le 28 novembre, Maximilien Henri publia un édit qui établissait la constitution liégeoise sur de nouvelles bases, constitution qui a maintenu la tranquillité du pays jusqu'en 1789.

CLXIV.

Le capitaine Jaminet.

Il y avait à Liège, au commencement du règne de Ferdinand de Bavière, un homme haï du peuple pour sa fermeté et son attachement au souverain; c'était le grand-mayeur de Bockoltz que son inépuisable charité, la noblesse de son caractère auraient dû mettre à l'abri de l'animadversion publique. On lui imputait une coopération active dans les mesures sévères ordonnées par Ferdinand contre l'opposition liégeoise, et lorsque ses adversaires en eurent le pouvoir, ils le forcèrent à quitter la

Cité. Il y revint au mois de janvier 1631. Pour sa sûreté personnelle, prétendit-il, sans qu'on le crût, il donna commission au sieur La Ramée, bailli du pont d'Amersœur, et à un certain Jaminet, ancien capitaine de milice, d'enrôler des bourgeois et des paysans qui seraient gagés et commandés par ces derniers. Outre le service de sa garde particulière, le grand-mayeur annonça que cette petite troupe servirait au besoin à réprimer les excursions des soldats étrangers dans le pays. Les bourgmestres n'ajoutèrent aucune foi à ces assurances pacifiques et pensèrent, au contraire, que le grand-mayeur avait l'intention de s'entourer peu à peu d'une force assez considérable pour leur dicter la loi. En conséquence, ils défendirent à tous les habitants d'accepter des gages de La Ramée et de Jaminet, sous peine d'être privés du droit de bourgeoisie.

La Ramée se soumit, paraît-il, à cette ordonnance, mais Jaminet, homme violent et colère, la méprisa, et continua d'entretenir dans sa maison, située derrière le couvent des dominicains (1), une douzaine d'individus qui l'escortaient armés dans les rues et lui inspiraient tant d'audace qu'il s'attaquait même aux paisibles bourgeois par des injures et des menaces. Jaminet était d'ailleurs visiblement protégé par Bockoltz et les sous-mayeur Rossius et Donceel, avec lesquels il allait de compagnie, affectant de servir de sauvegarde à ces officiers, ce qu'il semblait justifier, car il était toujours armé jusqu'aux dents. La conduite d'un tel homme n'était pas à mépriser : on le connaissait capable d'un coup de main et on allait jusqu'à dire qu'il méditait de se saisir un jour, par force ou par ruse, des bourgmestres Beckmann et La Ruelle. Étant en Condroz avec des troupes allemandes, quelques années avant ce qui fait le sujet de ce récit, il avait montré peu de scrupules dans le choix des moyens pour arri-

(1) Situé sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le grand théâtre.

ver à son but. Par une ordonnance du 19 février 1631, les bourgmestres, voulant se délivrer de cet homme dangereux, le décrétèrent de prise de corps, ainsi que ses agents, en invitant les officiers de justice de le tuer, en cas de résistance.

De quoi Jaminet ayant été averti, il entra dans une furieuse colère, et entraînant ses hommes avec lui, hors de sa maison, il vint se poster devant le couvent des dominicains au moment où le tambour, annonçant la résolution des bourgmestres, allait passer de ce côté. Comme premier acte d'agression, il tira un coup de fusil sur le pauvre diable qui battait la caisse, lequel heureusement ne fut pas atteint; puis il apostropha avec véhémence les témoins que cette scène avait rassemblés, les appelant des *trattres*, des *coquins*, etc. Joignant alors les faits aux paroles, il ordonna à ses hommes de faire feu dans diverses directions; les spectateurs épouvantés prirent la fuite, répandant l'alarme dans toute la ville : on ferma les maisons, et Jaminet avec sa bande parcourut plusieurs rues, jetant l'effroi parmi les passants, surtout après qu'il eut blessé un homme mortellement en Vinâve-d'Ille. Ne rencontrant aucune résistance, il se crut un instant maître de la Cité; il se rendit chez son frère, l'avocat, demeurant rue du Pot d'or, épanoui de son éphémère succès, et s'en applaudissant comme d'une victoire. Mais pendant ce temps, ceux qui avaient fui à son approche instruisaient le peuple, surtout les habitants d'Outre-Meuse, de ce qu'ils avaient vu, et celui-ci abandonnant tout travail se rassembla avec la plus grande promptitude, envahit la place du Marché et les principales rues, et croyant que Jaminet était chez lui, il alla fouiller sa maison du fond au comble. On dit aux chefs du rassemblement populaire que Jaminet se trouvait chez son frère; la foule s'y porta rapidement, mais celui-ci ayant été averti qu'on le poursuivait et que toutes les avenues lui étaient fermées, se réfugia avec les siens dans l'église de S^t.-Adalbert : ces derniers se tapirent dans la tour; quant à lui, il monta sur

l'appui d'une grande fenêtre placée derrière le mattre-autel, le fusil en mains, prêt à tuer ceux qui tenteraient de l'approcher, ou à s'esquiver par le jardin du seigneur Slins, chanoine de St.-Jean, situé au-dessous de cette fenêtre dont il avait eu soin de briser les vitraux. Devant son projet, un bourgeois prit l'avance et le renversa d'un coup de feu comme mort dans l'église. On le plaça sur un brancard et on le porta, ne donnant plus aucun signe de connaissance, dans le cimetière attenant à l'église. La foule fit irruption dans ce lieu et voyant que Jaminet n'était pas mort, les plus furieux l'assommèrent de coups de poings et de coups de pieds : l'un d'entr'eux lui donna même un grand coup de marteau dans le bas-ventre.

Le curé de St.-Adalbert, témoin de ces atroces brutalités, intercédâ auprès de la foule pour qu'elle lui permit au moins d'entendre la confession du patient et de lui administrer les derniers secours spirituels. Par les soins du pasteur, Jaminet étant revenu à lui criait merci à la bourgeoisie, lui demandant pardon et promettant de se soumettre à tout ce qui lui serait ordonné. Mais un certain nombre d'habitants qui avaient pénétré dans la maison pastorale, craignant que si Jaminet était relâché et venant à guérir de ses blessures, il ne cherchât plus tard à se venger, en invoquant le secours des partisans qu'il avait à Maestricht, l'abandonnèrent à la fureur de la foule qui se ruait sur le presbytère. Neuf valets des métiers le placèrent sur une échelle et le balançant là-dessus comme un jouet, le faisaient tomber au milieu des tas de boues qu'ils rencontraient : Jaminet en était tellement couvert que ses proches n'auraient pu le reconnaître. Le lugubre attroupement étant arrivé sur le pont d'Ile, on cria qu'il fallait jeter le moribond à l'eau, mais la foule encombrait tellement le passage, que les porteurs ne purent exécuter le vœu populaire, quelque bonne envie qu'ils en eussent. Un peu plus loin, ils recommencèrent leur infâme jeu, et leur intention était, pour terminer la scène, d'aller l'attacher au pilori du Marché. Ce supplice parut

trop doux à la multitude qui voulait qu'on le mit en quartier. Cette opinion devant nécessairement prévaloir, l'on se disposait à exécuter la sentence populaire, lorsque le bourgmestre La Ruelle parut au milieu du peuple, et réclama Jaminet comme prisonnier et justiciable de la magistrature. Il ordonna de le porter chez un chirurgien nommé Gérard de Noville, afin de lui donner quelques soins s'il était possible. Mais le malheureux n'en eut pas besoin, il expira quelques minutes après. *Et voilà*, dit l'auteur du manuscrit où nous puisons ces affreux détails, *la fin du dit Jaminet*.

L'esclandre du capitaine Jaminet avait commencé le 19 février, à 2 heures de l'après-midi; son cadavre était rapporté dans sa maison à 5 heures du soir. Le lendemain, on l'enterra sans bruit, les portes étant fermées, dans l'église des dominicains.

On parvint à se saisir de sa bande de douze hommes, mais ils furent relâchés, ayant donné pour excuse qu'ils n'avaient été que des instruments passifs dans les mains de leur capitaine.

CLXV.

Anecdotes.

Inondations.

L'an 1613, le Hoyoux, rivière qui prend sa source au-dessus du village de Clavier, et traverse Huy, où elle active une quantité d'usines, déborda tellement que les eaux submergèrent presque toute la ville, et qu'elles passèrent au-dessus du bassin de la fontaine située sur le marché.

La crue des eaux fut si prompte que les habitants ne purent prendre aucune précaution contre l'inondation. Le torrent renversa plusieurs maisons, et un nombre consi-

dérable de personnes et de bestiaux trouvèrent la mort dans les flots. C'était grande pitié, dit une vieille chronique, de voir tant de pauvres gens chassés par les eaux dans des greniers et jusque sur les toits, sans pain et sans espoir d'assistance, du moins pendant plus d'un jour. A la nouvelle de ce désastre, le seigneur Godefroid de Bockoltz, celui-là même dont nous avons parlé à propos du capitaine Jaminet, accourut sur les lieux, et affrontant les plus grands dangers, il secourut d'abord tous ceux près desquels il put pénétrer ; il arracha d'une mort certaine plusieurs pauvres femmes et des enfants nouveaux-nés. Son généreux dévouement excita la charité d'autres personnes et entr'autres des chanoines de l'église cathédrale de Liège dont les libéralités s'étendirent sur tous ceux qui avaient le plus notablement souffert de l'inondation.

Cette petite rivière causa des désastres non moins déplorables en 1749. Le 14 avril, après un orage terrible, ses eaux s'enflèrent extraordinairement, et répandirent la ruine et la consternation dans la ville. Le Hoyoux, dit une relation de cet événement, présentait l'aspect d'un grand fleuve en fureur, entraînant tout ce qui gênait l'impétuosité de son cours. Ce sinistre arriva au milieu de la nuit, alors que les pauvres habitants, qui ne se doutaient guères d'un tel malheur, étaient plongés dans le sommeil. Qu'on juge de leur triste réveil lorsqu'ils se virent cernés par les flots menaçant de les emporter avec leurs habitations ! Cette inondation, qui heureusement ne s'est pas renouvelée depuis, coûta à la ville et aux bourgeois une somme d'environ 800 mille francs.

Privilège des bouchers de Liège.

A la bataille de Steppes, gagnée en 1312 par les Liégeois sur les Brabançons, le métier des bouchers de Liège, placé au premier rang, se distingua noblement par sa valeur et tant d'intrépidité qu'on n'hésita pas à lui attribuer la meilleure part dans le succès de cette mémo-

nable journée qui délivra le pays de la tyrannie du duc de Brabant (1). En reconnaissance d'un service aussi signalé, l'évêque-prince, Hugues de Pierrepont, accorda aux bouchers certains privilèges particuliers, entr'autres celui de célébrer chaque année, le 13 octobre, l'anniversaire de la victoire de Steppes, par des réjouissances et en sonnant eux-mêmes deux grosses cloches de l'église Saint-Lambert. Pendant quatre siècles les *mangons*, ainsi nomme-t-on encore les bouchers, firent leur carillon et leurs fêtes sans encombre ni accident, mais la fatalité s'en mêla en 1615 : ils agitèrent si violemment leurs cloches qu'elles se brisèrent ! La perte de ces deux cloches étant une assez grosse affaire pour l'administration de l'église, le chapitre décida que les bouchers seraient privés de leur droit, ce qui n'eut pas lieu sans de vives et inutiles réclamations de leur part.

Un monstre.

Un phénomène excita beaucoup la curiosité des Liégeois en 1616; l'on en parla dans toute la principauté. Une femme de la rue des Venues, Hors-Château, accoucha d'un enfant du sexe féminin avec deux têtes, quatre jambes, quatre pieds et quatre bras, n'ayant qu'un seul tronc. Ce monstre présentait l'aspect de deux enfants couchés l'un sur l'autre ayant les jambes en l'air, en d'autres termes, chaque tête se trouvait placée entre les deux jambes, les bras étant dans leur position naturelle. Ce capricieux produit de la nature vécut l'espace d'une heure et reçut le baptême.

Grande chaleur.

L'an 1377, la chaleur devint si excessive que les fruits tombaient des arbres séchés comme des *cailloux*. Le Rhin et la Meuse ne chariaient plus que des filets d'eau.

(1) Voir la page 104 de la première série des *Notices historiques*.

Esturgeon monstrueux.

Le 30 avril 1630, on prit dans la Meuse, à Liège, un esturgeon ayant près de 9 pieds de longueur, et un marchand en offrit 50 *patacons* (fr. 236). Les pêcheurs ne le cédèrent qu'après l'avoir exposé à la curiosité publique, à raison de deux liards par personne.

Largesses du prince Maximilien-Henri.

Le prince Maximilien-Henri de Bavière, qui séjournait, comme on sait, ordinairement à Bonn, revint à Liège le 25 juillet 1660. Ses anciennes difficultés avec ses sujets étant assoupies alors, on l'accueillit avec des démonstrations de joie non équivoques. Lui-même se montra d'une prévenance et d'une affabilité qui charmèrent tout le monde. On lui offrit un magnifique banquet à l'hôtel-de-ville, pendant lequel il s'abandonna sans contrainte à l'enjouement et aux grâces naturels de son esprit. Il voulut porter publiquement la santé de la bourgeoisie, et se plaçant à une fenêtre, il éleva et but son verre en saluant la foule qui stationnait devant la maison-commune : il y avait, dit-on, plus de 2,000 personnes. Puis, non content de cette manifestation d'attachement à son peuple, il jeta, par poignées, l'or et l'argent sur le pavé, largesses dont tout le monde fut étonné, car on lui reprochait d'aimer l'argent. Deux jours après, il proposa aux Etats d'abolir tous les impôts qui pesaient le plus lourdement sur le peuple, ce qui fut exécuté, mais pas pour longtemps, car les Etats les rétablirent eux-mêmes.

Le blanc jeudi.

On appelait anciennement ainsi le jeudi qui précède le dimanche des Rameaux. Ce jour-là, les religieux du monastère de St.-Laurent avaient coutume de faire de grandes aumônes aux pauvres. En 1632, il s'en présenta un si grand nombre, la foule devint si compacte et si serrée,

chacun voulant arriver le premier, qu'il y eut 30 personnes étouffées et foulées aux pieds.

Gages des soldats liégeois.

Quand les compagnies bourgeoises allaient en campagne ou tenir garnison quelque part, on leur allouait une paie fixée de commun accord. En 1633, la compagnie des vieux arquebusiers, sous le commandement du comte de Groesbeck, fut envoyée à Visé, accompagnée de deux pièces de canon et de munitions de guerre : on accorda à chaque homme, outre le logement et la nourriture qui tombaient à charge des bourgeois, un patacon et demi par semaine. On doit convenir que le service des vieux arquebusiers était chèrement taxé, surtout dans un temps où l'argent était rare.

CLXVI.

Émotion à Liège.

L'an 1620, peu après la découverte du prétendu complot révélé par Jean Harsin, on proposa de frapper d'un impôt de 1 1/2 *patacon* chaque setier de grains déjà d'un prix assez élevé : les bourgmestres Jean d'Amay et Eustache de Liverloo s'y opposèrent énergiquement et déclarèrent qu'ils persisteraient dans leur opposition aussi longtemps que ce Harsin, qui avait jeté le trouble dans la Cité, en imaginant une conspiration que plusieurs citoyens avaient payée de leurs vies, n'aurait pas expié son crime par le supplice réservé aux traitres.

Cette résolution, bientôt connue du peuple, l'excita à se rassembler pour la soutenir au besoin. Cependant ne voyant personne faisant mine de vouloir contrecarrer les bourgmestres, le rassemblement devenait sans objet et

il allait se disperser quand les fauteurs s'imaginèrent que le temps ne serait pas mal employé, si la multitude dévastait quelque propriété appartenant à l'une ou l'autre des personnes impliquées dans la trahison de Harsin. L'une d'elles possédait une belle maison de campagne, située très-près de la ville : la foule s'y précipita, ravagea le jardin et travaillait à démolir la maison, lorsque le grand-mayeur, messire de Berloo, arriva sur les lieux à la tête de la compagnie des hallebardiers, et tomba rudement sur les pillards qui se sauvèrent par toutes les issues : on se saisit de 7 ou 8 des plus forcenés qui furent conduits en prison.

Dans d'autres circonstances, ces individus n'auraient subi qu'un emprisonnement plus ou moins long, mais les séditions, les crimes contre les personnes, les attentats contre les propriétés étaient alors si fréquents que les échevins voulant faire un exemple, se réunirent immédiatement et après avoir instruit sommairement la cause des pillards arrêtés, ils prononcèrent un jugement, exécutoire le même jour, qui les condamnaient à être pendus et étranglés sur le marché, vis-à-vis de la rue Neuvise, lieu ordinaire des exécutions.

L'iniquité de cette sentence, car les accusés n'avaient guère pu se défendre, révolta même la bourgeoisie paisible et dévouée à l'ordre. Le peuple, enhardi par l'appui qu'il trouvait chez les bourgeois, se rassembla de nouveau et de nombreux attroupements occupèrent les environs du marché. Vers sept heures du soir, arriva à cheval le sous-mayeur Donceel, accompagné de l'exécuteur, pour faire dresser le gibet. Les ouvriers préposés à cette fin s'éclipsèrent et il ne se trouva personne pour les remplacer, malgré les injonctions du sous-mayeur. Voyant ses ordres et ses menaces accueillies par le mépris, il eut recours aux offres d'argent. Il s'engagea à donner à l'instant dix *patacons* à ceux qui voudraient élever l'échafaud, mais loin de se laisser séduire par ces offres, le peuple se mit à crier que l'on pendit d'abord les *grands larrons* qui

ne voulaient rendre aucun compte de leur gestion, parce qu'ils avaient dérobé les biens de la Cité, et qu'ensuite il ne s'opposerait pas à ce qu'on fit prompte justice des *voleurs* du commun. Des paroles, on en vint bientôt aux voies de fait : le peuple s'arma de tout ce qu'il trouva sous sa main, lança des pierres et des ordures contre le sous-mayeur et le bourreau qui se virent contraints de s'éloigner; puis il s'empara du gibet, le porta sur le parapet du pont des Arches et le précipita dans la rivière. Tout cela se fit le plus silencieusement possible; il était minuit, une profonde obscurité empêcha la sentinelle placée au-dessous du pont de rien voir, mais entendant néanmoins quelque bruit, elle cria le *qui-vive!* auquel personne ne répondit.

Le rassemblement regagna le centre de la ville avec la même tranquillité; ceux qui le conduisaient avaient formé le projet d'attendre le point du jour et de se porter sur la prison pour délivrer les détenus. Pendant ce temps, ceux-ci, qui s'attendaient à chaque moment à leur dernière heure, avaient reçu les sacrements des mourants, et transmis leurs dernières volontés à leurs familles. Ils ne se doutaient guère de ce qui se passait. A peine le jour eut-il paru, que la foule cerna la prison de tous côtés; elle désarma la garde, non sans résistance; envahit ensuite la prison et obligea le geôlier à mettre, sur-le-champ, les condamnés en liberté. Le peuple les promena en triomphe dans toute la ville, en proférant des menaces contre les échevins et le chancelier de Blocquerie. Plusieurs échevins, entr'autres les sieurs Dormal, Lapede, Laroche et même le chancelier, crurent prudent de se dérober par la fuite à l'effervescence populaire.

L'anarchie qui régnait parmi les gouvernants avait rendu le populaire redoutable. Le peuple s'était imaginé qu'il pouvait tout régler à sa guise, et on ne prenait aucune mesure d'ordre pour le contenir ni même pour lui ôter le prétexte d'agir. Cette année Maestricht souffrit un long siège et les assiégeants enlevèrent, en payant, les

approvisionnement de la Cité, sans empêchement de la part des autorités qui ne devaient pas se dissimuler que le peuple s'ameuterait à cause du renchérissement des denrées alimentaires. Dans son aveuglement, le peuple s'en prit aux boulangers et aux brasseurs qui croyaient avec raison jouir du droit de vendre leurs marchandises mêmes à des étrangers, puisqu'on ne leur avait intimé aucun ordre contraire. Plusieurs furent blessés et virent saccager leurs maisons.

Le pain se vendait alors *dix patars* et la livre de beurre *huit*.

Violence commise sur le grand-prévôt de la cathédrale.

L'an 1629, un corps de troupes espagnoles, sous le commandement du comte Henri de Berghe, étant venu rôder dans les environs de Liège, des malveillants répandirent le bruit qu'elles y avaient été appelées par le seigneur de Bockoltz, grand-prévôt du noble chapitre de l'église St.-Lambert. Sans plus d'informations, une bande de forcenés se rendit au chapitre et se saisit de la personne du grand-prévôt, au milieu de ses collègues consternés d'un pareil attentat. On le mena à la *Violette* (on désignait ainsi la maison-commune) et pendant le trajet, on l'accabla d'injures et de menaces : quelques-uns opinèrent tout haut de le mettre à mort, et cet avis sanguinaire aurait prévalu, sans la fermeté du bourgmestre Beckman qui envoya quelques hommes, qui lui étaient entièrement dévoués, au secours du haut dignitaire que l'on traînait comme un misérable en prison. Beckman le reçut à l'hôtel-de-ville avec tous les égards dus à sa personne et à sa dignité et après l'avoir retenu dans une chambre pendant quelques jours, il lui procura les moyens de sortir de Liège sans danger.

Pour ôter tout prétexte à l'insurrection, plusieurs chanoines, témoins de l'arrestation de leur prévôt, s'empresèrent de se rendre au camp des Espagnols pour inviter leur général à se retirer; celui-ci ne fit pas grande diffi-

culté, mais ses soldats étant venus là pour marauder, n'étaient pas disposés à la retraite tant qu'il y avait à butiner. Alors les Liégeois résolurent de leur donner la chasse. Le 24 octobre, vers les trois heures après-midi, quatre compagnies de milice assermentées, sous les ordres de Trouillet, jadis lieutenant-colonel au service du duc de Savoie, sortirent de Liège et tombèrent à l'improviste sur les Espagnols qui étaient plutôt des voleurs de grands chemins que de vrais soldats. On en tua plusieurs; d'autres furent abandonnés, criblés de blessures, sur le terrain; le reste de la troupe prit la fuite. Les milices ramenèrent en triomphe, dans la Cité, des chariots de bagages appartenant aux fuyards, à la barbe et au grand regret des *vieux arquebusiers*, qui n'avaient pas suivi leurs camarades sur le lieu du combat, et qui étaient restés dans l'inaction pour une cause futile, la division s'étant glissée dans leurs rangs au moment du départ, pour l'office de porte-enseigne. Leur commandant, l'ancien bourgmestre Cortis, ne put réussir à les mettre d'accord.

CLXVII.

Pillages et dévastations à Liège.

Le bourgmestre Beckman étant mort dans l'année de son consulat, le conseil de la Cité convoqua les trente-deux métiers le dimanche 3 mars 1631, pour procéder au remplacement du défunt magistrat; les électeurs choisirent le comte de Heers, et malgré l'opposition des conseillers du prince Ferdinand de Bavière, ils élurent de nouveau ou confirmèrent comme bourgmestre, Sébastien La Ruelle, *ni plus ni moins*, dit une chronique du temps, *que si c'eût été à la saint Jacques*, époque à laquelle avaient lieu les rénovations magistrales. On porta à l'église Saint-Jacques les offrandes qu'on devait y pré-

senter en ces occasions, et le peuple dont La Ruelle était l'idole, exprima bruyamment la joie et le contentement qu'il éprouvait de voir à la tête des affaires un homme ayant toute sa confiance et qui déplaisait au prince. On sait que ce dernier désavoua cette élection et ne voulut pas reconnaître La Ruelle comme bourgmestre par le motif qu'il était un *second Beckman*, c'est-à-dire, partageant les opinions radicales que celui-ci avait montrées.

Mais le peuple se souciait peu de l'approbation du prince touchant cette élection. Il jura de la maintenir au besoin par la force, car en ce temps-là, malgré l'ascendant que La Ruelle s'imaginait avoir sur lui, le peuple était le maître, et il n'y avait, ajoute la chronique déjà citée, *nulle loi ni justice administrées dans la Cité*.

En effet, la plupart des magistrats avaient quitté la ville pour se soustraire aux insolences de la populace. Elle était habituellement conduite par trois ou quatre individus dont les contemporains nous ont conservé les noms : le plus connu, parce qu'il était le plus audacieux et le plus remuant, s'appelait Simon le *houilleur* ; après lui venaient Malboise et Jean Grolet, simples ouvriers, tapageurs, insolents et ennemis autant qu'on peut l'être du travail. Ces quelques hommes répandaient la terreur dans la Cité, et les bourgmestres n'exerçaient d'influence sur eux qu'en les flattant.

Quelques jours après l'élection dont nous parlons plus haut, on vit circuler dans la ville une petite bande bien armée, composée des enfants, des gendres et des amis d'un certain Philippe Renard, tué dans une de ces rencontres si fréquentes entre les deux partis qui divisaient alors la ville et le pays de Liège. Le mayeur Donceel, qui faisait aussi une tournée, les ayant rencontrés, leur demanda ce qu'ils cherchaient ; à quoi ils répondirent qu'ils cherchaient celui ou ceux qui avaient tué leur père. Le mayeur répliqua que les crimes commis par Renard justifiaient suffisamment sa mort et que pour lui il était plus disposé à remercier qu'à punir celui qui avait délivré la

ville d'un aussi mauvais sujet. Cette verte réplique alluma la colère de la bande; le mayeur, espérant l'intimider par un acte énergique, saisit à la gorge le plus vigoureux, mais celui-ci l'ayant pris à bras le corps, le serrant avec force, ils tombèrent l'un sur l'autre, en se débattant, au milieu de la rue Féronstrée. Les autres, voyant le mayeur par terre, crurent le moment favorable pour le tuer, et l'un d'eux lui lâcha presque à bout portant un coup de mousqueton qui lui fit une grave blessure à la jambe; ils auraient voulu l'achever, mais ils craignaient de tuer en même temps celui que Donceel étreignait toujours de ses bras nerveux. Après avoir maîtrisé son adversaire, le mayeur fit un effort violent pour se relever, et malgré la gravité de sa blessure, il put gagner une maison et s'y enfermer, échappant ainsi, comme par miracle, à la fureur de ces misérables.

La fuite du mayeur redoubla la colère de la bande. Les fils Renard ameutèrent bientôt toute la populace du quartier, tandis que quelques-uns de leurs compagnons étaient allés faire la même chose dans celui d'Outre-Meuse. En moins d'une heure, la foule armée devint menaçante; ses chefs fougueux la conduisirent d'abord devant la maison où s'était réfugié le mayeur, mais averti à temps, il eut le bonheur d'échapper à ses meurtriers, ce qui n'empêcha pas la foule de dévaster son asile momentané. Elle se porta ensuite sur la maison même de Donceel; on la pillait et on la démolit de fond en comble, ne laissant debout que les quatre murs. Alléchée par le vol et enfiévrée par la boisson, et ne rencontrant, au surplus, aucune résistance, la populace ou le *commun*, comme on disait alors, se rendit sur le marché et se mit en devoir de démolir et de piller aussi la maison située au coin de la rue du Pont, appartenant à Erard Piedbœuf, marchand *houiller* ou exploitant de houillères, ce qu'elle exécuta avec cette rapidité et cette énergie sauvages qui la distinguent lorsqu'elle s'insurge contre les lois. Voyant sa maison et sa fortune écroulées, Erard Piedbœuf en mourut quel-

ques jours après, de regret et de douleur. On lui reprochait d'avoir parlé un *peu haut* dans les assemblées des métiers en faveur du retour de l'ordre et de la justice dans une ville livrée à toutes les exigences des factieux, et l'événement dont il fut victime prouva qu'il avait eu bien raison de s'exprimer aussi franchement.

Ces scènes affreuses, commises impunément, en plein jour, au centre d'une grande et populeuse Cité, ne devaient pas s'arrêter là. Quelques-uns de la bande ayant conçu le soupçon que le mayeur Donceel et ses serviteurs pouvaient être cachés dans la maison du seigneur Wachtendonck, doyen du très-noble chapitre de St.-Lambert, ils excitèrent la foule à s'y rendre, ce qui n'était pas difficile, car, tous ces gens qui n'avaient rien à perdre, croyaient, au contraire, s'enrichir par le pillage, et on leur fournissait d'ailleurs un prétexte d'assouvir la haine aveugle contre le doyen que leur avaient inspirée les meneurs politiques. La foule assaillit donc l'hôtel Wachtendonck, brisant les portes et les fenêtres et jetant les gros meubles sur le pavé. Le doyen était paisiblement chez lui, lorsque la populace envahit son domicile, ne se doutant pas du sort qui l'attendait; et comme, après avoir fouillé toute la maison, on ne trouva ni Donceel ni ses domestiques, on s'empara du doyen et on le plaça au milieu de l'ignoble foule pour le conduire en prison. Il était à bout des outrages et des injures dont on l'accablait, lorsque les bourgmestres de Heers et La Ruelle arrivèrent à son secours. Ces deux magistrats haranguèrent la foule et réussirent à retirer le seigneur Wachtendonck de ses mains; eux-mêmes l'accompagnèrent jusqu'à sa maison, où il ne resta pas longtemps, car ayant rassemblé ce qui avait échappé aux pillards, il partit incontinent pour Huy.

Le lendemain de ces scènes de vandalisme, toutes les boutiques et principalement celles du marché et des rues avoisinantes restèrent fermées, dans la crainte d'un renouvellement. Cette crainte était très-fondée, car la foule se rassembla encore avec le projet bien arrêté d'aller pil-

ler et dévaster les maisons des principaux habitants et fonctionnaires de la ville, et particulièrement des sieurs Diffius, La Roche, Lapide, Dormal, Paludanus, d'Ans, Plenevaux, Croizotte, etc., la plupart échevins de la cour de justice de Liège. Mais les deux bourgmestres, dont on n'explique pas l'inaction pendant la première journée, prirent quelques mesures contre les factieux et les pillards. On parla d'abord avec eux, et quand on vit que les belles paroles ne produisaient aucun effet sur les plus enragés, on eut recours à la force : quelques-uns furent tués, un plus grand nombre blessés; cependant on ne parvint qu'au bout de quelques jours à dissiper complètement la populace et à la faire rentrer dans le devoir.

CLXVIII.

Faits divers. (1)

En 1631, au mois de février, le prince Ferdinand de Bavière fit parvenir dans la Cité un mandement contenant des propositions de paix, avec invitation aux curés de le lire au prône de la grand'messe dans toutes les paroisses de la ville, et aux citoyens paisibles d'y adhérer. On donna lecture de ce mandement le dimanche 9 février; cette pièce portait la date du 7. La population encombra, ce jour-là, toutes les paroisses, attirée surtout par l'appât du scandale, car on savait que les principaux factieux voulaient s'opposer à cette lecture et empêcher, même par la violence, ceux qui soupiraient après la paix de

(1) Le lecteur doit déjà avoir remarqué que nous ne faisons pas une *histoire*; nous nous bornons à recueillir des notes éparses et la plupart inédites que nous publions telles qu'elles se présentent à nos recherches. S'il nous avait été donné de coordonner ces matériaux, plusieurs des dernières *Notices* auraient dû entrer dans le cadre de l'histoire du règne du prince-évêque de Liège, Ferdinand de Bavière.

manifester leurs vœux. Cependant, ces derniers ne craignirent pas de donner leur adhésion au mandement, soit de vive voix dans l'église même, soit par écrit. Cette manifestation des amis de l'ordre souleva la colère des factieux, qui les attaquèrent à la sortie même de la messe. Heureusement, dans cette première mêlée, il y eut plus d'injures que de coups. Mais l'après-midi du même jour, des groupes armés et nombreux, animés particulièrement par Simon le *houilleur* et par un nommé Simonet, se formèrent dans les rues, menaçant de la voix et des gestes les signataires du mandement, et les obligeant enfin, par suite de mauvais traitements, à se barricader chez eux. On contraignit plusieurs citoyens à renier leurs signatures et à déclarer publiquement qu'ils avaient trahi la *cause* des intérêts populaires. La foule lacéra avec indignation tous les exemplaires du mandement qu'elle put trouver. Les prêtres qui avaient lu ce document ne furent pas oubliés dans l'expression de l'exaspération populaire. Les bourgmestres tâchèrent d'apaiser la foule et désapprouvèrent ces excès en faisant connaître aux métiers qu'il ne leur appartenait pas de s'immiscer violemment dans des affaires qui étaient de la compétence des magistrats.

Cette même année, c'est-à-dire en 1631, le prince Ferdinand ayant accordé une amnistie générale, rentra à Liège escorté d'une cour brillante et acclamé sur tout son passage par la foule qui, après l'avoir tant de fois maudit, ne savait comment lui témoigner sa joie. La popularité des bourgmestres ne fut pas un obstacle à cette réconciliation du prince et de son peuple. Il reçut au palais et admit à sa table ces magistrats, et leur montra beaucoup de courtoisie. A voir le peuple, tantôt si remuant, si acharné, contre son prince, et maintenant si dévoué et si soumis, on pourrait être étonné de cette subite révolution dans les esprits. C'est que le peuple, chaque fois qu'il se laisse entraîner dans les agitations politiques,

suit aveuglement des meneurs qui s'en servent comme d'un jouet. Dans cette circonstance, on remarqua, ce qu'on a observé souvent, que les plus zélés pour ce qu'ils appelaient la *cause du peuple*, ne furent pas les derniers à s'humilier devant le pouvoir rétabli, soit pour sauver leur vie ou en obtenir quelque grâce.

On sait que les anciens princes-évêques de Liège, n'avaient pas de liste civile comme les souverains de notre temps, et que leurs revenus ne consistaient principalement qu'en *dons gratuits* que leur faisait la nation. Pour cimenter la réconciliation entre le peuple et le prince, on songea qu'il serait opportun d'offrir un don à ce dernier, pendant son séjour à Liège. Ce don ne pouvant être accordé qu'avec l'assentiment des trente-deux métiers, ceux-ci s'assemblèrent, le 31 mai, pour délibérer sur cet objet. Le métier des *febvres*, qui comprenait les cloutiers, potiers de terre et d'étain, chaudronniers, épingliers, serruriers, maréchaux, forgerons, marchands de fer, plomb, cuivre, etc., se montra peu favorable au *don gratuit*, sous prétexte que ses privilèges avaient été violés, et qu'on ne faisait pas rendre compte à ceux qui avaient perçu l'impôt dit *l'œil du moulin*, espèce d'impôt mouture alors en vigueur. Ils voulaient, au surplus, qu'on déposât les deux sous-mayeurs. Les membres des autres métiers blâmant l'opposition de celui des *febvres*, la querelle devint très-vive, et parmi les partisans les plus zélés du *don gratuit*, se fit plus particulièrement remarquer Jean Grolet, cet artisan de troubles et de séditions dont nous avons parlé. Il était soutenu par plusieurs de ses anciens complices. La discussion s'échauffa tellement que les opposants au *don gratuit* se jetèrent sur lui pour l'exterminer, et c'en était fait de sa vie, sans l'entremise de quelques-uns qui, plus modérés, proposèrent de le jeter en prison. Il obtint, en réclamant son privilège de bourgeois, d'être mis dans celle de la *Violette* ou maison commune. Quoiqu'il fut écroué à cause du zèle qu'il avait montré pour les intérêts du prince, les échevins, qui

étaient rentrés à sa suite, trouvèrent l'occasion favorable pour faire le procès de son passé, et il aurait infailliblement été châtié par leur justice, si les bourgmestres obsédés ou intimidés par ses partisans ne l'eussent fait évader de la prison.

En 1628, la bourgeoisie nomma bourgmestres, à la Saint-Jacques, Mathias d'Ans et François Liverloo. On jeta l'odieux sur ces deux magistrats que les mandataires du peuple même avaient élevé à ces fonctions importantes : la populace se mit à les bafouer et à les poursuivre de ses cris sauvages et de ses huées lorsqu'elle les voyait. Il en résulta que les bourgmestres indignés engagèrent des troupes allemandes qui vinrent s'établir dans le pays et occupèrent la banlieue. La ville fut obligée de les nourrir et de les solder. Ainsi le paisible citoyen paya pour ceux qui ne voulaient respecter ni les personnes ni les lois.

CLXXIX.

Événements de l'année 1632.

Le 3 juin 1632, le prince d'Orange, à la tête de l'armée hollandaise, forma le siège de Maestricht, occupée par les Espagnols, et le 9 il commença à battre les murailles de cette forteresse.

Ce prince, aussi fin politique que bon général, ne négligea rien pour mettre les Liégeois dans ses intérêts ; il avait, du reste, en divers lieux de la principauté, notamment à Liège et à Verviers, des hommes dévoués par la conformité de vues et de religion, et dont les vœux n'aspiraient à rien moins qu'à la sécularisation de l'évêché de Liège. Il envoya dans la Cité, les sieurs de Fersen, Beaumont et Coock pour assurer les Liégeois de

son amitié et de son respect pour leur *neutralité*. Le nonce du pape, résidant à Liège, et dont le prince d'Orange connaissait l'influence, reçut aussi la visite de ses envoyés. Des compliments et des marques apparentes de sympathie furent échangées de part et d'autre : Le prince demanda de pouvoir s'approvisionner dans le pays, ce qu'on lui accorda au détriment du peuple, car le prix du pain augmenta bientôt après d'une façon alarmante. Comme nous l'avons dit, le peuple, dans son aveuglement, s'en prit aux boulangers, et n'eut pas même l'air de se douter que cette rareté des denrées alimentaires était le fait de l'imprévoyance de ses gouvernants.

Cependant les Liégeois, très-sensibles aux aménités du prince d'Orange, ne voulurent pas être en reste avec lui ; à peine ses envoyés étaient-ils rentrés au camp, qu'ils lui députèrent le baron de Schwatzemberg, le seigneur de Hysden, chanoine trésorier, et l'échevin Lafilt, pour le complimenter. Les esprits clairvoyants regardaient cette liaison avec les Hollandais comme une imprudence, et de nature à offusquer les Espagnols ; ils disaient, avec raison, que l'intérêt bien entendu du pays exigeait une neutralité absolue et qu'il ne fallait avantager ni mécontenter aucune des parties belligérantes. L'évènement se chargea de prouver la justesse de ces raisons. On apprit bientôt que le comte de la Motterie, gouverneur de Maestricht, accompagné du général Gonzalve de Cordoue, arrivait à marches forcées du Palatinat, avec un gros corps de troupes espagnoles, au secours de la ville menacée, et que les rapports qu'ils lui avaient été faits sur la conduite des Liégeois l'avaient tellement irrité qu'il jurait de mettre tout à feu et à sang sur son passage.

Les Liégeois effrayés envoyèrent aussitôt quelques-uns des principaux à Bruxelles auprès de l'infante-gouvernante des Pays-Bas. Cette princesse les assura qu'il ne leur serait fait aucun mal. Mais les Liégeois n'ajoutèrent qu'une médiocre confiance aux promesses de l'infante. Ils

savaient d'ailleurs à quoi s'en tenir sur la discipline des troupes mercenaires employées par l'Espagne, plus ardentes au pillage qu'au feu. On convoqua incontinent les Franchimontois et les Condrosiens, et l'on renforça les garnisons de quelques places, surtout de Tongres, Saint-Trond et Visé. On invita aussi les Hesbignons à prendre les armes. Ces mesures de précautions, fort utiles, avaient principalement pour objet d'empêcher les Espagnols de commettre des dégâts; car les Liégeois ne pouvaient avoir la présomption d'arrêter leur marche. Malheureusement, ces précautions devinrent inutiles ou étaient insuffisantes, car les troupes du comte de la Motterie ravagèrent les campagnes et ruinèrent de fond en comble un village près de Montenacken, malgré la résistance qu'on leur opposa et qui coûta la vie à quelques paysans. Cependant le bailli de Longchamps, lieutenant-colonel des wallons au service d'Espagne, fut attaqué par les Hesbignons et contraint de faire un détour pour se diriger sur Maestricht. Cette démonstration courageuse des Hesbignons exalta les Liégeois et ils résolurent d'aller les joindre immédiatement. On rassembla en hâte une partie des Franchimontois et des Condrosiens, les compagnies assermentées de la ville et celle dite de *dix hommes*, avec 4 pièces de canons qui furent amenées sur le marché. Mais au moment de partir, on apprend que les Espagnols ont effectué leur passage nonobstant toute résistance et que même plusieurs détachements ont été vus non loin de la Cité. Alors les compagnies déclarent qu'elles ne bougeront pas, n'ayant nulle envie d'aller se faire sabrer par la cavalerie espagnole. Ainsi se débanda l'armée liégeoise, et il ne resta sous les armes que les Franchimontois et les Condrosiens chargés de défendre les avenues de la Cité.

Quelque temps après, arrivèrent à Liège des malheureux paysans victimes des spoliations espagnoles, qui se plaignirent de l'abandon dans lequel on les avait laissés, et du peu de vigueur que beaucoup de leurs camarades

armés avaient montré contre les Espagnols, mettant bas les armes à l'approche de l'ennemi, Quelques-uns, mêlés aux groupes qui écoutaient les lamentations des paysans, firent entendre que la mollesse et l'inertie dont on se plaignait était le fait du Conseil privé, lequel montrait des sympathies pour les Espagnols. Ces allégations, paraît-il, dénuées de fondements, suffirent pour émouvoir la foule et l'exciter à de nouveaux excès contre les propriétés et la personne de quelques citoyens. Le 27 juin, la populace se mit à la recherche du fiscal du Conseil privé, très-haï des factieux et que, pour cette raison peut-être, on accusait volontiers de connivence avec les Espagnols. On força sa maison, et l'on fit main-basse sur diverses choses à la convenance des pillards. Lui, les voyant venir, s'était enfui par une porte de derrière, et espérait se mettre en sûreté, lorsqu'il fut aperçu dans l'*arvo* de S^{te}.-Croix, à quelques pas de son habitation. Assailli et renversé par la populace, il reçut huit coups de dague, après quoi elle l'abandonna le croyant bien tué. Des personnes charitables l'emportèrent chez elles, et grâce à leurs soins, il guérit de ses blessures qu'on croyait mortelles.

La foule, après avoir assouvi sa colère sur le fiscal, poursuivit l'échevin Laroche pour lui faire subir le même sort. Celui-ci eut le bonheur de distancer ses ennemis et d'aller, sans qu'on le vit, se réfugier dans la maison de son beau-frère, située au faubourg Saint-Laurent, à l'endroit nommé alors en patois *Pai-de-Priess* (peau de prêtre), ainsi désigné parce que ce beau-frère de Laroche avait acquis une grande fortune par ses extorsions sur le clergé. Ne trouvant sans doute plus personne sur qui la foule pût tomber, elle se mit alors à crier qu'il fallait baisser le prix du pain, devenu très-élevé en raison des approvisionnements qu'on avait consenti de faire aux Hollandais. Les autorités, pour apaiser l'émeute, ordonnèrent que le prix du setier serait réduit à 45 sous, et

qu'on en livrerait à ce taux au *Séminaire de la Chaîne* (1) et en quelques autres endroits. Cette réduction ne fut que momentanée; tant que dura le siège de Maestricht le pain resta à un prix excessif.

Ce ne furent que troubles et alarmes toute cette année à Liège et dans le pays. M. de Bilhe, baron de Vierset, chargé d'affaires de Hollande, étant revenu depuis peu de Berghe dans la Cité, osa publier un manifeste où il excitait les Liégeois à se joindre aux Hollandais, à courir sus aux Espagnols et enfin de chasser plusieurs gentilshommes, chanoines et autres qu'il accusait d'intelligence avec l'Espagne. Les États s'étant assemblés décidèrent que ce noir pamphlet serait lacéré et brûlé par le bourreau, comme incendiaire et calomnieux, et l'auteur saisi et arrêté. Mais on n'osa exécuter ce dernier point de la sentence, Vierset ayant fait signifier ses immunités comme résident des États-Généraux à Liège, menaçant de la vengeance du prince d'Orange ceux qui attenteraient à sa personne; et enfin de mieux braver les autorités liégeoises, il eut l'effronterie de se promener sur la place S^t.-Paul, suivi seulement de deux ou trois soldats hollandais, puis de traverser lentement le marché pour se rendre à l'auberge ou hôtel de l'*Aigle noir* où il était logé. Mais un certain nombre de bourgeois, outrés de cette audace et de ces bravades, le saisirent au collet et l'auraient assommé si les bourgmestres n'étaient accourus à son secours; on ne le tira des mains des assaillants qu'avec la plus grande peine, et pour le dérober à la fureur populaire, on le conduisit, la figure déjà ensanglantée, à la prison de l'official dont on lui ouvrit les portes le lendemain.

Le 10 août 1632, on sut que le général-comte Papenheim, venu d'Allemagne au secours des Espagnols, avec l'armée impériale, s'était laissé battre par les Hollandais

(1) Le *Séminaire de la Chaîne*, qui attenait à la cathédrale de Saint-Lambert, a été démoli avec ce magnifique édifice.

près de Wick, où il avait perdu 1600 hommes, et que, rebuté de ses tentatives en même temps qu'indigné de la lâcheté des Espagnols qui, du haut des murailles étaient restés spectateurs du combat, sans essayer de lui porter le moindre secours, il se disposait à opérer sa retraite par le pays de Liège. Nouvelle alarme dans la Cité. On courut de nouveau aux armes pour s'opposer aux dévastations des Allemands. Cependant, on en fut quitte pour la peur; le général-comte, séduit par les paroles et peut-être plus encore par les présents des députés liégeois, résolut de prendre une autre direction, et achemina le reste de son armée vers Aix-la-Chapelle.

Enfin le 22 août, les Espagnols évacuèrent Maestricht et la remirent aux Hollandais, et ce, dit notre vieux chroniqueur, *à la barbe de trois armées* : l'une d'espagnols venue des Pays-Bas, l'autre du Palatinat, sous les ordres de Gonzalve de Cordoue, et la troisième formée de troupes impériales commandées par le comte de Papenheim. Peu après, les Hollandais s'emparèrent aussi de Limbourg, Dalhem et d'autres lieux de la domination espagnole, et y introduisirent le culte calviniste, tandis qu'un certain Coliny tentait secrètement d'en faire autant à Liège; la mort l'empêcha de suivre ses projets.

CLXXX.

Serment patriotique. — Politique des Hollandais.

Le bourgmestre Galland.

L'idée d'introduire le calvinisme dans la principauté de Liège, et d'en faire un État séculier ou une république sous le patronage ou la protection des Hollandais, trouva des adhérents, surtout en 1633. Toutefois, on n'osa guère la produire publiquement, quoique le prince d'Orange se montrât disposé à seconder un mouvement. On a vu

comment les Hollandais usèrent de leur succès sur les Espagnols, après la reddition de Maestricht qui décida celle de Dalhem, de Fauquemont et de la ville de Limbourg : leur premier soin fut d'y établir le culte calviniste. Ils espéraient en changeant l'ancienne religion des habitants du duché de Limbourg, les détacher plus aisément de la domination de leur légitime souverain. Ce but atteint, il y avait des probabilités que cet exemple aurait été suivi, en plusieurs endroits, dans l'évêché de Liège.

Pourtant ces projets n'étaient pas si secrets que les ennemis de l'ancien ordre des choses paraissent le croire. Car nous voyons qu'en 1633, vers la fin du mois de juin, 2 à 300 jeunes gens, appartenant à l'élite de la bourgeoisie de Liège, se rassemblèrent dans le couvent des frères mineurs, et là, en présence des magistrats de la Cité, ils jurèrent de maintenir dans le pays la religion catholique, apostolique et romaine, les vieilles libertés, franchises et privilèges. Cette démonstration imposa vraisemblablement aux sectaires et aux factieux qui rêvaient pour notre antique principauté le joug de la Hollande! N'osant s'attaquer directement à cette réunion imposante de jeunes gens résolus et pleins de patriotisme, ils ameutèrent la populace contre eux en les désignant comme *chiroux*, mot d'un effet magique sur ces intelligences bornées. Elle se mit à les injurier et à les harceler isolément dans les rues. Plusieurs mêmes reçurent des blessures : ils auraient pu tirer vengeance de ces affronts et de ces mauvais traitements, en s'organisant militairement : ils en eurent l'intention, mais dans l'intérêt de l'ordre, les bourgmestres les engagèrent à renoncer à leurs projets.

A cette époque, les Hollandais, dans des vues que la suite a prouvé n'être qu'intéressées, affectèrent les procédés de la plus cordiale entente avec les Liégeois. Ceux-ci, pour cimenter l'*amitié*, avaient, vers la mi-carême (1633), envoyé à Leyde le chanoine tréfoncier Bredan et

le bourgmestre Bex. On les cajola beaucoup et ils y séjournèrent jusqu'à la fin de juin. Le 3 juillet, ces deux envoyés revinrent à Liège portant des magnifiques *chaines* d'or, cadeaux de la munificence batave.

Le 25 juillet 1633, les députés des 32 métiers élurent bourgmestres de Liège, Jean de Méan et Jean de Liverloo. Les factieux ne doutant pas du résultat de cette élection, qu'ils avaient cherché à traverser de toutes les manières, résolurent de recourir, pour l'empêcher, ou l'annuler, au moyen qu'ils employaient ordinairement, c'est-à-dire à l'émeute. Ils convoquèrent vis-à-vis de l'hôtel-de-ville la populace, particulièrement la plus vile et la plus remuante, celle d'Outre-Meuse. Au moment où le scrutin fit connaître que Jean de Méan venait d'obtenir la pluralité des suffrages, des affidés, postés dans la salle du conseil, donnèrent à la foule un signal convenu pour commencer le mouvement. Aussitôt mille voix menaçantes s'élevèrent, criant : *A bas Méan ! nous voulons Galland, Galland !...* Ce Galland était un bourgeois assez riche d'Outre-Meuse, justifiant bien son nom, car on le citait comme un modèle de galanterie et le peuple l'aimait pour ses gracieusetés. Mais l'accord n'existait pas entre les émeutiers ; un grand nombre d'autres, qui probablement n'habitaient pas *Outre-Meuse*, se mirent à crier : *Non pas Galland, mais Xhaxe, Xhaxe !...* un avocat qui demeurait hors la porte Ste.-Marguerite. De ces cris confus sortit le nom d'un troisième candidat, de Prévinair, gros fermier de la Hesbaye, bon patriote, renommé par son courage et auquel ses concitoyens avaient donné le titre ou le grade de colonel. A la fin, les gens d'Outre-Meuse, que l'on savait capables d'user de moyens plus énergiques que la force des poumons, l'emportèrent ; Galland fut proclamé bourgmestre.

Mais, tandis qu'ils décidaient ainsi que la loi était une lettre morte, désormais remplacée par leur volonté, un certain nombre de bourgeois, placés sur les degrés de

St.-Lambert, s'avisèrent de protester en criant : *Vive Méan!*... C'en fut assez pour ranimer l'explosion un moment éteinte par le succès. Aux vociférations se joignirent bientôt les menaces et les coups, et les bourgeois cédant à la violence se dispersèrent. Pendant ce temps, le grand mayeur, croyant que sa présence et le respect qu'il inspirait imposeraient à la multitude, monta les degrés de l'hôtel-de-ville, et se plaçant sur le perron, il dit à la foule que Jean de Méan ayant été régulièrement nommé, suivant les lois et les privilèges de la Cité, il allait publier, comme de coutume, cette élection. A ces paroles, la populace entra dans une fureur difficile à décrire; la maison commune était gardée par la compagnie dite des *dix hommes*. Ceux d'entre les émeutiers qui possédaient des armes se préparèrent à s'en servir, tandis que les autres faisaient pleuvoir une grêle de pierres tant contre les hommes de garde que sur les fenêtres et les portes de l'édifice. Le mayeur et les *dix hommes* firent comme les bourgeois, ils cédèrent prudemment à l'orage. Alors, la populace envahit l'intérieur de l'hôtel et assouvit sa rage sur une partie du mobilier et brisa les fenêtres qui n'avaient été qu'entamées par les pierres; puis elle célébra sa victoire par des danses et des chants qui ressemblaient à des hurlements de sauvages. Elle obligea l'un des greffiers ou secrétaires de la commune à se rendre, coiffé d'un chapeau décoré de branches de romarin, accompagné de tambours battant, et escorté par des émeutiers, au quartier d'Outre-Meuse, chez le sieur Galland pour lui annoncer sa promotion. Celui-ci revint avec le même cortège s'installer d'abord à l'hôtel-de-ville, ensuite il alla faire ses offrandes à l'église Saint-Jacques, comme de coutume.

Mais le triomphe de Galland et de ses émeutiers fut de courte durée. Moins de huit jours après, la bourgeoisie, indignée de la violation des privilèges de la Cité, provoqua une enquête contre tous ceux qui avaient fomenté le complot, et principalement contre ceux qui

s'étaient fait le plus remarquer dans le saccage de l'hôtel-de-ville et les voies de fait exercées contre les *dix hommes*. Tous furent décrétés de prise de corps et condamnés au supplice de la potence. Mais la justice ne put en saisir que cinq, parmi lesquels se trouvait le chef des tambours qui accompagnaient le secrétaire. On les pendit ensemble sur le Marché. Un autre eut la tête tranchée devant les degrés de Saint-Lambert, pour avoir dit que s'il avait eu 30 hommes déterminés avec lui il aurait chassé de la ville ou réduit au silence tous les partisans de Méan.

CLXXXI.

Terreur panique.

Le 21 juillet 1634, le prince-évêque Ferdinand de Bavière, arriva à Liège, venant d'Allemagne, vers les 7 heures du soir. Le peuple, que l'on représentait si animé contre lui, le reçut fort bien encore, et même avec des acclamations si vives qu'il semblait que ce même peuple n'eût jamais cessé de lui être dévoué de corps et d'âme.

On peut supposer que le retour de Ferdinand avait surtout pour objet de surveiller les élections magistrales dont l'époque approchait, et d'obtenir des États un don gratuit d'environ 50 mille écus.

En effet, le 25 juillet, les élections ayant eu lieu dans les formes ordinaires, on proclama bourgmestres deux hommes entièrement dévoués au prince, les sieurs Guillaume Rausin, docteur en droit, et Lambert Fléron, receveur du quartier de St. Jean-Baptiste. Pour témoigner combien cette élection lui était agréable, le prince, accompagné de sa noblesse, conduisit lui-même les nouveaux élus à la maison commune pour les installer, ce qui ne s'était point vu depuis très-longtemps.

Le premier acte de Rausin et de Fléron fut de demander quelques nouveaux impôts au pays et à la Cité. La proposition ayant été soumise aux *trente-deux métiers*, ceux-ci répondirent qu'ils ne s'en occuperaient pas tant qu'on n'aurait pas rendu compte des dépenses antérieures. Les bourgmestres, pour écarter cette opposition, employèrent tous les moyens de séduction : on n'épargna ni les promesses, ni l'argent ni même la boisson, au point que presque chaque jour on voyait arriver sur les chambres des métiers des hommes ivres qui, l'écume à la bouche et le poingt levé, menaçaient tous ceux qui ne voulaient pas souscrire, sans condition, aux vœux des bourgmestres. On dut mettre fin à ces scandales, trop souvent renouvelés, en envoyant ces méchants discourus, pour un temps, en prison.

On ne cessa pourtant pas de chamoiller sur la question de nouveaux impôts : aucune décision ne put être obtenue pendant toute l'année, ni même la suivante. Le conseil de la Cité, ayant fait sonder les intentions des membres les plus influents des métiers qui semblaient disposés à un accommodement, crut qu'il pouvait faire publier, qu'après avoir recueilli les opinions et l'avis favorables des composants les 32, une taxe de 4 florins Brabant sur le brandevin, de 15 *patars* sur l'aime de vin du pays, et enfin de 2 *patars* sur la tonne de bière, serait établie pour le terme de 6 ans, moitié au profit de la Cité, l'autre moitié applicable à d'autres besoins. Ce fut peine perdue; la majorité de la bourgeoisie, qui n'aimait ni Rausin ni Fléron, refusa d'approuver le recès du conseil de la Cité.

Néanmoins, voyant qu'ils ne pouvaient vaincre l'opposition, les bourgmestres résolurent de passer outre, et de leur autorité privée, sans même consulter le conseil de la Cité, ils firent publier le 20 juillet, au péron du marché, l'acte qui établissait les nouveaux impôts, et l'adjudication des dites taxes au plus offrant, conformément à la coutume usitée autrefois dans notre pays, d'af-

fermer les impôts. Les bourgeois présents à cette publication, protestèrent avec force contre cette outrecuidance et ce mépris de leur volonté. Par crainte de fâcheuse aventure, personne n'enchérisant sur la mise à prix, on allait se voir dans l'impossibilité de percevoir les nouveaux impôts, lorsque l'ancien bourgmestre Plenevaux et le mayeur Rossius, bravant la bourgeoisie, présentèrent des offres que l'on accepta à l'instant même.

L'usage voulait, en ce temps-là, que le jour de la fête de sainte Magdeleine les bourgmestres en fonctions remerciassent publiquement la bourgeoisie de leur nomination. Or, ce moment étant venu pour Rausin et Fléron, ils supplièrent la foule, rassemblée pour cette circonstance, d'abjurer toute haine et tout ressentiment contre eux, et de marcher d'accord dans l'intérêt de la patrie. La foule écoutait sans mot dire la harangue magistrale, lorsque quelques individus qui, probablement, n'étaient pas assez à portée de l'entendre, entreprirent de se rapprocher de l'orateur en fendant les flots pressés du peuple et en criant : *Place! place!*... A ce moment, le bruit circule que ces hommes sont armés, que d'autres portant aussi des armes cachées les suivent, et que des scènes tragiques vont avoir lieu. Ce bruit répété de bouche en bouche se répand avec la rapidité de l'éclair, et la foule saisie d'une terreur panique se met à fuir comme si elle avait une armée entière sur le dos. Les uns se réfugient dans l'église Saint-Lambert, les autres dans le palais et les maisons voisines. Un prédicateur était justement en chaire lorsque les fuyards envahirent l'église : ses auditeurs effrayés des cris d'alarme poussés dans le temple, et saisis eux-mêmes par la peur se précipitent en désordre hors de l'église laissant là le prédicateur au beau milieu de son sermon. Celui-ci se voyant ainsi abandonné prit le parti de les suivre. Cette frayeur subite et sans fondement, car il fut reconnu plus tard qu'il n'y avait d'autres personnes armées sur la place que les sous-mayeurs Rossius et Donceel avec leurs sergents et ceux

qui escortaient ordinairement les bourgmestres; cette frayeur, disons-nous, causa les plus graves malheurs. Un grand nombre de bourgeois, de femmes et d'enfants furent renversés, foulés aux pieds et cruellement blessés. Un nombre plus considérable de personnes perdirent leurs manteaux ou leurs chapeaux : la cupidité qui ne s'oublie jamais, se chargea de les ramasser (1). L'épouvante se communiqua jusqu'aux bourgmestres, chose que l'on put remarquer facilement à l'altération de leurs traits; ils crurent prudent d'aller se renfermer chez eux.

Cependant s'il n'y eut pas alors de voies de fait, ce n'est pas que les métiers eussent rien perdu de leur animosité et de leur haine contre l'avocat Rausin et le receveur Fléron. Ceux-ci qui ne l'ignoraient pas, ne circulaient plus dans la ville qu'accompagnés d'une troupe d'hommes armés jusqu'aux dents et rétribués par la caisse communale. La vindicte publique s'acharnait plus particulièrement sur Rausin. On l'accusait ostensiblement de plusieurs crimes, entr'autres d'avoir, étant à Vienne, en qualité de député, trahi pour de l'or les intérêts de sa patrie. Craignant de devenir un jour ou l'autre la victime de ses ennemis, il prit le parti d'abandonner Liège et de se retirer avec sa famille à Huy, emportant tout son mobilier et témoignant qu'il ne rentrerait plus jamais dans sa ville natale. Lorsqu'on apprit son départ, on afficha sur la porte de la grande halle et en d'autres endroits un placard portant ces mots :

**TRAITRE RAUSIN, BATARD ET FILS DU BATARD D'URSIN,
ENNEMI DE LA FOI ET DU REPOS PUBLIC.**

(1) La bourgeoisie portait à cette époque, comme principal vêtement, un petit manteau très-court, en drap, en velours ou en soie, jeté négligemment sur les épaules.

CLXXXII.

Attentat contre le bourgmestre La Ruelle.

Autant l'élévation, quoique régulière, de Rausin et de Fléron à la première magistrature, avait été mal accueillie par le peuple, autant celle de Sébastien La Ruelle le remplit de joie et de contentement. L'élection de ce célèbre tribun eut lieu le 25 juillet 1635. On lui donna pour collègue Michel Sélys. La foule poussa des *vivats* prolongés lorsqu'elle sut le résultat du scrutin, et elle se livra pendant plusieurs jours à des divertissements qui ne furent pas exempts d'excès.

Les nouveaux élus se divisèrent le même jour sur une question de prééminence. Quoiqu'il eût été élu et publié le second, Michel de Sélys prétendit au titre de premier magistrat et déclara qu'il n'accepterait la charge que moyennant cette concession. La Ruelle peu soucieux d'un titre qui ne lui ôtait rien de son ascendant sur le peuple, consentit à le céder à son collègue, et ce ne fut pour Sélys qu'une vaine qualification, car le peuple ne voulut reconnaître d'autre chef que La Ruelle.

Immédiatement après son élection, ce dernier se fit donner par le conseil de la Cité une garde composée de 12 hommes, sous prétexte que sa personne était menacée par des ennemis clandestins, et certes il en avait. On le vit, comme Rausin, parcourir les rues de la Cité accompagné de cette garde et de ses secrétaires. Cette compagnie était formidablement armée de fusils, de pistolets et de sabres, et portait la livrée du bourgmestre qui était de couleur vert tendre. Cette affectation de La Ruelle à se donner ainsi des airs de petit souverain, fit beaucoup jaser dans le monde. On va voir, au reste, de quelle utilité lui fut un jour cette garde.

Le 3 novembre 1636, jour de la fête de saint Hubert, le bourgmestre Haxhe, qui venait de remplacer Sélys, invita son collègue et sa femme à souper. La Ruelle s'y rendit, escorté de ses hommes, qui eurent ordre de l'attendre. Vers les dix heures du soir, il sortit de la maison Haxhe, située près de l'ancienne paroisse de St.-Hubert, et tandis qu'il montait la Haute-Sauvenière, ayant sa femme au bras, sans crainte ni soupçon, il se vit tout-à-coup assailli par plusieurs hommes à cheval, tenant le pistolet au poing. En présence du danger, la dame La Ruelle montra un sang-froid et un courage admirables. Elle couvrit son mari, lui servant ainsi comme de bouclier et présenta la face aux assaillants, aussi reçut-elle le premier coup de feu qui la blessa grièvement à l'épaule. Un second coup de pistolet ne porta point. La détonation des armes à feu et les cris des gardes de La Ruelle, qui se bornèrent lâchement à l'appel au secours, attirèrent sur leurs portes un certain nombre de bourgeois. Pendant ce temps, les assassins avaient fui. Plusieurs bourgeois reconduisirent La Ruelle et sa courageuse compagne jusqu'au seuil de sa maison, tandis que d'autres se mirent à courir dans la ville, en criant que le bourgmestre venait d'être assassiné. On juge sans peine de l'effet produit par cette nouvelle dans la population et surtout dans la partie qui entourait ce magistrat d'une sorte de culte. Avant minuit, toute la ville se trouvait sur pied et dans la plus grande confusion. On prend des informations, mais personne ne sait de quel côté les assassins se sont dirigés, ni même s'ils ont quitté la ville. En attendant, des gardes sont placées à toutes les avenues, on accuse les *chiroux* de l'attentat, des perquisitions ont lieu dans diverses maisons notables, et ce n'est que le lendemain matin que l'on apprend que le bourgmestre, grâce au courage de sa femme, n'a pas même reçu une égratignure.

Cependant cette tentative d'assassinat ne devait pas rester impunie, mais la justice ne savait sur qui mettre la main. A tort ou raison, le peuple accusa le colonel Mi-

che de Cockfontaine et un jeune homme fort riche, nommé Bosmanne, demeurant à la Goffe, dans la maison enseignée de l'*Enclume*, d'être les principaux auteurs de l'attentat. La justice expéditive du temps instruisit immédiatement leur procès et les condamna au dernier supplice, ainsi que leurs coopérateurs vrais ou supposés. Mais cette sentence resta sans effet, car le colonel Miche et Bosmanne, soit qu'ils se reconnussent coupables, soit qu'étant innocents, ils craignissent de tomber victimes de la fureur populaire, avaient quitté la ville et cherché un asile à l'étranger. Le peuple ne pouvant ainsi assouvir sa vengeance contre ceux qu'il désignait comme les assassins de La Ruelle, s'en prit à quelques riches bourgeois que l'on croyait peu favorables à ce magistrat. Il annonça la détermination d'exterminer tous les *chiroux*; de sorte que pendant plusieurs jours la ville de Liège fut en proie à de continuelles alarmes et que toutes les boutiques, principalement celles du marché et des environs de l'hôtel-de-ville, restèrent fermées.

CLXXXIII.

Attaque de l'hôtel-de-ville de Liège par les Chiroux.

Quand le pouvoir de la faction populaire, désignée sous le nom de *Grignoux*, se trouva, pour ainsi dire, consolidé par la nomination de Sébastien La Ruelle, comme chef à peu près souverain de la Cité, la faction ennemie, c'est-à-dire les *Chiroux*, ne s'avoua pas vaincue. Dès ce moment, elle médita, au contraire, le moyen d'abattre ses ennemis. Les hommes de résolutions et d'expédients ne manquaient pas chez les *Chiroux*. Après avoir endormi la peuple par une feinte résignation aux faits accomplis, provoqué même des prières et des pro-

cessions pour le bien public, ils résolurent, de concert avec Jean d'Elbret, commandant les troupes impériales dans le pays de Liège, d'anéantir les *Grignoux* par un vigoureux coup de main, et ils fixèrent l'exécution de leurs projets au 9 avril 1636.

On savait que ce jour même le conseil de la Cité, présidé par le bourgmestre, devait s'assembler à l'hôtel-de-ville pour délibérer sur les nécessités publiques. Or, le projet des *Chiroux* était de s'emparer d'abord de l'hôtel-de-ville, d'arrêter La Ruelle et ses collègues et de les tuer même en cas de résistance, ou tout au moins de les mettre désormais dans l'impossibilité de ressaisir le pouvoir qu'ils avaient, disait-on, usurpé sur le souverain légitime du pays, le prince Ferdinand de Bavière. Ensuite on se serait rapidement porté sur tous les postes gardés par les bourgeois qu'on aurait désarmés, et la grosse cloche de la cathédrale, nommée *Erard*, aurait donné à Jean d'Elbret le signal d'entrer dans la ville avec ses troupes qui stationnait non loin des hauteurs de Sainte-Walburge. Les conjurés avaient à leur tête les sires de Groesbeck, allié du grand prince-évêque de ce nom, Robles, l'échevin Laroche, les mayeurs Rossius et Donceel, plusieurs conseillers du prince, le bailli d'Avroy, etc.

Tout étant ainsi combiné, les principaux *Chiroux* se rendirent le 9 avril dans la maison de l'échevin Laroche, sous prétexte de prendre du vin et de s'amuser. Leurs hommes, divisés en petits groupes dans les rues étroites avoisinant S^t.-Lambert, attendaient le signal de se réunir et de marcher. A trois heures de l'après-midi, les conjurés jugèrent le moment opportun pour agir. Leur petite troupe se partagea en quatre pelotons. Le premier, commandé par le fils de l'échevin Laroche (1), se porta rapidement sur l'hôtel-de-ville, tandis que les autres interceptaient les avenues. Le jeune Laroche, tout bouillant d'ardeur,

(1) *Brave jeune homme à marier*, dit le manuscrit.

l'épée nue à la main, sauta sur les degrés de l'hôtel-de-ville avant même que sa troupe y fût arrivée, et blessa un ou deux hommes de la garde dite *des dix hommes*, préposée à la défense de l'hôtel. Celle-ci, quoique surprise, repoussa l'attaque et étendit l'agresseur mort à ses pieds. C'était un coup terrible pour les *Chiroux*, car ce jeune homme était le bras fort du parti. Cependant, le combat s'engagea entre ses satellites et la garde de *dix hommes*, renforcée par celle du bourgmestre La Ruelle, dont nous avons déjà parlé. Les assaillants, privés de leur chef, perdirent confiance et se retirèrent dans l'église S.-Lambert dont ils fermèrent les portes sur eux. Pendant que le premier se retirait, les autres pelotons, chargés de garder les rues avoisinant la maison-commune, s'avançaient en bon ordre pour soutenir le combat qui recommença avec fureur, la garde étant alors secondée par une poignée de bourgeois, attirés sur les lieux par les cris des combattants ou parce qu'ils avaient pénétré le secret du complot. On se prit corps à corps : il en résulta à peu près une mêlée générale. Toutefois, le mayeur Donceel, placé sur les degrés de la prison dite du *Maire*, et accompagné de quelques-uns de ses gens, dirigeait un feu nourri contre les bourgeois. Enfin, blessé lui-même à la gorge, il dut se retirer, et la troupe des *Chiroux*, suivant son exemple, abandonna aussi le théâtre du combat pour se réfugier dans l'église S.-Lambert. Plusieurs hommes, des deux côtés, gisaient morts sur le pavé; d'autres étaient grièvement blessés : on releva mourant le bailli d'Avroy.

La nouvelle de l'entreprise audacieuse des *Chiroux* sur l'hôtel-de-ville, plongea toute la ville dans la stupeur. Bientôt le cri : *aux armes!* accompagné des lamentations des femmes et des enfants, retentit dans les rues. On ferma toutes les boutiques et la plupart des bourgeois, fatigués des querelles des partis et peu soucieux d'exposer leur vie, se barricadèrent prudemment chez eux. Cependant, d'autres, moins timides ou moins indifférents, se formèrent en corps armé pour protéger le bourgmestre

La Ruelle et le conseil de la Cité, et essayer de déloger les *Chiroux* de la cathédrale. Cette petite troupe était à peine arrivée qu'elle se trouva aux prises avec les *Chiroux* qui firent plusieurs sorties, où trois ou quatre bourgeois reçurent la mort. Leurs compagnons sollicitèrent alors du magistrat l'autorisation, qui leur fut accordée, d'aller prendre quelques vieux canons en fer déposés dans le couvent des Frères-Mineurs. A la première décharge de ces vieilles coulevrines qui ne produisit pas le moindre effet, les conjurés répondirent par un feu roulant qui força les bourgeois à se retrancher derrière la fontaine du Marché. Les *Chiroux*, montés sur les portails de l'église et particulièrement sur la courtine qui courait au-dessus de ces deux portails, tiraient impunément sur leurs ennemis. Exaspérés de leur insuccès, les patriotes coururent chercher une bonne pièce de canon en bronze dont le tir était plus juste, et l'ayant pointée avec deux autres pièces contre l'une des portes de la cathédrale, ils réussirent à y pratiquer une petite ouverture. Le bruit de cette seconde décharge fit tressaillir tout le monde de crainte. Heureusement la nuit vint mettre un terme momentané à l'angoisse générale.

Les *Chiroux* pouvaient, à la faveur des ténèbres, s'évader de la cathédrale sans être même inquiétés, tant la frayeur qu'ils avaient inspirée était grande. Ils préférèrent de rester à leur poste employant la nuit à des nouveaux moyens de défense. Ils enfoncèrent les voussures des cloîtres de l'église afin d'éviter une surprise par les combles ; percèrent de nouvelles meurtrières dans les murailles (1), et entassant contre les portes les meubles les plus lourds, ils attendirent tranquillement la matinée du lendemain. Pendant qu'ils s'occupaient à l'intérieur des retranchements, deux ou trois des chefs parcouraient les quartiers de St.-Severin, St.-Servais et du Pont-d'Île pour soulever

(1) Principalement du côté de l'église de Notre-Dame-aux-Fonts, qui joignait celle de St.-Lambert.

leurs partisans. Malgré l'assurance qu'ils donnaient d'une victoire décisive sur leurs ennemis, ces démarches n'eurent point de succès.

Le lendemain 10 avril, vers les six heures du matin, les hostilités recommencèrent, provoquées par les *Chiroux*, qui tuèrent et blessèrent encore plusieurs bourgeois. Les canons de ceux-ci tonnèrent de nouveau, mais sans beaucoup plus d'effet que la veille. Les conjurés se seraient maintenus longtemps dans cette position si la poudre et les balles ne leur avaient manqué. Enfin, prêtant une oreille favorable aux supplications de quelques pères capucins qui, par amour de la paix, ne craignirent point de s'aventurer au milieu des plus graves dangers, ils consentirent à parlementer. Les deux partis conclurent une trêve de trois heures, pendant laquelle on offrit aux *Chiroux* de sortir de la ville sans armes, condition qu'ils rejetèrent comme peu rassurante pour leur vie, car ils n'ignoraient point que la populace n'aurait point respecté la capitulation, et que, saisissant le moment où ils se trouveraient désarmés elle se serait jetée sur eux pour les exterminer. La populace manifestait, en effet, ce dessein, disant qu'on ne devait aucune foi aux *trattres*, et ses menaces témoignaient clairement qu'elle était décidée à l'exécuter. On se prépara donc de part et d'autre à une nouvelle lutte. Finalement, on temporisa jusqu'au soir. Les bourgmestres promirent, sur l'honneur, aux conjurés, qu'il ne leur serait fait aucun mal, que les principaux pourraient conserver leurs armes, et pour éviter un conflit entr'eux et la populace, on fit accroire à celle-ci que les *Chiroux* sortiraient par la porte d'Avroy, tandis qu'on les conduisit, au contraire, par la porte de Sainte-Walburge. La Ruelle, auquel ils en voulaient plus particulièrement, car ils toléraient le bourgmestre Sélys, les accompagna lui-même, témoignant toute sorte de respect au baron de Groèsbeck qui, dit notre vieux conteur, aurait pu être prince-évêque de Liège, s'il avait montré plus d'attachement au parti populaire. Ainsi la ruse dont

on se servit pour tromper la populace épargna à la ville de nouveaux désastres et des cruautés que la lie du peuple n'était que trop disposée à commettre. Les *Chiroux* s'acheminèrent sur le camp de Jean d'Elbret, qui eut à supporter leurs violents reproches sur son inaction.

Cependant plusieurs chefs des conjurés se trouvant blessés, ne purent suivre leurs compagnons et allèrent se cacher chez eux pour panser leurs blessures. Quelques jours après, on les découvrit, et on les jeta en prison. Mais bientôt on leur en ouvrit les portes, dans la crainte d'exciter de nouveaux orages. Ainsi se termina ce tragique et curieux épisode de notre histoire, dont nous n'avons vu retracer nulle part les détails.

L'auteur du manuscrit où ils sont puisés, raconte à la fin de son récit deux choses qui, dit-il, sont très-remarquables.

Un boulet de canon, traversant d'outre en outre l'église cathédrale, alla frapper contre la soufente de la maison du grand prévôt de l'église Saint-Lambert, qui en fut très-épouvanté.

Un autre boulet entra on ne sait par où, dans le chœur de la même église et froissa gravement dans sa course un magnifique missel sur l'une des couvertures duquel était représenté Saint-Lambert au moment de sa consécration comme évêque de Liège, et emporta la dernière lettre de ces mots brodés en or, et traduits du latin : *Ceci est fait de la main de Dieu*. Une foule de curieux se rendit à la cathédrale pour voir le livre que l'on fit bientôt après réparer.

CLXXXIV.

Les Croates à Tilheur et à Jemeppe.

L'occupation du pays de Liège par les Croates en 1635 et 1636, y a laissé des souvenirs ineffaçables et que la tra-

dition conserve encore dans plusieurs endroits de notre province.

Tilleur et Jemepe, près de Liège, furent, entr'autres, cruellement éprouvés par cette troupe barbare et indisciplinée, dont le rôle se horna à celui de garnissaire, mais de garnissaire impitoyable; on ne lui attribue aucun exploit militaire digne de ce nom, pendant le long séjour qu'elle fit dans notre pays.

Les Croates se répandant pour voler dans les campagnes, les habitants de Tilleur et de Jemepe prirent les précautions que leur suggéra la prudence pour échapper à leurs déprédations, et, par ordre des chefs populaires de Liège, on leur fournit des armes et des munitions de guerre, en leur recommandant de faire bonne garde, surtout à Tilleur, par où les Croates auraient pu pénétrer jusqu'aux portes de la Cité, par le faubourg St'-Gilles.

Malheureusement, ces soins prudents n'empêchèrent point les Croates de s'emparer de Tilleur et de Jemepe.

Il y avait, à cette époque, à Liège, un grand vaurien, appartenant à une honorable famille de magistrats, très-connu par sa haute taille, ses cheveux d'un roux ardent et son immoralité, et qu'on nommait le fils *Jennet*. Il habitait la maison enseignée du *Lion blanc* (1), Hors-Château. Avidé d'argent et peu scrupuleux dans les moyens de s'en procurer, il offrit, moyennant salaire, à Jean d'Elbret, commandant les Croates, d'introduire ses troupes dans Tilleur et Jemepe par un sentier très-rapide et que les habitants ne songeaient pas même à garder, tant il semblait impraticable. Le 12 avril 1636, de grand matin, Jennet monta à cheval et s'étant rendu au camp de Jean d'Elbret, il conduisit par ce chemin une troupe assez nombreuse qui, tombant à l'improviste au

(1) En ces temps, les maisons n'étaient point numérotées comme de nos jours; mais elles portaient toutes, au moins les meilleures, des enseignes, même celles qui étaient possédées ou habitées par des rentiers, des fonctionnaires et autres personnes étrangères au commerce.

milieu de ces deux endroits, ôta aux habitants presque tout moyen de défense. Tous les malheureux qui tombèrent entre les mains de cette horde furent sacrifiés sans pitié. On compta *soixante-sept* victimes, non compris les femmes et les enfants. Le pillage et la dévastation suivirent cette scène meurtrière. Ceux des villageois qui purent échapper à la fureur de la soldatesque, se réfugièrent les uns dans le cimetière, les autres dans le château de Jemeppe (1) où ils surent se maintenir pendant plusieurs jours, en attendant l'arrivée des secours qu'ils réclamèrent aussitôt des Liégeois.

Cependant, Jennet ayant ainsi accompli son infâme trahison, et sans doute après en avoir reçu le prix de Jean d'Elbret, qui occupait, non loin du faubourg S^t.-Gilles, une maison de plaisance appartenant au prince Ferdinand, revint tranquillement à Liège, en laissant, en passant, son cheval dans la maison de son père, située au faubourg S^{te}.-Marguerite. S'imaginant que son crime ne pouvait être découvert, il vint se promener pendant plus d'une heure sur le marché où il accosta plusieurs bourgeois auxquels il affecta de demander des nouvelles. Ceux-ci n'ayant rien à lui apprendre, retournèrent la question, en lui faisant observer que sa position le mettait à même de savoir ce que d'autres ignoraient. Le scélérat, feignant une grande sollicitude pour la sécurité des pauvres villageois qu'ils venaient de livrer à la boucherie, et aussi pour celle de Liège, répondit qu'il fallait redoubler de soins et de vigilance à Tilleur et à Jemeppe, gravement menacés par les Croates, et que la perte de ces deux endroits aurait des conséquences funestes pour la ville de Liège. Là-dessus, il quitta sa compagnie et ren-

(1) Il y avait à Jemeppe trois châteaux ; ils existent encore aujourd'hui, croyons-nous. Mais nous ignorons lequel des trois servit de refuge aux habitants chassés par les Croates.

Tilleur présentement a plus de 700 habitants, et Jemeppe environ 2,500. Ces deux endroits se touchent. Le premier, qui fait partie du canton de Liège, sud, est à trois quarts de lieue de cette ville ; le second à une lieue et quart.

tra chez lui. Mais déjà on connaissait son crime à l'hôtel-de-ville, et sans retard on mit la police à sa poursuite. Jennet venait à peine de rentrer que les agents enfoncèrent sa porte et il n'eut que le temps de se fourrer dans un coin obscur pour n'en être pas aperçu. Pendant qu'ils furent à la maison, Jennet conçut le projet de se sauver dans la maison voisine, par le jardin, mais en courant, éperdu par la crainte, il alla tomber dans un puits très-profond commun aux deux habitations. Le bruit de sa chute attira l'attention des agents qui se transportèrent aussitôt sur les lieux : ils le virent se débattant au fond du puits, et pendant qu'ils étaient à la recherche d'une corde pour l'en retirer, Jennet se noya. Après les plus grands efforts, on parvint à l'accrocher et à le hisser hors du puits, et l'on se garda bien d'essayer de le rappeler à la vie.

Les agents de la force publique, en se rendant à la maison de Jennet, avaient confié l'objet de leur mission à quelques hommes du peuple. Cela suffit pour amener la populace devant le logis du coupable. Elle y pénétra sans peine, et voyant le cadavre de Jennet étendu près du puits où il avait trouvé la mort, elle lui passa une corde au col, et le ramena, en le traînant par les rues, jusque sur le marché où elle voulut l'attacher au gibet. Mais la garde de la maison commune l'empêcha d'exécuter ce dessein, par égard sans doute pour la famille de Jennet.

Pendant que ces faits avaient lieu, le bourgmestre La Ruelle était absent. La nouvelle des cruautés exercées par les Croates sur les infortunés habitants de Tilleur et de Jemeppe l'affligea profondément. Il ordonna immédiatement de renforcer la garde du faubourg St.-Gilles : on y dirigea 600 hommes de nouvelles levées ; mais on ne put rien faire de plus ce jour-là. Les jours suivants des escarmouches eurent lieu entre les Liégeois et les Croates, mais sans le moindre résultat pour la délivrance des deux villages que ces derniers occupaient et dans lesquels ils s'étaient retranchés. Pourtant l'impatience d'éloigner ces

barbares des approches de la Cité était grande chez les Liégeois. Les plus aventureux s'organisèrent en compagnies franches, et résolurent d'aller inquiéter les Croates jusques dans leurs camps, en massacrant ceux qu'ils trouveraient isolés; ce à quoi ils ne manquèrent point, car ayant rencontré aux environs de Roclenge, un capitaine accompagné de dix ou douze soldats, ils les tuèrent sans miséricorde et s'emparèrent de leurs dépouilles qu'ils firent vendre au plus offrant sur le quai de la Batte.

Jalouse de cet exploit, et fatiguée de son inaction, la petite garnison, placée au château de Kinkempois, se mit aussi en campagne au nombre de 50 hommes. Elle se trouva bientôt en présence d'un corps considérable de Croates, sur lequel elle se jeta avec fureur. Elle en tua plus de 80, et de son côté elle n'eût à regretter que la perte de deux hommes. Elle ramenait en triomphe une centaine de chevaux chargés de butins, entr'autres de riches vaisselles volées, lorsqu'elle se vit assaillie par une nuée d'ennemis devant lesquels elle dut prendre la fuite, en abandonnant le fruit de sa victoire.

Des expéditions plus heureuses eurent lieu près de Voroux et de Spa, où l'on fit une grande boucherie de Croates, et des captures considérables de chevaux et d'argent. La part des volontaires de Spa et de Voroux s'éleva, selon l'auteur d'un manuscrit, à plus de 4,000 écus.

Malgré ces succès, on arriva à la fin du mois de mai sans avoir pu déloger les Croates de Tilleur et de Jemeppe. Le 3 du dit mois, la ville même éprouva une agitation extraordinaire. C'était un dimanche. Un grand nombre de curieux, parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants, s'étaient avisés d'aller se promener, pour voir les Croates, au-delà des retranchements élevés sur les confins du faubourg St.-Gilles. Les Croates, aussi lâches que cruels, croyant voir dans ce rassemblement de promeneurs l'intention d'une surprise, se jetèrent sur les plus avancés et les tuèrent. La terreur s'empara des au-

tres, et, dans la fuite précipitée, des hommes, des femmes et surtout des enfants sont écrasés par la foule. Les fuyards arrivent tout haletants dans la Cité et s'écrient que les Croates sont mattres du faubourg; la peur leur suggère même des détails chimériques. La milice s'y transporta aussitôt et ne vit pas un seul Croate; mais elle eut à relever une quantité de malheureuses victimes de leur imprudence; on n'a jamais bien su le nombre; mais il n'était pas éloigné de 30.

CLXXXV.

Faits divers.

Faux monnayeurs.

En l'année 1662, on répandit une grande quantité de fausses monnaies dans le pays de Liège. Les espèces, en général, étant mal frappées et irrégulièrement *cordonnées*, la contrefaçon pouvait s'exercer sans grande difficulté. La justice eut à faire de longues recherches avant de découvrir les auteurs. Enfin, elle put s'emparer des faux monnayeurs vers la fin de janvier 1663. C'était toute une famille de Huy, dont le chef s'appelait Thiry Libert, lequel avait succédé à son grand-père et à son père dans cette coupable industrie : plus heureux que leur fils, la justice ne les inquiéta guère, car ils moururent dans leur lit.

On se saisit de Libert, de sa femme, nommée Judith, et de ses deux filles. Amenés dans les prisons de Liège, on les appliqua immédiatement à la torture, qui leur arracha tous les aveux que la justice désirait. Elle condamna le père et la mère à être pendus et étranglés sur le *Marché*, ce qui eut lieu le 9 février, et les deux filles, tenant chacune un flambeau à la main, à demander publiquement pardon, devant le palais, au *peuple*, à *Son*

Altesse et à la justice. Après quoi, elles furent, conformément à la sentence des échevins, chassées du pays, avec défense, sous peine de mort, d'y remettre jamais les pieds.

Une possédée.

La même année, le 12 novembre, la femme d'un nommé Nicolas Collard, boucher, subit, aussi sur le Marché, l'atroce supplice réservé aux grands criminels. Cette femme avait égorgé son fils, âgé de 3 ans, qu'elle chérissait tendrement. Interrogée longuement sur le motif qui l'avait portée à commettre un crime si épouvantable, si opposé à la douceur de son caractère et à la vive tendresse dont son enfant était l'objet, elle ne cessa de répondre qu'elle avait cédé à une *obsession diabolique*. Peu satisfaits de cette réponse, les juges employèrent vainement tous les moyens pour l'amener à d'autres aveux.

Incendie sur le pont d'Ile.

Le 25 mars 1665, un effroyable incendie éclata, à minuit, à Liège, sur le pont d'Ile. Le feu prit d'abord dans la vaste maison, occupée par le sieur Gouverneur, riche particulier, et se communiqua ensuite avec rapidité aux maisons voisines. Il y avait dans l'habitation de Gouverneur plusieurs barils de poudre; atteints par le feu, il s'ensuivit une effroyable détonation qui ressembla à un violent tremblement de terre; la secousse renversa plusieurs maisons, huit autres furent consumées jusqu'à terre, et Gouverneur perdit la vie dans cette catastrophe qui remplit toute la ville de stupeur.

Secours contre les Turcs.

Le prince Maximilien-Henri de Bavière revint dans sa bonne ville de Liège, le 16 février 1667, et y résida plusieurs mois. Le 9 avril suivant, il reçut, dans son palais, un ambassadeur du roi de Pologne, chargé, au nom de son maître, de solliciter des secours de tous les princes

de l'empire germanique, contre les Turcs qui menaçaient la Pologne. L'arrivée de cet envoyé à Liégey causa, ainsi que dans tout le pays, une sensation extraordinaire. Maximilien-Henri l'accueillit avec tous les honneurs dus au représentant d'un roi, et lui promit tous les secours qu'il était en son pouvoir de donner. On provoqua et on encouragea des enrôlements volontaires, et un nombre assez considérable de jeunes gens offrirent d'aller se ranger sous les étendards du roi de Pologne contre l'ennemi du nom chrétien. On les équipa aux frais du prince et du pays.

Guerre entre les Hollandais et les Liégeois.

Le 5 septembre 1672, les Hollandais déclarèrent publiquement la guerre à la nation liégeoise.

Douze jours après, c'est-à-dire le 17, les Liégeois, dans une proclamation lue sur les marches du perron de la Cité, relevèrent courageusement le cartel lancé par la Hollande.

Les Hollandais motivèrent cette guerre sur l'alliance *défensive* conclue entre la France et le prince-évêque de Liège, au nom du pays. On arma partout dans la principauté. Une chaîne fut tendue d'une rive à l'autre de la Meuse, près du pont Maghin, pour empêcher les bateaux de descendre sur Maestricht, occupée par les Hollandais. Malheureusement on n'empêcha pas ces derniers de ravager les campagnes, principalement le Condroz, et d'enlever sur les routes toutes les voitures qui y circulaient chargées de marchandises. C'est ainsi qu'ils s'emparèrent d'un certain nombre de pièces de draps appartenant à des fabricants de Verviers. Ils exigèrent, en outre, de nombreuses contributions et arrêtaient comme prisonniers de guerre ceux qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas les payer.

Cependant les campagnards du marquisat de Franchimont avaient pris les armes, et le gouverneur, comte de Lynden, ayant divisé ses paysans armés en divers détachements, il les envoya à Liège et à Verviers; il y eut,

dans cette dernière ville, pendant la nuit du 18 octobre, une telle alarme que les bourgeois ne savaient où se réfugier pour échapper aux ennemis que l'on annonçait arrivant à marches forcées. Par bonheur, l'alarme était fausse.

Les Français nous avaient attiré cette guerre par les intrigues du sieur Des Maisons, leur envoyé à Liège. Les Liégeois comptaient naturellement sur leur protection contre les entreprises de la Hollande. Les protecteurs arrivèrent et se distinguèrent par des excès aussi révoltants, aussi vexatoires que ceux qu'on pouvait reprocher aux Hollandais, lesquels étant nos ennemis n'agissaient après tout que d'après les lois de la guerre. Nous donnons ailleurs un aperçu des opérations des armées belligérantes dans notre pays.

CLXXXVI.

De la ville de Verviers.

Comme celle de la plupart des villes, l'origine de Verviers est enveloppée d'obscurités. Nos ancêtres, sans doute peu versés dans la science historique, admettaient comme vraie la tradition suivante que le bourgmestre Jean le Mercier, qui administrait la ville en 1564, fit transcrire tout au long dans un registre reposant aux archives communales (1) :

« Il y avoit autrefois, au *marquisat de Franchimont*, un village appelé *Crutte*, vraisemblablement d'après une grotte assez curieuse qui se voit encore aujourd'hui et qu'on appelle le *trou des Sottais*.

» Ce village étoit situé vis-à-vis la montagne de Hom-

(1) En 1768, un membre du conseil de ville a pris la peine de rajouter le style de ce radotage historique. C'est cette dernière relation, ainsi corrigée, que nous donnons ici.

biet, sur la rive gauche de la Vesdre, sur laquelle il y avoit un pont pour aller à Liège, Maestricht et ailleurs par la voie nommée les *Gris-Chevrès*, d'où les prairies qui sont au commencement de cet endroit le long de l'eau, retiennent encore aujourd'hui le nom de *Devant-le-Pont*.

» Ce village ayant été détruit pendant les guerres des *Sarrasins*, les habitants commencèrent à défricher les bois où est aujourd'hui Vervier, et ils y bâtirent des maisons qui se multiplièrent de manière qu'en peu de temps, il s'y forma un hameau et ensuite un bourg assez considérable dans le 12^e siècle, dont la rue Hodimont fut la première, laquelle fut ainsi appelée du nom d'un certain *Hody* qui avait bâti longtemps auparavant sur la montagne.

» Le bois s'appelloit alors au *vieux chêne* à raison de quantité de ces arbres qui y croissoient, plusieurs desquels on avoit laissé de distance en distance, tout le long de ce bourg, vu leur beauté, leur grosseur et la belle verdure qu'ils conservoient malgré leur grande vieillesse. On voit même encore aujourd'hui de ces arbres (au commencement de la rue de Hodimont). Cela fit que le nom de *Vieux-Chêne* que portoit ce bourg, fut changé en celui de *Vervy*, et l'on dit que ce fut un évêque de Liège qui, passant par cet endroit et admirant la beauté et verdure de ces vieux chênes, défendit, sous peine de 14 *aidants* (1), d'appeller dorénavant ce lieu *Vieux-Chêne*, mais bien *Alt und grun* qui veut dire *vert et vieux*.

» Ce nom d'*Alt und grun* a subsisté aussi longtemps qu'on y a parlé flamand, mais le patois wallon s'y étant peu à peu introduit et ayant succédé au flamand, l'endroit a pris le nom de *Vert et Vieux* d'où est venu *Vervy* et puis *Vervier*.

» Il y avoit cependant plusieurs siècles auparavant,

(1) L'écrivain verviétois de Sonkeux, qui raconte aussi à sa manière l'origine de la ville de Verviers, dit qu'en ce temps 14 *aidants* valaient un demi-escalin ou 10 sous.

sur une éminence de ce bois, pendant que le village de *Crotte* subsistait, une petite chapelle que quelques personnes pieuses avoient fait bâtir en l'honneur de saint Paul, au lieu de laquelle, Oger le Danois ou bien Oger Deprez, revenant d'une expédition contre les *Sarrasins*, fit bâtir l'an 888 une église en l'honneur de saint Remacle, qui est aujourd'hui la paroisse de la ville, ainsi que le fait voir une inscription en lettres gothiques qui se trouve sur une pierre au clocher de la dite église.

» On nommoit ce lieu où étoit la dite chapelle, *Sommeleville* dont la rue de Limbourg a conservé le nom; c'étoit par ce chemin que les habitants du village de *Crotte* se rendoient à la chapelle de S^t.-Paul avant sa destruction.

» Les Verviétois s'occupoient dans ce temps reculé à tirer les mines de fer de leur terrain. L'endroit nommé aujourd'hui les Roches (rouges terres) parce que la terre en est rouge, leur en fournissoit abondamment.

» Ils travailloient le fer dans plusieurs usines desquelles on voit encore des vestiges, tant à la première *Crotte* que par-delà la seconde (1), du côté droit de la rivière, pour ne rien dire d'une de ces usines à marteau qui a donné le nom à la rue appelée aujourd'hui *Trou du Marteau*.

» Il paroît de là que le peuple de Vervier a toujours été fort et vaillant; accoutumés dès leur jeunesse aux travaux et à la fatigue, il n'est pas étonnant que ces hommes aient été bons soldats et gens de résolution, comme le reste des Franchimontois qui se sont tellement distingués dans les guerres du pays, qu'étant devenus sujets du prince de Liège, en vertu de la donation faite à saint Lambert par Réginald, quatrième du nom et dernier marquis de Franchimont, mort sans enfants, en Syrie, du temps des croisades, l'an 1012, ils ont eu l'honneur

(1) *Basse et Haute-Crotte*, noms de deux fermes à proximité de Verviers.

d'être préférés aux Liégeois pour la garde de leurs princes et de leur palais pendant les plus rudes guerres.

» Le bourg de Vervier étant réuni au pays de Liège par la donation dont on vient de parler, on y forma des lois et une judicature conformes à celles de la Cité, mais on y laissa les poids et les mesures sur l'ancien pied, savoir : le setier conforme à celui de Liège, la livre comme celle de Cologne à 16 onces, le pot une demi-chopine moindre que celui de Stavelot, et une demi-chopine plus grand que celui de Liège; la tonne à 64 pots, l'aime à 90.

» Telle étoit la constitution des Verviétois qui défrichoient les terres de leurs environs à proportion qu'on en coupoit les bois pour l'entretien de leurs forges, et trouvoient ainsi de leur propre fonds de quoi subsister.

» Des célèbres manufactures de draps s'étoient établies dans les Flandres vers l'an 960 : elles ne firent que croître et se perfectionner dans les quatre siècles suivants. Elles fournissoient la France et l'Angleterre qui en achetoient les draps à grands prix, mais vers la fin du 14^e siècle, les chambres de commerce des villes des Pays-Bas, qui répondoient assez aux compagnies d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande d'aujourd'hui, voulurent faire des lois exclusives, concernant la vente des produits de leurs manufactures, même touchant la fabrique, ce qu'on nomme établir les francs métiers.

» On prétextua d'abord la fraude et la crainte de voir bientôt la qualité des étoffes se détériorer, s'il étoit permis à tout le monde de fabriquer, mais la vraie raison étoit de s'emparer de ce commerce à l'exclusion des autres villes.

» Ces lois gênantes éloignèrent les manufacturiers qui quittèrent les villes pour être plus libres dans les villages, et leurs ouvriers, ne trouvant plus à gagner leur vie dans les villes, durent les suivre.

» Les guerres entre la France et les Flandres les attirèrent ensuite dans leurs villages, à Louvain et dans d'autres villes du Brabant.

» Les Brabançons ne furent pas moins imprudents que les Flamands; ils mirent, à leur exemple, des entraves au commerce et des impôts aux manufactures, pratique toujours dangereuse et préjudiciable qui avoit déjà occasionné des émeutes en Flandres, car en 1302, des magistrats et autres citoyens de marque avoient perdu la vie dans un tumulte excité à Gand pour une semblable cause. L'année suivante, 1,500 personnes furent pareillement massacrées à Bruges dans une émeute encore plus violente, excitée pour le même sujet; Ypres avoit aussi vu périr tous ses magistrats pour la même cause; quelque temps après les manufacturiers de draps et leurs ouvriers se soulevèrent à Louvain contre les magistrats qui furent très-maltraités; plusieurs furent tués dans la maison même où ils étoient assemblés, et les coupables s'enfuirent en Angleterre où ils portèrent leur art; d'autres, tant Flamands que Brabançons, quittèrent d'eux-mêmes, vu toutes les brouilles de leur patrie et furent s'établir partie à Leyde, partie à Vervier.

» Cette espèce de migration des manufacturiers en Angleterre, en Hollande et dans le pays de Liège, semble être celle dont l'histoire d'Angleterre fait mention l'an 1351, en parlant de la permission qu'Edouard III accorda à ces émigrans de former des établissemens dans ses Etats et des privilèges qu'il y joignit.

» Dans le temps que ces vacarmes se passaient en Brabant, les usines de fer commençoient à s'épuiser à Vervier et les forêts des environs ne fournissoient plus le bois nécessaire à l'entretien des fourneaux, de sorte que le commerce de fer y languissoit; c'étoit une raison à ces étrangers de s'y venir établir, et convertissant les usines peu occupées en fouleries et pressoirs d'huile, ils trouvèrent dans le génie laborieux de ce peuple et la disposition du terrain de quoi établir leurs manufactures de draps sur les ruines de la fonte et fabriques de fer. Ainsi l'Angleterre, la Hollande et le pays de Liège furent trois

pays où les fabriques de draps s'érigèrent en même temps.

» Celles d'Angleterre et de Hollande eurent d'abord la supériorité, mais peu à peu et à proportion que le commerce de fer s'éteignit à Vervier, la manufacture des draps y prit des accroissements considérables, et le bas prix des denrées en cette ville, en comparaison de la cherté où elles étoient en Hollande, firent que les Vervieotois purent donner leurs draps à meilleur marché que les Hollandais, ce qui culbuta la fabrique de Leyde et procura à celle de Vervier une célébrité qui la mit de pair avec celle d'Angleterre, et qui attira dans ce bourg une si grande affluence de monde pour s'y établir qu'il devint bientôt trop considérable pour retenir ce nom : on songea donc d'en faire une ville, on l'entoura à cet effet de murailles garnies de portes et de quelques bastions dont on voit encore aujourd'hui des vestiges; enfin l'an 1651 elle fut érigée en ville par le prince de Liège et reconnue pour telle de ses Etats et de toute l'Europe. »

CLXXXVII.

De la ville de Verviers. (Suite.)

En compulsant ce qui reste de nos vieilles archives communales et les quelques écrits particuliers laissés sur Verviers, on ne peut s'empêcher de sourire à la foi naïve de nos devanciers sur l'antique origine de leur ville. Il semble que cette date de 1651, que les historiens liégeois assignent à l'érection de Verviers en ville, leur pèse comme un cauchemar. Le défaut ou l'absence de documents certains, les contradictions, les faits invraisemblables ne les effraient point; il en résulte qu'il serait aujourd'hui bien difficile, même en se livrant aux recherches les plus pénibles, de débrouiller ce chaos.

Toutefois, en restant dans les termes raisonnables de la question, on peut affirmer deux choses ; savoir : que l'endroit nommé *Vervy* ou Verviers existait au 8^e siècle et qu'aux premiers temps de son origine on y a manipulé la laine ; de sorte que Verviers et son industrie datent, pour ainsi dire, de la même époque.

Il importe fort peu de savoir si l'endroit appelé aujourd'hui *Crotte* ou *Grotte* a été le berceau de Verviers. Sans contredit, un hameau a dû anciennement exister dans ce lieu : il y avait là un pont qui a été détruit en 1514 et dont la construction remontait à plusieurs siècles. Dans la suite de nouvelles habitations se sont élevées dans cette partie de la vallée de la Vesdre qui avoisinait ce hameau. Ces habitations se sont successivement multipliées, en laissant entr'elles d'assez grands intervalles, jusqu'au point qui sépare Sommeleville de la rue Secheval qui n'a été bâtie que dans le 15^e siècle.

Pendant que d'un côté l'on jetait ainsi les fondements d'une ville à *Sommavilla*, on créait une bourgade près du lieu nommé Hodimont (1). Ces deux endroits, qui devaient un jour se réunir, se trouvaient séparés l'un de l'autre par la rivière et une petite forêt, et ils formaient si bien deux endroits distincts que dans la suite leurs habitants n'ont consenti qu'avec peine à être confondus dans la même cité (2).

Quant à l'époque où ces deux bourgs réunis ont commencé à porter le nom de *Vervy* ou Verviers, elle est enveloppée d'une obscurité impénétrable. L'auteur du *radotage* historique, publié dans la précédente notice, fait bonnement dériver ce nom de ces trois mots allemands :

(1) Hody ou Hôdi, dans l'ancien idiôme roman, signifie *pénible* ou *odieux*, et, suivant Detrooz, on qualifiait ainsi la montagne près de laquelle la rue est située. De là Hodimont ou *Mont odieux*.

(2) Autrefois, et il ne faut pas reculer fort loin, les habitants de cette partie de la ville, située au-delà du pont actuel de l'Harmonie, s'exprimaient de façon à faire croire qu'ils *venaient* à Verviers lorsqu'ils dépassaient la limite de la rue Hodimont près de celle de Spintay.

Alt und Grun qui signifient *vert et vieux* dont on aurait fait *Vervoy* et ensuite *Vervier*. Or, il est positif que jamais l'allemand ou le flamand n'a été parlé dans l'ancien pays de Franchimont dont Verviers était le chef-lieu. L'historien Detrooz incline vers l'opinion de ceux qui lui assignent une origine romaine, et il en trouve l'étimologie dans le nom de *Varus* ou *Verus*, général romain, qui passant au lieu où est Verviers, qui sans doute alors était sans nom ! lui donna le sien ; de manière que de *Varus* on fit *Varivia* (voie de Varus) et puis *Verivia*, et enfin *Vervier*. Cette supposition n'est guère plus admissible que la première. Il faut se contenter de cette version que la petite forêt qui séparait Sommeleville de Hodimont était nommée *Verd* et *Vy*, à cause des chênes *vieux* et *verts*, qui s'y trouvaient, et qu'elle a donné son nom à la ville. Quand et comment cela a pu avoir lieu, c'est un point trop obscur de notre histoire pour être jamais éclairci.

Il en est de même de l'époque où Verviers a pu être considéré comme une véritable ville. Peut-être pouvait-elle revendiquer ce titre longtemps avant sa destruction par Charles-le-Téméraire en 1468. Quoi qu'il en soit, il est certain que moins d'un siècle après les ravages de ce terrible conquérant, Verviers présentait l'aspect d'une ville qui ne le cédait qu'à la capitale par son étendue et sa nombreuse population.

On a prétendu que des fabricants de draps de Louvain et d'ailleurs, fuyant en 1302 les troubles de leur patrie, étaient les principaux créateurs de l'industrie drapière dans nos contrées. C'est une erreur qui n'a pas besoin d'être réfutée. La tradition aurait conservé la mémoire d'un fait aussi important s'il avait eu lieu. On ne trouve nulle trace de cette émigration à Verviers. Les plus anciens et principaux fabricants dont on a gardé le souvenir portent tous des noms empruntés à l'idiôme wallon ou langue romane. Désamoris, Blanchetête, Maugay, Pezin, Nizet, Bertrand le *tindeu* ou teindeur, Jeanle-Camus, ne sont certes pas des noms flamands.

Dans une petite contrée aride ou boisée, comme l'était celle de Franchimont, l'agriculture offrait peu de ressources aux habitants. De là l'obligation pour eux de se livrer à l'industrie : les hommes travaillaient à l'extraction des mines de fer qui, au temps le plus reculé, paraissent avoir été largement exploitées dans ce pays ; les femmes filaient et tissaient la laine pour le compte d'appréteurs, dont la plupart, sinon tous, demeuraient à Vervier ou, si l'on veut, à Sommeville et Hodimont. Tant que la filature à la main a existé, ce travail a été fait dans les villages qui nous environnent, et cet usage était immémorial. Cependant, on doit convenir que la fabrique n'acquît la grande importance qu'elle a eue depuis que vers la fin du 15^e siècle. C'est alors que toutes les usines mues par les eaux de la Vesdre, et où l'on travaillait le fer, furent converties en fouleries de draps.

On voyait encore au commencement du 17^e siècle, des vestiges de l'ancien pont construit sur la Vesdre, dont il vient d'être parlé. On prétend qu'il existait déjà du temps des Romains et qu'il reliait la chaussée romaine partant de Baronhez avec celle qui aboutissait à la Meuse par Andrimont (*Andrianus mons*). On ne peut guère aujourd'hui déterminer exactement le point de sa situation, mais on doit supposer qu'il était établi un peu plus haut que la ferme de la *Basse-Crotte*. Des misérables le détruisirent l'an 1514 et s'emparèrent impunément des débris. Detrootz attribue ce fait à la garnison de Limbourg ; mais si cela est vrai, elle ne fut pas seule coupable de cette dévastation. Le châtelain de Franchimont ordonna une enquête à l'effet de rechercher les malfaiteurs ; cette information ne dit rien de la garnison de Limbourg ; les termes de la lettre du châtelain prouvent qu'il avait des soupçons fondés sur les habitants de Verviers. Voici, au reste, la teneur de ce document qui repose aux archives de l'hôtel-de-ville :

« Inquisition soit faite par vous mayeur et échevins de la justice de Vervier, à la poursuite et requête de l'hono-

rable homme , Henri Conrar , châtelain de Franchimont , pour cas de son office , partie faisant , pour très-haut et très-puissant prince Monsieur de Liège , du cas et excès commis et perpétré en la manière qui s'ensuit. »

« Comme il est notoire à un chacun qu'en dessous de la chapelle del chantoire , dessus Vervier , a été érigé de long temps et construit un pont de bois à arches et solives de grosse valeur et important sur terre commune , traversant et passant outre la rivière de Vèse , appartenante à notre dit très-redouté sieur et son église , lequel étoit banal et commun passage , tant de plusieurs villages allant de l'un à l'autre , comme aussi indispensable au service de cette chapelle où chaque semaine on dit deux messes très-nécessaires à un chascun étranger et privé. »

« Ce néanmoins , le dit officier averti de la ruine et destruction d'icelui , manuellement faite par aucuns mal conseillés , vous requiert que le plus succinctement et diligemmens que vos offices vous l'ordonnent , que vous sachiez la pure vérité des témoins que vous ferez compaïroïtre devant vous. »

« Pour à savoir quelles sont les personnes qui se sont ingéré pendant la nuit du 12 février , de transporter à Vervier , et de leur propre audace et témérité désordonnée , ledit pont , après l'avoir abattu et mis en pièces et en ruine totale , détaché les gros bois , les solives , balançons , boutons et sommiers , westé et enporté les verrous , liens et gros crampons en fer qui le soutenoient au grave dommage et intérêt du bien commun. »

« Qu'il soit enquis et sçu respectivement qui auroit commis ou perpétré ce fait , qui l'aurait ordonné , marchandé ou conseillé , et d'avoir fait et donné argent et salaire pour tel labeur , s'étant même vanté et dit auparavant qu'il seroit ruiné et abattu. Quiconque auroit machiné et entrepris la dite forfaiture ou y auroit participé moyennant profit ou salaire de telle démolition , s'en ayant vanté et confessé le cas en plusieurs lieux et ta-

vernes publiques après tel exploit fait, ensemble que vous ayez advertance de tout ce, et de quant que les témoins en savent et de tout ce qui en est advenu, quels sont les gens qu'on a pu reconnoitre cette nuit même parmi les chemins, avec instruments et cognées sur leur col, afin qu'après la vérité connue, qu'il en soit fait et déterminé selon que le cas le requiert. »

Donna-t-on suite à l'enquête ordonnée par le châtelain de Franchimont? on ne sait; mais il y a lieu d'en douter.

CLXXXVIII.

Érection de Verviers en ville.

Il est évident que cette érection, qui n'eut lieu qu'en 1651, avait été proposée ou sollicitée plusieurs années auparavant. On y mettait des conditions fort onéreuses pour les habitants, principalement celle de clore Verviers de portes, de murailles et de bastions à leurs frais. On voit par une ordonnance de 1625, émanée du conseil privé du prince-évêque de Liège, Ferdinand de Bavière, que le projet de fortifier Verviers y rencontrait beaucoup d'opposition, surtout de la part des petits bourgeois, tandis qu'un parti plus puissant semblait peu effrayé des énormes sacrifices imposés à la commune pour obtenir le vain honneur d'une qualification officielle plus élevée dans les actes, et le droit de représentation aux États du pays car c'est à cela que se bornait tout l'avantage que Verviers pouvait recueillir de son érection en ville. Ce dernier parti l'emporta, et dès l'année 1627, conformément à l'ordonnance du prince, on édifia quelques travaux de fortification au moyen de corvées et une contribution extraordinaire frappée sur ceux des habitants auxquels une

certaine position de fortune permettait de se libérer de l'assujétissement au travail manuel; la règle fut imposée à toute la population, y compris même les prêtres et les religieux : les pères récollets, établis seulement depuis quelques années à Verviers, travaillèrent aux fortifications de leurs propres mains.

Pendant ce *barricadement* du bourg de Verviers, comme on disait alors, n'avançant pas assez au gré des impatients qui aspiraient pour leur endroit natal au titre de ville et à un siège parmi les représentants du pays, on insinua, l'an 1632, au conseil privé, une autre ordonnance imposant de nouveau les corvées prescrites si, est-il dit, le bourg de Verviers désire jouir des mêmes privilèges que les autres villes du pays. Deux ans après, c'est-à-dire en 1634, les bourgmestres de Liège intervinrent eux-mêmes dans cette affaire sous prétexte que dans l'intérêt de la sécurité générale, il convenait que Verviers fût fortifié. La lettre où sont énumérés les motifs de cette mesure fut adressée au prince le 15 décembre 1634.

Ainsi la force ou plutôt l'intrigue prévalait contre la raison qui montrait suffisamment l'inutilité de ces travaux au point de vue de la sécurité particulière ou générale, puisqu'ils ne suffisaient pas pour garantir d'une invasion, ce que l'événement prouva plus tard, la ville d'ailleurs pouvant être facilement tournée ou dédaignée par les ennemis comme une conquête insignifiante.

On vit bientôt les effets de cette tenacité de l'ambition de quelques-uns. Dès que le bourg de Verviers, qui n'avait besoin ni de sollicitations ni de contrat onéreux pour être placé au premier rang des villes du pays, eut été muni de portes, on lui imposa des prestations, des logements militaires et des impôts dont il avait été exempté jusqu'alors. De vives réclamations s'élevèrent et elles furent portées au prince Ferdinand qui, en reconnut la justice, et défendit par un mandement du 1^{er} décembre 1648 de molester aussi immodérément ses sujets de Verviers, puisqu'il n'avait pas encore octroyé à ce bourg le

titre de ville. Enfin en 1651, la question fut tranchée par l'ordonnance suivante :

« **MAXIMILIEN-HENRI**, par la grâce de Dieu, élu et confirmé archevêque de Cologne, prince-électeur du *St.-Empire romain*, archichancelier pour l'Italie et légat né du saint siège apostolique, évêque et prince de Liège, de Hildesheim, administrateur de Bergestaden, comte palatin du Rhin, duc des deux Bavières, Westphalie, Engeren et Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, Horne, etc. ;

A tous ceux qu'il appartiendra, salut, savoir faisons :

Que sur très-humbles instances nous faites et réitérées de la part de notre communauté de Vervier; venant à considérer que ce bourg par la manufacture de laines et autres s'étoit extrêmement augmenté et rendu considérable, non-seulement dans ce pays, mais aussi aux provinces voisines, et que les habitants d'iceluy ont avec beaucoup d'industrie et grand labeur porté haut leur trafic, et que partant, il étoit besoin pour sa conservation qu'il fût muni de remparts contre les incursions de troupes étrangères et péril de pillage dont le malheur pourroit en peu de temps ruiner le bonheur du commerce dès longtemps acquis, nous avons, avec l'avis des vénérables, nobles, nos très-chers et bien-aimés les doyen et chapitre de notre cathédrale, octroyé et accordé à nos mayeur, échevins, bourgmestres et toute la communauté de notre dit bourg de Vervier, le droit et privilège de ville, avec la faculté et pouvoir de munir, fortifier et enfermer le dit bourg, sous les conditions suivantes :

Premièrement. Qu'au fait de la justice tant civile que criminelle, spirituelle et laïque et tout ce qui peut concerner l'administration d'icelle et exécution des sentences, enlèvement des meubles, saisissement des personnes, emprisonnement des débiteurs et criminels, le lieu de

prison et tout ce qui en dépend , rien n'est et ne sera par cette innovation altéré ou innové.

Deuxièmement. Qu'au regard de la police et des armes, elle demeurera sous la direction de notre gouverneur de Franchimont, en tout et partout comme présentement, même au regard de la marche et *guemine* ou conseil de guerre, et toutes les fois que notre gouverneur et autres, nos députés et de notre chapitre s'y rendront ou de jour ou de nuit, le mot de guet (d'ordre) sera par eux donné, et les clefs de la ville leur seront présentées et mises en mains par notre mayeur, bien entendu toutefois qu'ils ne sont tenus aux marches ordinaires; mais lorsque la nécessité y requerra une générale, ils seront obligés de faire marcher tel nombre de gens que par nous sera ordonné, y demeurant toujours du monde nécessaire pour l'assurance de la dite ville.

Troisièmement. Aussi pourrons-nous et nos successeurs y placer autant de gardes et gens d'armes du quartier ou d'ailleurs, et pour autant qu'il sera jugé convenable pour l'assurance d'icelle notre ville et du quartier, et en ce cas celui qui commandera de notre part ou de celle de nos successeurs, aura la garde des clefs et la distribution du mot de guet.

Quatrièmement. Qu'au fait de tailles et contributions et moyens publics accordés ou qui viendront à être imposés par consentement de nos Etats, comme aussi par notre sçu et aveu, pour les nécessités particulières de notre marquisat, icelle notre ville y devra contribuer à proportion de la quote et contingent et tout de même qu'elle a fait jusqu'à maintenant, avec les autres bans et ce, sans aucune réserve, à titre de tiers ou autrement.

Cinquièmement. Et aussi ne se pourra faire aucune levée des deniers pour sa nécessité particulière, sans notre permission et celle de notre chapitre, et devront les bourgmestres et conseil toutes et quantes fois ils en seront semoncés, nous rendre compte, ou en notre absence à notre conseil, de l'application de leurs revenus et moyens

publics qui devront être reçus par une personne de probité, capacité et suffisance connue.

Sixièmement. Touchant l'élection du magistrat, elle ne s'y pourra faire sans l'assistance des députés de notre part, et l'on y observera la forme que nous trouverons plus convenable pour le bien et repos particuliers des bourgeois et habitants, après que nous aurons fait examiner celle que l'on y observe à présent, nous réservant, ainsi qu'à nos successeurs à toujours, la puissance de les pouvoir changer et modérer.

Septièmement. Que l'entièreté du bourg de Vervier, comme les trois portes sont à présent édifiées et érigées, sera en murailles et qu'au dehors de l'enceinte des dits remparts, ycelle ville ne pourra, à quel titre que ce soit ou possession, prétendre ou se prévaloir d'ycelle notre grâce.

Huitièmement. Et quant au fait des comparutions aux journées ou assemblées d'Etat, ils s'y rendront chaque fois qu'ils y seront appelés de notre part.

Neuvièmement. S'il arrivait, ce que nous ne croyons pas, que la dite ville ou les députés eussent traité, scu ou été présents à quelque complot ou monopole contre notre service ou de l'Etat, avec quelqu'une de nos villes, ou contrevenu aux présentes conditions, la dite ville perdra tous privilèges au même temps que nous l'aurons déclaré.

Dixièmement. S'il arrivoit quelque doute touchant le prémis, nous nous en réservons l'explication, interprétation ou modération, avec défense à tous juges et autres de n'en prendre connoissance. Aussi devront nos bourgmestres et conseil, dans un an, prêter le serment d'observer ce que dessus, entre les mains de nos députés, à la rénovation du magistrat.

Donné en notre Cité de Liège le 4^{me} de décembre 1634. »

Était ainsi signé : MAXIMILIEN-HENRI, et plus bas ERASME FOULLON. Le sceau de Son Altesse Sérénissime électorale y est apposé en cire rouge.

On paya pour cette concession, au prince, la somme de quatre mille *patacons* ou 20 mille francs : il en donna quittance de sa propre main. Elle est ainsi conçue : *Reçu du magistrat de Vervier quatre mille patacons pour l'érection de Vervier en ville.*

Le jour de la publication de l'octroi, qui plaçait Verviers au rang des villes du pays, on y fit des réjouissances provoquées par le magistrat, et contre lesquelles les opposants murmurèrent. On frappa à cette occasion des médailles commémoratives, en argent et en cuivre, représentant d'un côté St.-Remacle, patron de la ville, et de l'autre les armes de Verviers entourées d'une couronne de lauriers. Ces médailles sont aujourd'hui extrêmement rares.

CLXXXIX.

Fortifications de Verviers.

Saumerey, auteur des *Délices du pays de Liège*, 5 vol. in-8°, imprimés en 1753 (1), dit en parlant de Verviers : « L'œil se sent attiré avec une *douce violence* par ses édifices aussi somptueux que régulièrement bâtis et qui dénotent l'opulence d'une ville florissante et enrichie par le commerce, etc. »

(1) Ce Saumerey ou Saumery (Pierre Lambert) était un religieux franciscain, né en France, et chassé de son couvent pour inconduite. On conte de lui un trait qui explique ses descriptions ampoulées et si ridiculement élogieuses à l'égard de certains endroits. Il aimait beaucoup les plaisirs de la table. Or, partout où les besoins de l'ouvrage qu'il avait sur le tapis, l'obligeaient d'aller et où on lui faisait faire bombance, on était sûr d'une description tirée à quatre épingles, tandis que là où on ne l'accueillait pas aussi bien, on n'obtenait de son *impartialité* qu'une maigre narration. Il est probable que le magistrat de Verviers, ou quelque *généreux* citoyen aura très-bien régalaé Saumerey et que c'est à cette circonstance que l'on doit le tableau flatteur qu'il a fait dans son ouvrage de tout ce qui existait dans cette ville.

Cette description beaucoup trop élogieuse pour le temps, ne ressemble guère au tableau que nous a laissé un chroniqueur plus véridique que Saumerey, de l'état de Verviers en 1658.

En effet, la plupart des maisons étaient mal bâties, presque toutes en bois, quoique la pierre abonde dans nos environs, et couvertes en chaume ou en paille. On ne s'était pas encore avisé de paver les rues qui présentaient d'affreux cloaques et où s'étaient des fumiers qui obstruaient ou gênaient beaucoup la circulation.

L'érection de Verviers en ville eut cela de bon, que la magistrature, flattée du privilège qu'elle venait d'obtenir, songea sérieusement aux améliorations qu'exigeaient l'utilité et la salubrité publiques. Défense fut intimée aux habitants d'amasser des fumiers, au moins dans les principales rues, que l'on se mit à paver dès l'an 1658. Ce pavage commença par la rue de Hodimont; puis celui des autres rues continua successivement jusqu'en 1662, époque à laquelle ce travail se trouva entièrement achevé.

Pendant qu'on exécutait ces utiles travaux, on s'occupait activement d'un autre côté à fortifier la ville, conformément aux ordonnances émanées de nos princes. Comme on l'a vu, les portes de Sommeleville, de Heusy (la seule qui reste debout aujourd'hui), d'Ensival et de Hodimont existaient déjà en 1651. On en construisit une nouvelle près du terrain des Grandes-Rames. Puis on relia les trois premières par des murailles de pierres et de briques et mesurant 16 pieds de hauteur et 3 d'épaisseur. De la porte d'Ensival, dont le plan fut changé en 1668, jusqu'au moulin à farine de M^{me} veuve Vandresse, on se borna à élever des bastions en terre très-bien gazonnés et entourés de fortes palissades. Les pères Récollets, assistés de quelques bourgeois, se chargèrent seuls de cet ouvrage. On clôtura aussi la rue du Brou par une porte. A partir de l'usine Vandresse, la rivière présentait un obstacle naturel, comme aussi sur le prolongement de la place des Récollets et des rues du Collège et des Raines. Mais de la

porte de Hodimont jusqu'au lieu nommé les *Mexelles*, s'étendaient des fortifications solidement construites, aboutissant à une grosse tour ou redoute carrée, toute de pierres et qui, vraiment, avait un aspect formidable (1). On éleva à l'est une tour à peu près semblable, à proximité du barrage de la rivière et au bout d'un chemin fermé depuis, peut-être, plus de 50 ans, et qu'on nommait les *Pêcheries*. Cette tour, où l'on ne pouvait pénétrer qu'avec une échelle, fut aussi environnée de fortifications de moindre importance que le reste, travail que les pères Récollets, changés en terrassiers et en maçons, exécutèrent également seuls.

L'achèvement de tous ces travaux eut lieu en 1675. On trouverait difficilement aujourd'hui le chiffre exact des sommes énormes qu'ils coûtèrent, et pour lesquels on dut recourir à l'emprunt. Verviers fut dès lors traité comme une ville de guerre. Une cloche fondue tout exprès et appendue dans la tour de l'église paroissiale, sonna régulièrement la retraite à neuf heures du soir, et l'on ne put franchir l'enceinte après cette heure.

Malheureusement, ces défenses durèrent beaucoup moins de temps qu'on n'en avait mis à les construire. En 1678, les Français ayant fait la conquête de toutes les possessions espagnoles dans les Pays-Bas, occupé presque tout le pays de Liège et placé de fortes garnisons à Maestricht et à Limbourg, les troupes casernées dans cette dernière ville se présentèrent le 15 avril, même année, aux portes de Verviers qui leur furent ouvertes sans la moindre résistance. Ils ordonnèrent immédiatement la démolition de toutes les fortifications et firent eux-mêmes les préparatifs pour les faire sauter. Les magistrats supplièrent longtemps M. de Livertier, gouverneur de

(1) Le peuple, toujours prompt à baptiser à sa guise toutes les nouveautés, appela ce bâtiment la *Tour aux Rats*, et la redoute des *Pêcheries* la *Tour aux Mosteies*, par allusion au poisson nommé en français motelle et qui abondait dans la Vesdre.

Limbourg, d'épargner les portes et une partie des murailles bâties en pierres et briques. On parvint à sauver les portes à force d'argent et les Français abandonnèrent même la démolition des travaux qu'ils avaient commencée. Mais le 10 novembre suivant, étant de nouveau entrés dans la ville pour en exiger des contributions et des vivres, ils sommèrent rigoureusement les magistrats d'y procéder sans plus de délai, menaçant, en cas de refus ou d'hésitation, de les faire sauter à coups de canon et par la mine. Les pères Récollets, effrayés, coururent à Maestricht pour obtenir la permission de démolir eux-mêmes la grosse tour située sur les *Mezelles* et dont la destruction par la poudre aurait gravement compromis leur couvent, placé, pour ainsi dire, vis-à-vis. M. d'Estrade y consentit, mais à condition que l'œuvre ne serait pas retardée. Les Français, afin d'abattre plus tôt ces fortifications qui les gênaient, obligèrent tous les paysans du marquisat de Franchimont, ainsi que les habitants de Verviers, à les démolir eux-mêmes sous leurs yeux. Pendant plusieurs semaines la ville dut nourrir et loger ces nombreux travailleurs, non compris les Français qui, les armes à la main, les poussaient à hâter le moment de la destruction totale. Cependant les pauvres Verviétois ne pouvaient dissimuler leur profond chagrin en rasant eux-mêmes jusqu'à terre les travaux qu'ils avaient eu tant de peine à édifier. Il n'en resta que quelques vestiges qui, de nos jours, ont complètement disparu.

CXC.

De l'ancienne municipalité de Verviers.

Fort anciennement, toutes les communautés du pays de Liège se gouvernaient elles-mêmes, requérant rarement l'intervention de l'autorité principale; lorsque

celle-ci était appelée à vider un différend, elle le faisait en se conformant aux lois et coutumes suivies de temps immémorial dans la communauté. C'est ce que les communes appelaient leurs privilèges.

Dès les temps les plus reculés, tous les habitants de Verviers nommèrent eux-mêmes, en assemblée générale, l'administration chargée de la gestion de leurs intérêts. Elle fut composée de douze citoyens, vulgairement nommés les *douze hommes*, et auxquels on donna ensuite le titre de commissaire. Le peuple décida que ces douze hommes exerceraient perpétuellement leurs charges, à moins d'abus ou de malversations, et qu'ils choisiraient eux-mêmes, dans leur sein, un ou deux maîtres bourgeois ou mambour, auquel on donna plus tard le nom de *bourgmestre*, qui signifie à peu près la même chose que maître *bourgeois*. En cas de décès ou de démission de l'un des commissaires, les autres procédaient à son remplacement en observant les coutumes et les obligations imposées à la charge du commissaire, établies par le peuple. Douze échevins, y compris un mayer, composant la justice eurent aussi le droit de siéger au Conseil de ville; en sorte que vingt-quatre personnes se trouvèrent ainsi investies du soin d'administrer la communauté.

On ne se ferait pas une idée juste d'une telle administration si on la jugeait d'après nos vues et nos besoins actuels. Les places des commissaires n'étaient ni sollicitées ni brigüées. Toutes les affaires de la communauté se réglaient en famille, ces affaires étant très-simple. On n'avait pas encore eu l'idée de les entortiller des complications de nos lois modernes. Peu d'impôts, peu de besoins. Toutefois le peuple en remettant le soin de ses intérêts à des magistrats nommés à vie, n'oubliait point ses prérogatives. Dans des assemblées renouvelées à diverses époques, il rappelait et faisait confirmer ses édits, coutumes et privilèges, à l'observance desquels les magistrats promettaient par serment d'être fidèles. La dernière assemblée populaire se tint en plein air, le 15 jan-

vier 1566. On transcrivit, dans un registre conservé aux archives de l'hôtel-de-ville, le résumé de la délibération sous le titre d'*Edit pour le bien commun*. Cet ancien et précieux document trouve ici sa place :

« Sur les effroix des plaids généraux tenus à Vervier
» au mois de Janvier le quinzième jour, l'an mille cinq-
» que cents soissante six, maire au présent Jean le
» voué, Eschevins Paquai Florquin, Jaspas Potheuck,
» Johan de Stembert l'ainé, ledit voué même, maitre
» Laurent Delcour chirurgien, Wilem Broquet et Jehan
» Lequaille, comme ainsi soit que du temps passé par
» laudable coutume il y at été au present banc de Ver-
» vier comis, deputez et etablis douze hommes bour-
» geois surceans et inhabitans dudit banc, de la part des
» communs populaires ayant preminence, puissance et
» authoricté plenière de pouvoir mestre ordre, reigle et
» police dedans la republique par ordonnances, statuts,
» edicts, prohibition et autrement selon droicts et rai-
» sons, voir par le consentement et accord de la ville de
» Vervier.

» Lesquels douze hommes ont authoricté de chacun
» an elire deux maitres bourgeois ayant l'administration
» de la republiqz.

» Et que pour tant mieux corroborer toute laudable
» coutume et reprimer tout abus a la correction des mal-
» veillants.

» Nous les mayeur, eschevins, bourgeois massuyrs,
» surceans et inhabitans du banc de Vervier par pleine
» suite et d'un accord, confirmons et approuvons lesdits
» commissaires et burgmestres par eulx et esleus et de-
» putez et tous ceux qui seront etablis et constituez com-
» missaires et maitres bourgeois.

» Donnons, octroyons et concedons à eulx plein pou-
» voir, puissance et auctorité singuliere generale de
» pouvoir en nom de la communeaulté faire ordonnance,
» statuts, edicts, prohibitions et deffences au soulage-
» ment, prouffit et utilité de la republiqz, tant pour la

» préservation et conservation des bois, aisemences,
» communes et heritaiges, come pour le repos et tran-
» quilité et union du populaire, voir que nous la Cour de
» Vervier, ou la plus parte de nous soions presents ac-
» cordans.

» Octroyons, donnons et accordons aux dits commis-
» saires authorité de par eulx et nous, establir, elir et
» constituer deux personnes qui seront maistres bour-
» geois et administrateurs de la republique pour faire
» sortir effects leurs ordonnances, statuts, edicts et pro-
» hibitions.

» Lesquelles deux burguemaistres seront esleus chacun
» an un nouveau come l'on a eut accoustumez.

» Et quand l'un desdits commissaires terminera vie par
» mort, les supervivans deveront eslire un par suite la
» première fois qu'ils seront convoquez.

» Et affin que les dits commissaires et maistres bour-
» geois ayent à exercer fidelement leurs charges, seront
» tenus de faire seriment solemnel pardevant nous la
» Cour de Vervier d'estre bons et leaulx l'ung à l'autre,
» aux bourgeois, massuyres et surceans et inhabitans du
» bans de Vervier pour faire ordonnances, statuts,
» edicts, prohibitions selon droict et raison au proufit et
» soulagement de la republique, et qu'ils ne souffriront et
» ne permettront à leur escient s'il leur est possible, de
» violer le commun bien et republique, ains qu'ils y met-
» tront provision selon leurs puissance, faculté et devoir
» de leurs offices, item qu'ils ne déclareront le secret des
» plaintes, remonstrances et propositions qui seront en
» leur consistoir faits, dicts et declarez.

» Item feront les dits commissaires seriment solemnel
» de faire election des maitres bourgeois, ceux qui mieux
» leurs sembleront plus idoints et qualifiez dedans banc
» lieu, sans faveur ni hayne d'autrui et qu'ils obeyront
» en cas d'office aux mandemens des dits maitres bour-
» geois pour exercer le devoir de leur office.

» Lesqueles maitres bourgeois feront dayantage seri-

» ment comme superintendants, qu'ils seront loyals admi-
» nistrateurs de commun pour garder leurs droicts, pri-
» vileges, communes, aisemences et biens communs sans
» souffrir ny permettre à leur escient, leurs detriments
» et dommaiges et qu'ils poursuivront selon loy, tous
» delinquans trouvez messusans dedans les comunes, se-
» lon les ordonnances qui sont et seront encor ci en après
» faictes.

» Item toutes fois et quand il sera necessaire de ven-
» dre bois et marché des leignes, qu'ils le feront par or-
» donnance des dits deputez present justice pour mettre
» en warde les vendaiges et proclamations et pour l'ab-
» sence aucune des dits deputez presents pour en faire re-
» lation.

» Au surplus pour satisfaire les poines et salaires des
» dits deputez etant de part les maitres bourgeois convo-
» quez ensemble pour les affaires du commun, concedons
» les dits maitres bourgeois d'en faire satisfaction selon
» conscience et raison, et pareillement concedons les dits
» deputez d'accorder les maitres bourgeois tels salaires
» qu'ils auront deservis le temps de leurs administrations
» aussy selon conscience et raison.

» Nous *autem* de notre parte confirmons, laudons et
» approuvons maintenant pour alors tout ce et de quand
» qui est et serat par les dits douze commis statuez, or-
» donnez et passez, promettant l'avoir pour agreable,
» voir en tant que ce ne soit reprimez, revoquez ou blas-
» mez par les trois parties de tout le commun lors que
» tels ordonnances et statuts seront publiez un jour juri-
» dique ou un jour de marchez ou un jour solempnel, re-
» tenant toujours que les dittes trois parties pourront le
» tout moderer si donc les dits deputez ne le moderoyent
» eulx mesmes, par extrait du registre de la ditte Cour. »
Etoit signé J.-B. Joboci.

Le serment prononcé par les membres du Conseil de ville à leur entrée en fonctions, était à peu près conçu en ces termes :

« Nous N., jurons dès ce jour même d'être bons et loyaux à Son Altesse de Liège, aux bourgeois, surceans et habitants du ban de Verviers, et à nous l'un à l'autre; de garder et défendre les droits, franchises et privilèges du dit ban; de ne rien ordonner et conclure qui ne soit pour le bien et tranquillité d'icelui; de ne souffrir ni permettre violation, diminution ou anéantissement du commun bien; de répartir fidèlement et loyalement les tailles, collectes et billets pour le logement des gens d'armes; — et toutes et quantes fois, il sera besoin d'élire de nouveaux maîtres bourgeois, nous élirons ceux qui connaîtront un tel office, et les plus capables entre les bourgeois; nous les aiderons dans tout ce qui sera juste et légitime, point davantage, et exercerons ensemble nos offices bien et droitement, et ne ferons aucune faute ni par faveur, ni par haine, ni par crainte ou dissimulation aucune; ainsi jurons, nous aident Dieu et saint évangile et tous les saints du paradis. »

CXCI.

Des anciens bourgmestres de Verviers.

Somme toute, le prince Maximilien-Henri de Bavière gratifia Verviers d'un assez triste cadeau en l'érigeant en ville et en donnant à ses magistrats le droit de siéger aux assemblées des États du pays. Aux nouveaux besoins, il fallut des ressources nouvelles. Dès lors les traditions de la vieille magistrature, autorité tutélaire et patriarcale, disparurent. L'ambition, prit la place du dévouement. Cela s'explique par les honneurs et les prérogatives attachés aux qualités de bourgmestre et de député des États. On qualifiait les députés des villes de *nobles et honorables seigneurs*.

Les premiers bourgmestres de Verviers admis aux États

se nommaient Martin Lemoine et Henri Bosman. Leur lettre d'introduction, signée du prince, porte la date du 16 juin 1652 et le 26 du même mois, ils prêtèrent leur serment comme représentants du Tiers-Etat.

Leurs collègues au conseil de ville, ou les commissaires, étaient à cette époque : Jean-Michel Hanlet, Jean Le Pas, Henri Heuze, Bertrand-Louys, dit *Jeune Bertrand*, Denis Drolinvaux, Jean-Remacle de Stembert, Nicolas Coliny, Paquay ou Paschal Lemoine, Jean de Herve et Jacques de Herve, son frère ou son parent.

Martin Lemoine, bourgmestre et député de l'État-Tiers, était en outre commandant des gardes bourgeoises.

C'est ici le lieu, pensons-nous, de donner la liste, aussi complète que possible, que nous avons recueillie, de tous les bourgmestres qui ont régenté la ville depuis 1323 jusqu'à la dissolution de l'ancienne principauté de Liège. Nous ne comprenons pas dans ce cadre Jean Pezin et Thierry Barra dont parle l'historien Detrootz et qui, selon lui, vivaient au 10^e siècle. Nous avons adopté le mode de classement suivi par cet auteur en faisant précéder les noms de ces bourgmestres de la première année de leur consulat, plusieurs ayant exercé leurs fonctions à diverses reprises. Aux termes des édits électoraux, ils ne pouvaient rester en place deux années de suite; mais, sous ce rapport, ces édits ne furent pas toujours observés.

Année 1323. Guillaume le Camus est le premier bourgmestre qualifié de ce titre dans les anciens papiers encore existants. C'était un fabricant de draps. Il obtint du prince-évêque de Liège, Adolphe de la Marck, quelques privilèges pour l'industrie drapière.

Année 1340. Verviers est administré par Jean-le-Brasseur, *brasseur* de bière de son état. Il fit construire de ses deniers un hôpital pour les étrangers au lieu dit *Vieil-Hôpital*. Après lui, on ne trouve plus aucun nom de bourgmestre ou maître bourgeois jusqu'en 1409.

Année 1409. Thomas Quentin, homme riche et dévoué. Il habitait une grande maison ayant la forme d'une tour,

située à peu près à l'endroit qu'on nommait *Sechevau*, dont on a fait *Secheval*, nom actuel d'une rue que Quentin fit construire presque toute entière, ainsi qu'un pont, qui n'existe plus, pour communiquer avec le marché.

Année 1427. Bertrand Beguinau succède à Thomas Quentin. C'est du moins probable, car on ne rencontre pas de nom intermédiaire.

Année 1456. Jean Pezin, d'une ancienne famille de cultivateurs de Sommeleville et Herman-le-Corbesier sont alternativement bourgmestres durant plusieurs années. Le nom de ce dernier semble indiquer que lui ou ses ancêtres exerçaient l'état de cordonnier.

Année 1470. Deux ans après le saccage du pays de Liège par Charles-le-Téméraire, Remacle-Arthus Detrooz est élu bourgmestre, et fait relever le perron du marché, abattu par les Bourguignons.

Année 1471. Detrooz a pour successeur Jean Hanlet ou Halleit auquel est adjoint Martin de Goé. Ceux-ci firent restaurer l'église dévastée par les soldats de Charles-le-Téméraire.

Année 1499. Le consulat est confié au principal fabricant de Verviers de cette époque, Jean Blanchetête. Nous avons des raisons de croire que plusieurs membres de la famille Blanchetête s'expatrièrent ensuite des édits de nos princes contre les réformés.

Année 1523. Louis Collard-Louys, d'une très-ancienne famille, parvient au consulat et y est maintenu pendant plusieurs années.

Année 1562. On voit comme bourgmestre Jacquemin-Jean-Lequaille; plusieurs de ses descendants occupèrent aussi cette charge au grand avantage de la ville.

Années 1563 à 1575. Jean Hautenone, Jean-le-Mercier, Gaspar Potkeux et l'un des fils Lequaille possèdent alternativement le consulat.

Année 1576. D'ici, date la première magistrature de Jacob Graffart. Il donna les fonds pour bâtir la maison du curé.

Année 1577. Gilles-Renson Defays, dont les descendants devinrent seigneurs d'Andrimont.

Année 1580. Denis Nizet, dont la famille remontait à l'origine de Verviers et qui donna un puissant essor à la fabrication du drap, est élevé à la magistrature. Plusieurs de ses descendants lui succédèrent dans cette charge.

Année 1586. Jean de Bilstain, originaire de ce village, est élu bourgmestre.

Année 1600. Jean de Herve, et après lui ses fils et petits-fils. Jean de Herve est la souche des barons de Goer de Herve.

Année 1631. Denis Demarets de Charneux, noble et chevalier du Saint-Empire romain. Son fils fut neuf fois bourgmestre.

Année 1634. Les familles Hauzeur et Hassinelle commencent à posséder la première magistrature dans la personne de Gérard Hauzeur et de Nicolas Hassinelle. Gérard Hauzeur fait élever la porte de Limbourg ou des *Capucins*. Les Hassinelle, de père en fils, étaient des hommes de loi.

Année 1643. Jean-Remacle de Stembert, dont le nom indique l'origine de sa famille, est appelé au consulat. Il était voué du ban de Verviers. Cet office, devenu héréditaire dans sa famille, avait pour objet la surveillance et la perception des dîmes dont un certain nombre de personnes étaient en possession. Jean-Remacle et Pierre de Stembert, son fils, occupèrent sept fois la charge de bourgmestre.

Année 1646. Mathieu Pirons, d'une riche et honorable famille. Cinq personnes de la même famille possédèrent après lui le consulat.

Année 1651. Martin Lemoine et Henri Bosman, dont nous venons de parler.

Année 1669. Denis de Charneux, écuyer et juriconsulte, avec Colin Coliny, grand propriétaire dans la rue Hodimont.

Année 1672. Thomas-Remacle Jodocy, devenu plus tard secrétaire du conseil de ville.

Année 1673. Christophe Cloos ou Cloes, d'origine allemande.

Année 1674. Nicolas Gobsez.

Année 1678. Welt ou Walter Hauzeur. On voit des membres de cette famille à la tête de la magistrature jusqu'en 1702.

Année 1679. Henri Heuze. Homme de grand esprit, dit le chroniqueur De Sonkeux. La famille Heuze s'allia à celle de De Presseux, de Theux.

Année 1680. Jean Loly. La famille de ce bourgmestre, éteinte depuis plus d'un siècle, était recommandable à plusieurs titres. Elle s'était particulièrement enrichie dans le commerce des huiles.

Année 1683. Thomas de Lezaack, de noble famille allemande. Il fut appelé trois fois à la magistrature.

Année 1685. Pierre Dexhorez, seigneur de Petit-Rechain. Son père, qui s'appelait Godefroid, travaillait comme simple ouvrier dans la fabrique Denis-Nizet. Il plut à l'une des filles de son maître et la maria. C'était un homme de grande intelligence. Il agrandit énormément, par le commerce qu'il fit avec l'Allemagne, la fortune que lui donna sa femme. L'un des fils de Pierre Dexhorez était un savant moine de l'abbaye impériale de Stavelot.

Année 1686. Hubert Le Pas. Ses collègues et le prince le décorèrent huit fois du titre de premier magistrat de la ville. Son administration fut très-orageuse. Il eut de violents démêlés avec la famille ou le parti de la famille Nizet. Nous en parlerons dans une prochaine notice.

Année 1704. Antoine Franquinet. Les ancêtres de ce bourgmestre habitaient depuis des siècles le bourg d'Ensival et y faisaient du drap. La fortune combla les Franquinet de ses dons et ils les méritèrent par leur intelligence et leur probité.

Année 1713. Renatt Godar, d'une très-ancienne fa-

mille qui a produit plusieurs médecins et hommes de loi distingués.

Année 1716. Jean Piret, jurisconsulte. Il protesta vigoureusement contre la suppression, tentée par le chapitre cathédral, de la procession que faisaient en dansant les Verviétois à l'église Saint-Lambert, à Liège.

Année 1717. Edmond Fyon, originaire d'une bonne famille du ban de Theux.

Année 1722. Louis Laurenty. L'un de ses petits-fils devint un artiste habile à la plume et au crayon.

Année 1725. Pierre Collet, d'ancienne famille verviétoise. On lui doit la construction, tel qu'il est maintenant, du canal de la ville. C'était, si nous ne nous trompons, l'aïeul de M. P. Collet, membre des États-Généraux sous le roi Guillaume et député au Congrès national. Ses descendants furent aussi honorés de la magistrature.

Année 1727. Jean Cornet, d'une vieille et honorable famille d'Ensival. Plusieurs de ses descendants furent aussi bourgmestres.

Année 1730. Mathieu-François Maquinay. Il fut deux fois bourgmestre.

Année 1731. Henri Simonis, dont les ancêtres figuraient au nombre de *notables* habitants du marquisat de Franchimont. Jacques-Joseph Simonis et Henri-Guillaume Simonis furent aussi revêtus de la charge de bourgmestre. Ces deux derniers firent construire la chaussée de Theux sur Herve.

Année 1736. Hubert Godin et Jean-François Delmotte. Le premier était originaire d'une très-ancienne famille d'Andrimont. C'est particulièrement, grâce au zèle de ce magistrat, que fut construit et doté l'hôpital des malades.

Année 1744. Nicolas Micheroux et Nicolas Piron. Ces deux magistrats rendirent de grands services à la ville.

Année 1745. Jacques-Antoine Maigret et Jean Biolley, souche des Biolley-Pirons. Plusieurs membres de cette famille régèrent aussi la ville. Sous leur impulsion,

l'industrie drapière acquit une extension inconnue jusqu'alors.

Année 1747. Joseph de Zinck, chevalier ou écuyer ; il exerça plusieurs fois les fonctions de bourgmestre.

De cette année à 1789, des membres des familles Franquinet, Godar, Fyon, Delmotte, Collet, Cornet, Simonis, Piron, Biolley sont successivement honorés du consulat.

Jean-Joseph Fyon (depuis général de brigade au service de France) et Henri Godar ont été les derniers bourgmestres de Verviers sous l'ancien gouvernement de nos princes-évêques.

CXCH.

Appel au peuple pour l'assiette des impôts.— Salaire des maîtres bourgeois et des douze hommes.

Comme on vient de le dire, *douze hommes*, choisis par le peuple comme commissaires ou conseillers, composaient l'ancienne administration communale de Verviers. Leurs devoirs étaient tracés dans une espèce de Charte, appelée *plaid*, que le peuple prenait soin de rappeler en certaines circonstances. Ces *plaids* leur conféraient le droit de répartir les tailles ou les contributions et d'en fixer la quotité suivant la fortune de chacun et les besoins actuels de la communauté. Il faut observer qu'à cette époque peu de ces *tailles* étaient permanentes et qu'elles variaient, pour ainsi dire, d'année en année. Or, il arriva parfois que les commissaires, malgré l'autorité dont le peuple les avait investis, rencontrèrent de graves difficultés et même une vive opposition, dans l'exercice le plus épineux de leurs fonctions, c'est-à-dire, dans la répartition des charges locales. Quand alors, il devenait par trop malaisé de s'accorder, l'usage voulait qu'on tranchât la question par l'appel au peuple assemblé sur le

marché. On le convoquait au moyen de la grosse cloche de l'église paroissiale. Là il exprimait son opinion par *oui* ou *non* ou par la *main levée*. Nous ignorons comment on s'y prenait pour recueillir les votes exprimés de cette manière. Mais il paratt que la majorité s'arrangeait de façon à se faire suffisamment connaître.

On comprend que le tumulte était inséparable d'une telle assemblée, surtout quand les esprits étaient montés. En l'année 1506, le peuple appelé ne voulut pas rester sur le marché; il envahit la salle de la *Halle* ou maison-commune, où siégeaient les commissaires et prétendit faire la répartition des charges lui-même. Des injures, des menaces et des accusations de malversations tombèrent sur le conseil. Celui-ci s'en plaignit amèrement, dans une remontrance que nous avons sous les yeux, au prince-évêque de Liège, Erard de La Marck. La supplique est du 20 octobre 1506, le prince y répondit le 26 par une apostille dont voici la teneur :

« Son Altesse, pour les causes et raisons narrées en la » présente, ordonne et commande à ses sujets et sur- » ceans du ban de Vervier en son marquisat de Franchimont, d'observer les us et coutumes anchiennes et » se comporter en assemblées aveq telle modestie qu'il » convient et n'y entrer (à la Halle) sans être appelés, » sur peine de son indignation et amende arbitraire à » l'exécution et exaction desquelles, elle veut et com- » mande que son gouverneur et officiers de Franchimont » procèdent sans aucune faveur et dissimulation, et afin » que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, » ordonne que la présente soit publiée ès-lieux où on est » accoutumé faire crier et publication. Fait au château » de Huy, le 26 octobre 1506. »

Les fonctions des mattres bourgeois et des 12 hommes qui régentaient la ville, n'étaient gratuites que pour autant qu'ils le voulaient. On taxait, de commun accord, leurs vacations, et suivant le nombre d'heures ou de journées qu'ils consacraient aux affaires publiques. C'est

ce qui explique le fait rapporté par l'historien Detrooz, que la journée du bourgmestre de Verviers fut taxée l'an 1569 à douze pattars et demi. Il semble que la journée des *douze hommes* était fixée aux deux tiers de celle des maîtres bourgeois, et qu'en outre les uns et les autres recevaient, en certaines occasions, des gratifications en nature. Ils jouissaient aussi de quelques exemptions de charges supportées par la bourgeoisie.

Après l'érection de Verviers en ville, on étendit le bénéfice de ces exemptions et les honoraires furent augmentés, non pourtant d'une manière fixe ou invariable. Le 6 juin 1719, le prince Joseph-Clément de Bavière rendit une ordonnance, datée de Bonn, dans laquelle il déclara qu'en considération des nombreux travaux et vacations des bourgmestres et conseillers, les premiers auraient dorénavant 60 écus de gages annuels et les conseillers 20, à condition qu'ils ne recevraient aucune autre gratification et vaqueraient assidûment aux affaires de la ville. Le prince ajouta que ceux qui négligeraient de remplir leurs devoirs seraient privés de leurs gages.

Mais le 7 mars 1724, le siège étant vacant, le chapitre cathédral, qui gouvernait alors la principauté, décida que les émoluments des bourgmestres seraient réduits à 50 écus, et qu'ils recevraient 6 florins Brabant par jour pour leurs vacations hors ville, et il rétablit en leur faveur les exemptions dont ils jouissaient auparavant, qui, certes, valaient beaucoup mieux que les dix écus qu'on leur rognait. Les conseillers continuèrent à recevoir 20 écus, *sans plus*, dit l'ordonnance. Cette même décision porte le traitement du greffier ou secrétaire de la ville à 300 florins par an, et celui du receveur à 500, *sans plus*. Ces charges étaient triennales, c'est-à-dire, que le titulaire devait être renouvelé ou continué au bout de 3 ans.

L'ancienne administration, nous parlons de celle d'il y a deux siècles, tenait souvent deux séances par semaine, et même plus. Aussi, plusieurs membres se montraient-ils si fatigués de ces fréquentes réunions, qui absorbaient

la meilleure partie de leur temps, qu'ils n'y allaient plus. Des plaintes sur ces abstentions ayant été faites au prince Ferdinand de Bavière, il ordonna, le 27 novembre 1627, que les commissaires, dûment convoqués par les bourgmestres 24 heures à l'avance, qui s'abstiendraient sans motifs valables d'assister aux assemblées communales, seraient passibles, une première fois, d'une amende de 3 florins d'or; la seconde, d'une amende double au profit de la maison de miséricorde et hôpital de Verviers, et enfin la troisième fois, les récalcitrants devraient être saisis et conduits par la force à l'hôtel-de-ville sur la réquisition des bourgmestres, et sans préjudice de l'amende encourue.

L'an 1656, le prince Maximilien-Henri renouvela les mêmes peines, et donna l'ordre aux magistrats de s'assembler, au moins une fois par semaine, le lundi, depuis 9 heures du matin jusqu'à 11, pour l'expédition des affaires.

CXCIII.

Nouvelles formes d'élection de l'ancien Conseil municipal de Verviers.

La composition du Conseil communal resta telle que nous l'avons fait connaître, jusqu'à l'année 1691. Par le motif que les gens du Conseil, au nombre de 24, étaient trop nombreux, et que la plupart des membres de cette assemblée usant trop largement de la liberté de la parole, il en résultait des discussions interminables, et le désordre dans les affaires de la communauté, le prince-évêque, Jean-Louis d'Eldereren, réduisit, par une ordonnance du 14 mai 1691 le personnel du Conseil à 16, savoir : 7 commissaires ou conseillers, 7 échevins, c'est-à-dire, 7 membres de la justice de Verviers, et deux bourgmestres.

Mais l'ordonnance du bon prince ne rétablit pas la tranquillité et l'ordre dans les délibérations du Conseil. En leur qualité d'hommes de loi, les échevins le dominèrent bientôt et profitant de l'avantage que l'étude leur donnait sur de simples bourgeois, ils prétendirent qu'à eux seuls appartenait le droit de faire les lois de police. Les réclamations de leurs collègues, contre ces empiétements, furent accueillies par le prince Joseph-Clément de Bavière, successeur de Jean d'Elderen. Il ordonna aux échevins, par deux édits, l'un du 21 janvier 1696, et l'autre du 21 mai suivant, de s'occuper exclusivement de ce qui concernait la justice, et il attribua aux bourgmestres et commissaires seuls la régence de la ville avec la faculté de faire telles lois de police qui seraient jugées nécessaires. Et comme les échevins et leur chef le mayeur recevaient le serment des gens du Conseil, il leur ôta cette prérogative dont il paraît qu'ils avaient abusé en refusant d'admettre de nouveaux membres au serment, ce qui les excluait du Conseil. Joseph-Clément décida, en outre, qu'à l'avenir, deux députés désignés par lui, assisteraient à l'élection des deux bourgmestres qui avaient lieu chaque année ordinairement le 3 ou le 4 septembre, que les élus prêteraient serment entre les mains de ces députés, et que le plus âgé des deux bourgmestres sortants, continuerait pendant un an encore à faire partie du Conseil de ville, afin d'éclairer ses collègues de ses lumières et de son expérience.

L'édit du 21 mai, confirmant celui du 21 janvier, introduisit au surplus d'autres modifications dans la formation de la magistrature. Des deux bourgmestres, l'un demeura à la nomination des membres du Conseil; le prince se réserva le choix de l'autre sur une liste de trois candidats présentés par les électeurs. Il créa comme adjoints aux bourgmestres quatre conseillers ayant les mêmes droits et prérogatives que les commissaires, mais ne pouvant exercer leurs fonctions que pendant un an; toutefois, ils étaient rééligibles un an après leur sortie du

Conseil. Ces quatre conseillers étaient choisis par les bourgmestres et les commissaires sur une liste de huit personnes dressée par les députés du prince.

Ce nouveau régime déplut à beaucoup, et particulièrement aux échevins qui se voyaient ainsi enlever la part qu'ils possédaient depuis longtemps dans l'administration de la ville. Ils envoyèrent au prince remontrances sur remontrances, aigrirent le peuple contre le nouveau conseil et intriguèrent auprès des principaux de l'Etat pour faire rapporter l'ordonnance; cela alla si loin que le prince, par une autre ordonnance datée de Bonn, le 31 mai 1698, leur imposa silence, les menaçant de toute son indignation s'ils ne se conformaient pas aux dispositions de ses ordonnances des 21 janvier et 21 mai 1696.

Le prince Joseph-Clément de Bavière ayant pris parti pour la France dans la guerre de la succession au trône d'Espagne qui divisa toute l'Europe, l'empereur d'Allemagne le dépouilla de tous ses Etats et fit gouverner la principauté de Liège par un Conseil impérial qu'il institua lui-même. A la faveur des troubles qui agitaient le pays, la discorde pénétra de nouveau dans la régence verviétoise et parmi les habitants. Dans le but de faire cesser ces dissensions, le Conseil impérial promulgua, le 28 mars 1710, un nouveau mode d'élection, d'après lequel les quatre conseillers ou adjoints aux bourgmestres devaient être choisis sur une liste de seize personnes, présentée par les huit compagnies bourgeoises de la ville. Ne pouvaient figurer sur cette liste ni les étrangers, ni les cabaretiers, ni ceux des habitants non possesseurs de *quelque bien sujet aux impositions de la ville*, ou ceux qui n'étaient point taxés à cent écus de capital pour le moins.

Pour recueillir les votes des huit compagnies bourgeoises en faveur des seize citoyens du nombre desquels on prenait les quatre conseillers, un notaire, commis à cet effet, se rendait de maison en maison, accompagné d'un

officier civil, et annotait sur un registre le vœu de chaque électeur.

L'ordonnance du Conseil impérial, divisée en 17 articles, comprenait aussi un règlement d'ordre intérieur pour le conseil et définissait ses diverses attributions.

Cette réforme dura autant que le gouvernement du Conseil impérial dans la principauté. La paix conclue entre la France et les alliés, ayant rendu au prince Joseph-Clément la possession de ses Etats, il abrogea, par un édit du 29 novembre 1714, le règlement du Conseil impérial.

Ce prince étant mort le 2 novembre 1723, dans sa résidence de Bonn, les échevins exclus par lui de toute participation dans les affaires de la ville, crurent le moment favorable pour la ressaisir. Ils manœuvrèrent de telle sorte auprès du chapitre cathédral, *sede vacante*, que le 17 mars 1724, ce corps illustre cassa les ordonnances de 1696 de Joseph-Clément et fit publier un édit de réforme électorale dont les principales dispositions nous ont paru assez curieuses pour être consignées ici :

« 1°. Le corps des échevins, qui n'aura néanmoins aucune part dans l'administration de la police, nommera huit personnes des plus intelligentes et des plus zélées pour le bien public.

» 2°. Les bourgmestres, les 4 conseillers avec les 7 commissaires qui sont encore en état, *mais qui seront anéantis pour toujours*, après cette rénovation, nommeront aussi 8 autres personnes qualifiées comme dessus.

» 3°. Hors des 16 ainsi nommés, les députés du prince en choisiront un de chaque côté pour être bourgmestres, et hors des 14 restants, les députés en prendront trois de chaque côté pour être conseillers, lesquels avec les deux bourgmestres, sortant de magistrature, seront un corps de 8 conseillers.

» 4°. A la fin de l'année de cette magistrature, *et à toujours*, la nomination des personnes pour en com-

» poser une nouvelle, se fera, moitié par le magistrat,
» allant sortir de charge, et moitié par le corps des éche-
» vins, de la manière qu'il est dit ci-dessus.

» 5°. Tous ceux qui auront été de la magistrature
» devront avoir un *interstice* (passer un intervalle) de
» deux ans avant de pouvoir rentrer dans la nomination
» d'une nouvelle. »

Les échevins n'avaient pas obtenu tout ce qu'ils dési-
raient par cette ordonnance; cependant elle leur conférait
un droit qui leur restituait, en quelque sorte, toute l'in-
fluence qu'ils exerçaient autrefois dans le conseil. Il y a
plus, ils trouvèrent le moyen de faire autoriser leur
mayer, M. Jean-François Fyon, à assister pendant deux
années aux délibérations de la régence en qualité de *con-*
seiller surnuméraire.

Mais le parti échevinal n'eut pas lieu de s'applaudir
longtemps de ce succès. Le prince George-Louis de Berg,
trois ans après son avènement au trône épiscopal, abrogea
le règlement de 1724 et rétablit dans toute son étendue
l'ordonnance de 1696.

Néanmoins, ce règlement de 1724, fait en faveur des
échevins, reparut en 1743, après la mort du prince et
encore sur l'ordre du chapitre cathédral, circonvenu à
Verviers même par ses députés à la rénovation magis-
trale, et reçut l'approbation de Son Eminence le prince
Jean-Théodore de Bavière, élu évêque-prince de Liège
en 1744. Ce ne fut qu'en 1760 que le règne des échevins
disparut pour toujours, en vertu d'un édit de ce même
prince, où il déclare que *dorénavant ils ne se mêleront
plus en aucune manière de l'élection magistrale.*

CXCIV.

Particularités.

Pénalités contre ceux qui refusaient les charges magistrales.

Les années 1738, 39 et 40 furent marquées à Verviers par de déplorables divisions dans la bourgeoisie. A la suite de fréquents tiraillements qui avaient eu lieu au sein du conseil, les parties adverses s'animèrent tellement qu'elles refusèrent de siéger ensemble. La magistrature se trouvant ainsi sans titulaires et les affaires de la ville en souffrance, le prince Georges-Louis de Berg se vit obligé de pourvoir lui-même aux places vacantes de bourgmestres et de conseillers. C'est de l'année 1738 que datent les magistratures successives de Jean-Joseph Dutz, originaire du pays de Limbourg et qualifié d'*étranger* et d'*intrus* par l'opposition du temps. Pendant plusieurs années, Dutz régenta seul la ville avec quelques conseillers, contrairement aux lois, et comme il était, suivant la remarque de l'historien Detrooz, d'humeur très-pacifique et pateline, il sut tirer de la haute position qu'il occupa d'excellentes ressources pour sa fortune privée.

En conférant pour la première fois à Jean-Joseph Dutz les rênes de l'administration, le prince ordonna que dorénavant ceux qui, étant nommés bourgmestres, refuseraient d'en accepter les fonctions, encourraient une amende de 50 écus, et les conseillers, non acceptant, celle de 20, applicable au profit de la ville.

Mais cette ordonnance ayant été sans effet, le même prince fit publier, le 10 septembre 1740, par le curé de Verviers, au prône de la messe paroissiale, un édit où il ordonnait à l'officier de justice et au gouverneur du marquisat de Franchimont d'agir rigoureusement contre ceux qui, désormais, refuseraient les charges magistrales, et

de les condamner sans appel, les bourgmestres à *cent louis d'or* et les conseillers à 40.

Ces peines pécuniaires, sans compter la menace de l'indignation du prince, paraissaient de nature à intimider les récalcitrants, et l'on doutait que Helman-Lepas et Denis Nizet, nommés bourgmestres cette année, se résoudraient à un tel sacrifice. L'attente du prince et du public fut trompée, Helman-Lepas et Denis Nizet déclinerent sans hésitation l'honneur de la première magistrature, et payèrent chacun l'amende de cent louis sans murmurer. Les conseillers nommés avec eux suivirent cet exemple, et la caisse de la ville reçut le même jour 360 louis, montant des amendes réunies.

Afin de ne pas laisser la ville, par suite de ces refus obstinés, sans administration, le prince dut recourir de nouveau à la complaisance de J.-J. Dutz, qui accepta, pour la troisième fois, la charge de bourgmestre régent, et on lui adjoignit comme conseillers les sieurs Jean-François Delmotte, Jean Franquinet, Thomas Pennay et Corneil-Jos. Cornet.

L'édit du prince Georges-Louis, comminant les amendes ci-dessus, conserva force de loi, et si nous ne nous trompons, la dernière application en fut faite en 1750, à l'égard de MM. N. Collet, élu bourgmestre; Mathieu Chérin et Joseph Cornet, nommés conseillers.

Suppression des repas donnés aux députés du prince.

Deux députés du prince assistaient chaque année à la rénovation magistrale, et pour cette vacation la ville de Verviers leur payait à chacun 100 florins, et devait, en outre, les nourrir, les héberger, ainsi que leurs gens et leurs chevaux, et veiller même au bon entretien de leurs équipages. L'usage voulait aussi que le jour même de la rénovation on leur offrit un grand banquet où l'on conviait les notabilités de la ville. Comme ces députés étaient

ordinairement de grands seigneurs (1), il en coûtait pour les recevoir et les traiter d'une manière digne d'eux. En 1740, le bourgmestre-régent J. Dutz résolut, de concert avec ses collègues, la suppression de cette charge onéreuse, et d'offrir comme compensation 50 florins de plus aux députés; il en fit, verbalement d'abord, et ensuite par écrit, la proposition à Son Altesse Georges-Louis; cet excellent prince l'accueillit par l'apostille suivante écrite de sa main et que nous copions textuellement :

« Comme je connais par expérience les dépenses superflues qui se font tous les jours dans Ma bonne ville de Vervier a la rénovation magistrale et voulant soulager Mes sujets en tous ce qui dépend de moi, ordonne que par les suites les repas soient retranchés en donnant à chacun de Mes députés 150 florins, avec cela ils se logeront eux-mêmes a leurs frais. Fait dans Mon palais de Liège ce 15 novembre de l'an mille sept cent quarante. »

Du secrétaire ou greffier de la ville.

Le conseil de ville possédait, par octroi d'autorité principale, le droit de choisir dans ou hors de son sein les secrétaires. Leurs honoraires varièrent de 500 à 300 florins, non compris certains émoluments dont nous allons parler.

Le premier secrétaire, nommé immédiatement après l'érection de Verviers en ville, fut Jean-Remacle de Stembert, un des membres du conseil.

Après lui l'on voit successivement cette charge occupée par Servais Polis, échevin, Thomas Jodocy, Pierre de Bilstain, Henri Nizet, Jean-Henri Nizet, son fils, Charles-Ernest Hanster, Charles Hanster, son fils, Jean-Louis Pirons, Detrootz, prélocuteur, et Derchain.

Par la suite cet emploi est devenu vénal comme celui de receveur que les Thisquen ont possédé longtemps.

(1) Pendant plusieurs années les seigneurs comtes d'Ingelheim et de Horion vinrent à Verviers en qualité de députés.

Le 23 octobre 1683, la magistrature fit un règlement par lequel il était enjoint au secrétaire d'être assidu aux séances, sans pouvoir y émettre aucun avis; de n'en rien révéler au public sans autorisation, et de tenir registre des délibérations et des actes, moyennant 1 pour cent à percevoir sur les revenus communaux. Les attestations et autres pièces à délivrer aux particuliers furent tarifées à 20 patars en faveur du secrétaire, et pour chaque apostille ou simple autorisation des bourgmestres, il avait seulement cinq patars, mais il pouvait exiger davantage suivant la longueur des copies.

Assez longtemps les mêmes personnes cumulèrent les fonctions de secrétaire de la ville et de greffier de la justice. Mais par une ordonnance du prince Joseph-Clément de Bavière, en date du 18 mai 1703, elles furent séparées. Dans son mandement, le prince qualifie cette réunion de charges dans les mêmes mains de *singularités* et *incongruités* qui ne se rencontrent dans aucune autre ville du pays.

CXCV.

Henri et Jean de Sonkeux.

C'est une justice de sauver de l'oubli complet les hommes obscurs qui se recommandent à notre estime et à notre respect par leurs vertus et leur modestie. Henri de Sonkeux, né à Verviers le 3 décembre 1650 et auteur d'une chronique manuscrite (1) sur sa ville natale, fut un de ces hommes; il passa sa vie en faisant le bien par amour du bien.

Nous consacrons quelques lignes à sa mémoire et nous

(1) Nous avons l'avantage de posséder l'original de cette chronique manuscrite.

y joignons une notice sur la vie de son frère Jean, religieux bénédictin, racontée par lui-même.

Henri de Sonkeux décrit, dans son recueil, sa généalogie, celle de sa femme, son mariage, le nombre de ses enfants, la date de leur naissance, les noms et qualités de leurs parrains et marraines, des religieux ou des prêtres dont ils reçurent le baptême, leur adolescence, leur jeunesse, leur mort, car il les perdit presque tous, et l'on partage sérieusement la profonde douleur qu'il exprime lorsque le Ciel lui ravit sa femme, Agnès Coulée, après 16 ans de l'union la plus heureuse.

Sa généalogie n'est pas dénuée de tout intérêt, en ce sens qu'elle fait connaître le fondateur d'un ancien hameau de nos environs, celui de *Sonkeux*, commune de Melin. Mon grand-père paternel, dit-il, était natif du village de *Sonkeux* au ressort de Melin, pays et diocèse de Liège, territoire de Soumagne, ayant eu pour père Wathelet de Sonkeux et pour mère Jehenne (Jeanne) Beaupain, natifs de Polleur, au pays de Franchimont. Ce Wathelet était petit-fils d'un hesbignon nommé Henritay ou Henrotay et surnommé de Sonkeux qui, abandonnant la Hesbaye, son pays natal, vint se fixer dans les environs du village de Melin, où il acheta un terrain vague qu'il cultiva, et sa postérité augmentant, il y bâtit un hameau auquel il donna son surnom de *Sonkeux*.

Ce *fondateur* de hameau, ce patriarche, mourut, âgé de 117 ans, au milieu de sa nombreuse famille.

Vers 1630, le père de notre chroniqueur vint à Verriers et obtint son admission dans la corporation des tondeurs de draps où l'on n'était reçu qu'après deux ans d'apprentissage, moyennant le paiement d'une certaine somme, et l'acquisition du droit de bourgeoisie.

« Ayant, continue de Sonkeux, résidé avec ma femme chez mes parents l'espace de sept ans et neuf mois et demi en très-bonne intelligence, nous sortîmes de la dite maison avec deux enfants et sommes venus résider dans une maison provenant du patrimoine de ma belle-mère,

Marie Kinaitre, après avoir imploré le secours du Ciel et choisi, après Dieu et la sainte Vierge, le glorieux saint Antoine de Padoue pour patron domestique ; nous y sommes entrés le 16 juin 1679 et avons commencé à *boulan-ger* et travailler avec gentillesse, le mieux qu'il nous fut possible, et y ayant été sept ans et demi d'un saint accord, ma chère Agnès fut ravie au Ciel le 9 décembre 1686, environ les 11 heures du matin, par un lundi, et du depuis il a semblé que tous malheurs m'en voulussent, ayant joui de sa douce présence l'espace de 15 ans 3 mois et 7 jours. Le cœur me fend encore de douleur en écrivant ces lignes !..... »

C'est en exerçant sa profession de boulanger que Henri de Sonkeux acquit des droits à la reconnaissance et à l'estime publiques. Dans des temps de détresse on le vit se dépouiller généreusement en faveur des malheureux ; les pauvres malades n'eurent pas d'ami plus zélé, et une partie de son manuscrit est remplie de recettes de remèdes, approuvés par les médecins, qu'il composait et distribuait lui-même. Les quelques connaissances qu'il avait acquises, en *boulangéant*, dans l'art d'écrire, il les mettait au service de tous ceux qui pouvaient en avoir besoin, et le nombre en était considérable dans ce temps où les moyens d'instruction étaient rares. Les magistrats et les notabilités de la ville témoignèrent souvent à de Sonkeux la vénération que leur inspiraient ses vertus. Le prince Joseph-Clément de Bavière distingua lui-même ce vertueux citoyen et lui offrit une place de receveur que de Sonkeux n'accepta que lorsqu'il se trouva forcé d'abandonner sa profession. Quand ce prince, comme nous l'avons dit, fut dépossédé de ses Etats, de Sonkeux le suivit à Namur, où il mourut le 27 octobre 1708.

Laissons-le maintenant raconter lui-même la vie de son frère Jean de Sonkeux, moine-bénédictin, homme d'une vaste érudition et que la mort enleva à l'âge de 38 ans.

« Jean de Sonkeux, mon frère, fit son entrée en ce monde, à Verviers, le jour de la saint Sylvestre, avant la

clarté du jour. Il devint gaillard et assez beau de face. Lorsqu'il fut assez grand pour entrer dans les écoles, il y profita assez bien, et se fit paraitre dans les humanités toujours un des premiers dans les classes; et en toutes les comédies que les pères Récollets font tous les ans à la saint Remacle, il était un des premiers acteurs et avait toujours le premier prix; en sorte qu'ayant achevé ses humanités aux pères Récollets de cette ville, il fut à Liège pour y étudier la philosophie. Il fit là valoir son talent, étant au séminaire de Son Altesse, sous la direction du sieur Plugners, professeur en philosophie. Au bout de la première année, il défendit ses thèses en *brave* sans qu'il eût besoin de président, et argumenta contre les thèses de ses condisciples au grand étonnement de ses maîtres. Ayant achevé la logique, la physique et la métaphysique, il défendit l'universelle philosophie, dédiant ses thèses à monseigneur le comte Ferdinand de Lynden, maître souverain officier du marquisat de Franchimont. Il fit preuve du don d'une grande éloquence, ce qui lui conquit l'estime de tout le collège. Il fit ensuite ses deux années de théologie sous la doctrine du très-éloquent monsieur Henri Du Mont, président du séminaire, trésorier du très-illustre chapitre cathédral de Liège et abbé d'Amay, au bout desquelles il défendit encore avec gloire ses thèses et arguments par des raisons très-solides contre ses contradicteurs qui tâchaient de le faire trébucher, quoiqu'en vain.

» Les misères du temps, les guerres et les cabales qui se faisaient à Liège engagèrent mon père à faire revenir Jean dans la maison paternelle; il y rentra avec un cœur obéissant et se résolut d'apprendre un métier, et pendant qu'on consultait quel art on devait lui faire apprendre, tandis qu'il fallait quelquefois avec mon père à accommoder les draps en la presse, il apprit qu'on allait enseigner la théologie aux pères Récollets de cette ville; il demanda à mon père la permission d'étudier derechef, ce qu'il lui accorda. Il fut reçu sous la doctrine du R. P. Si-

mon le Bourguignon et d'un père Englebert, dont le surnom m'est échappé de la mémoire. Il s'y distingua comme ailleurs, si bien que les pères Récollets lui demandèrent s'il agréait l'habit de saint François qui lui était tout acquis. Il répondit que ne sentant aucune vocation pour un ordre si saint, il consulterait l'oracle divin.

» Quelque temps après, porteur d'une lettre de recommandation de M. Du Mont, il se présenta à l'abbaye de Stavelot comme pouvant très-bien enseigner la philosophie; les moyens de mon père ne lui permirent pas d'accepter les conditions qui furent posées pour son entrée dans ce célèbre monastère. Il revint à Verviers.

» Or, au mois de septembre 1679, il lui prit envie d'accompagner la confrérie de Verviers, qui allait par dévotion à Saint-Hubert, en Ardenne, où étant arrivé il prit inspection des religieux, de leurs mœurs et façons de vie, et il demanda au révérendissime abbé du monastère, Don Cyprien, à y être admis. Celui-ci l'engagea à lui apporter les pièces qui constataient sa prud'homie et ses mérites, et lorsque Jean les lui porta, à un second voyage qu'il fit tout exprès, l'abbé lui donna sa parole qu'au premier noviciat, il serait du nombre des religieux. En attendant il ne fit que languir et traîner à l'éthysie, ce qui donnait beaucoup de peine à mes parents, mais lorsqu'il reçut les ordres de s'acheminer au monastère, il changea tout-à-coup de posture; on le vit homme robuste et gaillard; il reçut la nouvelle le 12 mars 1680, et sans plus attendre, il se mit en voyage le lendemain sans faire les adieux à ses amis et se rendit directement au monastère. 45 postulants s'étant présentés, il fut reçu de préférence à tous les autres, au grand contentement de toute la communauté. Il fut revêtu de l'habit du grand patriarche saint Benoît le 7 avril suivant, et on lui donna le nom de dom Uldaric. Après avoir achevé son noviciat, on lui confia la chaire de philosophie qu'il occupa, par obéissance, pendant deux années. Ayant atteint l'âge compétent, il reçut les ordres de sous-diacre et de diacre

à un an d'intervalle, et enfin fut sacré prêtre le 24 février 1685 et trois jours après il célébra sa première messe.

» Deux ans après, il fut fait trésorier du monastère, comme aussi cellerier ou intendant de la maison; il vacqua si bien à toutes ces charges qu'il fut député aux plus grandes affaires et en vint à bout. Il avait les pauvres en singulière affection et était hospitalier. Comme grand prédicateur, il eut l'insigne honneur d'aller voir le grand roi de France, Louis XIV, lorsqu'il vint visiter la ville de Luxembourg, dont il avait fait la conquête. Il prêcha en présence du Roi et de sa cour, le 22 mai 1687, congratulant Sa Majesté au nom de la duché de Luxembourg, et le Roi lui donna des marques de sa satisfaction.

» La guerre étant continuelle, le monastère était extorsionné par les fréquentes demandes qu'exigeaient les Impériaux, Espagnols, Brandenbourgeois et tous leurs alliés, sans mettre en ligne de compte les demandes exorbitantes des Français; les religieux résolurent de se mettre sous la protection de l'empereur d'Allemagne, pour être à couvert de tant de tyrannie. Mon frère, dom Udalric, se rendit donc à la cour impériale présenter les hommages à l'empereur au nom de son abbé, et de suite, il fit le tour de toutes les autres cours alliées contre la France, et réussit partout. La communauté des religieux lui conféra alors le titre d'abbé coadjuteur de leur monastère. Honoré de l'amitié du prince-évêque de Liège, Jean-Louis d'Elderen, il fut après la mort de ce prince député pour représenter son monastère à l'élection de Son Altesse électoralé Joseph-Clément de Bavière, comme prince-évêque de Liège, qui eut lieu le 20 avril 1694. Il assista à toutes les cérémonies qui ont lieu en pareille circonstance, fut très-bien accueilli par Son Altesse, et il resta à Liège jusqu'au 30, jour où il retourna à son monastère en carrosse, comme il était venu. Deux jours après, il se plaignit d'un grand mal de tête et la fièvre se déclara bientôt au point que les secours de la médecine

devinrent inutiles. Il reçut les sacrements de l'église et cessa de mourir pour vivre éternellement, le 11 de mai 1694, à l'âge de 38 ans. »

Ainsi s'exprime Henri de Sonkeux sur son frère. On peut ajouter que sa mort excita les regrets les plus douloureux chez tous ceux qui l'avaient connu. De hautes dignités dans l'église étaient réservées à ce savant moine verviétois que la mort vint surprendre à un âge aussi peu avancé.

CXCVI.

Deux historiettes racontées par Henri de Sonkeux.

« J'ai jugé à propos, dit-il, d'insérer dans ce mémoire (le manuscrit qu'il a laissé) une petite histoire arrivée au village de Stembert, au mois de septembre 1661.

» Un paysan du dit village, marié et père de plusieurs enfants, avait retiré sa vieille mère chez lui, très-pauvre femme qui essayait de gagner sa vie en ramassant de vieux chiffons de linge dont on fait du papier. Pendant son absence du logis, pour aller ramasser les vieilles loques et friperies de linge, les enfants de son fils friponnaient les provisions de leur grand'mère, telles que le pain et le beurre, et quand elle rentrait, voulant faire sa réfection, elle trouvait son armoire entièrement vide. Convaincue que c'étaient les enfants de son fils qui lui volaient ses provisions et n'ayant néanmoins osé rien dire pendant quelque temps, force lui fut à la fin d'en parler à celui-ci, l'invitant à les corriger. Quand il entendit les propos de sa mère, il entra en colère et lui dit qu'elle en avait *menti*, et que si elle persistait dans ses dires à l'égard de ses enfants, qu'elle faisait passer pour des larrons, il la chasserait de sa maison. Il lui dit encore plusieurs injures et voulut la frapper; mais la vieille, qui lui tenait tête et qui

n'était pas moins colérique, s'écria, à bout de courroux : *Je voudrais que celui qui a tort de toi ou de moi tombât raide mort sans plus parler.* AMEN, répondit le fils. Et aussitôt cette réponse faite, il tomba rudement sur le pavé de la maison sans plus pouvoir parler ni donner aucun signe de repentance; il avait le corps entièrement paralysé. Il resta dans cet état l'espace de six jours, puis il mourut. Ce tragique accident, suivi d'une mort si terrible, excita la curiosité et l'effroi dans Verviers et tous les alentours : tout le monde courut à Stembert, et mon père, alors que je n'étais encore qu'un garçonnet de 11 ans, m'y conduisit pour m'imprimer dans l'esprit la crainte du péché de désobéissance et du manque de respect envers les parents, Je remarquai la figure et les yeux du moribond : il avait le regard effrayant et très-hideux. »

« Je veux maintenant, continue de Sonkeux, embellir ce mémoire d'une histoire amoureuse arrivée à Spa l'an 1669.

» Je n'ai pu savoir le nom de baptême du jeune homme; mais je sais qu'il s'appelait le fils Cocqlet, et qu'il était de brave et honorable famille de Spa. Son père, vitrier de son état, acquit de grands moyens, qui lui permettaient, selon le dire du monde, de vivre fort à son aise. Ce jeune homme donc se prit d'amour pour une jeune demoiselle aussi de Spa, et qui se nommait Marie de Sclessin, laquelle répondit bientôt aux sensibilités du jeune homme. Comme elle était riche et de la haute volée, ses parents, qui avaient des vues ambitieuses pour elle, ne voulurent pas souffrir qu'elle fut conversée par Cocqlet, parce que sa fortune, quoique grande, avait été acquise par des moyens mécaniques, c'est-à-dire en faisant le métier de vitrier, et qu'ainsi une alliance entre leur fille et Cocqlet serait une tache pour eux. Les jeunes amants voyant qu'ils ne pouvaient arriver au mariage par la voie amiable, résolurent de s'en aller ensemble et de s'éloigner de leur endroit afin d'obliger les Sclessin à consentir

aux épousailles. Mais cette douce attente fut trompée. Lorsque la famille de Sclessin apprit la fuite de leur fille avec Cocqlet, elle les fit poursuivre et ils furent attrapés en une maison près de Liège, mais le marié prétendu n'était pas sans suite, étant l'ordinaire d'avoir des adjoints en cas semblable. Aidé des siens, il se barricada dans la maison et déclara que personne n'y entrerait pour enlever sa prétendue. Les choses menaçaient de tourner au tragique quand les Cocqlet, qui étaient venus aussi sur les lieux, se laissèrent persuader par les Sclessin que si leur fille retournait paisiblement chez eux, on arrangerait le tout à la satisfaction des deux familles, en mariant, un peu plus tard, les deux amoureux. Le jeune homme qui était d'humeur douce, se laissa tenter par ces belles paroles; les Sclessin reprirent leur fille et les Cocqlet leur fils, mais les premiers manquèrent à leur parole, car au lieu de songer à son mariage, ils la firent *reclure* dans un cloître à Liège, malgré ses supplications et ses larmes.

» Lorsqu'il apprit la désertion forcée de sa prétendue épouse, et voyant que contre la force il n'avait à opposer ni droit ni résistance, le jeune Cocqlet en conçut un chagrin si violent qu'il en tomba malade, et à force de soupirs et d'agitation, il entra dans une fièvre qui le mit à toute extrémité. Les médecins ne trouvant d'autre remède à son mal que l'accomplissement de ses désirs, on fit de nouvelles instances auprès des Sclessin, mais en vain. Alors il ne resta plus qu'à exhorter le jeune homme à mourir en bon chrétien. Il reçut pieusement les derniers sacrements, et un moment avant de mourir, il se découvrit et s'écria en poussant un profond soupir : *Ah! Marion, mon cher cœur, tu ne me verras jamais plus!* puis il rendit son âme au Seigneur le 22 août 1669.

» La demoiselle recluse à Liège étant avertie de ce trépas, il faut dire qu'elle en conçut une grosse affliction qui la rendit si malade qu'il fut question de l'administrer. Mais comme le sexe féminin est très-propre à verser des larmes, elle trouva du secours en pleurant et guérit. Sor-

tie du cloître et revenue à Spa, la folie amoureuse la reprit bientôt en faveur du sieur Renier de Herve, d'une bonne famille de Verviers; les Sclessin faisant les mêmes difficultés pour celui-ci que pour Cocquet, la demoiselle mit de nouveau en œuvre le moyen employé avec ce dernier; les deux amants vinrent à Verviers et s'y marièrent incontinent l'an 1670. »

CXCVII.

Guerres des grandes puissances au 18^{me} siècle.

La principauté de Liège devint en partie le théâtre des grandes guerres que Louis XIV entreprit sur la fin du 17^{me} siècle contre presque toute l'Europe, ou du moins elle y fut enveloppée de telle sorte que son histoire se lie à ces grands événements, dont une relation succincte formera le sujet de plusieurs notices à partir de celle-ci. Les faits ayant principalement rapport à notre pays ont été puisés dans quelques manuscrits du temps (1).

..... Or, le 17 avril 1672, la France déclara la guerre aux États des Provinces-Unies (la Hollande) et bientôt après le Roi Louis XIV entra lui-même en campagne avec son frère Philippe de Bourbon, duc d'Orléans. Ils arrivèrent, en traversant la Hesbaye, avec une puissante armée, près de la ville de Visé où le Roi établit son quartier-général. Entretemps, le prince de Condé, de sang royal, marcha par le Condroz pour venir le joindre, et ayant fait construire un pont de bateaux sur l'Ourte, près de Chénée, il s'achemina aux environs de Liège, y campa pendant 6 jours, et ses troupes consommèrent

(1) Dans cette narration on retrouvera quelques traits déjà cités dans des notices précédentes et qu'on n'aurait pu supprimer sans nuire à l'intérêt du récit.

tous les fourrages des alentours. Le Roi vint à sa rencontre et la réunion des deux armées ayant eu lieu, le prince de Condé établit son quartier-général à Berneau.

On supposa tout d'abord que cette formidable armée était destinée à faire le siège de Maestricht et les Hollandais qui y tenaient garnison paraissaient avoir grand sujet de s'alarmer; mais l'attente générale fut bien trompée : le Roi envoya d'abord des détachements de son armée dans les villes de Tongres et de Maeseyck, qui appartenaient au pays de Liège et s'en empara sans scrupule; ces garnisons y vécutent à discrétion, aux frais des habitants; ensuite, dédaignant, pour ainsi dire, Maestricht, il entra, au mois de juin, avec le gros de son armée, en Hollande, où il prit toutes les villes, forteresses et châteaux que les Hollandais possédaient sur le Rhin, au nombre de 43; après ces merveilleux exploits, le Roi songea à retourner en France, suivi de son armée; il renforça en passant les garnisons de Tongres et de Maeseyck, séjourna quinze jours aux environs de Maestricht, puis donna l'ordre à ses troupes de prendre leurs quartiers d'hiver.

Voyant les Français éloignés, les Hollandais menacèrent notre pays et entreprirent de lui faire expier la tolérance qu'il avait montrée au sujet du passage des armées de France, comme s'il avait été possible de l'empêcher. Des détachements sortis de Maestricht se mirent à battre la campagne, faisant main-basse sur tout, et traitant comme prisonniers de guerre les malheureux habitants qui tombaient entre leurs mains, lesquels étaient conduits à Maestricht, recevant en route les plus mauvais traitements. Vivement émus de ces attentats, le vénérable chapitre cathédral et les bourgmestres de la noble Cité ordonnèrent à tous les habitants valides de prendre les armes pour repousser la force par la force, et la guerre aux Hollandais fut solennellement proclamée au perron de Liège, le 17 octobre 1672. Tout ce qui ap-

partenait aux habitants dépendant des Provinces-Unies (1) fut déclaré de bonne prise. Le gouverneur du marquisat de Franchimont montra dans cette circonstance le zèle le plus louable. Il enrégimenta et exerça continuellement les paysans des divers bans de Franchimont et les habitants de Verviers, plaça une garnison dans cette ville, et se mit à la tête d'un bon nombre des plus aguerris pour courir sus au Hollandais.

Cependant cette guerre des Liégeois contre les Hollandais fut, comme il a déjà été dit ailleurs, de courte durée. Ceux-ci se trouvant serrés de tous côtés dans Maestricht, par les troupes de Liège et les garnisons françaises de Tongres et de Maeseyck, proposèrent un accommodement que le chapitre et les Mattres de la Cité acceptèrent.

Alors les Hollandais, n'ayant plus rien à redouter de notre côté, ils formèrent une armée tirée de plusieurs garnisons de leurs villes et avec un secours de six mille hommes que le Roi d'Espagne leur envoya, ils allèrent mettre le siège devant la forteresse de Fauquemont, tenue par les Français, et l'ayant canonnée d'importance, la garnison dut se rendre prisonnière de guerre. De là, ils tentèrent une entreprise sur Tongres, d'où ils furent repoussés avec perte, par des vigoureuses sorties de la garnison, commandée par le sieur de Montal, gouverneur de Charleroy pour la France. Rentrés dans Maestricht après cette déroute, et respectant peu la convention pacifique conclue avec les Liégeois, ils vinrent marauder dans nos campagnes, pendant plus de huit jours, enlevant les fourrages et les vivres, particulièrement des villages de Melin, Cerexhe-Heuseux, etc., dont beaucoup d'habitants se virent ruinés.

La garnison française de Tongres incommodait beaucoup les Hollandais par des excursions fréquentes jusqu'aux portes de Maestricht. Malgré l'échec précédent,

(1) En ce temps, on désignait toujours ainsi la Hollande dont les gouvernants étaient appelés *États-Généraux*.

ils tentèrent de nouveau de s'en rendre maîtres, par un stratagème qui ne leur réussit pas. Sachant que de Montal, venu à Tongres, n'avait laissé que deux cents hommes à Charleroy, ils s'acheminèrent sur cette forteresse, et en commencèrent le siège dans les règles. Ils croyaient que le gouverneur allait accourir avec presque toute la garnison de Tongres au secours de la place menacée, et qu'alors il leur serait facile de s'en emparer, se souciant peu de Charleroy, dont ils n'entreprenaient le siège que pour masquer leur intention. Le preux gouverneur accourut, en effet, au secours de Charleroy, mais suivi seulement de 11 hommes : il traversa avec une audace inouïe, à cheval et l'épée à la main, le camp des ennemis, entra dans la ville et fit mine de se défendre avec tant de vigueur que les Hollandais et les Espagnols, qui comptaient une armée d'environ 20 mille hommes, jugèrent à propos de lever le pied devant la fière contenance d'une poignée de Français. Le sieur de Montal, quand il les vit prêts à partir, leur tira de ses remparts deux cents coups de canon en signe d'adieu. Cet acte de lâcheté, ajoute notre chroniqueur, s'accomplit aux fêtes de Noël 1672.

Si les Liégeois n'avaient pas été si prompts à conclure une paix qui ne les mettait pas à l'abri des exactions des Hollandais, ils auraient pu leur tailler de la besogne ou les empêcher de tyranniser notre pays. Le prince-évêque de Munster, qui ne possédait ni nos ressources, ni notre puissance, et qui avait aussi de justes griefs contre la Hollande, fit envahir ce pays par ses troupes qui ravagèrent la Frise et emportèrent d'assaut la ville forte de Leuwarden, et Groningue aurait subi le même sort sans les pluies torrentielles qui arrêtaient les succès des assiégeants. Toutefois les Munstériens se laissèrent surprendre par les Hollandais au mois de janvier 1673 et abandonnèrent leur conquête; malgré ce revers, le prince-évêque de Munster obtint le redressement de ses griefs et une paix honora-

ble, qui fut conclue à Cologne, le 13 avril même année.

Au printemps de 1673, les armées belligérantes se mirent de nouveau en mouvement; le prince de Condé, après avoir démantelé les forteresses de la Hollande, rentra dans notre pays et rallia à lui, en passant, la garnison française de Tongres : immédiatement après le départ des Français, la milice liégeoise entra dans cette ville et y laissa une garnison au nom du prince et des Etats. Mais à peine deux mois étaient écoulés, que les Français voulurent reprendre la ville de Tongres et sommèrent les Liégeois de l'évacuer. Notre brave milice s'y refusa et se prépara à défendre honorablement le poste confié à son honneur. Elle soutint quatre assauts contre les forces considérables que les Français dirigèrent sur la ville. A la fin, la milice dut céder au nombre des assaillants; elle sortit de Tongres avec les honneurs de la guerre. Les Français pillèrent la ville, et en démolirent les fortifications au mois de novembre 1673.

CIXVIII.

Guerre des grandes puissances au 18^e siècle.

(SUITE.)

Si en 1672, au début de la guerre, le pays de Liège avait déjà subi de nombreuses vexations de la part des puissances belligérantes, qui tour à tour lui faisaient des protestations hypocrites d'amitié, on pouvait prévoir que la reprise des hostilités, l'année suivante, lui amèneraient de nouvelles calamités. Dans cette triste prévision qui se réalisa, comme on le verra ci-après, notre prince-évêque ordonna une levée générale de jeunes gens propres à la guerre, chargés spécialement de défendre leurs foyers contre les agressions et les pillages de corps francs et des

maraudeurs, car on ne pouvait pas songer à les opposer à des masses de troupes disciplinées. Cette levée, qui eut lieu au commencement de l'année 1673, causa le plus vif étonnement à Verviers, où jamais rien de semblable n'avait été vu.

A sa rentrée en campagne, le Roi de France fit reprendre à son armée qu'il amenait lui-même des Flandres, à peu près la même position qu'elle avait occupée précédemment, c'est-à-dire, dans les environs de Maestricht, Liège, etc. Elle couvrait la Hesbaye. Le 6 juin, il ordonna à quelques corps de se rapprocher de Maestricht, où ils restèrent dans une sorte d'inaction qui faisait conjecturer que, comme l'année dernière, le Roi n'avait pas l'intention de faire le siège de cette ville occupée par les Hollandais depuis 1632. Mais il avait fallu ces quelques jours d'apparente inaction à l'armée française pour faire les apprêts d'un siège que le Roi voulait qu'on poussât vigoureusement, et dès qu'ils furent terminés, les Français sommèrent le gouverneur, qui se nommait Fariaux, soldat de fortune, d'évacuer la ville sans coup férir. Celui-ci demanda trois jours pour aviser, et puis une prolongation du même terme que les assiégeants lui accordèrent. Et comme au bout de ce temps, Fariaux ne se disposait pas à se rendre, les Français commencèrent le 18 juin à battre les murailles de la place. Leur artillerie était si nombreuse et ils la servaient avec tant de promptitude et de vigueur qu'il semblait que la terre allait s'écrouter à plusieurs lieues à la ronde. Enfin, après treize jours de siège et une énergique résistance, le gouverneur se vit contraint de capituler. On lui accorda l'honorable condition de pouvoir emmener le reste de ses hommes à pied, avec armes et bagages, méche allumée, et sa cavalerie l'épée ou le sabre à la main. Fariaux avait perdu presque tous ses officiers, on prétend même qu'il ne lui en restait plus que deux. Des déserteurs français que les Hollandais avaient pris à leur solde dans Maestricht, défendirent la ville avec le désespoir de ne pouvoir obtenir leur pardon.

Le Roi le leur accorda en considération de la valeur qu'ils avaient montrée et les réincorpora dans son armée.

Cette affaire terminée, le Roi de France reprit avec une partie de son armée le chemin des provinces belges par où il était venu, et donna l'ordre aux autres corps de l'armée de s'acheminer sur l'Allemagne.

Le 6 juillet, un corps de 9,000 hommes, sous le commandement du comte de Pillois, maréchal de camp des armées françaises, arriva inopinément en cette ville de Verviers. Grand fut l'émoi. Rien n'était préparé. Les officiers envahirent sans façon les maisons des principaux bourgeois où ils se firent traiter en grands seigneurs, ce qui n'excita toutefois pas trop de murmures, car de tout temps le peuple de ce pays a voué ses sympathies aux Français. Le général de Pillois s'installa, avec toute sa domesticité, dans la maison du bourgmestre Jean de Herve, située sur le Marché. Les soldats campèrent, à proximité de la ville, dans les prairies de *Crotte*, dont ils enlevèrent tous les fourrages et les menus grains, sans qu'on offrit aux propriétaires de ces prairies la moindre compensation. Ce corps d'armée ne séjourna heureusement que 24 heures.

Le général de Pillois fut suivi par le marquis de Rochefort qui arriva seul en cette ville le 14 juillet, laissant l'armée qu'il commandait et qui venait de Maestricht, dans les environs d'Ensival. Ce corps devait être très-nombreux, puisqu'il occupait les campagnes d'Ensival jusqu'à Heusy, de Wegnez et de Lambermont. Ces troupes décampèrent le lendemain, non sans laisser des traces déplorables de leur passage.

Le 12 août suivant, une partie de l'armée française qui, l'année dernière, avait envahi la Hollande, sous les ordres du prince de Condé, vint camper aux mêmes lieux, détruisant, dit notre chroniqueur, les restes que le marquis de Rochefort avait laissés. Un bourgeois d'Ensival, qui a laissé des notes manuscrites sur ce qui s'est passé dans ce bourg, dépeint douloureusement les rava-

ges de ces armées. Les objets nécessaires à la vie atteignirent, à cause de leur rareté, un prix si élevé qu'il en résulta une profonde misère. Le pain de 7 livres se vendit 25 sous de Liège, prix énorme et presque inouï pour ce temps-là. Il n'y eut plus même, ajoute-t-il, assez de riches pour faire l'aumône aux autres.

Le 30 du même mois, Verviers reçut encore 14 à 1500 Français tirés de la garnison de Maestricht. Le magistrat obtint, à la condition de fournir des vivres, que les soldats iraient camper dans les environs du village de Stembert. On logea les officiers chez les bourgeois.

Ces divers corps d'armée se réunirent sous les murs de Trèves qui, après quelques jours de siège, se rendit par composition, le 7 septembre 1673.

CXCIX.

Continuation des hostilités en 1673 et 74.

En partant pour l'Allemagne avec plusieurs divisions de l'armée française qui, en 1672, s'était si valeureusement distinguée par la conquête de la Hollande, le prince de Condé laissa une partie de son monde dans différentes places de ce pays pour contenir, au moins pendant un temps, les Hollandais. En effet, ceux-ci se voyant délivrés des grandes forces de leurs ennemis, se mirent en mesure de chasser ceux qui restaient et même de reprendre l'offensive sur divers points. Ils purent recruter très-promptement une armée de 25 à 30 mille hommes dont le prince d'Orange prit le commandement; ce général débuta par le siège de Norden (1) qui se rendit après quel-

(1) Cette ville appartient aujourd'hui au royaume de Hanovre; elle est située près de la mer du Nord et renferme une population de 5,800 habitants.

ques jours de tranchée ouverte; aux termes de la capitulation, la garnison fut dirigée sur Utrecht, encore occupé par les Français, où, par ordre supérieur, le gouverneur de Norden, qui aurait pu défendre la place plus longtemps, fut dégradé et jeté en prison et tous ses officiers cassés ou mis aux arrêts.

Ce prompt succès raffermi le moral de l'armée hollandaise, ébréché par les échecs précédents. Sa réunion avec un corps de troupes espagnoles (l'Espagne venait de déclarer la guerre à la France) décida le prince d'Orange à poursuivre les Français en Allemagne. Il passa le Rhin et la Moselle à Coblence où il fit sa jonction avec l'armée impériale (1), et à la tête de cette redoutable armée, il alla assiéger la ville de Bonn, appartenant à notre prince-évêque et où il résidait habituellement. La garnison française de cette ville soutint vigoureusement le choc des assiégeants pendant neuf jours, et elle ne rendit la ville, le 12 novembre 1673, qu'après avoir obtenu les conditions les plus honorables.

Au lieu de pénétrer plus avant en Allemagne, dont la prise de Bonn lui donnait les clefs, le prince d'Orange revint sur ses pas et fit mine de s'acheminer sur la France afin d'opérer une diversion dans les mouvements de l'armée française en Allemagne. Son avant-garde vint prendre position à Chénée, où elle se trouva renforcée par quelques troupes espagnoles, tirées des diverses garnisons des Flandres, sous le commandement du comte de Monterey, gouverneur-général des Pays-Bas pour le roi d'Espagne. Mais les alliés trouvèrent dans les campagnes de Bois-de-Breux et aux environs, s'étendant jusqu'à la Meuse, une armée française capable de leur tenir tête. Ce corps, commandé par le duc de Luxembourg, avait été composé des garnisons que le prince de Condé avait

(1) C'est-à-dire l'armée de l'empereur d'Allemagne. On ne connaissait à cette époque pas d'autre empereur en Europe. On disait aussi en parlant des troupes de ce souverain : les *impériaux* ou *Kaiserlick*.

laissées en Hollande. Dans ces positions, les Français attendaient les énormes contributions dont ils venaient de frapper les habitants des pays abandonnés et pour la sûreté desquelles ils retenaient en ôtages les personnages les plus marquants. Dès qu'on eut satisfait à ces exigences, le duc de Luxembourg se mit en devoir de passer lui-même la rivière à Chénée pour retourner en France par le Luxembourg, sous les yeux mêmes de l'armée alliée. Un seul homme osa lui disputer le passage. Ce fut un capitaine de l'armée impériale, ou plutôt d'un corps franc, nommé Chavagnack, qui étant momentanément campé à Jalhay, accourut avec sa petite troupe à la rencontre des Français. N'ayant pas été secondé par les Espagnols dont les positions étaient les plus rapprochées du passage, il se vit contraint d'abandonner son audacieuse entreprise. Il rétrograda jusqu'à Ensival où lui, de sa personne, vint passer joyeusement les fêtes de Noël, et puis, dans la crainte d'être surpris par les Français, il alla avec ses partisans se cacher dans les bois en Ardenne.

Ce fut le 15 octobre 1673 que l'Espagne déclara la guerre à la France, par une proclamation lue publiquement à Bruxelles. Aussitôt la garnison française de Maestricht mit tout le duché de Limbourg à contribution. On peindrait difficilement la stupeur et la désolation des malheureux habitants de cette province. Ceux qui habitaient les endroits avoisinant Verriers se hâtèrent d'y transporter le meilleur de leurs effets et leurs bestiaux. Les rues de la ville étaient encombrées, et c'était pitié, dit notre chroniqueur, de voir tous ces pauvres gens errer çà et là sans abri au milieu de leurs troupeaux et de leurs meubles brisés, en partie, dans la précipitation de la fuite. Heureusement beaucoup de personnes se montrèrent secourables envers les Limbourgeois.

Non-seulement les Français prenaient aux habitants, mais ils obligeaient encore les communes à leur payer des impositions. Le gouverneur-général comte de Montreux défendit aux communautés, sous des peines sévères,

de payer le tribut exigé ; mais aucune n'avait le moyen d'échapper à ces extorsions ; tout ce qu'elles purent obtenir , par d'humbles supplications auprès du gouverneur de Maestricht , fut une réduction dans le chiffre de la somme imposée. Toutefois, cela ne leur servit pas à grand'chose, car les Espagnols prirent le reste.

Les Français ne pouvaient avoir nul motif d'animosité contre le pays de Liège ; au milieu des graves événements dont il supportait en partie le poids, la prudence conseillait d'éloigner avec soin tout ce qui aurait pu être saisi comme un prétexte par les parties belligérantes pour nous opprimer, et c'est à quoi l'on s'était appliqué en gardant la plus stricte *neutralité*. Cependant la force brutale ne tint aucun compte de cette circonspection ; contre toute raison et toute justice, les Français assimilèrent la principauté de Liège au pays de Limbourg, possession espagnole, et en exigèrent les mêmes contributions. Cette criante injustice révolta les Liégeois ; les Etats ordonnèrent aux communes de la repousser et de ne conclure aucune convention contributive, non-seulement avec les Français, ~~mais~~ aussi avec les commandants des troupes des autres puissances. Afin d'appuyer la résolution des Etats par une démonstration sérieuse, on appela sous les armes les milices du pays ; le gouverneur du marquisat de Franchimont se mit à la tête de celles du ban de Verviers. Les bourgeois furent astreints à des patrouilles et à des gardes continuelles ; ce qui n'empêcha pas les Français d'exécuter leurs desseins et les Liégeois de se soumettre, de guerre las, à leurs exigences ! On convint d'une somme à leur payer, moyennant quoi ils s'obligèrent à laisser le pays tranquille. Dans cette circonstance, les bourgeois et les manants des communautés pensèrent que des deux maux ils choisissaient le moindre, le service militaire qui absorbait leur temps étant encore plus onéreux.

Ils purent alors espérer de vivre un peu plus tranquilles. Mais à peine un mois après la convention conclue avec les

Français, voilà que le prince de Nassau, gouverneur de Limbourg pour les Espagnols, fait sommer le marquisat de Franchimont de lui payer les mêmes contributions. Un cri d'indignation répondit à cette insolence, et l'on se mit immédiatement en mesure de soutenir le droit et la justice si brutalement méconnus. Il en résulta un combat entre la garnison de Limbourg et la milice verviétoise, dont nous avons donné les détails dans la première notice. Les Espagnols, gueux et lâches, ne tinrent pas contre une poignée de bourgeois. Leur chef se vengea de cette défaite par la ruine de plusieurs villages et la rupture de toute espèce de négoce entre les pays de Liège et de Limbourg.

CC.

Continuation des hostilités en 1673 et 1674.

(SUITE.)

L'armée française reprit ses opérations aux frontières de la principauté pendant le mois de mai 1674. Le maréchal de Bellefonds, après avoir soumis, et il faut le dire, ravagé aussi le pays de Juliers, détacha du corps qu'il commandait deux ou trois régiments qui vinrent mettre le siège devant le château d'Argenteau, alors assez bien fortifié, et qui fut emporté d'assaut le 17 mai. Peu après ces mêmes troupes assiégèrent le fort de Naivagne, situé commune de Moulant, à l'embouchure de la Berwinne dans la Meuse, et bâti en 1631 par les Espagnols qui l'occupaient encore cette année. La garnison s'y défendit assez bien, et elle obtint la condition d'en sortir le 22 mai avec armes et bagages et deux pièces de canons. Les Français détruisirent le fort de Naivagne.

Par la prise de ces deux places le maréchal de Belle-

fonds établit une communication entre son armée et la garnison de Maestricht, utile au dessein qu'il avait de s'emparer de la ville de Limbourg.

Ce dessein étant connu du prince de Nassau, il en prévint le duc de Brenonville ou Burnonville, commandant les impériaux qui avaient suivi les Français dans le pays de Juliers, et il le pria de faire diligence, afin d'empêcher la ville de Limbourg de tomber, sans coup férir, aux mains des Français. Les impériaux précipitèrent leur marche et arrivèrent près de Limbourg le 22 mai. Le prince de Nassau plaça ces troupes dans les campagnes de Stembert et dans le village même pour couper le chemin de la forteresse de ce côté aux ennemis. Les Allemands se comportèrent comme de vrais brigands à l'égard des habitants de Stembert, de Verviers et d'autres lieux. Stembert souffrit des dégâts énormes : la soldatesque rapace s'empara de tout ce qu'elle trouva sous sa main et y commit des excès affreux d'immoralité. Andrimont fut non moins maltraité. Les impériaux le mirent au pillage et n'épargnèrent pas plus l'église que les maisons des manants : ils volèrent les ornements et les vases sacrés et jetèrent les Saintes Hosties parmi des tas de plumes provenant de literies qu'ils avaient enlevées. La ville de Verviers dut leur fournir chaque jour 50 mille livres de pain, une quantité considérable de livres de viande, 200 tonnes de bière, 400 bouteilles de vin, etc. Ensival, Theux, Sart, Polleur et Jalhay furent aussi extorsionnés de la manière la plus inique. Aussi les Allemands étaient-ils cordialement haïs et malgré qu'on n'eût guère à se louer des Français, la population exprimait publiquement des vœux pour leurs succès.

Le prince de Nassau le savait, et la chasse que les Verviétois avaient donné, l'année précédente, à la canaille qu'il commandait, lui pesait encore sur le cœur. Le moment de se venger arrivant, il en usa sans ménagement, et il eut l'effronterie de remplir de mensonges l'exposé des griefs qu'il présenta au général de l'armée impériale

contre les habitants de Verviers et les manants du marquisat. A l'instigation de ce même prince ou de ses agents, un nommé Piette Borbon, manant de Thimister ou de Clermont, osa affirmer au général de l'artillerie que les bourgeois de cette ville ayant fait l'effigie de l'Empereur d'une gerbe de paille couverte d'oripeaux, ils l'avaient trainée, au milieu des huées et des railleries, dans les rues et carrefours, et enfin l'avaient jetée au feu sur le Marché. Le général crut ou fit semblant de croire cet imposteur et il menaça la ville du feu ou du pillage si, sur-le-champ, on ne lui donnait satisfaction en faisant amende honorable à l'Empereur. Les magistrats produisirent des preuves de la fausseté du rapport de Piette et parvinrent, à travers beaucoup de difficultés, à désarmer le courroux du commandant impérial : elles furent surtout aplanies au moyen de nombreux et riches présents qu'on lui fit, sans que toutefois il voulût rien rabattre des autres exigences. Quant à l'infâme Piette-Borbon, les magistrats le poursuivirent, au nom de la ville, en calomnie devant le Conseil Souverain du Brabant qui reconnut l'innocence des gens de Verviers et condamna le calomniateur à la prison et à une forte amende qui le ruina.

Les impériaux restèrent dans leurs positions près de cette ville depuis le 22 mai jusqu'au 31 inclus du même mois.

Cependant, malgré le dessein qu'il en avait eu, le duc de Luxembourg renonça, pour le moment, à faire le siège de Limbourg. Hors d'inquiétude de ce côté, les impériaux retournèrent au pays de Juliers; le comte de Sauche en reçut le commandement de Burnonville qui, placé à la tête d'une armée plus considérable, alla se faire battre dans le Palatinat, près de Heydelberg, par le vicomte de Turenne : la victoire des Français coûta dix mille hommes, sans compter les prisonniers et les blessés, aux impériaux.

Le comte de Sauche ne séjourna que peu de temps dans le duché de Juliers et achemina son armée du côté de la

Meuse. On appréhendait son retour dans nos contrées et l'on s'empressa d'aller solliciter des sauvegardes pour les personnes et les propriétés. On en fut quitte ici pour la peur. Il se dirigea sur Galoppe et Dalhem et de là sur Chênée pour se rendre aux Pays-Bas à l'effet d'opérer sa jonction avec les Hollandais et les Espagnols. Ils marchèrent à petites journées, et malgré les sauvegardes dont les communautés s'étaient munies, les impériaux les violèrent et tuèrent les habitants qui leur opposaient de la résistance. Ils prirent, en passant, la ville de Dinant, principauté de Liège, qu'ils rançonnèrent comme tous les lieux qu'ils traversaient.

CCI.

Quartier d'hiver allemand à Verviers (1674).

L'armée impériale, en quittant nos contrées, alla prendre ses cantonnements à Seneffe (1), où elle opéra sa jonction avec les Hollandais et les Espagnols, commandés par le prince d'Orange (2). Le prince de Condé ne laissa pas longtemps les confédérés dans l'inaction; le 11 août, il les attaqua avec son impétuosité habituelle et les défit entièrement. Six mille hommes jonchèrent le champ de bataille; on en compta en tout 15 mille hors de combat des deux côtés. Les Français restèrent maîtres du champ de bataille; les bagages du prince d'Orange et la caisse de son armée tombèrent entre leurs mains. Outre les morts, les alliés perdirent 3,500 soldats faits prisonniers, un grand nombre d'officiers de tous grades, 407 dra-

(1) Seneffe, bourg de Belgique, sur la Somme et le canal de Charleroy, province de Hainaut, arrondissement de Charleroy, 4,490 habitants.

(2) Ce prince devint roi d'Angleterre, sous le nom de Guillaume III, en 1689, au préjudice de son beau-père qu'il détrôna.

peaux, étendards ou guidons et plusieurs pièces de canons.

Les alliés tentèrent de prendre leur revanche en assiégeant Audenaerde, occupé par les Français ; ils commençaient leurs travaux quand le prince de Condé, qui les observait, tomba dans leur camp à l'improviste ; ils l'abandonnèrent sans combattre et avec toute la précipitation que suggère la peur, laissant leurs instruments de siège, leurs vivres et jusqu'à leur soupe à la disposition des vainqueurs. Cette lâcheté réjouit fort les Liégeois, qui, comme nous l'avons déjà dit, n'aimaient guère les Allemands. Les belliqueux Dinantais trouvèrent que l'occasion était favorable pour expulser ceux qui tenaient leur château. Ils s'y transportèrent en bon nombre et alarmèrent si bien la garnison qu'en une heure il n'y resta pas un soldat : les bourgeois tuèrent quelques-uns de ces pauvres diables ; le reste se sauva par les portes et les fenêtres et les issues qu'ils purent rencontrer. Malheureusement, comme on va le voir, les Dinantais payèrent bientôt cette audace.

Les pertes subies par les alliés les obligèrent à évacuer les provinces belgiques. L'armée impériale rentra dans le pays de Liège pour y hiverner, et s'empara, en passant, de la ville et du château de Huy, qui n'opposa qu'une légère résistance. Chose singulière ! le gouverneur capitula à condition qu'on lui laisserait son grade et son emploi, ce qui lui fut accordé. A l'approche des impériaux, les Dinantais avaient réclamé un secours de 700 hommes aux Français de la place de Charleroy. Ce renfort n'empêcha pas les Allemands d'assiéger leur ville qui se rendit par composition le 22 novembre : les Français furent reconduits d'où ils étaient venus, et les bourgeois, en faveur desquels aucune stipulation ne fut acceptée, supportèrent tous les maux de la vengeance des ennemis.

Les impériaux se répandirent dans presque tout le pays. Huit compagnies, cavalerie et infanterie, arrivèrent successivement à Verviers, au commencement de décem-

bre. Des bandes de femmes et une grande quantité de bagages accompagnaient ces troupes. La ville ne pouvant loger tout ce monde, on en fit sortir deux compagnies, dont l'une fut placée à Theux, l'autre à Spa et dans le plat pays. Le baron Delafosse, qu'on logea chez le bourgmestre Jean de Herve, les commandait. Les impériaux, talonnés par la peur, n'eurent rien de plus pressé que de faire élever une porte sur le pont des Récollets, et d'abattre le pont de pierre de la porte de Hodimont pour le remplacer par un pont-levis. Les habitants du quartier voulurent s'opposer à ces travaux qui les enfermaient comme dans une souricière : cette opposition leur valut le logement de toute une compagnie, outre le contingent qu'ils avaient déjà. Le pont de l'hôpital des Vieillards qui, alors, était en bois, fut aussi changé en pont-levis. *Jamais*, dit de Sonkeux, *on ne vit gens d'armes avoir telle frayeur quand on parlait des Français. Ils avaient l'air des gens qui tombent en pamoison.* Cependant chez eux la peur n'excluait pas la voracité. Il paraît qu'ils se plaignaient quand on ne leur donnait pas tous les jours, pour chaque homme, 7 livres de pain, 6 livres de viande et 8 pots de bière !

La bourgeoisie, irritée des exigences de cette glotonnerie, réclama énergiquement auprès des magistrats pour que de manière ou d'autre, on y mit un terme. Les bourgmestres parlèrent avec autorité de cette affaire aux chefs allemands, et de part et d'autre on convint que chaque bourgeois payerait par mois pour un fantassin 2 couronnes, et lui procurerait, en outre, le feu et les ustensiles pour faire sa cuisine, et 3 couronnes pour un cavalier, sans compter la nourriture de son cheval. On convint aussi que l'argent provenant de cette contribution mensuelle passerait aux mains des bourgmestres qui le remettraient aux officiers, lesquels, à leur tour, le distribueraient aux soldats. Voici le fin mot de cette dernière disposition : les officiers retinrent aux soldats un escalin sur chaque écu ! Elle eut néanmoins le bon effet de tempérer l'appétit

effrayant des troupiers ; la plupart rendirent volontiers à leurs hôtes l'argent qu'ils recevaient pour être admis à la table commune, se contentant de ce que contenait le pot au feu.

On craignait que le séjour des Allemands ne durât jusqu'au printemps. Survint une aventure qui dissipa cette appréhension.

Le 13 janvier 1675, il prit fantaisie au comte d'Estrade, gouverneur de Maestricht pour la France, de faire, avec un détachement de sa garnison, une excursion jusqu'à Theux. Il y arriva le 14, au matin, et y saisit les officiers de la compagnie allemande, dans leurs lits, ivres de la veille, qui était l'octave de la fête des Rois. Le comte de Corbely et quatre autres officiers furent ainsi faits prisonniers et conduits à Maestricht où ils obtinrent leur liberté moyennant une rançon de trois mille écus. Leurs soldats s'éclipsèrent à la vue des Français et répandirent l'alarme jusqu'à Verviers. Les Français se contentèrent de piller le bourg de Theux et les environs, et d'établir une surveillance sur les Allemands de Verviers pendant qu'ils faisaient leur butin. Mais cette précaution était superflue ; la garnison tout entière était sous le poids de la terreur, et ne songeait nullement à courir au secours de la compagnie de Theux. On le croirait à peine ; les chefs allemands eux-mêmes avec une partie de leurs troupes se barricadèrent dans le couvent des pères Récollets et contraignirent les bourgeois à monter la garde aux portes de la ville, pendant que tous leurs soldats tremblants se tenaient cachés.

Le 16 janvier, les garnisons de Spa et de Theux, craignant sans doute une nouvelle visite des Français, rentrèrent dans la ville. La plupart des hommes, envoyés dans les rues de Spintay, Hodimont et Saucy, durent bivouaquer en plein air, les bourgeois ne pouvant absolument pas les loger. On leur assigna le lendemain des logements à Stembert. Ce jour-là arriva à Verviers le comte de Staremberg, commandant-général des troupes allemandes.

DEUXIÈME SÉRIE.

dans le pays de Liège. Il jugea que ses troupes placées à Verviers étaient trop exposées par le voisinage de Maëstricht et il offrit aux magistrats de les retirer moyennant une contribution mensuelle dont le chiffre serait établi sur une base équitable : les magistrats et la bourgeoisie accueillirent cette proposition avec joie et promirent de remplir fidèlement les engagements conclus de commun accord. En conséquence les Allemands quittèrent leurs quartiers le 18 janvier et se rendirent à Huy (1). La convention fut exécutée loyalement : chaque mois le comte de Staremborg reçut la somme fixée. C'était, à la vérité, un impôt bien onéreux pour la population, mais on s'estimait encore heureux d'être débarrassé des malencontreux hôtes à ce prix. On trouva le moyen de couvrir cette dépense, en imposant 48 tailles sur chaque famille, payables en divers termes. On répartit ces tailles de manière que ceux qui n'avaient pu loger un fantassin payèrent six écus ; les autres 12 et 18 écus proportionnellement à la fortune présumée de chacun. Pour lors, ajoute de Sonkeux, le pain de 7 livres se vendait 18 patars.

CCII.

Siège de la ville de Limbourg par les Français (1675).

En mai 1675, Louis XIV, à la tête d'une puissante armée, pénétra de nouveau dans les provinces belges, par Lille. Un fort détachement prit la ville et le château de Dinant, défendus par les impériaux, après neuf jours de siège. Les gens de Dinant accueillirent les Français en li-

(1) Le départ des Allemands fut salué par des actions de grâces rendues à Dieu dans toutes les églises, et des marques générales de satisfaction. On croyait les avoir sur le dos jusqu'à la Saint-Jean.

bérateurs ; ils préféraient leur joug à celui des impériaux. Ceux-ci occupaient aussi le château et la ville de Huy : quatre jours suffirent aux Français pour les débusquer de la place. Le marquis de Nigrelly, leur commandant, obtint la permission de se retirer à Bonn avec ses hommes. Des députés hutois ayant été envoyés au Roi pour le supplier de traiter favorablement la ville, Louis XIV les reçut avec une politesse charmante, les assura de sa protection, et quelques jours après cette gracieuse audience, ses soldats agirent à Huy comme dans une ville conquise.

Après la reddition de ces deux places, l'armée française se divisa en deux corps ; l'un occupa le Condroz, l'autre la Hesbaye. Le prince de Condé, le duc d'Enghien, son fils, et le marquis de Rochefort prirent le commandement du premier, le Roi conserva celui du second. Il destina le siège de la ville de Limbourg au corps cantonné dans le Condroz. Le 6 ou le 7 juin, le marquis de Rochefort se mit à la tête de 6 mille hommes et s'avança sur Verviers, où il arriva le 10. Il ne fit que la traverser depuis la porte de Heusy jusqu'à celle du pont de l'Hôpital, et se rendit à Bilstain et dans les environs. Un corps d'armée plus considérable suivit celui-ci, arriva le 12 juin près de Verviers, y entra le 13 à 3 heures du matin par la porte d'Ensival, en sortit par celle de Limbourg, prit position dans les campagnes de Stembert et à l'endroit dit *Hauloux*, et la forteresse de Limbourg se trouva ainsi investie. Une nombreuse artillerie et tous les attirails de siège accompagnaient ce dernier corps d'armée, dont la marche dans la ville seulement, dura depuis 3 heures jusqu'à 11 heures du matin.

Le lendemain 14, le prince de Condé et le duc d'Enghien, son fils, parurent aussi à Verviers, suivis de plusieurs escadrons de cavalerie, d'un régiment d'infanterie et de 8 pièces de gros canons : ces dernières troupes et le matériel venaient du camp du Roi. Le prince de Condé et son fils reçurent en passant les hommages de nos magistrats. Sans s'arrêter, le prince se rendit au camp de

Limbourg, le visita soigneusement, fit le tour de la forteresse dans une chaise à porteurs, donna tous les ordres nécessaires à l'investissement de la place et à l'ouverture des tranchées. Et comme certains engins, pour élever ses batteries lui manquaient, le prince envoya à Verviers quelques officiers à la tête d'une compagnie de soldats, pour obliger chaque famille à lui livrer un tonneau. Chacun s'empressa, crainte de pire, de déférer à l'ordre du prince. Mais ne jugeant pas le nombre de tonneaux suffisant, les officiers français s'introduisirent dans les maisons et enlevèrent sans façon des tables, des bancs, des planches, des poutres, etc. Ils faisaient charger tout cela sur des charrettes venues avec eux du camp de Limbourg.

Ce camp avait été établi avec une promptitude rare. Mais aussi les Français ne s'étaient laissés arrêter par aucune difficulté, aucun scrupule. Pour créer un camp retranché de cette importance, il fallait des milliers de bras : le marquis de Rochefort contraignit les malheureux paysans de Franchimont, des duchés de Limbourg et de Juliers, du Condroz, de la vouerie de Fléron, etc., à quitter leurs foyers et à se rendre au camp pour y travailler. On les y retint même inutilement après la reddition de Limbourg. Les travaux des champs se trouvèrent ainsi forcément interrompus et l'on put déjà appréhender la cherté des vivres qui affligea le pays en l'année 1678.

Le 15 juin, à 3 heures du matin, les Français tirèrent le premier coup de canon contre la vieille forteresse de Limbourg et continuèrent de la battre vigoureusement toute la journée.

Ce même jour, le maréchal de Créqui avec 10 mille hommes, 4 mille d'infanterie et 6 mille de cavalerie, vint renforcer l'armée du siège. Il avait logé avec son monde dans la commune de Jalhay. Toutes les dispositions étant prises, le prince de Condé remit le commandement de l'armée à son fils, le duc d'Enghien; la ville de Limbourg ne pouvait tenir longtemps contre des forces aussi nombreuses; aussi les assiégeants s'en emparèrent-ils le 20

juin. Le château résistant encore, les Français firent jouer une mine qui l'ébranla jusque dans ses fondements. Alors ils montèrent à l'assaut l'épée à la main, et se saisirent du lieutenant-gouverneur posté en défense sur la brèche : un soldat le prit par le baudrier de son épée, le renversa et le conduisit au quartier du duc d'Enghien, à *Hauloux*. La capture de son second détermina le prince de Nassau à capituler ; il remit au vainqueur le château qu'il avait assez bravement défendu, et obtint la condition d'en sortir le 22 juin avec le reste de sa garnison et 2 pièces de canon qu'il conduisit lui-même à Ruremonde.

L'armée française abandonna Limbourg et les environs quelques jours après la reddition de la place, pour rejoindre le corps commandé par le Roi, dont le quartier-général était à Visé. Les bagages et l'artillerie repassèrent seuls par Verviers.

On se souvint longtemps dans cette dernière ville du siège de Limbourg, non pas seulement à cause du fait lui-même, mais parce qu'il amena une misère profonde dans le pays. Même avant le douze juin, les Français avaient formé pour eux de grands magasins de vivres à Verviers ; les cloîtres du couvent des Récollets, toute la maison-de-ville étaient encombrés de farines. Pour la cuisson de leurs pains ils s'emparèrent de tous les fours, de manière que les bourgeois ne trouvèrent plus de pain, chez leurs boulangers, ou s'ils purent s'en procurer ce ne fut qu'à des prix exorbitants. *Je vis, dit de Sonkeux, le 14^e juin, un boulanger de cette ville vendre un pain de seigle de 7 livres, noir comme de la houille et mal assorti, quatre escalins. Le même jour, ajoute-t-il, je vis un autre boulanger vendre un pain pareil à celui que dessus et un tiercelet de froment au prix de 8 escalins.*

Au milieu de la détresse générale, les magistrats crurent devoir prendre une mesure extrême. Ils défendirent, sous peine d'amende et de confiscation, aux boulangers de vendre le pain au-dessus de 2 escalins. Mais l'établissement de ce *maximum* n'eut pas de durée, car il ruinait

le boulanger qui ne pouvait obtenir le grain qu'à des taux très-élevés. Le prix du pain remonta bientôt à 3 escalins et à 3 $\frac{1}{2}$, et s'y maintint jusqu'au printemps de l'année 1676; il descendit seulement alors à 2 $\frac{1}{2}$ escalins jusqu'au mois de septembre suivant.

Il se commit pendant cette année calamiteuse tant de crimes que la justice put à peine les punir. Des vols, excités par la misère, se perpétrèrent à main armée. La charité s'épuisa pour pallier le mal autant que possible.

CCIII.

Destruction de la ville et du château de Limbourg.

En se retirant avec le gros de l'armée, le duc d'Enghien laissa une forte garnison à Limbourg, sous les ordres de M. de Liverthier. Les Verviétois ont gardé longtemps le souvenir de ce général, homme rude et impitoyable, qui les accabla d'avaries, et qu'ils qualifiaient, non sans raison, de *bête sauvage*.

Dès les premiers jours après la reddition de la place, les Français abattirent les fortifications que le canon n'avait pas détruites pour les reconstruire sur un nouveau plan. Ils assujettirent tous les paysans des environs à des corvées ruineuses, et ils ne se gênaient pas pour enlever tous les matériaux qu'ils jugeaient nécessaires aux nouvelles fortifications. Ces grands travaux, arrosés de tant de sueurs, et objet des malédictions de nos compatriotes, tiraient à leur fin, lorsque le 28 décembre 1675, l'ordre du Roi arriva à M. de Liverthier de les démolir de fond en comble. A l'édification succéda donc la destruction, triste effet des péripéties de la guerre! Contrarié probablement par cet ordre, le général français ne voulut pas

que ses soldats travaillassent au renversement des murs de Limbourg ; il en laissa le soin aux paysans qu'il fit traquer à plus de 20 lieues à la ronde comme des bêtes fauves, et comme le nombre de ces malheureux, traités en esclaves, lui paraissait encore insuffisant, il en fit venir de pays plus éloignés : on comptait parmi ces travailleurs beaucoup de Luxembourgeois et d'Allemands des environs de Cologne. Cette agglomération d'individus ne contribua pas peu à affamer le pays. Cependant, quoique rudement menés par les Français, leur tâche n'avancait guère, tant ils étaient entassés les uns sur les autres et gênés dans leurs mouvements ; il aurait fallu en renvoyer une partie ; on en fit sentir la nécessité au général qui le savait certes bien lui-même ; il s'opiniâtra à retenir tous ces bras inutiles, par un sentiment qu'explique à peine le caractère dur et sauvage de ce chef.

Enfin, le jour arriva, où les fourneaux et les mines se trouvèrent prêts pour faire sauter les murailles et le château de Limbourg. Le château qui était, dit-on, d'une très-belle structure et la *gloire du pays de Limbourg*, sauta inopinément pendant qu'on travaillait encore avec la pioche à sa démolition. Beaucoup de paysans furent écrasés ou blessés sous les ruines du fort. Une énorme pierre tomba sur le toit de l'église et enfonça la voûte. Le 22 février 1676, les Français se disposant à évacuer la ville, ils y mirent le feu et la réduisirent entièrement en cendres à l'exception de l'église paroissiale et la maison du prévôt ou curé de Limbourg. Le lendemain, les Français abandonnèrent ces ruines fumantes, s'inquiétant peu du sort des malheureux habitants, sans abri et sans pain au milieu de l'hiver. Limbourg n'existait plus ! Ceux qui visitèrent ce lieu de désolation en revinrent épouvantés.

Un seul trait justifiera ce qui vient d'être dit plus haut du caractère brutal de M. de Liverthier :

Au mois d'août 1675, le duc de Lorraine, commandant un corps d'armée impériale qui occupait le pays de Juliers, attaqua et mit en déroute l'armée française placée

sous les ordres du maréchal de Créquy, malgré les prodiges de valeur de ce maréchal, qui traversa l'armée impériale l'épée à la main, à la tête de sept hommes seulement, et qui néanmoins resta prisonnier des impériaux. Ce succès détermina le duc de Lorraine à assiéger immédiatement la ville de Trèves dont la garnison capitula le 8 septembre et n'obtint d'autre condition que d'en sortir sans armes; les officiers avec le maréchal de Créquy furent envoyés comme prisonniers de guerre dans le château d'Ereinbreistein, près de Coblenze.

La prise de Trèves donna lieu à penser au baron de Liverthier que les impériaux, poursuivant leurs succès, pourraient bien assiéger Limbourg. Il songea au moyen de s'y maintenir le plus longtemps possible, et comme les vivres pouvaient lui manquer pour une longue résistance, il exigea de tous les pays environnants des contributions en nature et en espèces. Les soldats enlevèrent de vive force le bétail et les grains. De beaucoup de maisons de Limbourg, il en fit des étables et des magasins, tellement qu'il ne restait aux propriétaires ou locataires que leurs caves pour habitations. Dans cette rafle générale, on comprend que la ville de Verviers ne fut pas oubliée. Ses habitants subirent les plus tyranniques extorsions. Le moment arriva où la limite des sacrifices se trouva dépassée, et où l'on n'eut plus d'autre moyen pour sauver la ville d'une ruine imminente que d'implorer la pitié d'un homme réputé inaccessible aux sentiments de modération et d'humanité. Les bourgmestres Jean de Herve et Nicolas Gobsez se chargèrent de cette tâche difficile et ingrate. Admis auprès du général français, il les reçut, sans égard pour leur dignité de magistrats, avec l'impolitesse d'un soldat brutal et aviné, et pour toute réponse à leurs réclamations, il ordonna de les jeter dans un cachot. Ce triste dénouement d'une mission dont on espérait illusoirement quelque résultat avantageux, consterna les habitants. Ils s'imposèrent immédiatement tous les sacrifices exigés par M. de Liverthier pour retirer de ses mains les

deux magistrats que leur dévouement avait privé de la liberté.

CCIV.

Les garnisons de Limbourg.

La ville de Limbourg, détruite entièrement par les Français en 1676, sortit de ses ruines vers 1701 ; le roi d'Espagne, à qui elle appartenait, la réédifia avec son château et ses fortifications. Elle souffrit encore deux sièges meurtriers dans le commencement du 18^e siècle. A partir de cette époque, Limbourg cessa d'être considéré comme une ville de guerre importante quoique les souverains du pays aient continué d'y entretenir une garnison jusqu'au moment de la conquête des Pays-Bas autrichiens par la république française.

C'était un voisinage fort incommode pour le marquisat de Franchimont et son chef-lieu, Verviers, que la vieille forteresse de Limbourg. En 1676 et en 1703, lorsque les Hollandais la ruinèrent de nouveau à la réserve de 17 maisons, on pleura sur ses ruines et les malheureux habitants trouvèrent chez leurs voisins de Verviers aide et protection, mais il n'y eut personne qui souhaitât de voir relever ce nid de vautours, car les diverses garnisons qu'on y plaça n'étaient composées que de misérables se livrant au meurtre, au vol et à la guesuserie. Ils s'embusquaient dans les chemins pour détrousser les passants ou mendier. Ils employaient la force, la prière ou la ruse selon les circonstances. Quelquefois ils allaient en troupes dévaliser des hameaux isolés, et sans la surveillance active dont ils étaient l'objet en plusieurs endroits du marquisat de Franchimont, ils auraient étendu leurs ra-

pires et leurs violences dans toute la contrée. Plusieurs fois on leur donna la chasse à Verviers, à Jalhay et à Theux, mais à l'approche du danger ils fuyaient comme des poltrons quoiqu'ils fussent armés jusqu'aux dents. Le sous-gouverneur même et les officiers ne valaient guère mieux que leurs soldats. Le premier, par exemple, ne rougissait pas, lui-même en tête de ses satellites, de faire enlever nuitamment le bois, les légumes et les tubercules dont il avait besoin; on disait qu'il se procurait aussi la viande au *même prix*. Quant à ses officiers, tout le monde savait qu'ils faisaient le métier de receleurs : les vols commis dans les fabriques, les larcins en nature des soldats trouvaient chez eux un débouché assuré.

Le brigandage des soldats de Limbourg introduisit dans l'idiôme de Verviers un mot nouveau dont l'usage s'est conservé. Nous laissons parler l'historien Detrooz :

« Un brigand et un catulat sont synonymes dans l'idiôme »
» verviétois, et l'on dit d'un homme qui a mauvaise mine »
» et qui est mal habillé, qu'il a l'air d'un catulat. Ce »
» terme n'est pas ancien : il ne date que de 1613.

» Cette année, il y avait à Limbourg une garnison es- »
» pagnole, aussi mal vêtue que mal payée. Les soldats »
» de cette garnison se détachaient sans cesse, pour aller »
» détrousser les passants dans les environs de Verviers, »
» et lorsqu'ils en rencontraient, ils les fouillaient afin de »
» les voler, en leur disant : *qu'as-tu là?* D'où le nom de »
» catulat leur fut donné, et est resté affecté à ceux qui »
» commettent des brigandages. »

CCV.

Les corps francs espagnols.

L'armée qui, dans les campagnes de 1675 à 1688, agissait au nom du roi d'Espagne en Allemagne et aux Pays-Bas était, en majeure partie, composée d'aventuriers de diverses nations. L'équité exige cette observation afin de ne pas entacher abusivement l'honneur d'une grande et valeureuse nation, et lui faire l'injure d'envelopper dans la même réprobation sa propre armée avec un rassemblement de mercenaires désignés comme *Espagnols* par les chroniqueurs liégeois. Leur lâcheté, devenue proverbiale dans notre pays, formait un étrange contraste avec l'antique valeur espagnole. En effet, cette prétendue armée *espagnole* devait sa formation à des chefs pour la plupart étrangers à l'Espagne, autorisés cependant par le roi, et il est douteux qu'elle fut à sa solde, c'est-à-dire qu'elle reçut directement des subsides de Madrid. On y enrôlait tous les individus pouvant porter les armes, n'importe de quel pays; on y voyait en grand nombre des Allemands, des Hollandais, des Français, des Brabançons et même des Liégeois. Le fameux capitaine Lion, dont nous avons déjà parlé et dont il nous reste à dire un mot, était l'un des chefs de cette armée, elle pourvoyait à sa subsistance par l'assassinat, le vol et les contributions forcées. Aussi n'y eut-il jamais dans notre pays de soldatesque plus généralement détestée. Les excès des Français étaient déplorables; ils abusaient cruellement de la force, mais ils le faisaient ouvertement, tandis que les *Espagnols*, lâches et féroces, se comportaient en vils brigands. Ils inspiraient une haine générale, et si nos ancêtres se laissaient quelquefois tondre comme des moutons par les Français, ils se montraient bien moins bénévoles à l'égard des *Espagnols*, et certes ils ne

les ménageaient pas à l'occasion. Les habitants du marquisat de Franchimont surtout leur avaient juré une haine à mort, et lorsqu'ils en attrapaient isolément, c'était sans scrupule qu'ils s'en défaisaient par les armes ou d'autres moyens.

Les Franchimontois ne les craignaient pas même en ~~une campagne~~ et en nombre. A moins de surprise — et les aventuriers espagnols étaient coutumiers du fait — à la moindre alarme, on voyait nos courageux compatriotes voler au-devant du danger et combattre cette *canaille*, comme disent les vieux chroniqueurs, avec une ardeur digne de soldats aguerris. L'année 1676 fut marquée par plusieurs actions contre les Espagnols qui honorent les Franchimontois. Nous nous bornerons, dans cette notice, au récit de celles qui eurent lieu à Spa et à Theux.

Le 2 janvier de cette année, on vit s'abattre, comme une troupe de chacals, sur la ville de Spa, une bande d'*Espagnols*, sous la conduite du capitaine Lion; le pillage des maisons était en train, lorsque les Spadois revenus d'une première stupeur bien naturelle en présence d'une attaque imprévue, sonnèrent le tocsin, prirent les armes et tinrent les brigands en respect jusqu'à l'arrivée des secours qu'ils envoyèrent demander aux habitants d'alentours et à la petite garnison française de Stavelot. Ces renforts arrivèrent au pas de course, et par des dispositions habiles, ils enveloppèrent si bien les Espagnols qu'aucun de la bande n'échappa, à l'exception de leur chef, le capitaine Lion, qui ne dut la vie qu'à la rapidité de son cheval qu'il fut néanmoins obligé d'abandonner, embourbé dans les marécages et chargé de son manteau et d'un havresac rempli d'argent, fruits de ses vols. Dans l'action, plusieurs Espagnols trouvèrent la mort; d'autres furent pendus; les Français emmenèrent le reste de la bande à Stavelot. On ne cite que quelques bourgeois et paysans blessés.

Mais quand on avait eu l'avantage de disperser une bande, il n'y avait pas lieu de se croire tranquille pour

Favenir. Les divers corps-francs espagnols se partageaient les courses et lorsqu'ils étaient repoussés d'un endroit, on pouvait s'attendre à les voir reparaitre dans un autre, à moins qu'ils ne fussent serrés de trop près par les Français. Le 7 mai 1676, l'un de ces corps fondit sur les villages de la Reid et de Hauregard, ban de Theux, dépouilla les habitants et mit le feu à 24 maisons dont il ne resta que des cendres. Surpris dans son château, M. de Hauregard se vit maltraité et garotté par ces malfaiteurs, en lui déclarant qu'il était leur prisonnier. Ils l'emmenèrent effectivement à Stavelot avec leur butin. Mais pendant qu'ils godaillaient dans cette ville, les habitants de Theux et des environs, tous bien armés, y arrivaient eux-mêmes, ayant suivi les *Espagnols* d'assez près sans qu'ils s'en doutassent. Ils arrachèrent d'abord de leurs mains M. de Hauregard au moment où il allait signer la promesse d'une grosse rançon, exigée par ses ravisseurs. Il prit immédiatement le commandement de la petite troupe des braves auxquels il devait sa délivrance, mit les brigands en fuite et s'empara de leur butin. Non contents de les avoir chassés de Stavelot, les Franchimontois les poursuivirent plus de deux lieues au-delà, leur tuant beaucoup d'hommes, car ils immolèrent, à leur juste vengeance, tous ceux qui leur tombèrent sous la main. Les Franchimontois ne perdirent pas un des leurs, mais plusieurs furent blessés assez grièvement.

CCVI.

Nouveau siège de Maestricht en 1676.

Si le siège de Limbourg laissa de longues traces de misère dans le pays, celui de Maestricht, entrepris par les alliés en 1676, lui fut presque aussi funeste. On en sut ici la nouvelle lorsque la population, surtout la plus pau-

vre, sortait à peine d'une épidémie qui l'avait affligée durant près de six mois et qu'on désignait sous le nom de *fièvres chaudes pestilentielles*. On attribuait ces fièvres pernicieuses, qui enlevèrent beaucoup d'individus, à la détresse qui suivit le siège de Limbourg.

L'investissement de Maestricht par les armées alliées (allemande, hollandaise et espagnole), commandée par le prince d'Orange, commença le 8 juillet 1676. Le nombre de ces troupes réunies présentait un chiffre de 60 mille hommes. Pour les préparatifs du siège, le prince d'Orange obligea les paysans de plusieurs lieues à la ronde à abandonner leurs travaux, s'inquiétant peu du sort de leurs familles et leur donnant à peine de quoi se nourrir, sans égard à la rude tâche qu'il leur imposait. Lorsqu'ils tombaient de fatigue ou de besoin, on leur offrait de les renvoyer dans leurs foyers, mais contre une forte rançon, comme s'ils étaient des prisonniers de guerre. Les hommes valides dans les environs de Verviers même n'osaient sortir dans la crainte d'être capturés par les maraudeurs hollandais et trainés dans leurs campements. Ne trouvant pas les hommes, ils enlevaient des maisons, où ils s'introduisaient par violence, toutes les provisions et ils forçaient ou brisaient tous les meubles qu'ils supposaient recéler de l'argent. Une colonne de ces maraudeurs s'avança même un jour jusqu'aux portes de la ville et se fit délivrer du pain, de la viande, du vin, de la bière, du genièvre, etc. On s'estima encore heureux d'en être débarrassé au prix de ces sacrifices.

Les confédérés ouvrirent la première tranchée le 21 juillet et dirigèrent à peu près tous leurs canons contre la forteresse; mais sans causer d'abord grand mal à la garnison française placée pendant ce siège sous les ordres d'un vieil officier fort expérimenté, le sieur de Calvo, espagnol de naissance.

Pendant quarante jours on entendit distinctement à Liège et à Verviers les bruyantes et effroyables détonations de l'artillerie des assiégés et des assiégeants. On

était saisi de crainte et d'espoir en même temps, car presque tout le monde désirait que la victoire restât aux Français bien qu'on n'eût pas à se louer d'eux. Ce vœu s'accomplit. Déjà des brèches énormes avaient été pratiquées aux murailles et malgré la bravoure des assiégés, la ville ne pouvait tenir plus longtemps, lorsque le 27 août, le maréchal de Schlomberg, à la tête de 40 mille hommes, arriva à son secours; le lendemain 28, les alliés abandonnèrent hâtivement leurs positions, refusant le combat; le désordre se mit dans leurs rangs à la seule vue des Français; ceux-ci poursuivirent les fuyards avec la plus grande vigueur et atteignirent, près de Stockhem, un corps de 800 Hollandais qui fut taillé en pièces. Les confédérés laissèrent au pouvoir de l'ennemi tous leurs bagages, leurs munitions et appareils de guerre et plus de 50 pièces de canons, et lui dérobèrent une partie d'un plus riche butin en jetant dans la Meuse une énorme quantité de vivres, de poudre, de boulets et 67 pièces de canon qu'ils eurent soin de démonter et dont ils brisèrent ou brûlèrent les affûts. Les historiens évaluent leurs pertes en hommes à plus de dix mille, parmi lesquels un certain nombre d'officiers supérieurs.

On applaudit dans notre pays à la déroute des alliés et à la gloire acquise par les Français dans cette mémorable circonstance. Mais bientôt ces derniers souillèrent leurs lauriers par des dilapidations et des crimes dont Henri de Sonkeux nous a esquissé l'affligeant récit.

Sous prétexte que les habitants de Herve, Barhon, Housse, Cheratte, Wandre, Hermalle-sous-Argenteau, Saive, Jupille, Fléron, Melen, Serexhe-Heuseux, etc., avaient prêté aide et assistance aux alliés en leur offrant leur travail, leurs vivres et leurs bourses, tandis que ces malheureux y avaient été contraints par la force, les Français expédièrent une colonne infernale sur ces endroits pour châtier leur félonie, disaient-ils. Rien n'échappa à la cruauté et à la rapacité des agents de cette prétendue vengeance. Ils outragèrent les femmes, muti-

lèrent les hommes, pillèrent toutes les églises sans exception, et plongèrent toute cette contrée dans une désolation impossible à décrire. Ils envahirent le monastère du Val-Dieu, le dépouillèrent entièrement et massacrèrent deux inoffensifs religieux laissés à la garde de la maison, les autres ayant fui à l'approche des Français. Beaucoup d'habitants de Herve se virent ruinés par l'enlèvement de leurs bestiaux.

CCVII.

Faits divers.

Incendie de la ville de Tongres par les Français. Alarmes à Verviers, Herve et Visé.

Henri de Sonkeux, en son curieux inémoire, fait un lamentable récit du désastre éprouvé par la ville de Tongres en 1677. Cette antique cité, déjà très-maltraitée par les Français en 1673, qui ruinèrent ses murailles et ses portes sous les yeux mêmes, paraît-il, de leur roi, Louis XIV, fut envahie le 27 août, à dix heures du soir, par un détachement de la garnison de Maestricht, pillée durant quatre heures et enfin incendiée presque entièrement, sans que personne pût soupçonner même le motif de cette implacable exécution. Les incendiaires dépouillèrent et jetèrent dans les flammes les anciennes reliques conservées dans l'église collégiale, malgré les supplication et les larmes de quelques prêtres et de plusieurs habitants qui ne comprenaient pas l'aveugle et inutile fureur de ces barbares contre des objets vénérés, alors qu'ils en avaient détaché ce qui pouvait avoir pour eux quelque valeur.

Le lendemain, les agents destructeurs retournèrent à Maestricht laissant les Tongrois dans la plus affreuse désolation. Cependant, on avait pu arracher aux flammes une quantité de maisons, grâce à l'intempérance des sol-

daté tellement gorgés de liquides qu'ils tombaient, pour ainsi dire, inanimés dans les rues. Mais le 18 septembre, un nouveau détachement de la même garnison revint à Tongres pour achever la ruine entière de cette ville. La torche incendiaire reprenait déjà son œuvre de destruction, lorsque le commandant se laissa fléchir par des présents pour lui et le gouverneur de Maestricht. Il ordonna d'arrêter le feu, qui néanmoins consuma encore sept ou huit maisons.

Le désastre de Tongres produisit à Verviers, à Herve et Visé les plus vives alarmes. Un bruit qui n'était pas sans quelque fondement et répandu par des habitants de Maestricht y donna lieu. On disait que le comte d'Estrade, gouverneur de la forteresse, se montrait mécontent du peu de zèle que, selon lui, les habitants de ces trois villes faisaient paraître pour la cause des Français, en d'autres termes, il trouvait qu'ils ne s'empressaient pas assez d'acheter son indulgence en offrant des aliments à sa cupidité. Quoiqu'il soit probable que les intentions extrêmes qu'on lui prêtait étaient exagérées, le bruit d'une prochaine exécution des Français, à la façon de celle de Tongres, répandit la consternation chez nous. Ceux à qui l'on pouvait prendre quelque chose, passèrent plusieurs nuits sans dormir, occupés à mettre leur avoir en sûreté à Liège et ailleurs. Ces précautions ne firent pas négliger un moyen plus sûr d'échapper au danger qui semblait menacer la ville. Plusieurs bourgeois offrirent de se rendre à Maestricht afin de désarmer la feinte colère du comte d'Estrade par des prières et quelque chose de plus efficace : des présents. Le bon gouverneur ne tint pas contre ces derniers arguments; il donna sa parole qu'il n'entreprendrait rien contre les habitants de Verviers, Herve et Visé, beaucoup plus raisonnables, disait-il, et plus attachés à la cause des Français qu'on ne le croyait. Ainsi se trouva dissipé le danger si alarmant pour nos ancêtres. Pieux et reconnaissants envers Dieu qu'ils avaient invoqué dans leurs inquiétudes, ils lui rendirent pendant

plusieurs jours des actions de grâces publiques par des processions et des exercices religieux auxquels s'empresèrent de coopérer les populations environnantes et surtout les habitants de Herve et de Visé, menacés du même fléau.

Exécution de Thomas Montague, frère capucin à Huy.

En 1675, on s'entretint beaucoup dans le pays d'une conspiration découverte à Huy, tendant à livrer aux Espagnols cette ville, alors occupée par les Français. Un auteur moderne a rapporté ce fait en lui donnant une couleur créée par son imagination. Le récit du chroniqueur verviétois est plus simple et partant plus vrai. Thomas Montague, grand et fort gaillard, souple et intrigant, s'était faulfilé dans le couvent des capucins de Huy, d'où on le chassa bientôt après comme indigne. Dénué de ressources, il alla offrir aux Espagnols la ville et le château de Huy, moyennant une bonne récompense, se vantant de posséder le moyen de s'en emparer, par un complot qu'il avait su ourdir dans la garnison même avec le concours d'un certain Dubuisson, major de la place. Avec un homme aussi vantard et aussi indiscret que Thomas, la conspiration n'avait pas la moindre chance de succès; aussi fut-elle éventée presque aussitôt que tramée. Un sergent qui avait feint de se laisser affilier révéla tout au gouverneur. On s'empara immédiatement du major Dubuisson, et l'on envoya à Liège quelques soldats pour se saisir de frère Thomas, dont le secret courait les rues. Incontinent, on instruisit leur procès, que les formes militaires abrégèrent singulièrement.

Condamnés au supplice le plus affreux, on leur rompit d'abord les bras et les jambes, et ainsi mutilés on les jeta ensuite en prison, où, chose remarquable et qui témoigne de la force de ces individus, ils vécurent encore pendant quinze jours. On mit fin à leurs souffrances par la strangulation; puis on leur coupa la tête pour être exposée aux endroits apparents du château de Huy.

CCVIII.

Combat de Stembert en 1678.

Une suspension d'armes venait d'être conclue entre la France et les armées confédérées, elle semblait promettre quelque repos au peuple de ce pays si cruellement éprouvé par la guerre. Malheureusement cette attente fut déçue. Les bandes de troupes mercenaires, attachées aux armées belligérantes, continuèrent à rôder dans le pays, volant et pillant partout où la résistance ne se montrait pas, en un mot, faisant le métier de vils et de lâches brigands.

Un de ces corps-francs, composé de cavalerie et d'hommes à pied, sous les ordres du comte de Salme ou Solmes, se disant au service de l'Empereur, se présenta inopinément vers midi, le 8 septembre 1678, venant du côté de Halleur, à la barrière du village de Stembert. Le comte ayant fait appeler le bourgmestre lui demanda, avec une déférence hypocrite, l'autorisation de traverser le village pour se rendre à Verviers. Le magistrat, pénétrant les mauvais desseins de ce chef, lui objecta que le chemin le plus court, le plus propre pour aller à Verviers, n'était pas celui qui traversait le village, et qu'au surplus il n'avait pas le pouvoir de donner cette autorisation qui dépendait de la volonté de M. le comte de Lynden, gouverneur du marquisat de Franchimont, auquel il allait en référer par l'envoi d'un courrier qui serait, disait-il, de retour en une heure. En attendant, pour capter ses bonnes grâces et l'engager à prendre une autre direction, le bourgmestre de Stembert lui offrit 30 écus que le comte de Salme accepta sans se faire prier, et il se montra si charmé des bonnes manières du magistrat qu'il consentit à suspendre la marche de ses troupes jusqu'au retour du courrier.

Mais l'adroit bourgmestre au lieu d'expédier son message au comte de Lynden l'avait adressé au magistrat de Verviers, en lui recommandant de prendre sans délai les mesures nécessaires pour repousser les brigands pendant qu'il amusait leur chef. Avec une promptitude qui témoignait de son zèle et de son courage, la milice bourgeoise se mit incontinent sous les armes (plusieurs bourgeois n'achevèrent pas même leur dîner) et marcha résolument sur Stembert. Des habitants d'Ensival et de Heusy se joignirent à la petite troupe qui trouva le gros des soldats du comte de Salme dans la même position, mais s'apprêtant à franchir la barrière, s'apercevant sans doute qu'ils avaient été joués par le bourgmestre; d'autres maraudaient isolément dans la campagne. Les verviétois, tenant leurs rangs serrés, les abordèrent par une décharge générale de mousqueterie à laquelle les ennemis répondirent. Pour éviter un nouveau feu, ils s'avisèrent à l'instant d'un stratagème qui leur réussit; prenant un petit garçon du village, ils le lièrent sur la barrière; la milice, dans la crainte de tuer l'enfant, se vit obligée de remettre l'arme au bras. Les soldats saisirent ce moment d'inaction forcée pour s'introduire dans le village et le piller, et se divisant en plusieurs groupes, ils contraignirent de pauvres femmes, mourant de peur, à les accompagner, s'en servant ainsi comme de plastron aux coups des Verviétois, qui néanmoins lâchèrent quelques coups de fusils. Mais l'âpreté de la bande au pillage la perdit. Tandis qu'une partie de la milice bourgeoise bloquait les avenues de Stembert, poussant les ennemis vers le cimetière, l'autre se carrait solidement dans ce lieu; plusieurs hommes s'établirent dans la tour et aux fenêtres de l'église. Une fusillade bien nourrie se soutint pendant plus d'une heure de la part des nôtres et coucha par terre plus de 50 soldats tués ou grièvement blessés parmi lesquels un officier de cavalerie. On faisait monter la force du régiment à près de mille hommes qui se débandèrent lâchement pour mieux fuir, effrayés de la libre détermination des

Verviétois. Le comte de Salme ne fut pas des derniers à prendre la fuite; on les poursuivit dans la campagne où l'on en blessa gravement plusieurs que leurs camarades transportèrent dans les forêts et au nombre desquels se trouva un officier supérieur qu'un père Récollet du couvent de Verviers alla secrètement confesser et dans les bras duquel il mourut. Le père raconta, sans faire connaître leur asile, que plusieurs soldats avaient également réclamé ses soins spirituels.

La troupe bourgeoise ne se composait que de 50 à 60 hommes assez bien armés. Elle eut 21 hommes tués ou blessés dans ce combat; plusieurs de ces derniers succombèrent plus tard à leurs blessures.

Deux des pauvres femmes qui avaient forcément accompagné les soldats, furent blessées au sein, mais heureusement sans gravité.

Six habitants de Stembert et quatre de Heusy trouvèrent la mort dans ce combat. Un jeune homme d'une bonne famille d'Ensival fut tué d'un coup de carabine sous le portail de l'église de Stembert. On trouva au nombre des morts, de Verviers, les sieurs Guillaume Zinck, Gillet, Jean-Jacques Polis, Remacle Lenoble, un cordonnier de la rue Sècheval, et Piron Sougné, jeune homme d'un esprit solide et orné, qui se vouait à la carrière religieuse; il était monté sur la tour de l'église de Stembert où il reçut une balle dans l'œil au moment où il visait un brigand. On l'enterra avec distinction dans l'église des pères Récollets.

Mais l'honneur de cette journée fut unanimement attribué à Colap Kaisin, capitaine de la milice de Stembert et résidant à Heusy, auquel le commandement de la troupe bourgeoise avait été décerné. Il donna dans cette action des preuves d'une fermeté, d'un courage et d'une justesse de coup d'œil remarquables. Malheureusement une blessure mortelle l'enleva à la reconnaissance publique. Transporté à Verviers pour y être pansé, il succomba dans la nuit du 13 au 14 septembre, regretté et

pleuré de toute la ville. Le magistrat ordonna que ses obsèques seraient célébrées aux frais de la ville dans l'église de Stembert où il reçut aussi la sépulture.

CCIX.

Usurpation du marquisat de Franchimont par les Français.

Une partie de l'ancien duché de Luxembourg était connue sous le nom de comté de Chiny. Les comtes de Luxembourg et ensuite les rois d'Espagne possédèrent ce petit Etat après l'extinction de la famille souveraine des comtes de Chiny en 1364.

La guerre de 1668 à 1678 valut au roi de France une portion assez considérable de l'ancien duché de Luxembourg qu'il avait entièrement conquis. La paix restitua le reste au roi d'Espagne. Mais Louis XIV ne se contentant pas du fruit de ses victoires, entreprit, malgré la paix dont jouissait l'Europe, d'augmenter les territoires détachés du Luxembourg et réunis à la couronne de France par les traités, et il le fit d'un *trait* de plume. En 1681, il établit à Metz une *chambre dite des réunions*, composée de jurisconsultes français qui interprétèrent les traités de paix de Munster, des Pyrénées et de Nimègue de telle façon que le comté de Chiny fut reconnu appartenir à la France, comme étant, prétendait-on, une ancienne dépendance de la Lorraine et des pays de Metz, Toul et Verdun. Poussant plus loin leurs recherches, les légistes français trouvèrent qu'autrefois le comté de Chiny et le marquisat de Franchimont ne formaient qu'un même Etat, et qu'ainsi ce dernier pays devait être aussi réuni à la couronne de France.

L'exécution suivit de près ce décret de réunion, au mépris des droits parfaitement établis des princes-évê-

ques de Liège sur le marquisat. Un huissier français, suivi bientôt après d'un agent spécial du roi, se rendit à Verviers et signifia au magistrat et aux officiers judiciaires qu'ils eussent désormais à reconnaître comme souverain Sa Majesté le Roi de France, et à la population de ne payer aucun droit aux Etats de Liège, sous peine de la vie. Le décret de réunion comprenait aussi les paroisses de Chénée, de Saint-Remacle, au pont d'Amersœur, de Fléron, de Jupille et quelques autres des comtés de Logne et de Looz.

Le peuple, toujours amateur de nouveautés, battit des mains à cette réunion. Les notables s'y soumièrent aussi d'assez bonne grâce; la magistrature et les possesseurs des charges publiques, craignant d'attirer des maux sur le pays, ne tardèrent pas d'obtempérer au décret de réunion, toute résistance étant d'ailleurs impossible; le seul seigneur d'Andrimont, Jean de Bombaye, osa résister à l'ordre du Roi, en déclarant qu'il ne reconnaissait comme souverain légitime que le prince-évêque de Liège; l'envoyé français ordonna immédiatement la confiscation de la seigneurie.

La signification du décret de la chambre de Metz eut lieu à Verviers le 26 avril 1681. Le sieur Jean de Stembert, haut-voué du ban de Verviers, proclama quelques jours après la souveraineté du Roi de France sur le marquisat de Franchimont et somma la magistrature et le mayeur de prêter foi et hommage au monarque français. Le texte de cette prestation existe aux archives de l'hôtel-de-ville. Elle est ainsi conçue :

« Je Michel Depresseux mayeur et échevin de la ville de Vervier, tant pour moi que pour Henri Mottet, Pierre Jardon et Pierre de Salme mes consors échevins du dit lieu, reconnois et déclare que nous tenons du roi de France mon souverain seigneur, les dites qualités de mayeur et échevins de la dite ville de Vervier, dans le diocèse de Liège, mouvante et faisante partie, de toute ancienneté, de la comté de Chiny; pour lesquelles qualités de mayeur et échevins du dit lieu, avec leurs appartenances et dépendances, j'ai rendu pour nous tous dénommés les foi et hommage le 19^e du présent mois de

janvier 1682, en la chambre royale établie à Metz en exécution et pour satisfaire à l'arrêt du conseil du 24 juillet, et à la déclaration du roi du 17 octobre 1680, lesquelles qualités de mayeur et échevin, consistent dans la connoissance et jugement de toutes matières civiles et criminelles, à la réserve du jugement et exécution quant au criminel, et en l'exemption de toutes charges personnelles, quant à la dite qualité de mayeur; protestant à Votre Majesté qu'en cas il vienne quelque chose en notre connoissance qui n'aye pas été compris dans le présent aveu, de le déclarer aussitôt qu'il y sera venu et d'ajouter à ce dénombrement sans en rien réserver ni omettre.

» En foi de quoi j'ai signé cet aveu et déclaration de ma main et scellé du sceau de mes armes ledit jour 19 janvier et an 1682. Déclarant que nous avons fait élection de domicile par tout ce qui peut regarder le présent dénombrement, au logis de M^r Joseph de St.-Didier, avocat au parlement et en la chambre royale, auquel domicile nous consentons que tous actes de justice soient faits. Étoit signé Michaël Depresseux, puis le cachet y est apposé sur cire rouge; plus bas est écrit le suivant: collationné à l'original semblable. Mis au greffe de la chambre royale octroyé du consentement de M^r le procureur-général du roi, à Metz le 19 janvier 1682: signé Fagnit avec Parap. »

Sur les vives et instantes réclamations des Etats et du prince, fondées sur le bon droit et l'équité, la France consentit en 1682 à se désister de ses prétentions sur le marquisat de Franchimont. On cassa les agents établis par les Français et l'on eut l'intention de diriger quelques poursuites judiciaires contre ceux qui avaient trop facilement chancelé dans la fidélité qu'ils devaient à leur prince légitime. Toutefois on écouta la prudence qui déconseillait ces poursuites et tout rentra dans l'ordre accoutumé.

CCX.

Liste des curés de Verviers.

Saint Remacle légua aux religieux de Stavelot le soin d'administrer spirituellement les habitants du pays de Leugas, plus tard nommé Franchimont, qu'il avait éclair-

rés des lumières de l'Évangile. Les abbés du monastère fondé par l'apôtre vénéré de nos contrées, exercèrent donc à Verviers, pendant plusieurs siècles, le gouvernement des âmes par des délégués dont on ne connaît ni le titre ni les prérogatives. On ignore la date de l'érection en paroisse de la vieille église de Verviers, consacrée à saint Paul, ultérieurement à saint Remacle, mais, par conjectures, on l'attribue à Jean d'Enghien, évêque de Liège en 1275 et abbé de Stavelot en 1281, prélat très-opposé de mœurs et de caractère à son indigne prédécesseur et que la mort enleva trop tôt pour le bonheur de ses sujets et l'édification de ses ouailles. On ajoute que dès ce moment il fut décidé que la collation de la cure de Verviers appartiendrait alternativement à l'évêque de Liège et à l'abbé de Stavelot.

Ce que l'on sait positivement de l'ancienne paroisse de Verviers, c'est qu'elle était très-considérable par son étendue et les revenus que la piété des fidèles et la libéralité des évêques et des abbés y avaient attachés, revenus qu'elle a perdus ou dont elle a été dépourvue dans la suite des temps. Andrimont et Ensival (1) faisaient partie de cette paroisse. Mais il paraît qu'à raison même de l'importance du bénéfice elle était fort mal administrée. Elle était l'objet des faveurs des princes et des puissants du siècle. De simples vicaires, assistés de quelques moines, tenaient la place besogneuse, tandis que les titulaires se bornaient au soin d'en percevoir les revenus. Ces sinécures ne cessèrent qu'après la publication des actes du concile de Trente, qui fit une obligation à tous les curés de résider dans leurs paroisses et à les administrer par eux-mêmes.

Maitre Olivier Deterny ou Desterny, pendant longues années vicaire de la paroisse St.-Remacle, nous a conservé les noms des anciens curés de Verviers dont on a pu, dit-

(1) C'est en 1627 seulement qu'une paroisse a été érigée à Ensival. Le premier curé se nommait Nicolas Deherve, natif de Verviers.

il, garder la mémoire. Le nombre est de 19 jusqu'au curé-doyen actuel. On ignore l'époque de la mort de ce vicaire dont la liste, telle que nous la donnons, a été complétée plus tard et qui nous a été communiquée par un digne prêtre verviétois, curé d'une commune des environs de Liège.

I. Maître Jacques Parvclery (Petit clerc), chancelier du Roi de France, chanoine de Liège et de Tournay, possédait la cure de Verviers vers 1434.

II. M^e Nicolas Sarrazin, probablement le successeur du chancelier.

III. M^e Nicolas de Lohirville était curé vers 1460.

IV. M^e Nicolas Leplatea, chanoine de S^t.-Jean Evangéliste, à Liège, obtint le bénéfice curial en 1469.

V. M^e Lambert Donpetille, chanoine de Liège, archidiacre de Brabant et chancelier du révérendissime et illustrissime Erard de La Marck, cardinal et prince-évêque de Liège.

VI. M^{sr}. Guillaume d'Enkevort, cardinal, évêque d'Utrecht et de Tortosa, en Espagne, et chanoine de l'église cathédrale de Liège, mort en 1536 (1).

VII. Seigneur Michel d'Enkevort, et archidiacre de Campine. De la famille du précédent.

VIII. Seigneur Jean Brigilès, chanoine de S^t.-Jean Evangéliste et de S^t.-Denis, à Liège.

IX. M^e Rutger Varlerius, chanoine et écolâtre de S^t.-Denis, à Liège, grand-archidiacre et chanoine de Cambray.

X. Jean-Conrard Delbrouck (dit Paludanus), né probablement à Liège et bénéficiaire de la collégiale de S^t.-Denis, promu à la cure de Verviers par le révérend maître

(1) LIX. *Évêques d'Utrecht*. Guillaume d'Enkevort, natif de Bois-le-Duc, cardinal et évêque de Tortosa, en Espagne, créature unique du pape Adrien VI, devint évêque par l'autorité du pape Clément VII et de l'empereur Charles le-Quint. Il était aussi prévôt de S^t.-Sauveur, à Utrecht, et de S^t.-Rombaut, à Malines; il mourut à Rome en 1536 sans avoir résidé. C'est ce prélat que Detrootz dit avoir été nonce du pape.

Rutger Varlerius. Il prit personnellement possession de sa place de curé à l'époque où les hérésies de Martin Luther et de Jean Calvin prenaient de grands développements, en l'année 1566, la veille de la nativité de saint Jean-Baptiste, vers midi, en présence de M. Pierre Petit, notaire et curé à Herve. Les magistrats et les habitants de Verviers s'obligèrent à faire construire un presbytère doté à leur premier curé-résident, et à lui fournir, à leurs frais, un logement jusqu'à ce que l'édifice fût achevé.

XI. M^e Gérard Gilwar, de Liège, succéda à Delbrouck.

XII. M^e Gilles Aviseto, de Liège, et neveu du dit Gérard Gilwar.

XIII. M. Thomas de Bilstain, né à Verviers le 10 juin 1621, docteur en théologie, nommé curé en 1647.

XIV. M. le révérend Laurent Lemoine, institué curé résident à Verviers, l'an du Seigneur 1691, le 7 octobre, fils de la sœur du très-révérend et excellent Thomas de Bilstain, dont il reçut la cure par résignation, au moyen d'une pension annuelle (1).

XV. Le R^d Antoine-André de Maigret, institué sixième curé-résident à Verviers, l'an du Seigneur 1732, le 28 mai, en suite de la résignation faite, au moyen d'une pension annuelle, par le R^d M. Laurent Lemoine, mort le 13 mai 1732. M. Maigret est décédé le 1^{er} juin 1789.

XVI. Le R^d et excellent Henri-Joseph Dauchapt, né à Verviers le 11 mars 1743, licencié de l'académie de Louvain dans les deux droits, fut élu coadjuteur perpétuel par son prédécesseur, son oncle maternel, du consentement de Son Altesse le prince-abbé de Stavelot, collateur de cette cure, ce qui fut confirmé par le souverain-pontife

(1) Le R^d Laurent Lemoine s'appliqua à restaurer le vieux temple élevé à l'honneur de saint Remacle, en ce temps-là fort délabré et peu digne de la majesté divine. Le grand autel ressemblait, dit un chroniqueur, à un étal ou boutique de mercier en plein vent. Le reste était à l'avenant. Laurent Lemoine consacra généreusement son patrimoine à l'embellissement de son église; il fut aidé dans cette œuvre par le magistrat, stimulé par son zèle. Les pauvres regardaient ce digne prêtre comme leur père.

le 8 juin 1769. Il prit possession de la dite cure le 25 juin 1789 (1).

XVII. Le R^d Toussaint Collette, né à Liège le 3 février 1748, religieux mineur, ancien professeur de théologie, plusieurs fois recteur du couvent de Liège, curé desservant de Petit-Hallet après la sécularisation des ordres monastiques, promu à la cure primaire de Verviers le 25 août 1806, mort le 3 décembre 1849.

XVIII. Le R^d M. Hubert Neven, né à Wellen (province de Limbourg), installé curé à Verviers le 14 février 1820, nommé vicaire-général du diocèse de Liège le 29 novembre 1835.

XIX. Le R^d M. Sébastien Lovens, né à Clermont, curé primaire de St.-Barthélemy, à Liège, a été installé curé-doyen de l'église St.-Remacle le 23 décembre 1835.

CXXI.

M. de La Margelle, prisonnier à Verviers.

Les administrateurs de l'ancien duché de Limbourg ou les gouverneurs de la ville de ce nom prétendaient avoir le droit de couper du bois dans les forêts du marquisat de Franchimont pour leur chauffage, et même quand on les laissait faire, ils enlevaient comme bois à brûler les plus beaux arbres. Jamais les gouverneurs ou leurs subalternes ne purent prouver le droit qu'ils s'arrogeaient, aussi n'en usaient-ils que nuitamment, par surprise ou par la violence; ce genre de brigandage se serait renouvelé souvent, très-facile à commettre en raison de la situation des forêts de la ville près des frontières du duché de Limbourg, sans la vigilance de nos bourgeois et des manants

(1) M. Dauchapt mourut ensuite d'une chute de cheval qu'il fit dans la rue Saucy.

des environs (1). L'ordre de charger au besoin les pillards à coups de fusils leur avait été donné, en maintes circonstances, par les gouverneurs du marquisat au nom du prince-évêque de Liège et des États, et ils s'étaient toujours acquittés de ce devoir honorablement. Leur zèle pour la garde et la défense des propriétés communes fut de nouveau mis à l'épreuve le 11 juin 1699.

Pendant la nuit, le sieur de La Margelle, drossart du duché de Limbourg, (2), accompagné de l'avocat Libau, de Limbourg, de bucherons et de plusieurs hommes armés qui escortaient des chariots, avait pénétré dans la forêt urbaine près d'Andrimont et faisait couper ce qu'il y avait de mieux pour sa provision d'hiver, prétendait-il, mais en réalité pour s'en approprier la valeur vénale, car il s'était pris aux plus gros et aux plus beaux chênes de la forêt. Dans le courant de l'avant-midi du 11 juin, un paysan du hameau de Nouville, commune d'Andrimont, vint révéler ce vol à main armée aux bourgmestres de Verviers. L'ordre de sonner le tocsin et d'appeler les bourgeois aux armes suivit immédiatement cette communication. Précisément ils se disposaient à se rendre à une revue ordonnée par le comte de Lynden, gouverneur du marquisat. Ils ignoraient le motif de cette alarme. Ils se rassemblèrent sur la place du Marché, et dès qu'ils surent de quoi il s'agissait, ils marchèrent au pas de course sur Andrimont, sans même attendre l'ordre du départ. Cette précipitation leur permit d'atteindre le sieur La Margelle et ses complices près du ruisseau de Bilstain, au moment où ils allaient franchir la limite qui séparait le pays de Liège du duché de Limbourg, avec un riche butin, dépouille de la forêt. La Margelle et Libau furent saï-

(1) La ville de Verviers possédait autrefois des portions de bois considérables et dont la coupe formait l'un de ses plus importants revenus. Les pauvres avaient de temps immémorial le privilège d'y ramasser le mort-bois.

(2) Les drossarts, dans l'ancien régime, étaient des officiers de justice.

sis au collet et battus ; les plus échauffés des bourgeois proposaient sérieusement de les fusiller sur-le-champ, et cet avis aurait prévalu sans les vives supplications de quelques amis que La Margelle comptait heureusement pour lui dans la milice bourgeoise. On se contenta donc de le lier et garotter comme un malfaiteur, ainsi que Libau et ses compagnons, et de faire rebrousser chemin aux chariots, attelés de 32 chevaux, ce qui donne suffisamment à juger de l'importance de la capture. Conduit en présence des magistrats et du comte de Lynden qui s'était empressé d'accourir à Verviers au son du tocsin, le drossart du duché de Limbourg, dans une position peu compatible avec sa dignité, implora la clémence de nos chefs, s'engagea par serment à réparer les dégâts commis et à verser dans la caisse communale la valeur des arbres volés. Il intercéda en même temps pour ses compagnons, offrant de payer l'amende qu'on pourrait leur infliger. Ces assurances n'étaient pas suffisantes pour désarmer la justice ; mais les amis de La Margelle intervinrent, et M. de Charneux, l'un des hommes les plus considérables de la ville, se portant garant pour ce dernier et ses complices, les bourgmestres ordonnèrent de les mettre en liberté, en les autorisant à reprendre leur butin. Cette décision, dictée par la faiblesse et des égards personnels, mécontenta beaucoup de gens qui croyaient peu à la sincérité des promesses de La Margelle.

La suite de cette affaire justifia leurs prévisions. Comme quelque temps après on n'entendait plus parler de La Margelle, on alla aux informations, et l'on apprit que cet honnête homme se moquait des magistrats, des Verviétois et surtout de M. de Charneux qui lui avait servi de caution et qui dut payer pour lui.

CCXII.

Calamités publiques.

Inondation du mois de janvier 1643.

Il y a quelques vingt-cinq ans que des vieillards racontaient encore, en les amplifiant peut-être un peu, les détails qu'ils tenaient de leurs pères, sur la grande inondation qui affligea la ville de Verviers le 15 janvier 1643. Jamais on n'y avait vu un désastre aussi déplorable. Des montagnes de neige s'étant rapidement fondues par une pluie pour ainsi dire diluvienne, la rivière de Vesdre grossit du jour au lendemain d'une manière extraordinaire. Le ruisseau de Mangombroux déborda aussi et couvrit de ses eaux des hauteurs que l'on croyait inaccessibles. Des torrents descendirent des fagnes et vinrent inonder les parties les plus élevées de la ville, telles que la rue de Heusy, la place du Marché, etc., tandis que les parties basses étaient ensevelies sous les eaux de la Vesdre. Il ne fut plus possible de circuler d'une rue à l'autre sans le secours de quelques nacelles que l'on avait heureusement sous la main. Plusieurs personnes trouvèrent la mort dans ce petit déluge. Les eaux renversèrent des maisons, des murailles, et entraînent au loin des bestiaux et des marchandises de toutes sortes pour une valeur considérable. Plus d'un an après la ville offrait encore des traces affligeantes de cette terrible inondation.

Les villes de Liège et de Huy ne souffrirent pas moins que Verviers. La Meuse enfla si extraordinairement que les eaux atteignirent le beau portail de l'ancienne cathédrale de St.-Lambert, situé sur la place Verte et élevé de quatre marches. Le Pont-des-Arches sur lequel s'élevait alors plusieurs maisons et une chapelle dédiée à St.-Barbe fut renversé; les eaux emportèrent plusieurs

autres ponts. Un nombre assez considérable de personnes perdirent la vie. Les ravages des eaux ne furent pas moins déplorables à Huy et dans toute la vallée de la Meuse. On jugea les dommages inestimables.

Maladie contagieuse dans le pays de Liège.

Notre pays fut cruellement éprouvé en 1668 par une épidémie dont les caractères étaient si effrayants et si compliqués que le peuple ne doutait pas que ce ne fut la peste. La bourgeoisie partagea bientôt cette idée; il en résulta un sauve qui peut général, et sans le dévouement admirable des pères Récollets, le délaissement des pauvres malades eut été complet. Les magistrats de Liège ordonnèrent la construction d'un lazaret pour y déposer les pestiférés; ceux de Verviers, n'ayant ni le temps ni l'argent nécessaires pour une construction durable, firent élever, hors ville, des baraques en planches où l'on jeta les malheureux jugés incurables. On doit dire que la violence de la contagion justifia en quelque sorte cette mesure. La mortalité fut effrayante. Une particularité digne de remarque, c'est que les habitants de la rue Crapaurue, à l'exception de deux individus, un orfèvre et une fille du nom de Bosard, furent tous épargnés. Il arriva un moment où l'on ne trouva plus personne pour enterrer les morts; c'est de cette circonstance que l'auteur de l'*Histoire du marquisat de Franchimont* a tiré l'anecdote qu'il place sous la date du 16 février 1676. Le nommé Thomas-le-Bassy voyant sa femme morte, et sollicitant en vain son enterrement, prit la résolution de la charger sur ses épaules et de lui donner lui-même la sépulture. La contagion épargna cet homme courageux.

Les éminents services rendus à la population vervieoise, pendant l'épidémie, par les pères Récollets, valurent à ces religieux la reconnaissance publique et les sympathies de toutes les classes. L'occasion de les leur témoigner se présenta peu après la cessation de la maladie. Le pape Clément IX, ayant canonisé un des leurs,

le bienheureux Pierre d'Alcantara, les Récollets, glorieux de ce nouvel éclat donné à leur ordre, se préparèrent pendant plusieurs mois à célébrer cette canonisation par des solennités extraordinaires. Les Verviétois prêtèrent à l'envi leurs concours à la pompe et à la dignité de ces cérémonies religieuses. Elles commencèrent le 24 novembre 1669, et pendant plusieurs jours la ville se trouva remplie d'une foule immense venue de tous côtés pour y assister. Nous négligeons plusieurs détails pour arriver au fait le plus marquant de cette solennité. Les Récollets firent, à quelques jours d'intervalle, deux processions dans toute la ville, à l'une desquelles on vit paraître, suivant le dais, S. A. le prince de Nassau, gouverneur de Limbourg, portant le grand collier de l'ordre de la Toison d'or, suivi de toute sa cour, nos magistrats, le comte-gouverneur du marquisat de Franchimont, des notabilités du pays et de celui de Limbourg, etc. Par cette manifestation publique le prince de Nassau voulut témoigner aux Récollets de Verviers, combien il avait su apprécier leur zèle et leur courage pendant l'épidémie qui venait de désoler le pays de Limbourg aussi fatalement que celui de Liège.

CCXIII.

Divers sujets.

Contribution forcée.

Au mois de juillet 1674, au milieu des désastres causés par la guerre des grandes puissances, les Etats du pays de Liège, réduits aux abois par les exigences des troupes, se virent obligés de créer un impôt personnel extraordinaire à charge de tous les habitants sans distinction, sauf les enfants âgés de moins de 15 ans. La répartition de cette imposition forcée eut lieu de la manière suivante :

DEUXIÈME SÉRIE.

24

Chaque marchand ou fabricant, de n'importe quelle catégorie : 1 écu. La femme : $\frac{1}{2}$ écu. Les enfants au-dessus de 15 ans : la moitié de la contribution payée par leurs mères.

On taxa les artisans, les simples ouvriers et les domestiques à 20 *patars* ; leurs femmes à 10 ; leurs enfants à 5 ; les servantes à 10, les maitres et maitresses devaient répondre du paiement. Ceux qui portaient des galons d'or ou d'argent à leurs chapeaux ou cousus sur leurs habits furent, en outre, soumis à une taxe de 2 florins Brabant. On exigea cette capitation dans les quinze jours, sous peine de 5 florins d'or d'amende ou de la confiscation des meubles.

Cette charge, nécessitée par les malheurs du temps, faillit causer des émeutes à Verviers et en d'autres endroits ; on envoya des soldats pour contraindre les récalcitrants à s'exécuter.

Interdiction du commerce.

Ce qui semblerait d'une extravagance inouïe de nos jours, c'est l'interdiction intimée par les Espagnols, en 1675, à nos proches voisins, les habitants du duché de Limbourg, de toute espèce de relations avec le pays de Liège. Cette inique mesure, inspirée par un sentiment de basse vengeance, frappait plus encore les pays de Herve et de Limbourg, appartenant à la couronne d'Espagne, que celui de Liège. On fermait ainsi aux cultivateurs leur principal débouché, et l'on réduisait à l'inaction et à la misère une foule de gens qui travaillaient chez eux, comme fileurs ou tisserands, pour les fabricants de Verviers. Un jour, une troupe de ces malheureux, affamés, se hasardèrent à venir en ville demander des laines pour tisser ou filer, garantissant qu'ils franchiraient la frontière malgré tous les obstacles, étant résolus de résister à l'oppression. Par pitié, on leur en donna, mais ils manquèrent sans doute de résolution, car les Espagnols les dépouillèrent entièrement après les avoir maltraités. On ne

restitua jamais les laines, sous prétexte qu'on ne savait pas où elles avaient été déposées.

Par suite de cette interdiction, le prix du pain de sept livres s'éleva tout-à-coup à 15 *patars*, et il n'y eut plus que les gens riches qui purent se procurer de la viande et du beurre. Cet état de choses dura près de deux mois.

Comptoir français à Verviers.

Le 2 janvier 1676, les Français de la garnison de Maestricht s'avisèrent, sans information, d'établir un comptoir avec son personnel, en cette ville, à l'effet de prélever des droits assez élevés d'entrée et de sortie sur toutes les marchandises. Ils installèrent leurs douaniers dans une maison, place des Récollets, au coin de la rue nommée actuellement Pont-aux-Lions. Les exactions du fisc français cessèrent heureusement le 18 avril suivant.

Audacieux voleur.

Le 6 décembre 1680, un individu de bonne mine, de manières polies, et portant l'habit ecclésiastique, se présenta au couvent des religieuses Conceptionnistes de cette ville, se donnant comme un prêtre étranger. Les bonnes filles l'accueillirent très-bien, et comme il manifesta le désir de célébrer immédiatement le sacrifice de la messe, elles mirent, sans défiance, à sa disposition tout ce qu'il lui était nécessaire, et le laissèrent. Il feignit de suivre exactement les cérémonies de la messe, et quand il eut terminé, il enleva le sacrement renfermé dans le tabernacle et sortit du couvent sans être aperçu. Quelque temps après ce fripon tomba entre les mains de la police.

Patrons des métiers.

C'était généralement l'usage autrefois que chaque métier se plaçait sous la protection d'un saint. En 1681, les tailleurs ou couturiers de cette ville choisirent pour leur patron saint Hommebon et célébrèrent solennellement sa fête le 13 novembre. Les drapiers se vouèrent la même

année à saint Sévère, évêque de Ravenne, qui avait exercé le métier de tisserand.

Inceudic dans la terre.

Voici un fait raconté par l'auteur de l'*Histoire du marquisat de Franchimont* : « Dans l'été de 1684, le feu prit dans les landes au-dessus de Jalhay, y brûla beaucoup de bois, de là se communiqua à la terre dont on fait les tourbes, avec une telle violence qu'il ne fut pas possible de l'éteindre, et que ce fut seulement en hiver qu'il cessa de lui-même. Il y eut des endroits où la terre brûla à plus de six pieds de profondeur. Dans une très-grande étendue de terrain, la terre produisait une telle chaleur qu'on n'en pouvait approcher, sinon en se tenant à une grande distance. »

CCXIV.

Jean-Louis d'Elderen, prince-évêque de Liège.

Maximilien-Henri de Bavière, notre souverain, mourut dans son palais à Bonn, le 3 juin 1688, laissant le pays qu'il avait administré pendant 38 ans, dans un état de tranquillité intérieure satisfaisant et de bon augure pour l'avenir.

Le 17 août 1688, les chanoines trèsfonciers lui donnèrent pour successeur le baron Jean-Louis d'Elderen, grand doyen du chapitre cathédral. Dans des circonstances ordinaires, c'était l'homme qu'il fallait pour assurer le bonheur du peuple : doux, juste, pieux, affable, il possédait toutes les qualités d'un bon prince. Par malheur les graves événements du dehors troublèrent constamment son règne, qui ne fut que d'environ 6 ans.

La nation liégeoise salua son avènement au trône épiscopal par de longues et pompeuses réjouissances : chacun

s'en félicitait comme d'une grâce providentielle. C'était presque du délire. On en jugera par un fait. On sut à Verviers le jour même, par un exprès (1), la nouvelle de l'élection de Jean-Louis d'Elderen. Les Verviétois allumèrent aussitôt, sur les places publiques, des feux qui durèrent jusqu'au 6 septembre suivant, c'est-à-dire pendant 19 jours consécutifs, et chaque soir, les bourgeois, riches et pauvres, jeunes et vieux, avec les femmes, dansèrent des rondes autour de ces feux. Les magistrats eux-mêmes, accompagnés de leurs épouses, filles et sœurs, se mêlèrent aux danses publiques, tout comme ils l'avaient fait déjà lors de la défaite des Turcs sous les murs de Vienne. Outre ces feux, qu'on entretenait à grand frais, ceux qui pouvaient se permettre cette dépense ne cessèrent pas un seul jour d'illuminer leurs maisons avec des lampions et des lampes en papier de couleurs où brillaient de cent manières l'éloge des vertus de Jean d'Elderen. Pour sa part, Henri de Sonkeux raconte qu'il avait tapissé la façade de sa maison de plusieurs grands et longs chronogrammes, composés en vers par lui-même. On rima aussi bon nombre de couplets en patois et en français. Non-seulement l'on chanta et l'on dansa beaucoup en l'honneur du nouveau prince, mais les amateurs des plaisirs de la table ne laissèrent pas échapper une si belle occasion de flatter leurs goûts. Les amis et amies s'invitèrent tour-à-tour en des banquets, dit notre chroniqueur. Cette longue suite de fêtes fut couronnée, le 6 septembre, par des libations publiques. On fit couler une fontaine de vin dans la rue du Collège, que l'on nommait alors le grand *Wérixhas du Moulin*.

C'est à Jean-Louis d'Elderen qu'un de ses amis, chanoine comme lui de l'église cathédrale de Liège, adressa la lettre qui produisit tant de sensation dans le pays et dont M. Villenfagne, dans ses *Mélanges historiques*,

(1) En ce temps, on n'aurait pu avoir des nouvelles de Liège à Verviers, le même jour, que par exprès.

a donné plusieurs extraits curieux. Cet écrit, que l'auteur publia par modestie sous le voile de l'anonyme, renfermait les enseignements les plus élevés et les plus salutaires à l'usage d'un prince qui veut sincèrement le bonheur de ses sujets, et Jean d'Eldereren s'était proposé de profiter des excellents conseils de son ami si les circonstances, comme nous le dirons dans la notice suivante n'étaient venues contrarier ses louables desseins. Au sujet des privilèges dont la nation liégeoise était si jalouse, l'auteur de la lettre disait (1) : « C'est toucher les Liégeois dans la prunelle de l'œil que de leur vouloir ravir le moindre privilège; les guerres qu'ils ont de temps en temps soutenues contre leurs princes, en sont des preuves incontestables... Il est donc de l'intérêt de Jean-Louis d'Eldereren de leur remontrer qu'ils sont plus libres que jamais, qu'ils sont à couvert des révolutions qui se causaient par le gouvernement populaire (2), que ce n'est pas dans le gouvernement populaire que consiste la véritable liberté d'un peuple, mais bien dans la conduite d'un prince qui gouverne avec justice et douceur, et qui ne bute à rien qu'au repos de son peuple. »

CCXV.

Les tribulations de Jean d'Eldereren.

Pauvre prince! Il était le meilleur et le plus pacifique des hommes; il tenait les rênes de l'État seulement depuis quelques mois, lorsqu'il se trouva engagé malgré lui dans une guerre contre la France.

En 1689, Louis XIV fondit de nouveau sur l'Allemagne avec une puissante armée, et ses troupes se répandant jus-

(1) Nous nous bornons à la citation de ce passage curieux.

(2) L'auteur fait ici allusion aux factions qui arrachèrent le pouvoir aux prédécesseurs de Jean d'Eldereren.

que dans notre pays y commirent, comme d'habitude, de grands excès; elles dévastaient les villages et les fermes isolées, s'emparaient des marchandises circulant sur les routes et les rivières, prenaient possession de plusieurs de nos forteresses, exigeaient des contributions en argent et en nature, et enfin, se comportaient, en tout, comme en pays ennemi quoiqu'on n'eût donné à la France aucun sujet de mécontentement. Le prince Jean-Louis se montra vivement touché de ces désastres, lui qui avait compté sur un règne heureux et tranquille. Il envoya à la cour de France le comte de Groesbeck pour négocier un arrangement. L'envoyé liégeois put voir que dans cette orgueilleuse cour on affichait une espèce de dédain pour notre prince, sans doute parce qu'il n'était qu'un simple gentilhomme liégeois, et qu'il lui manquait l'appui qui faisait la force de ses prédécesseurs, les princes Ferdinand et Maximilien de Bavière, issus et alliés de maisons souveraines.

Le comte de Groesbeck obtint cependant un traité qui fut conclu en janvier 1689 et qui portait en substance, que les habitants de la principauté cesseraient d'être molestés, mais que toutes les contributions frappées antérieurement seraient versées dans les mains des agents français; que le pays s'obligerait à payer, pendant toute la durée de la guerre, la somme annuelle de 150 mille livres, plus 90 mille livres pour certains travaux exécutés à Huy et ailleurs, et qu'enfin la citadelle de Liège, que le prince Maximilien avait fait rebâtir, serait démolie, à la réserve d'un bastion *pour servir de réduit aux troupes que monsieur le prince de Liège voudra y mettre.*

L'invasion d'une partie de l'Allemagne par la France, détermina les principaux princes de l'empire, l'empereur en tête, à former une ligue puissante dans laquelle entrèrent les Hollandais, les Anglais et les Espagnols, pour s'opposer au redoutable ennemi qui les menaçait. En déclarant la guerre à la France, l'empereur ordonna à tous les princes relevant de l'empire d'en faire autant, de ma-

nière que le pays de Liège se trouva enveloppé dans la guerre générale. On délibéra longuement à Liège sur l'ordre impérial qui admettait peu de délais. On disait avec raison que le pays, partout ouvert et sans défense, allait être pris d'un coup de main par les Français ; qu'il était préférable de rester *neutres* et qu'on reconnaîtrait le droit de l'empereur en traitant avec lui sur le même pied qu'avec la France. En d'autres termes on offrait de l'argent à l'empereur, au lieu d'une déclaration de guerre contre la France, parfaitement inutile et même touchant au ridicule, puisque le pays se trouvait dépourvu de moyens de défense. Mais les agents de la Hollande venus à Liège pour presser une décision dans le sens de l'ordre de l'empereur, ennuyés de ces délibérations, y coupèrent court en faisant avancer sur Liège quatre régiments hollandais pour bombarder la Cité en cas d'une plus longue indécision de la part des États. Cet argument de la force fit taire toute opposition et l'on déclara solennellement la guerre à la France dans les formes accoutumées.

Les Liégeois commencèrent les hostilités en arrêtant le résident français à Liège et en saisissant plusieurs bateaux chargés de munitions de guerre que le roi avait fait acheter à Liège, persuadé que les Liégeois conserveraient la neutralité stipulée dans le traité du mois de janvier. On comprend l'irritation de Louis XIV, devant qui tout pliait, lorsqu'il apprit le procédé des Liégeois. Ses troupes envahirent le pays, ruinèrent et incendièrent plusieurs villages ; elles détruisirent presque entièrement la ville de Huy après l'avoir pillée.

Les Français ne se bornèrent pas à désoler pendant tout l'hiver le malheureux pays de Liège. Ils se jetèrent comme des furieux sur la petite principauté de Stavelot. Ici nous laisserons parler l'auteur des *Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot et de Malmedy* (1). Sa plume

(1) M. Arsène de Noue, avocat à Malmedy.

a tracé dans une page émouvante les malheurs affreux que subit surtout cette dernière ville....

« *Les troupes françaises fondent sur Malmedy et sur*
» *Stavelot, sous le spécieux prétexte que ces deux villes*
» *renfermaient de grands approvisionnements qui pou-*
» *vaient profiter aux troupes impériales commandées par*
» *le duc de Lorraine. Ils tombent comme la foudre sur*
» *Stavelot, donnent quelques heures aux habitants pour*
» *emporter leurs meubles et leurs précieux objets. A*
» *peine ces malheureux se sont-ils retirés au milieu des*
» *cris, des larmes et des imprécations, que le saccage*
» *commence. Ils voient des lieux élevés où ils se sont re-*
» *tirés, monter des tourbillons de feu et de fumée au-*
» *dessus de leurs habitations enflammées, et rentrent pour*
» *sauver quelques débris encore au milieu des ruines et*
» *des décombres. Le monastère, le couvent des capucins*
» *et l'hôpital avaient seuls été épargnés par les flammes,*
» *mais tous les murs d'enceinte avaient été abattus dans*
» *la crainte qu'ils ne servissent de refuge aux ennemis.*
» *Ces soldats-brigands se dirigent ensuite sur Malmedy.*
» *On leur avait annoncé qu'ils y rencontreraient de la ré-*
» *sistance; ils chargent leurs armes, arrivent le pistolet*
» *au poing et ils prennent la ville par ruse. Ils entrent*
» *au pas de course, feignant de poursuivre un corps qui*
» *devaient y être passé le matin. Une fois arrivés sur la*
» *place, ils jettent le masque et placent des sentinelles à*
» *tous les coins de la ville. Le magistrat se présente avec*
» *courage devant leur chef, et lui déclare que Malmedy*
» *reconnait la souveraineté d'un évêque français, ami du*
» *roi; que cette ville a toujours respecté la neutralité*
» *jurée; qu'elle devait, en conséquence, trouver assu-*
» *rance et sécurité à l'ombre du drapeau français. La ré-*
» *ponse fut courte et terrible : Nous avons l'ordre de*
» *brûler Malmedy. Le magistrat ordonne de sonner le*
» *tocsin, de courir aux armes et de plutôt mourir que de*
» *voir la ville dévorée par les flammes. La troupe fran-*
» *çaise rend toute résistance inutile, et son chef donne*

» l'assurance au magistrat qu'il n'en veut point à la vie
» des habitants, mais qu'il doit couper partout la re-
» traite aux ennemis de la France. Il donne quatre heu-
» res aux habitants pour emporter ce qu'ils ont de plus
» précieux. On jette les meubles dans les caves, on les
» porte sur la montagne de Livremont, et les habitants
» consternés se retirent et entourent leur malheureuse
» ville. A trois heures, les soldats mettent le feu aux
» quatre coins de Malmédy. Les habitants assistent aux
» funérailles de leur ville qui bientôt s'affaisse dans les
» flammes et disparaît au milieu de la fumée et des dé-
» combres en feu. Avant la nuit la ville entière ne fut
» plus qu'un brasier ardent. Les maisons, le couvent des
» religieuses, l'église, tout croule, le vent favorise l'in-
» cendie; des tourbillons de feu volent sur le monastère,
» la tour de son église s'enflamme, tombe et jette l'em-
» brasement dans les cloîtres des religieux; enfin il ne
» reste debout que les quartiers d'Outrelepont et devant
» les grands moulins, quelques maisons de la rue Der-
» rière-la-Vaux, à cet endroit où l'on voit encore de nos
» jours l'image vénérée de la Vierge Marie, le couvent des
» capucins et l'humble chapelle des malades. Ces deux
» églises servirent longtemps d'églises paroissiales. »

Malmédy qui comptait 660 maisons en perdit 600 ! Le
dommage seul de l'incendie fut évalué à 1 million 500 mille
écus, non compris les pertes du monastère et de son
église.

CCXVI.

Les tribulations de Jean-Louis d'Elderem.

(SUITE.)

La ruine de Malmédy et de Stavelot répandit une terreur
profonde dans tout le pays, surtout à Verviers et à Spa

dont les habitants, les plus effrayés, s'expatrièrent momentanément.

A l'exception de quelques milices bourgeoises, on n'avait à opposer aux Français qu'un seul régiment commandé par le colonel Rambach. On donna l'ordre aux possesseurs des fiefs (la noblesse) de monter à cheval pour la défense de la patrie ; mais on s'aperçut bientôt de l'insuffisance de ce secours. On licencia donc ces possesseurs et leurs hommes, en leur imposant une taxe de 250 florins. On augmenta les anciens impôts et on en préleva de nouveaux ; l'argent qu'on tira de ces diverses sources fut employé à la levée de plusieurs régiments dont on confia le commandement général au comte de T'Serclaes qui s'était honorablement distingué en maintes occasions, et notamment au dernier siège de Luxembourg.

On renforça les milices bourgeoises. Tous les jours chaque compagnie dut s'exercer au maniement des armes. A Liège, on ordonna la fermeture des tribunaux, afin que les gens de lois, transformés en soldats citoyens, ne fussent pas distraits de leurs devoirs civiques par les embarras du barreau.

Cependant une partie de l'année 1689 se passa d'une façon assez tranquille, le roi de France étant occupé à faire la guerre au roi d'Angleterre ; mais dès le commencement de l'année suivante, le roi, victorieux en Allemagne, reporta ses armes aux Pays-Bas. L'armée française débuta par une brillante victoire sur les alliés à Fleurus. Puis le roi lui-même assiégea la ville de Mons qui se rendit après 16 jours de tranchée ouverte. Pour lors, content de ces exploits, le roi retourna à Versailles, laissant le commandement de son armée au maréchal de Luxembourg ; mais en partant il donna l'ordre au marquis de Boufflers de s'acheminer avec un gros détachement sur le pays de Liège, pour le châtier de son audacieuse déclaration de guerre, à lui, devant qui tremblait toute l'Europe. Boufflers vint par le Condroz, passa l'Ourte à Chénée et s'empara immédiatement de la Chartreuse. On

se trouva complètement pris au dépourvu à Liège par la marche rapide de ce général. Sans désespérer il fit renverser à coups de canon les quelques pauvres murailles dressées pour protéger la ville de ce côté. Il fit alors ses dispositions pour bombarder la Cité, et par un raffinement barbare, il résolut de consommer son œuvre de destruction pendant les fêtes de la Pentecôte. Il salua le premier jour de ces fêtes en faisant pleuvoir sur la malheureuse ville une masse de bombes et boulets rougis au feu. L'église Ste.-Catherine, rue Neuvise, l'hôtel-de-ville, toutes les maisons situées entre la Meuse et le marché devinrent la proie des flammes. Plusieurs autres quartiers de la ville souffrirent aussi beaucoup. Pendant ce temps, le malheureux prince-évêque qu'on avait obligé de se réfugier à la citadelle, était plongé dans une douleur profonde et ne pouvait retenir ses larmes en voyant le triste spectacle que présentait sa bonne ville de Liège. Il voulut qu'immédiatement on porta un édit dans lequel le prince donnait sa parole que les victimes du bombardement seraient indemnisées. Mais cette intention, inspirée par la bonté de son cœur, était inexécutable; Jean-Louis eut tout donné, mais les coffres de l'État et de la ville étaient vides, et lui ne possédait guère les moyens de faire face à tant de calamités. Le marquis de Boufflers ajouta au facile succès qu'il venait d'obtenir contre une ville sans défense, la triste gloire de tout incendier, en se retirant, sur son passage. Le faubourg d'Amersœur, la Chartréuse et les maisons environnantes, la Boverie et le château de Beaufrapont périrent dans cet embrasement ordonné par une vengeance aussi atroce qu'inutile.

On songea dès lors à entourer la ville de lignes de fortifications de nature à arrêter l'ennemi s'il se présentait de nouveau. Le général hollandais Cohorn conduisit les travaux. Plusieurs régiments hollandais et allemands furent placés en garnison à Liège. Un détachement de ces troupes occupa Verviers et Theux au marquisat de Franchimont.

Ces préparatifs de résistance déplurent aux Français. Le maréchal de Villeroi, qui se trouvait en Hesbaye avec son corps d'armée, écrivit à quelques chanoines de la cathédrale de Liège que la Cité serait traitée avec la dernière rigueur, dans le cas où il se verrait obligé d'emporter les lignes construites autour de la ville par la voie des armes. Les alliés répondirent à cette menace qui leur fut communiquée en jetant 10 mille hommes de troupes fraîches dans la Cité.

Le prince Jean-Louis d'Elderen, dont le règne avait commencé par la guerre, n'eut pas le bonheur de voir la paix après laquelle il soupirait si souvent. Il mourut inopinément dans son palais à Liège, le 1^{er} février 1693, et fut enterré dans son église cathédrale.

CCXVII.

Le cardinal Egon de Furstemberg.

Ce cardinal a joué un rôle assez actif dans notre pays, où il n'était ni aimé ni estimé. Grand seigneur, avide de faste, des honneurs, des dignités et des richesses, et prêtre sans vocation, il ambitionna toute sa vie la possession de souverainetés ecclésiastiques, et il n'obtint que l'abbaye princière de Stavelot et Malmedy, grâce à l'appui de notre prince Maximilien-Henri de Bavière qui se démit volontairement de cette dignité en sa faveur. Il fit régir la principauté de Stavelot par des commissaires. Un trait rapporté par M. de Noue peint le caractère du prince de Furstemberg, mieux à sa place dans les camps et à la cour que dans l'église. Apprenant à son retour de Rome à Paris, la barbarie exercée par les Français à Malmedy et à Stavelot, il alla trouver le célèbre Louvois, ministre de la guerre, et le souffleta pour avoir permis,

au moins tacitement, la destruction des deux villes de sa principauté.

L'origine de l'antipathie vouée par les Liégeois au prince de Furstemberg remontait assez haut. Lié intimement avec Maximilien de Bavière, on l'accusait d'aigrir plutôt ce dernier contre ses remuants sujets que de le porter à la clémence. Lorsque Maximilien ordonna la reconstruction de la citadelle, dont la ruine avait été si vivement acclamée à Liège, le prince de Furstemberg, gouvernant alors la principauté en qualité d'administrateur, présida lui-même aux travaux et semblait ne vouloir goûter de repos qu'après les avoir vus terminés. Il fallait de l'argent, beaucoup d'argent pour cette réédification; Furstemberg exigea de nouveaux impôts, et les fit percevoir rigoureusement. Il n'en fallait pas davantage pour s'aliéner le peuple.

• Outre la charge d'administrateur du pays de Liège que lui conféra notre prince, il le fit nommer coadjuteur de l'archevêché de Cologne. Ainsi déjà bien pourvu, le prince de Furstemberg aspira à la succession de son ami, et mit en œuvre toutes les influences dont il disposait à Paris, à Cologne et à Liège. Mais il échoua de toutes parts. A Cologne, les capitulaires de l'archevêché lui préférèrent le prince Joseph-Clément de Bavière. On rapporte que se voyant exclu, il amassa en toute hâte les richesses monnayées et les objets précieux délaissés par feu son ami le prince Maximilien, en chargea onze mulets et se sauva avec son trésor en la ville de Metz.

La chance lui tourna aussi défavorablement à Liège, où il se vit supplanter par un homme simple et sans la moindre ambition, le baron Jean-Louis d'Elderren. L'esprit railleur des Liégeois s'égayait des désappointements du prince Egon de Furstemberg, et la goguenarderie des Verviétois ne resta pas en arrière sur son compte. Des plaisants de Verviers firent circuler le portrait fantastique d'Egon avec ces mots que nous donnons pour ce qu'ils valent :

Cardinal sans chapeau.	Archevêque sans manteau.
Électeur sans titre.	Évêque sans mitre.
Abbé sans crosse.	Prévôt sans temple.
Doyen sans chanoine.	Chanoine sans chœur.
Prêtre sans bréviaire.	Catholique sans rosaire.
Seigneur sans domaine.	Soldat sans épée.

Nous supprimons quantité de vers satyriques et d'un style scabreux qui se colportaient au sujet de la déconfiture du prince Egon.

Des revers suivirent ces courts moments de gaité; la nation liégeoise paya cher l'échec subi par le cardinal. La cour de France s'en montra aussi dépitée que lui-même. Les intrigues nouées par les agents français à Liège, en faveur du prince de Furstemberg, n'ayant pas réussi, on résolut à la cour de Versailles de venger le cardinal en frappant le pays d'énormes contributions. *Louis XIV*, dit Madame de Lafayette en ses Mémoires, fut offensé que le chapitre de Liège n'eût pas suivi ses intentions, mais il s'en consola par la quantité de contributions qu'il espéra tirer de tout le pays.

Le grand Roi se donna la consolation qu'il attendait immédiatement après l'élévation du prince Jean-Louis d'Elderren. Notre malheureux pays se vit assailli par des exigences injustes et exorbitantes. Il fallut augmenter tous les impôts et en créer de nouveaux. Une taxe extraordinaire de mille florins Brabant par mois fut imposée à la ville de Verviers; on éleva la redevance dite de *l'œil du moulin* perçue sur les farines, ce qui fit hausser le prix du pain. On dut payer 5 sous sur une paire de souliers neufs, 3 sous sur une paire de pantouffles, 10 liards sur une paire de souliers d'enfants au-dessous de 10 ans; 20 sous sur chaque feu (*tocages*) des maisons, 30 sous sur chaque muid de braaz à brasser, et enfin une taxe assez élevée sur la consommation de la viande.

CCXVIII.

Joseph-Clément de Bavière.

Le chapitre cathédral de Liège donna, le 20 avril 1694, pour successeur à Jean-Louis d'Elderen, le prince Joseph-Clément de Bavière, archevêque-électeur de Cologne. Six princes de cette illustre maison avaient déjà occupé le trône épiscopal de Liège.

Son élection n'eut pas lieu toutefois sans contestation. Vingt chanoines ayant à leur tête le doyen lui refusèrent leurs suffrages, et nommèrent le grand maître de l'Ordre Teutonique, prince-évêque de Liège. Mais une fièvre maligne emporta cet élu quelques jours après; ainsi la mort vint trancher une difficulté que les événements qui se préparaient auraient pu grossir davantage au détriment du pays.

La guerre, qui avait cessé en 1698, se ralluma dans toute l'Europe en 1701, au sujet de la succession au trône d'Espagne sur lequel venait de monter le petit-fils de Louis XIV, roi de France. Notre prince, malgré les remontrances du chapitre et des États, se laissa entraîner dans cette lutte en recevant les troupes françaises dans ses États, et particulièrement dans son électorat de Cologne. Les chances de la guerre n'ayant pas été favorables aux Français, le prince Joseph-Clément fut dépouillé du gouvernement de ses états par l'empereur; il confia celui de la principauté de Liège au comte Zinzendorff, qui pendant les trois années que dura son administration sut gagner l'affection des Liégeois. Le prince Joseph-Clément ne rentra dans ses possessions qu'à la conclusion de la paix en 1715. Pendant ce laps de temps, il résida souvent à Namur, où il appela auprès de sa personne notre chroniqueur Henri de Sonkeux qu'il honorait d'une affection particulière.

Notre prince leva neuf régiments, dont un détachement occupa momentanément Verviers, payant tout hors le logis et le feu. On ne peut se faire une idée de ce que souffrit le pays de Liège pendant cette longue guerre, foulé et rançonné alternativement par les Français cette fois unis aux Espagnols, et les troupes alliées, Impériaux, Anglais, Hollandais, etc. Finalement, il se trouva tellement appauvri qu'on ne savait plus à quel moyen recourir pour trouver de l'argent.

Au mois de novembre 1701, le pays était déjà inondé de troupes françaises. Le prince Joseph-Clément donna l'ordre de leur ouvrir les portes de la ville et de la citadelle de Liège. Des détachements séjournèrent pendant trois semaines à Verviers et dans les environs, et renforcèrent ensuite la garnison de la ville de Limbourg; d'autres formèrent deux camps, à Richelle et à Moresnet. Les gens du plat-pays leur ayant fourni des vivres, on donna à ceux-ci l'espoir qu'ils seraient indemnisés, mais cette promesse s'en alla en fumée.

L'armée hollandaise attaqua la ville et la citadelle de Liège le 13 septembre 1702, occupées par les Français. Ces derniers incendièrent tout le faubourg S^u.-Walburge, et, deux jours après, les Hollandais s'emparèrent de la ville. D'accord avec les Français, restés dans la citadelle, ils suspendirent du 15 au 20 les hostilités. Mais à l'expiration de cette trêve, ils recommencèrent si vivement leur feu que les Français, malgré leur vaillante résistance, se virent obligés de capituler le 23. Le comte de Violène, leur commandant, se rendit prisonnier de guerre avec ses hommes. Le fort de la Chartreuse fut pris immédiatement après la citadelle.

L'année suivante (1703) la ville de Limbourg subit son dernier siège. Le colonel Trognée, né dans ce pays, commandant un régiment au service des Hollandais, vint en cette ville de Verviers, fit camper ses troupes dans les rues où l'on alluma de grands feux et alla reconnaître de sa personne les environs de Limbourg. Il retourna le

lendemain à Liège, chargé de présents qu'on lui fit afin d'éviter des extorsions. Le 9 septembre, toute une armée, composée de Hollandais, d'Anglais, d'Allemands, traversa Verviers, mit incontinent le siège devant la vieille forteresse de Limbourg, qui capitula le 27 du même mois. Le gouverneur, qui était français, ne montra pas, dit-on, beaucoup de bravoure. Il faut dire qu'à cette époque, Limbourg était déjà fort démantelé. Après ce siège, cette ville perdit toute son importance stratégique, qu'elle ne recouvrera probablement jamais, pour le bonheur de ses habitants.

C'est durant cette guerre qu'un Verviétois, M. Maquinay, se distingua par plusieurs actions d'éclat. Il s'était enrôlé volontairement au service de France, dans l'ardeur bouillante de la jeunesse, et pendant la guerre de la succession, le gouvernement français connaissant son esprit aventureux et son inébranlable courage, lui confia le commandement d'un corps franc, composé d'hommes aussi déterminés que lui, et qu'on aurait pu qualifier de *compagnie infernale*, comme on a désigné du temps de l'empire le corps placé sous les ordres du colonel Lefebure. Maquinay était partout, et on ne le savait nulle part. Entr'autres faits hasardeux, nous reproduirons celui rapporté par l'historien Detrooz, parce qu'il eut lieu dans la ville de Liège même.

Après avoir écarté tout ce qui lui faisait obstacle, et entouré d'ennemis, Maquinay marche sur Liège, occupée par les troupes alliées, à la tête de sa troupe composée seulement de 500 hommes; escalade les murs du côté du jardin du couvent des Récollets, et s'avançant rapidement sur le Pont-des-Arches, en fait massacrer la garde; il arrive à l'hôtel du comte de Wetz, successeur du comte de Zinzendorff dans l'administration du pays, au nom de l'empereur d'Allemagne; il s'empare de cet hôtel, croyant y faire le représentant impérial prisonnier de guerre; mais dans ce moment le comte était absent, de manière que Maquinay manqua son coup.

Ayant échoué dans cette entreprise, qui, si elle avait pu réussir, aurait jeté la confusion et une grande panique dans la garnison, à l'instant Maquinay en tenta une seconde non moins audacieuse, celle d'enlever le commandant hollandais à St.-Martin, en Mont; mais celui-ci trouva le moyen de se sauver. Pendant ce temps toute la garnison s'était mise sous les armes, et comptait de tuer ou de faire prisonnier Maquinay avec toute sa troupe; mais il fit une telle contenance qu'il put se retirer de la ville sans perdre un seul homme.

CCXIX.

Scènes tragiques à Verviers.

En 1708, la principauté de Liège étant gouvernée par un ministre de l'empereur d'Allemagne, en l'absence de notre prince Joseph-Clément de Bavière, la ville de Verviers fut le théâtre d'une scène des plus tragiques, excitée par l'animosité des partis qui, depuis bien des années, se disputaient les charges magistrales.

Ces partis avaient pour chefs deux notabilités industrielles : MM. Hubert Lepas et Henri-Charles Nizet.

M. Lepas revendiquait l'honneur d'avoir administré la ville pendant huit ans, mérité la confiance de son prince et du peuple, et ses amis ne voyaient aucun motif pour l'éloigner des affaires, qualifiant M. Nizet, qui aspirait à le remplacer, d'intrigant et d'ambitieux. Les partisans de celui-ci ne manquaient pas de raisons à opposer à leurs adversaires, alléguant, entr'autres, que M. Lepas n'avait possédé si longtemps la magistrature qu'en violation des lois, que le temps était venu de rentrer dans la légalité, et qu'enfin la régence ne pouvait être confiée à des mains plus dignes que celles de M. Nizet, aussi recommandable par son caractère que par ses connaissances administra-

tives, ce qu'il avait suffisamment prouvé lors de son admission au conseil en 1702. Les deux partis continuèrent pendant quelques semaines une guerre de plume, acerbe, passionnée, offensante pour l'un et l'autre des candidats; des hauts lieux la lutte descendit dans les basses régions; on remua à l'envi les passions populaires, et les excès furent tels que, même avant l'élection, on se battit journellement dans les rues, qui pour Nizet, qui pour Lepas.

Au jour de l'élection, M. Nizet l'emporta sur son concurrent et plusieurs de ses adhérents obtinrent la charge de commissaires ou conseillers. Ces nominations ayant été déferées au comte de Costelan, qui gouvernait la principauté au nom de l'Empereur, ce haut personnage se rendit à Verviers, entendit les raisons des uns et des autres, engagea tout le monde à la concorde et à la paix, et finalement cassa la nomination de M. Nizet et des siens; et sur l'invitation du comte, M. Lepas reprit immédiatement la direction des affaires de la ville.

Mais la tempête n'était qu'assoupie. Le parti Nizet s'adressa à la chambre aulique, à Vienne, qui rendit un jugement donnant tort au représentant de l'empereur et qui ordonnait de rétablir M. Nizet et ses collègues dans leurs charges.

La lecture de cette sentence amena le peuple qui se transporta furieux sur le Marché. Comme le veut sans doute la coutume dans les démonstrations désordonnées, la foule ne cessait de proférer les cris : *A bas Nizet ! à bas l'aristocrate !* Ce dernier mot a d'autant plus de puissance magique qu'on le comprend moins. Alors que les émeutiers étaient le plus exaspérés, M. Nizet, accompagné de quelques amis, eut l'imprudence de sortir de chez lui pour se rendre à l'hôtel-de-ville; aussitôt il est assailli à coups de pierres, et ce n'est qu'en fuyant de toute la vitesse de ses jambes qu'il parvient à se dérober à la fureur populaire. La bande, à la tête de laquelle s'était placé un nommé Antoine Genotte, se dirige sur la maison Nizet, enfonce les portes et massacre six braves ouvriers qui avaient généré-

reusement résolu de défendre la famille de leur maître. Leur courageuse résistance donna le temps aux habitants de la maison voisine de perforer un mur et d'y pratiquer une ouverture suffisante par où la famille éperdue de M. Nizet se sauva. Cependant un jeune enfant ne put la suivre; les brigands s'en saisirent et l'obligeant à les précéder dans les places de la maison, ils volèrent ce qu'il y avait de plus précieux et brisèrent ce qu'ils ne purent emporter. La maison fut ensuite saccagée de fond en comble.

Pendant toute la journée, la ville se trouva livrée au despotisme de la populace qui se disait du parti de Lepas.

Mais le lendemain, les gens de l'autre bord s'attroupèrent aussi et parcoururent la ville en défiant leurs ennemis. Les citoyens craintifs avaient pris la fuite.

Au milieu de cette effervescence, Lepas ne s'était pas cru plus en sûreté que Nizet. Il y eut plusieurs rencontres entre les deux bandes où le sang coula. Enfin des troupes envoyées de Liège mirent fin à ces brigandages, en dispersant les rassemblements par la force. Vingt-sept individus, désignés comme les plus coupables, furent arrêtés et jetés dans les cachots de St.-Léonard, à Liège. Le juge criminel requit aussi l'arrestation du bourgmestre Lepas qui nia énergiquement toute participation aux scènes de désordres qui avaient affligé la ville, et il obtint bientôt après sa mise en liberté. On instruisit le procès des vingt-sept individus, parmi lesquels on comptait quelques fabricants de draps; mais comme si tous s'étaient donné le mot, aucun ne voulut répondre aux questions que le juge leur posait. Le bourreau reçut l'ordre d'en appliquer trois à la torture, mais ils ne parlèrent pas davantage. La justice se vit arrêtée par ce mutisme absolu et par l'insuffisance des preuves apportées par les témoins qui ne racontaient que les choses insignifiantes ou qui ne voulaient pas se compromettre. L'affaire ayant été portée à la connaissance de l'empereur, ce souverain accorda une amnistie générale, en exceptant

toutefois le nommé Antoine Genotte et cinq de ses complices réputés les plus coupables, sur la tête desquels le bourreau passa le glaive en signe de bannissement perpétuel, peine à laquelle l'empereur les condamna.

CCXX.

L'impôt de 24 patars.

L'historien Bouille, à la page 563 de son troisième volume, dit :

« Il s'éleva cette année (1722) une grosse contestation entre les États du pays et la ville de Vervier au sujet de l'impôt de 24 patars sur le muid de braz (1), dont les deux tiers appartiennent aux États et l'autre tiers sert aux nécessités particulières de chaque ville. L'État primaire et l'État noble s'étant approprié ce tiers dans les bourgs et villages sans qu'on en sache bien la raison, la ville de Vervier crut avoir le droit de jouir de ce droit dans l'étendue de sa juridiction, comme les autres villes en jouissent dans la leur. A quoi l'État noble et l'État primaire s'opposèrent, prétendant que Vervier n'avait été érigé en ville qu'en 1651 et qu'elle devait se contenter des avantages qui lui avaient été accordés par cette érection, sans rien prétendre de plus. La dispute s'échauffa et les États révoquèrent l'exemption d'autres impôts qui leur avaient été accordée pour faciliter leur commerce. »

L'érection de Verviers en ville la soumit sans compensation à des servitudes et des charges qui n'existaient pas autrefois. On pensa sans doute que l'honneur de siéger aux États valait bien quelques sacrifices. Ce ne fut qu'en 1722 que deux courageux magistrats, les bourgmestres

(1) On désignait autrefois par ce mot *braz* le grain qui sert à brasser la bière.

Antoine Franquinet et Renatte Godar résolurent de réclamer ce tiers de l'impôt de 24 patars, dû incontestablement à la ville et dont les États l'avaient frustrée de la manière la plus injuste. C'était une perte annuelle de plus de 4 mille francs. Les seigneurs des États répondirent à la sommation des gens de Verviers par un refus net. La bourgeoisie autorisa ses magistrats à plaider. Quel déluge d'encre ! On se fera une idée de l'énorme quantité de pièces écrites auxquelles ce procès pour la revendication de l'impôt de 24 patars donna lieu, quand on saura que l'affaire terminée, on en remplit plusieurs caisses déposées aux archives de l'hôtel-de-ville !

La ville obtint gain de cause devant les tribunaux du pays et devant la chambre aulique de Vienne où le procès fut porté en appel par les États. Mais ce triomphe, qui lui avait coûté des sommes énormes, ne la fit pas rentrer dans son droit ; les États éludèrent les sentences des tribunaux. Ils ne se bornèrent pas à ce déni de justice ; pour *se venger*, comme le dit le père Bouille, *de ceux de Vervier*, ils révoquèrent l'exemption d'un droit appelé le *soixantième*, qui se percevait sur toutes les marchandises du pays et dont les draps de Verviers étaient depuis longtemps affranchis par divers octrois de nos princes. Cette iniquité révolta toute la ville, et puisque les États violaient impunément des jugements prononcés par les tribunaux, les principaux fabricants de Verviers jurèrent qu'ils ne se soumettraient pas à l'impôt du soixantième. Il en résulta des rixes sanglantes entre les percepteurs, les gabeloux des États et les ouvriers que cet impôt n'atteignait qu'indirectement, mais qui souffraient de la perturbation que la vengeance des États avait jetée dans les affaires.

Cette agitation, souvent accompagnée de scènes de désordres, dura longtemps. Les États en rejetaient la responsabilité sur la magistrature consulaire qui, en effet, ne se montrait pas très-empressée de la faire cesser. On profita de la mort du prince Joseph-Clément de Bavière

pour dépouiller les bourgmestres et les conseillers de leurs offices; le chapitre cathédral ayant pris les rênes du gouvernement ne voulut pas les admettre à la prestation de foi et hommage, et il envoya à Verviers des députés pour dissoudre solennellement le conseil et en constituer un nouveau. Le sieur Hubert Neuville fut installé comme premier bourgmestre, et on lui adjoignit des collègues dont on s'était d'avance assuré la complaisance. Ceux-ci s'empressèrent, par ordonnance du 17 décembre 1724, de renoncer à toute prétention sur le tiers de l'impôt de 24 patars. Comme compensation, les États consentirent à l'abolition du soixantième denier sur les fabricats de Verviers.

CCXXI.

Pierre-le-Grand, empereur de Russie, à Liège et à Spa.

Ce fondateur de la puissance moscovite, après avoir séjourné quelque temps en France, voulut aussi visiter notre pays, et surtout boire les eaux de Spa que les médecins lui avaient prônées comme un spécifique merveilleux pour ranimer ses forces épuisées par de grands et glorieux travaux. Il s'embarqua à Namur sur un bateau élégamment décoré, admira en passant les rives de la Meuse, et arriva à Liège sur la fin de juin 1717. Notre prince-évêque, Joseph-Clément de Bavière, avait donné des ordres pour recevoir ce monarque avec la plus grande magnificence. La compagnie des gardes du palais et beaucoup de personnes de distinction l'attendaient au débarcadère; M. de la Naye, chanoine très-foncier de l'église cathédrale, le complimenta au nom du prince, et les seigneurs bourgmestres, de Stier et Duchateau, au nom de la ville. Les acclamations de la foule suivirent le czar jus-

qu'au logement qui lui avait été préparé, place Verte. Le soir, la ville fut brillamment illuminée.

Passionné pour l'industrie et les arts, le prince russe n'eut rien de plus pressé que d'aller voir les houillères dans l'une desquelles il descendit. Il se fit expliquer tout jusque dans les moindres détails. Il consacra une journée à la visite des principaux monuments et particulièrement des belles églises de Liège.

Ce prince vivait sans façons. Un jour après avoir dîné au palais du prince-évêque et fait une promenade, il sortit de chez lui le soir, entra chez un marchand de vins pour y souper et trouva le vin si excellent qu'il en commanda plusieurs futailles au marchand pour sa provision.

En quittant Liège pour se rendre à Spa, Pierre-le-Grand remercia cordialement les Liégeois de l'accueil qui lui avait été fait, et pria M. de la Naye de l'accompagner. La compagnie des gardes l'escorta jusqu'à Spa. L'arrivée dans ce joli bourg de ce personnage fut et sera toujours pour cet endroit un événement mémorable. L'excellence de ses eaux acquit dès lors une grande célébrité. L'empereur de toutes les Russies y resta six semaines, pendant lesquelles il but copieusement des eaux du Pouhon et de la Géronstère. M. de la Naye a rapporté qu'un matin il vit le czar en prendre jusqu'à *vingt-un verres*, ce qui parut exciter vivement son appétit, car il mangea immédiatement après douze figues et près de *six livres* de cerises.

Le séjour de ce prince à Spa y attira une grande affluence d'étrangers. Tout Verviers y courut, on peut le dire, et chacun s'en revenait émerveillé de l'affabilité et du *laisser-aller* du monarque russe. Il n'observa, en effet, aucune étiquette, dont il était l'ennemi, allant à la chasse, à la pêche et se promenant comme une simple particulier, ce qui n'empêchait pas qu'on lui rendit les plus grands honneurs; on multiplia pour lui les fêtes et les concerts. Enfin, satisfait des Spadois et de l'efficacité des eaux qui lui avaient redonné des forces et la santé, il quitta le lieu

qu'il avait illustré par sa présence, en y laissant des marques de sa générosité et de sa reconnaissance, comme il le dit lui-même.

Il donna l'ordre d'ériger un monument qui rappelât son séjour à Spa. C'est celui que l'on voit élevé sur la fontaine du Pouhon et qui porte une inscription latine dont voici la traduction :

Pierre I^{er}, par la grâce de Dieu, Empereur de
toutes les Russies,
Pieux, heureux, invincible;
Le restaurateur de la discipline militaire,
Et le créateur de toutes les sciences et des arts
dans ses Etats.
Ayant par son propre génie,
Établi une marine formidable;
Augmenté considérablement ses armées;
Et mis en sûreté au milieu même du feu de la guerre,
Ses Etats tant héréditaires que conquis;
S'est mis en voyage dans les pays étrangers.
Et ayant étudié les mœurs des différents peuples
de l'Europe,
Il s'est rendu par la France, Namur et Liège,
Aux eaux de Spa,
Comme au port de salut;
Où ayant bu avec succès ces eaux salutaires,
Principalement celles de la fontaine de la Géronstère;
Il a recouvré ses forces et une santé parfaite,
L'an 1717, le 23^e jour de juillet.
Ayant repassé ensuite par la Hollande,
Et de retour dans son empire
Il a fait placer ici
Ce monument éternel de sa reconnaissance,
L'an 1718.

CCXXII.

Georges-Louis de Berg, prince-évêque de Liège.

Pieux, zélé pour la justice, doux, charitable, tel était Georges-Louis de Berg, que le chapitre cathédral de Liège donna pour successeur au prince Joseph-Clément de Bavière. Il n'y pensait pas le digne homme ! D'illustres prétendants, l'électeur de Cologne, le prince de Saxe Zeit et le prince de la Tour d'Auvergne s'étaient rendus à Liège pour appuyer eux-mêmes leur élection ; des chances existant en faveur des trois candidats, le chapitre, pour éviter des divisions, nomma le comte de Berg, chanoine très-foncier, à qui personne n'avait peut-être songé sérieusement auparavant.

Cette élection, qui eut lieu le 7 février 1724, rencontra l'adhésion générale et fut partout saluée par les plus vives acclamations. On se disait que déjà deux princes de l'illustre maison de Berg avaient paternellement gouverné la principauté de Liège, et on ne formait aucun doute sur les capacités et la grande bonté d'âme de Georges-Louis. On était au surplus charmé d'avoir un prince qui désormais résiderait dans le pays et à qui l'on pourrait recourir en toute occasion.

Tous s'accordent à louer le noble désintéressement qu'il fit paraître au commencement de son règne, et dont il ne dévia jamais. Il accepta, non sans peine, le donatif qui lui était dû pour les frais de la confirmation de son élection ; depuis, il refusa toujours les dons consacrés par un long usage que le pays, en certaines circonstances, faisait aux princes-évêques, ne voulant pas, disait-il, qu'on imposât à son cher peuple aucune charge pour son utilité particulière.

Il sut résister énergiquement à quelques prétentions injustes des Hollandais, des impériaux et du roi de

Prusse, Frédéric-le-Grand, qui affectait de mépriser notre prince peut-être parce qu'il n'était pas de maison souveraine.

Il montra la plus grande vigilance dans toutes les affaires de son gouvernement. Il ordonna d'achever la réformation des statuts et coutumes du pays, beau travail commencé sous le règne de son prédécesseur; de graves abus s'étaient introduits dans la cour de son official; il les corrigea; il réprima énergiquement les malfaiteurs et surtout les faux monnayeurs qui pullulaient, pour ainsi dire, et jetaient la perturbation dans les transactions commerciales; chacun prétendait posséder le droit de chasse et l'on dépeuplait à l'envi les forêts en foulant les propriétés particulières; des pénalités rigoureuses firent cesser ce braconnage; mais son active sollicitude eut principalement pour objet les premiers besoins de son peuple. Dans les éventualités de mauvaises récoltes, il créa des approvisionnements destinés à en éloigner les tristes conséquences. Les affaires temporelles, auxquelles il donnait régulièrement ses soins, ne l'absorbaient pas assez cependant pour négliger celle du clergé. Malgré les prescriptions du concile de Trente, des curés dispensaient presque tout le monde, et sans motifs, de la publication des bans de mariage; les plus zélés seuls prêchaient et catéchisaient; on conférait les ordres sacrés sans discernement, et une quantité d'hommes ignorants étaient admis aux fonctions du saint ministère; on voyait des prêtres fréquenter les cabarets. Ces abus s'étaient infiltrés dans le clergé et plus particulièrement dans celui des campagnes, à la suite des commotions de la guerre et de la politique énervante des partis. Le prince Georges-Louis, par des ordonnances successives, prescrivit à tous les curés de publier les bans, de prêcher et de catéchiser les dimanches et fêtes; aux aspirants à l'état ecclésiastique de suivre les leçons du séminaire ou de l'université de Louvain, et enfin, il défendit à tous d'entrer

dans aucun cabaret pour y manger ou boire, exceptant toutefois de cette défense les étrangers ou passants.

Le prince Georges, presque immédiatement après son élection, voulut visiter son pays. Les Verviétois eurent le bonheur de posséder au milieu d'eux cet excellent prince durant toute la journée du 1^{er} septembre 1725. « Toute la principale jeunesse, dit Detrooz, en uniforme et à cheval, avec timballes et trompettes, fut prendre le prince au château de Franchimont pour l'amener dans la ville, où la bourgeoisie, rangée en haie, s'était mise sous les armes. Il y entra, escorté de cette jeunesse, au bruit des décharges de boîtes et de mille cris d'allégresse, suivi des personnes les plus distinguées de la ville à cheval. Au lieu du vin d'honneur, on lui fit agréer huit pièces du plus beau drap pour sa livrée. Des fontaines de vin coulèrent pour le peuple; la ville fut généralement illuminée, et l'on ne cessa pas un seul instant d'entendre les cris de : *Vive Georges-Louis! Vive le père du peuple!* et tous ces cris partaient du cœur. »

Ce digne prince, né à Bruxelles le 15 septembre 1662, termina sa noble carrière le 4 décembre 1743, à l'âge de 81 ans. Il laissa tous ses biens aux pauvres. Son testament était ainsi conçu : « *J'institue mes chers frères les pauvres de la Cité de Liège mes héritiers universels.* »

CCXXIII.

Faits divers.

La cloche de retraite.

En l'année 1651, Verviers étant admis au rang des villes du pays de Liège, l'octroi d'érection lui imposa, entre'autres conditions, celle de sonner la retraite à 9 heures du soir. A cet effet, la magistrature fit fondre une cloche que l'on appendit dans la tour de l'église paroissiale. Cet

usage de sonner la retraite, conservé dans quelques villes et villages de la Belgique, n'existe plus chez nous depuis un grand nombre d'années.

Des armoiries.

Presque toutes nos anciennes familles possédaient des armoiries. Le curé Laurent Lemoine voulant restaurer la vieille église paroissiale qui se trouvait dans un état pitoyable, annonça que ceux qui contribueraient pour une certaine somme à cette restauration auraient le droit de placer leurs armoiries dans le temple; cette faculté produisit un bon effet. On donna de l'argent pour la restauration de la vieille église et les armoiries des principaux bourgeois décorèrent les lambris dont on couvrit les murs. Les révolutionnaires de 1794 grattèrent ou badigeonnèrent ces emblèmes pour prouver leur patriotisme et leur haine contre la noblesse.

Inondation à Spa.

Le 26 avril 1674, un déluge d'eau fondit sur la ville de Spa. L'inondation fut si impétueuse qu'elle renversa, dit-on, dix maisons; plusieurs personnes périrent; ce désastre causa la ruine d'un plus grand nombre.

Tempête.

Le jour, ou plutôt la nuit de la fête de Noël, en 1675, il s'éleva une furieuse tempête, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre, qui causa à Verviers et dans une partie du pays de graves dégâts. Plusieurs personnes robustes furent renversées dans les rues par la violence de l'ouragan. L'effroi fut peut-être plus grand encore que le mal. Les plus peureux crurent fermement à la fin du monde.

Incendie à Polleur.

Le 20 juin 1676, ce village fut presque entièrement consumé par les flammes. En moins d'une demi-heure, on vit

vingt-sept maisons embrasées. On n'a jamais su la cause de ce malheur.

Tristes représailles.

En l'année 1678, trois soldats hollandais de la garnison de Hasselt ayant dépouillé quelques marchands liégeois, plusieurs hommes de métiers se mirent à leur poursuite, les saisirent encore chargés de leur butin, et sans plus de cérémonies le peuple liégeois pendit les larrons au faubourg St.-Gilles. Le commandant de Hasselt réclama ses soldats, et lorsqu'il apprit de quelle façon la justice populaire les avait expédiés, il ordonna à sa troupe d'aller brûler le faubourg S^{te}.-Walburge et de s'emparer de quelques liégeois pour leur faire subir le même sort. Les habitants du faubourg, dont trente maisons furent brûlées, eurent le temps et le bonheur de se sauver. Les Hollandais ne purent mettre la main que sur deux pauvres diables de charretiers que leur grand âge, l'un passait les 80 ans, avait empêché de suivre les autres. Sans respect pour leurs cheveux blancs et leur faiblesse, les Hollandais les pendirent inhumainement à deux arbres de la route.

Procès pour une place de conseiller.

Le 18 mai 1679, Pâquay ou Paschal Lemoine, commissaire, ou, comme on dit aujourd'hui, conseiller de cette ville de Verviers, étant décédé, deux candidats, Pirotte Pirson et Pierre Bilstain, se présentèrent pour le remplacer. Il arriva qu'ils obtinrent chacun le même nombre de suffrages, et comme la loi n'avait pas prévu que, dans ce cas, le droit de siéger appartenait au plus âgé, l'un ne voulut pas céder à l'autre et ainsi réciproquement. Pour trancher la difficulté, on s'adressa à la Chambre impériale de Spire dont la lenteur en procédure était, du temps passé, proverbiale. En effet, le procès entamé en 1679 ne fut vidé, en faveur de Pirson, qu'en 1683. La ville dut en supporter tous les frais. Les amis de Pirson se jouirent de cette décision et illuminèrent leurs maisons,

mais le reste de la bourgeoisie témoigna par des murmures combien elle désapprouvait l'opiniâtreté de deux hommes qui, pour une misérable question d'amour-propre, avaient exposé la ville à de durs sacrifices.

Chaleur extraordinaire.

Le 27 octobre 1680, par conséquent trois jours avant la Toussaint, la chaleur devint étouffante, et tout le monde, grands et petits, cherchait du soulagement dans le bain.

Exécution militaire.

Un général français, dont on ignore le nom, imposa, en passant, une contribution aux villages de Grand et Petit-Rechain. Quelques mois s'étant coulés sans que personne se présentât pour la levée des deniers exigés par le général, les habitants crurent bénévolement que cette affaire était oubliée. Mais le 13 décembre 1681, ils furent cruellement détrompés. Une troupe de soldats français envahit les deux Rechains et les pilla de fond en comble. Ils emmenèrent avec eux plus de 200 vaches.

CCXXIV.

Faits divers.

Troupe allemande à Verviers.

L'an 1682, le rétablissement de l'impôt du 60^e denier sur les marchandises ayant été ordonné, le prince Maximilien-Henri envoya à Verviers un détachement des troupes allemandes pour contraindre la bourgeoisie au paiement de l'impôt, qui rencontrait partout la plus vive opposition. Ces garnissaires, car ils ne méritaient pas le nom de soldats, étaient bien les plus insignes et les plus lâches brigands qu'on eut encore vus. Ils se conduisirent

de telle façon, qu'à la fin les bourgeois, à bout de patience et saisis d'indignation, résolurent de s'en débarrasser. Une nuit, ils les jetèrent tous à la porte des maisons qu'ils habitaient, leur administrèrent une volée de coups de bâton, et les expulsèrent enfin ignominieusement de la ville, où aucun d'eux n'osa rentrer. Ils se dispersèrent dans le plat-pays, où ils rançonnèrent les cultivateurs qui ne pouvaient se défendre.

La peine infligée par les bourgeois de Verviers aux soldats de Son Altesse, pouvait leur attirer une méchante affaire; ils y échappèrent heureusement à la faveur de l'amnistie générale qui fut publiée quelque temps après.

Grande mortalité des bêtes.

Durant les derniers mois de 1682, il ne fut plus guère possible de se procurer dans nos environs une livre de viande saine. La presque totalité des bêtes à cornes se trouva atteinte d'une maladie contagieuse, venue d'Allemagne, disait-on, qui les faisait périr au bout de quelques heures. C'était une vessie qui croissait sur leur langue et qui les empêchait de manger. On ne sut d'abord quel remède employer; afin on s'avisait de percer cette vessie, et de laver la plaie avec un composé de poudre à canon, de vinaigre de vin et de soufre, le tout très-bien mlangé. Cette contagion qui se répandit dans tout le pays causa la ruine d'un grand nombre de cultivateurs.

Incendie du village de Lambermont.

Cette commune faisait autrefois partie du duché de Limbourg, haut-ban de Herve, et appartenait par conséquent au roi d'Espagne. Ce monarque étant, en 1687, en guerre avec le roi de France, les troupes des deux potentats usaient de représailles cruelles dont les habitants du duché de Limbourg surtout étaient les innocentes victimes. Le 13 février de cette année, un détachement de dragons et d'autres cavaliers français revenant de la

partie allemande du duché (1), dont ils avaient dépouillé les habitants, traversèrent cette ville de Verviers, prirent le chemin de Lambermont, et une demi-heure après on aperçut, avec effroi, tout le village en flammes. On dut contempler ce triste spectacle sans oser porter le moindre secours. Ce bel exploit accompli, les Français se dirigèrent sur Soiron et sur d'autres hameaux de la domination espagnole, où ils mirent également le feu. Mais les ravages furent loin d'égaliser ceux de Lambermont.

Grande sécheresse.

L'été de 1684 fut d'une sécheresse extraordinaire. Il en résulta une grande rareté de fourrages. Le feu prit dans les bruyères des Ardennes sur une très-grande étendue. La terre même brûlait. Cet incendie qui consuma beaucoup de bois, ne cessa qu'en hiver.

L'année suivante (1685) présenta un phénomène tout contraire. L'été fut extrêmement pluvieux et froid.

Décès.

La ville de Verviers, il y a 160 ans, comptait probablement 12 à 15 mille habitants. Une chose remarquable, c'est que sur cette population relativement nombreuse, il ne mourut en 1700 que trois personnes adultes dans l'espace de onze semaines, c'est-à-dire, depuis la fête de saint Mathieu, 21 septembre, jusqu'au 1^{er} décembre suivant.

Mariage singulier.

En 1684, le nommé Everard-Gérard Arnold, veuf et âgé de plus de 80 ans, épousa Reine Le Joli, aussi vieille que lui. L'époux mourut quelque temps après, mais la femme, toujours alerte et vigoureuse, trouva bientôt un troisième mari avec lequel elle vécut encore plusieurs années. Cette nouvelle union fut célébrée par des rondes et

(1) Comprenant les bans de Baelen, Walhorn, Aubel, Montzen et Eupen.

des aubades où les méchantes langues s'aiguisaient aux dépens et au grand déplaisir de la sensible Reine Le Joli.

Construction de l'église de Hodimont.

En l'année 1709, le bourg de Hodimont, appelé vulgairement faubourg d'Espagne, n'avait pas encore d'église. Il faisait partie de la paroisse de Petit-Rechain. Un nonce du pape (1) étant venu à Verviers, les habitants notables de l'endroit sollicitèrent l'autorisation de bâtir une chapelle, ce qui leur fut accordé. On mit de suite la main à l'œuvre et l'édifice fut achevé en très-peu de temps, car on y célébra la messe sur la fin de l'année 1710. Quelques années avant cette époque, M. Lambert Soumagne, l'un des principaux fabricants de draps de Hodimont, avait prêté sa maison pour le service du culte catholique.

La même année, les protestants de Hodimont édifièrent le temple actuel. De sorte que les deux édifices sont de la même date.

Tremblement de terre.

Le 18 septembre 1692, vers les 2 heures après-midi, on ressentit en cette ville et dans tout le pays une violente secousse qui abattit plusieurs cheminées et lésarda quantité de maisons. Le tremblement redoubla vers les 4 heures et l'effroi et la consternation se répandirent dans toute la population, dont une partie abandonna la ville. C'est à ce moment, ainsi que l'ont attesté de nombreux témoins dignes de foi, que s'opéra le changement prodigieux dans la posture de la statue de la sainte Vierge, placée au frontispice de l'église des Pères Récollets. Une troisième secousse eut lieu pendant la nuit, mais avec moins de violence que les précédentes.

(1) Prélat que le pape envoie en ambassade.

FIN DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

Bibliothèque
S. 1120. 1120. 1120. 1120.

TABLE DES MATIÈRES.



	Pages.
CXIII. Épidémie de l'an 1550. — Le tribunal de l'Officialité.	1.
CXIV. Corneille de Bergue, successeur d'Érard de La Marck.	6.
CXV. Arrestation et emprisonnement de Georges d'Autriche. — Guerre	9.
CXVI. Siège et prise de Dinant par les Français	14.
CXVII. Démembrement de l'évêché de Liège	19.
CXVIII. Dissensions religieuses	25.
CXIX. De la fabrication du drap dans l'ancien pays de Liège et particulièrement à Verviers.	26.
CXX. Premiers imprimeurs dans le pays de Liège	31.
CXXI. Monnaies anciennes. — Hôtels-de-ville de Liège et de Verviers	34.
CXXII. Arrêts judiciaires cassés par le peuple.	39.
CXXIII. La rébellion des Liégeois. Poésie du 15 ^e siècle.	44.
CXXIV. Attaque du prince d'Orange sur la ville de Liège. An- née 1568.	48.
CXXV. Complot de quelques liégeois en faveur du prince d'Orange.	53.
CXXVI. Particularités historiques.	58.
CXXVII. Siège et ruine de Maestricht en 1579.	61.
CXXVIII. Entrée du prince Ernest de Bavière à Liège	66.
CXXIX. Exploits des Liégeois en Allemagne	71.
CXXX. Prise de la ville et du château de Huy par les Hollan- dais. — Année 1595	75.
CXXXI. L'armée des mécontents	89.
CXXXII. Faits divers	95.
CXXXIII. Nouvelles formes d'élection du conseil municipal de Liège.	97.
CXXXIV. Assassinat du bourgmestre La Ruelle. Année 1657	99.
CXXXV. Assassinat du bourgmestre La Ruelle (suite)	106.
CXXXVI. Récit de Jaspar, domestique de La Ruelle.	113.

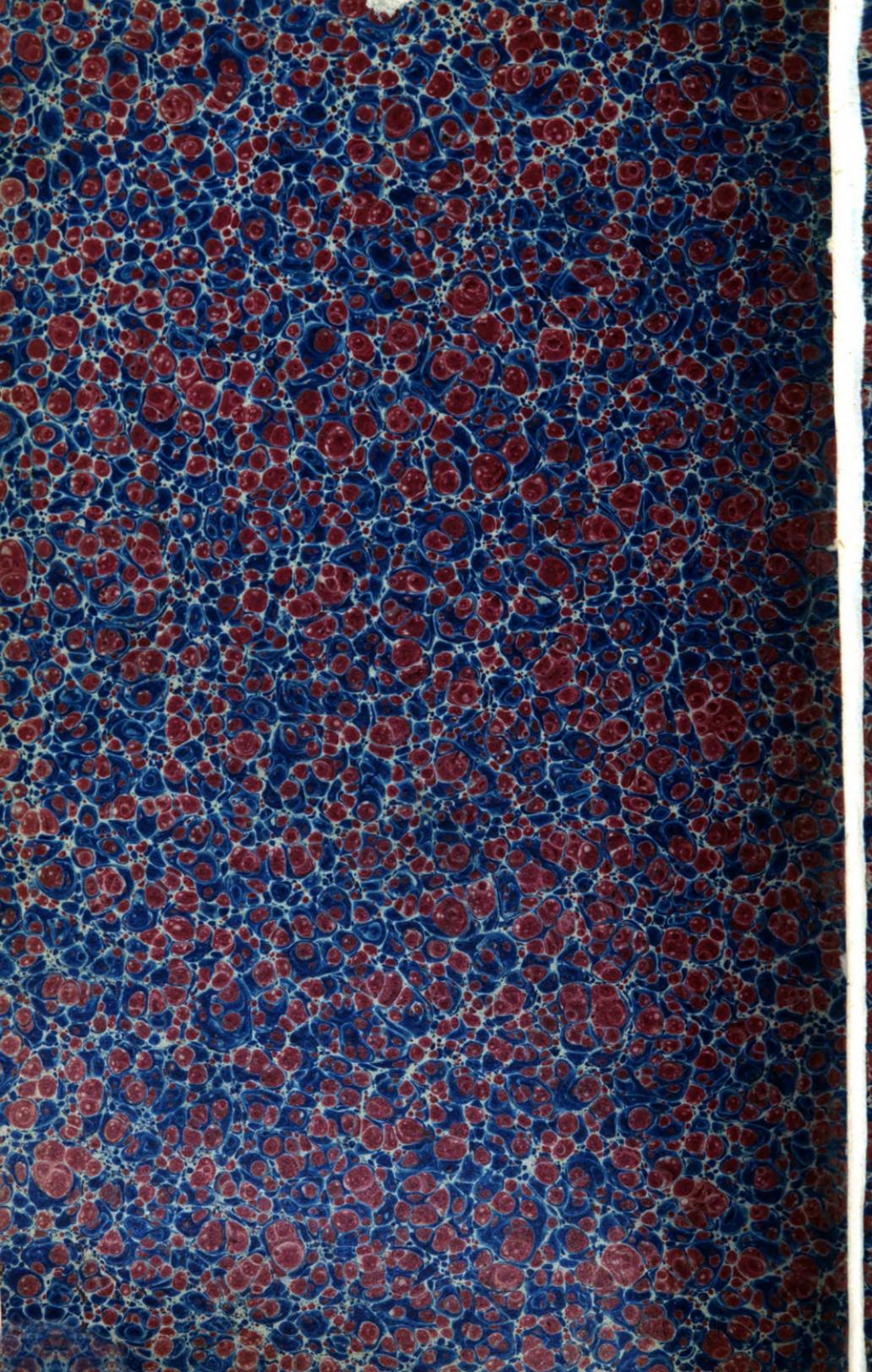
CXXXVII. Aventure du duc de Saxe-Weymar, à Liège.	117.
CXXXVIII. Manifeste du prince Ferdinand de Bavière.	120.
CXXXIX. Les Chiroux et les Grignoux.	124.
CXL. Les Croates.	129.
CXLI. Quelques anciennes coutumes et usages dans le pays de Liège.	152.
CXLII. Soumission des Liégeois au prince Ferdinand de Bavière	135.
CXLIII. Faits divers	140.
CXLIV. Beckman et La Ruelle, bourgmestres de Liège	144.
CXLV. Faits divers	147.
CXLVI. Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège	150.
CXLVII. La citadelle de Liège.	152.
CXLVIII. La citadelle de Liège (suite)	157.
CXLIX. La citadelle de Liège (suite)	161.
CL. La citadelle de Liège (suite)	165.
CLI. La citadelle de Liège (fin)	171.
CLII. Mort du bourgmestre de Bex	175.
CLIII. Les Lorrains	177.
CLIV. Les Hessois. Jugement de la Guemine de guerre.	182.
CLV. Anecdotes	185.
CLVI. Invasion des Turcs en Europe.	188.
CLVII. Variétés.	193.
CLVIII. Une mère infanticide. — Proscription de 60 personnes notables de Liège	196.
CLX. Rétablissement des privilèges des 32 métiers	199.
CLX bis. Des mangeurs de tartes aux pommes et mangeurs de boudins	204.
CLXI. Continuation des troubles à Liège.—Le mauvais lundi.	208.
CLXII. Invasion des troupes allemandes. — Accord entre le prince et ses sujets. — 1680 à 1683	212.
CLXIII. Exécution des bourgmestres de Macors et Renardy	220.
CLXIV. Le capitaine Jaminet	224.
CLXV. Anecdotes	228.
CLXVI. Émotion à Liège	232.
CLXVII. Pillages et dévastations à Liège	236.
CLXVIII. Faits divers.	240.
CLXXIX. Événements de l'année 1632	243.
CLXXX. Serment patriotique. — Politique des Hollandais. — Le bourgmestre Galland.	248.
CLXXXI. Terreur panique	252.
CLXXXII. Attentat contre le bourgmestre La Ruelle.	256.
CLXXXIII. Attaque de l'hôtel-de-ville de Liège par les Chiroux	258.

CLXXXIV. Les Croates à Tilleur et à Jemeppe.	263.
CLXXXV. Faits divers	268.
CLXXXVI. De la ville de Verviers.	271.
CLXXXVII. De la ville de Verviers (suite)	276.
CLXXXVIII. Erection de Verviers en ville	281.
CLXXXIX. Fortifications de Verviers.	286.
CXC. De l'ancienne municipalité de Verviers	289.
CXCI. Des anciens bourgmestres de Verviers	294.
CXCII. Appel au peuple pour l'assiette des impôts. — Salaire des maîtres bourgeois et des douze hommes.	300.
CXCIII. Nouvelles formes d'élection de l'ancien conseil muni- cipal de Verviers	303.
CXCIV. Particularités	308.
CXCV. Henri et Jean de Sonkeux	311.
CXCVI. Deux historiettes racontées par Henri de Sonkeux	317.
CXCVII. Guerres des grandes puissances au 18 ^e siècle	320.
CXCVIII. Guerres des grandes puissances au 18 ^e siècle (suite).	324.
CXCIX. Continuation des hostilités en 1673 et 1674	327.
CC. Continuation des hostilités en 1673 et 1674 (suite).	331.
CCI. Quartier d'hiver allemand à Verviers	334.
CCII. Siège de la ville de Limbourg par les Français (1673)	338.
CCIII. Destruction de la ville et du château de Limbourg	342.
CCIV. Les garnisons de Limbourg	343.
CCV. Les corps-francs espagnols	347.
CCVI. Nouveau siège de Maestricht en 1676	349.
CCVII. Faits divers	352.
CCVIII. Combat de Stembert en 1678	355.
CCIX. Usurpation du marquisat de Franchimont par les Fran- çais	358.
CCX. Liste des curés de Verviers	360.
CCXI. M. de La Margelle, prisonnier à Verviers	364.
CCXII. Calamités publiques.	367.
CCXIII. Divers sujets.	369.
CCXIV. Jean-Louis d'Eldereren, prince-évêque de Liège	372.
CCXV. Les tribulations de Jean d'Eldereren	374.
CCXVI. Les tribulations de Jean d'Eldereren (suite).	378.
CCXVII. Le cardinal Egon de Furstemberg.	381.
CCXVIII. Joseph-Clément de Bavière.	384.
CCXIX. Scènes tragiques à Verviers	387.
CCXX. L'impôt de 24 patars	390.
CCXXI. Pierre-le-Grand, empereur de Russie, à Liège et à Spa	392.
CCXXII. Georges-Louis de Berg, prince-évêque de Liège.	395.
CCXXIII. Faits divers	397.
CCXXIV. Faits divers	400.

14.6.96

BUCHBINDEREI
OBERMEIER
Niederlassung München

Heßstraße 13
80799 München
Telefon 089 72





17